Bonhams

CORNETTE de SAINT CYR




Surrealisme


Paris | 26 mars 2026



Détail lot 3



Détail lot 2





Détail lot 29







Lot 24 installé

Surrealisme

Paris I jeudi 26 mars 2026 16h

COMMISSAIRE-PRISEUR HABILITE

Arnaud Cornette de Saint Cyr
Catherine Yaiche

BONHAMS FRANCE SAS
N° AGRÉMENT 2007-638

6, avenue Hoche
75008 Paris

NUMERO DE LA VENTE

31772
Lots 1 – 76

ILLUSTRATIONS

Couverture : Lot 3
Couverture dos : Lot 2

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Paris
6, avenue Hoche
Paris, 75008

21 mars, 11h-18h
23 mars, 10h-18h
24 mars, 10h-18h
25 mars, 10h-18h
26 mars, 10h-13h

MERCI À

Anne-Cécile Avisse
Arthus Boutin
Pierre Coulouma
Stanislas Dorange
Kimly Ek
Charlotte Guénault
Céline Hersant
Flavia Imperato
Julia Lange
Arthur Lanos
Nina Laszlo
Marie Molin
Jean-Pierre Primault
Julien Renard
Thomas Schweitzer
et au département Art d'Après-Guerre et Contemporain pour leur soutien.

LA VENTE

Pour toutes demandes de rapports de condition ainsi que pour tout renseignement supplémentaire veuillez vous adresser à l'equipe.

Paris

Emilie Millon
+33 (1) 42 61 10 10
emilie.millon@bonhams.com

Typhaine Gregoire-Jousset
+33 (1) 89 20 04 64
typhaine.gregoire-jousset@bonhams.com

Dominique Ciccolella
+33 (1) 88 80 00 19
dominique.ciccolella@bonhams.com

Benedicte Van Campen
+33 (1) 47 27 85 20
benedicte.vancampen@bonhams.com

FRAIS D'ADJUDICATION

En sus du prix d'adjudication, l'acheteur devra payer sur le prix d'adjudication de chaque lot des frais de vente.
Veuillez consulter les « *informations importantes aux acheteurs* ».

Ces frais de vente s'appliquent à chaque lot et sont soumis à la TVA. Certains lots sont sujets à la TVA sur le prix d'adjudication en plus de la TVA sur les frais de vente. Ces lots sont marqués d'une étoile (*) à coté du numéro de passage en cas d'importation temporaire ou d'une dague (†) ou d'une double dague (††) en cas de mise en vente du lot par un assujetti. Ces symboles seront imprimés à coté du numéro du lot correspondant dans le catalogue.

IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions générales imprimées à la fin du catalogue. Nous conseillons aux enchérisseurs potentiels de prendre connaissance des « *informations importantes aux acheteurs* » ainsi que de la partie douanes, transport et gardiennage figurant en fin de catalogue.

ENCHÈRES

- Enchérir en ligne/APP

Inscrivez-vous pour enchérir en ligne en visitant
www.bonhams.com/31772



Enchérissez via l'application. Téléchargez maintenant pour Android et IOS

- Enchérissez via telephone/ en absence

d'inscription et d'enchère et le soumettre par email a bids@ bonhams.com

Le formulaire se trouve au dos de chaque catalogue et sur notre site Web à l'adresse www.bonhams.com

Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir les offres dans les 24h précédant la vente.

- Enchérir en personne

Vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur Bonhams.com ou obtenir un paddle à notre bureau d'inscription.

- Nouveaux enchérisseurs

Vous devez fournir une preuve d'identité lors de la soumission de vos enchères. Une copie d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (permis de conduire ou passeport) indiquant votre nom complet et votre date de naissance et, si elle n'apparaît pas sur la pièce d'identité, une preuve de votre adresse actuelle (facture de services publics ou relevé bancaire).

Pour le compte d'entreprise ou d'autres entités, veuillez nous contacter en ce qui concerne les documents que vous devrez fournir.

Le non-respect de cette consigne peut entraîner l'annulation de vos enchères.

Pour toutes autres demandes, contactez notre service client au:
+33 (0)1 42 61 10 10 ou
bids@bonhams.com

Informations sur la Vente

ENCHÈRES
+33 (0)1 42 61 10 10
Pour enchérir par internet veuillez visiter **www.bonhams.com**

PAIEMENTS

Acheteurs
+33 (0)1 42 61 10 10

Vendeurs
+33 (0)1 42 61 10 10

TRANSPORT
Pour toute information ou estimation concernant les transports nationaux et internationaux ainsi que les licences d'exportation, contactez Bonhams Paris au +33 (0)1 42 61 10 10 paris@bonhams.com

ASSURANCE APRÈS LA VENTE
Dès l'adjudication, tous les risques afférant au lot seront transférés à l'acheteur dans leur intégralité et sans la moindre réserve. A charge pour l'acheteur de faire assurer ses achats. Bonhams décline toute responsabilité quant aux dommages que l'achat pourrait encourir, dés l'adjudication prononceé.

RÉCUPÉRATION ET STOCKAGE DES ŒUVRES APRÈS LA VENTE
Tous les lots avec le symbole W seront transférés chez Paname Enchères, 54 Av. Gaston Monmousseau, 93240 Stains et seront disponibles à partir du 30 mars a 14h. Tous les autres lots seront stockés dans notre bureau au 6 Av. Hoche, Paris 75008. Le retrait pourra s'effectuer UNIQUEMENT sur rendez-vous dont la demande par e-mail aura été faite au MINIMUM 24h à l'avance. Adresse e-mail : paris@bonhams.com

Une pièce d'identité nationale sera demandée. Si un tiers collecte le lot à votre place, sa pièce d'identité ainsi qu'une autorisation écrite de votre part lui seront également demandées.

Veuillez noter que certains lots peuvent nécessiter un certificat d'exportation de bien culturel et une licence d'exportation. Veuillez contacter Kimly Ek pour tout renseignement kimly.ek@bonhams.com

Symbols

AR
Un pourcentage supplémentaire sera demander aux acquéreurs pour les lots précédés du symbole AR correspondant aux droits de suite aux artistes en vertu de la réglementation de 2006 sur le droit d'auteur. Veuillez vous référer aux conditions de ventes pour plus de détails.

COÛTS DE STOCKAGE

Stockage
Le stockage sera gratuit pour les premiers 14 jours suivant la vente.

Coûts de stockage
Chaque lot: 42 euros TTC par semaine.

TVA
Les symboles suivants, figurant à côté du numéro de Lot, indiquent que la TVA est due sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat :

† TVA au taux en vigueur sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat

†† TVA au taux réduit (actuellement à 5.5 %) sur le Prix d'Adjudication et la Commission d'Achat pour les oeuvres d'art, objets de collection et antiquités.

* TVA sur les articles importés à un taux préférentiel de 5.5 % sur le Prix d'adjudication et au taux en vigueur sur la Commission d'achat

W Les objets portant la mention W seront situés à l'entrepôt et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.

Pour les livres, la commission acheteur est soumise à un taux de TVA réduit de 5,5 %. Ce taux est susceptible à être modifié par les autorités françaises et le taux à payer sera celui en vigueur à la date de la vente.

Avis important à tous les acheteurs

Etat
L'état du lot n'est pas mentionné dans le catalogue. L'absence d'une telle mention n'implique pas que le lot soit en bon état ou exempt de défauts. Les acheteurs potentiels doivent s'assurer eux-mêmes de l'état de chaque lot suite à une inspection. Des rapports d'état peuvent être fournis sur demande, mais ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont nécessairement subjectifs. Dans la mesure du possible, veuillez prévoir un délai de 24h avant de recevoir les rapports demandés.

Surrealism

Paris | Thursday 26 March at 4pm

AUCTIONEER

Arnaud Cornette de Saint Cyr
Catherine Yaiche

BONHAMS FRANCE SAS
N° AGRÉMENT 2007-638

6, avenue Hoche
75008 Paris

SALE NUMBER

31772
Lots 1 - 76

ILLUSTRATIONS

Front Cover: Lot 3
Back Cover: Lot 2

VIEWING

Paris
6, avenue Hoche
Paris, 75008

March 21, 11am – 6pm
March 23, 10am – 6pm
March 24, 10am – 6pm
March 25, 10am – 6pm
March 26, 10am – 1pm

THANKS TO

Anne-Cécile Avisse
Arthus Boutin
Pierre Coulouma
Stanislas Dorange
Kimly Ek
Charlotte Guénault
Flavia Imperato
Céline Hersant
Julia Lange
Arthur Lanos
Nina Laszlo
Marie Molin
Jean-Pierre Primault
Julien Renard
Thomas Schweitzer
and the Post-War and Contemporary Art Department for their support.

ENQUIRIES

For all condition reports and other enquires please contact our team.

Paris
Emilie Millon
+33 (1) 42 61 10 10
emilie.millon@bonhams.com

Typhaine Gregoire-Jousset
+33 (1) 89 20 04 64
typhaine.gregoire-jousset@bonhams.com

Dominique Ciccolella
+33 (1) 88 80 00 19
dominique.ciccolella@bonhams.com

Benedicte Van Campen
+33 (1) 47 27 85 20
benedicte.vancampen@bonhams.com

BUYER'S PREMIUM (NOTICE TO BUYERS)

Bonhams charge a buyer's premium. Please see "Important Information for Buyers". This applies to each lot purchased and is subject to VAT. Some lots may be subject to VAT on the hammer price as well as the premium. These lots will be marked with an star sign (*) in relation to temporary imported items or a a dagger sign (†) or a double dagger sign (††) in relation to VAT charged by a business. Such signs will be printed beside the relevant lot number in the catalogue.

IMPORTANT

The sale is conducted according to the general conditions printed at the back of this catalogue. We advise potential bidders to familiarise themselves with the "Important Information for Buyers" regarding customs, transport and storage.

BIDS

- Bid online/APP
Register to bid online by visiting **www.bonhams.com/31772**



Bid through the app. Download now for android and iOS

- Bid by telephone/absentee
We require a completed Bidder Registration Form returned by email to bids@bonhams.com.

The form can be found at the back of every catalogue and on our website at www.bonhams.com

Please note we cannot guarantee bids within 24 hours of the sale.

- Bid in person
You can pre-register online at Bonhams.com or obtain a paddle at our Registration Desk.

- New Bidders
You must provide proof of identity when submitting bids. A copy of a government- issued photo identification (driving licence or passport) showing your full name and date of birth, and, if not shown on the ID document, proof of your current address (utility bill or bank statement).

For company account or other entities, please contact us in relation to the documents you will need to provide.

Failure to do this may result in your bids not being processed.

For all other enquiries, contact our Client Services department on:
+44 (0) 207 447 7447 or
bids@bonhams.com

Sale Information

BIDS
+33 (0)1 42 61 10 10
To bid via the internet please visit
www.bonhams.com

PAYMENTS
Buyers
+33 (0)1 42 61 10 10

Sellers
Payment of sale proceeds
+33 (0)1 42 61 10 10

SHIPPING
For information and estimates on domestic and international shipping as well as export licenses please contact Bonhams Paris at
+33 (0)1 42 61 10 10
paris@bonhams.com

INSURANCE AFTER THE SALE
Buyers are reminded that their purchases are their responsibility from the fall of the auction hammer. it is your responsibility to have adequate insurance covre in place. Neither Bonhams, nor their agents will be liable for any damage or loss that the Lot may suffr from the fall of the auction hammer.

BUYERS COLLECTION & STORAGE AFTER SALE
Lots with the W symbol will be removed to Paname Enchere, 54 Av. Gaston Monmousseau, 93240 Stains and will be available for collection from 2pm on Monday 30 March by appointment only. All other lots will be stored in our office at 6 av Hoche 75008, Paris. Please email paris@bonhams.com at least 24 hours in advance to book in a collection.

Photographic ID will be required at time of collection. If a third party is collecting for you written authorisation is required in advance from you and photographic ID of the third party is requested at the time of collection.

Please note that certain items require French passports for export out of France. Please contact Kimly Ek by email for further details. kimly.ek@bonhams.com

Symbols
AR An Additional Premium will be payable to us by the Buyer to cover our Expenses relating to payment of royalties under the Artists Resale Right Regulations 2006. See our terms and conditions for further details.

STORAGE AND HANDLING CHARGES
Storage Charges
Storage will be free of charge for 14 days following the auction.

Each lot: 42 euros TTC per week.

VAT
The following symbols are used to denote that VAT is due on the hammer price and buyer's premium.

† VAT 20% on hammer price and buyer's premium

†† VAT at the preferential rate (currently 5.5 %) on Hammer price and Buyer's Premium for artworks, collectibles and antiques

***** VAT on imported items at a preferential rate of 5% on hammer price and the prevailing rate on buyer's premium

W Objects displayed with a W will be located in the Bonhams Warehouse and will only be available for collection from this location.

A reduced TVA rate of 5.5% will be charged on Buyer's Premium. This is subject to government change and the rate payable will be the rate in force on the date of the sale.

Important Notice To All Buyers

Condition
Condition is not stated in the catalogue. The absence of such reference does not imply that the lot is in good condition or free from faults. Prospective buyers should satisfy themselves by inspection as to the condition of each lot. Condition reports can be provided on request, but are for general guidance only and such reports are of necessity, subjective. Wherever possible please allow at least 24 hours for reports to be compiled.







Lot 55 installé

1 AR
JANE GRAVEROL (1905-1984)
Tête en l'air

signé 'Jane Graverol' (en bas à droite) ; inscrit 'Tête en l'air 215' (au revers)
huile sur panneau
Peint vers 1960

signed 'Jane Graverol' (lower right) ; inscribed 'Tête en l'air 215' (on reverse)
oil on panel
Painted *circa* 1960

43.5 x 53.7 cm.
17 1/8 x 21 1/8 in.

€25,000 - 35,000
£22,000 - 30,000
US$29,000 - 41,000

Cette œuvre sera incluse au Catalogue Raisonné actuellement en préparation par Marie Godet.

This work will be included in the forthcoming Catalogue Raisonné, currently being prepared by Marie Godet.

Provenance
Collection Jean-François de Brigode, Belgique.
Collection particulière, Belgique (acquis auprès de celle-ci).



2 AR
PAUL DELVAUX (1897-1994)
Sans titre

gouache, aquarelle, encre de Chine et crayon sur papier contrecollé sur carton

gouache, watercolour, India ink and pencil on paper laid on card

40.2 x 53 cm. (image)
54.5 x 72.6 cm. (feuille)

15 13/16 x 21 in. (image)
21 7/16 x 28 9/16 in. (sheet)

€60,000 - 80,000
£52,000 - 69,000
US$70,000 - 93,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par la Fondation Paul Delvaux.

The authenticity of this work has been confirmed by the Fondation Paul Delvaux.

Provenance
Vente, Marc-Arthur Kohn, Paris, 22 mai 2013, lot 8.
Collection particulière, Italie (acquis dans cette vente).



Paul Delvaux fut un peintre belge profondément associé à l'imagerie surréaliste, bien qu'il n'ait jamais revendiqué une appartenance stricte à un mouvement ou à un groupe. Après avoir étudié à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, il développa un univers poétique singulier peuplé de figures féminines silencieuses, d'architectures intemporelles et d'espaces oniriques suspendus entre mémoire, rêve et mystère.

Dans l'œuvre de Delvaux, la dimension théâtrale est omniprésente : ses compositions, telle une scène méticuleusement mise en place, invitent le spectateur à pénétrer dans un monde où le temps se fige et où le paysage se fait décor.

Dans la magnifique scène que présente ce lot, les riches rideaux latéraux encadrent un vaste ciel bleu au centre, tandis que deux figures ailées dominent la composition. Autour d'elles, quatre femmes soutiennent la structure, évoquant subtilement des références à l'Antiquité et à l'idéal classique, tout en déposant ces éléments dans une atmosphère résolument poétique et suspendue. Cette mise en scène, à la fois décor de théâtre et paysage métaphysique, illustre la manière unique dont Delvaux orchestre ses motifs, évoquant à la fois la mémoire des formes anciennes et une tension onirique qui est au cœur de son œuvre.

L'œuvre orne également le boîtier cartonné d'une édition de luxe limitée de Le Monde de Paul Delvaux publiée en mai 1983. Cette édition rend hommage au film d'art Le Monde de Paul Delvaux, réalisé en 1946 à Bruxelles par Henri Storck d'après un scénario de René Micha et produit par le Séminaire des Arts. D'une durée de 10 minutes 47 secondes, il est accompagné d'une musique composée par André Souris pour la lecture par l'auteur d'un poème de Paul Éluard, soulignant le dialogue entre image, son et poésie.
La présence, dans cette même vente, d'un magnifique décor de théâtre de Dalí met en lumière un exceptionnel dialogue entre deux approches du surréalisme : l'une plus silencieuse et introspective, l'autre plus flamboyante et spectaculairement imaginative. Ensemble, elles offrent un panorama rare de la diversité des langages visuels surréalistes au XX^{e} siècle et soulignent la portée théâtrale de leurs compositions respectives.


Paul Delvaux was a Belgian painter deeply associated with Surrealist imagery, even though he never claimed formal membership in any movement or group. After studying at the Académie Royale des Beaux-Arts in Brussels, he developed a highly individual poetic universe populated with silent feminine figures, timeless architecture, and dreamlike spaces suspended between memory, dream and mystery.

In Delvaux's work, the theatrical dimension is ever present: his compositions, like meticulously staged scenes, invite the viewer into a world where time appears to stand still and the landscape becomes a setting.

In the magnificent scene presented in this lot, rich side curtains frame a vast blue sky at the center, while two-winged figures dominate the composition. Around them, four women support the structure, subtly evoking references to Antiquity and classical ideals, all set within an atmosphere that is resolutely poetic and suspended. This staging, at once a theatrical set and a metaphysical landscape, illustrates the unique way Delvaux orchestrates his motifs, drawing on both the memory of ancient forms and the dreamlike tension at the heart of his work.

The work also appears on the cardboard case of a limited luxury edition of Le Monde de Paul Delvaux, published in May 1983. This edition commemorates the 1946 art film Le Monde de Paul Delvaux, directed by Henri Storck from a screenplay by René Micha and produced by the Séminaire des Arts. The 10-minute, 47-second film, realised in Brussels, features music composed by André Souris accompanying the author's reading of a poem by Paul Éluard, underscoring a poetic dialogue between image, sound and text. The presence, in this same sale, of a magnificent theatrical decor by Dalí highlights an exceptional dialogue between two approaches to Surrealism: one more silent and introspective, the other more flamboyant and spectacularly imaginative. Together, they offer a rare panorama of the diversity of Surrealist visual languages in the 20th century and underscore the theatrical force in each artist's compositions.





Salvador Dalí

Décor de théâtre pour Bacchanale
Stage set for Bacchanale



3 AR W

SALVADOR DALÍ (1904-1989)

Décor de théâtre pour Bacchanale

signé et daté 'Gala S. Dali 1939' (sur le rideau de fond au revers)
tempera et huile sur toiles
Conçu entre mars et mai 1939 et réalisé entre mai et août 1939.

signed and dated 'Gala S. Dali 1939' (on reverse of the backdrop curtain)
tempera and oil on canvases
Conceived in March-May 1939 and executed in May-August 1939.

L'ensemble du décor est composé de 13 éléments mesurant approximativement :

The set consists of 13 elements measuring approximately:

1er plan / 1st level
Frise / border : H. 262 cm. ; L. 1496 cm. (H. 103 1/8 x L. 589 in.)
Pendrillons / legs : H. 1000 cm. ; L. 243 cm. (H. 393 11/16 x 95 11/16 in.)

2e plan / 2nd level
Frise / borders : H. 244 cm. ; L. 1800 cm. (H. 96 1/16 x L. 708 11/16 in.)
Pendrillons / legs : H. 1085 cm. ; L. 400 cm. (H. 427 3/16 x L. 157 1/2 in.)

3e plan / 3rd level
Frise / borders : H. 239 cm. ; L. 1800 cm. (H. 94 1/8 x L. 708 11/16 in.)
Pendrillons / legs : H. 1085 cm. ; L. 397 cm. (H. 427 3/16 x 156 5/16 in.)

4e plan / 4th level
Frise / borders : H. 234 cm. ; L. 1768 cm. (H. 92 1/8 x 696 1/16 in.)
Pendrillons / legs : H. 1085 cm. ; L. 397 cm. (H. 427 3/16 x 156 5/16 in.)

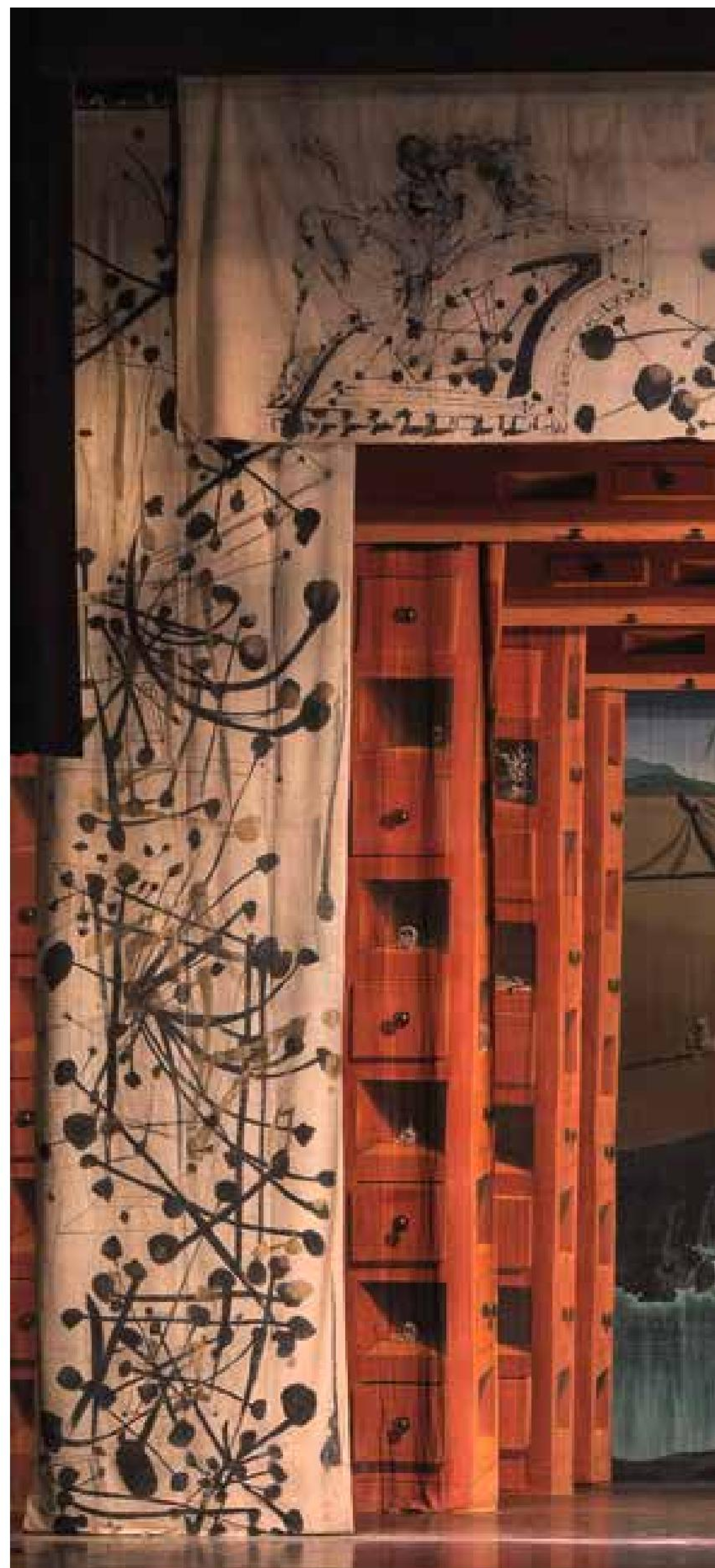
Rideau de fond / Backdrop curtain
H. 927 x L. 1783 cm. (H. 364 15/16 x L. 701 15/16 in.)

€200,000 - 300,000
£170,000 - 260,000
US$230,000 - 350,000

Provenance
Ballet Russe de Monte Carlo, Monaco.
The Ballet Foundation, New York (don de celle-ci en 1968).
Butler University, Indianapolis (don de celle-ci en 1970).
Vente, Sotheby's, New York, 13 novembre 2018, lot 345.
Collection particulière, Espagne (acquis dans cette vente).

Expositions
Madrid, Fundación Carlos de Amberes, *Salón de Arte Moderno (SAM)*,
22 février - 26 février 2023.
Madrid, Teatro Fernando de Rojas, *El Dalí más grande del mundo*,
22 décembre 2024 – 6 janvier 2025.
Milan, Fabbrica del Vapore, *I tre grandi di Spagna : tre visioni, un'eredità, l'arte di Dalí, Miró e Picasso*, 25 octobre 2025 - 25 janvier 2026.

Bibliographie
R. Descharnes & G. Néret, *Salvador Dalí, L'Œuvre peint*, Vol. I, Cologne, 1994, no. 725, (illustré p. 325).
Cat Exp., *Dalí and the Ballet, Set and Costumes for the Three-Cornered Hat*, Wisconsin, 2000 (illustré p. 8).
J. Gallego Benot & J. Vallaure, *Bacchanale, Anatomía de un decorado*, Madrid, 2026.







Léonide Massine en répétition avec Nini Theilade dans le rôle de Vénus.
Léonide Massine in rehearsal with Nini Theilade in the role of Venus
©Magazine Life, 27 novembre 1939

31 mars 1939

Alors qu'il est à New York, Dalí signe le contrat avec Universal Arts Inc, pour dessiner les décors et les costumes du ballet « Venusberg » tiré de l'opéra Tannhäuser par Richard Wagner et chorégraphié par Léonide Massine.

31 March 1939

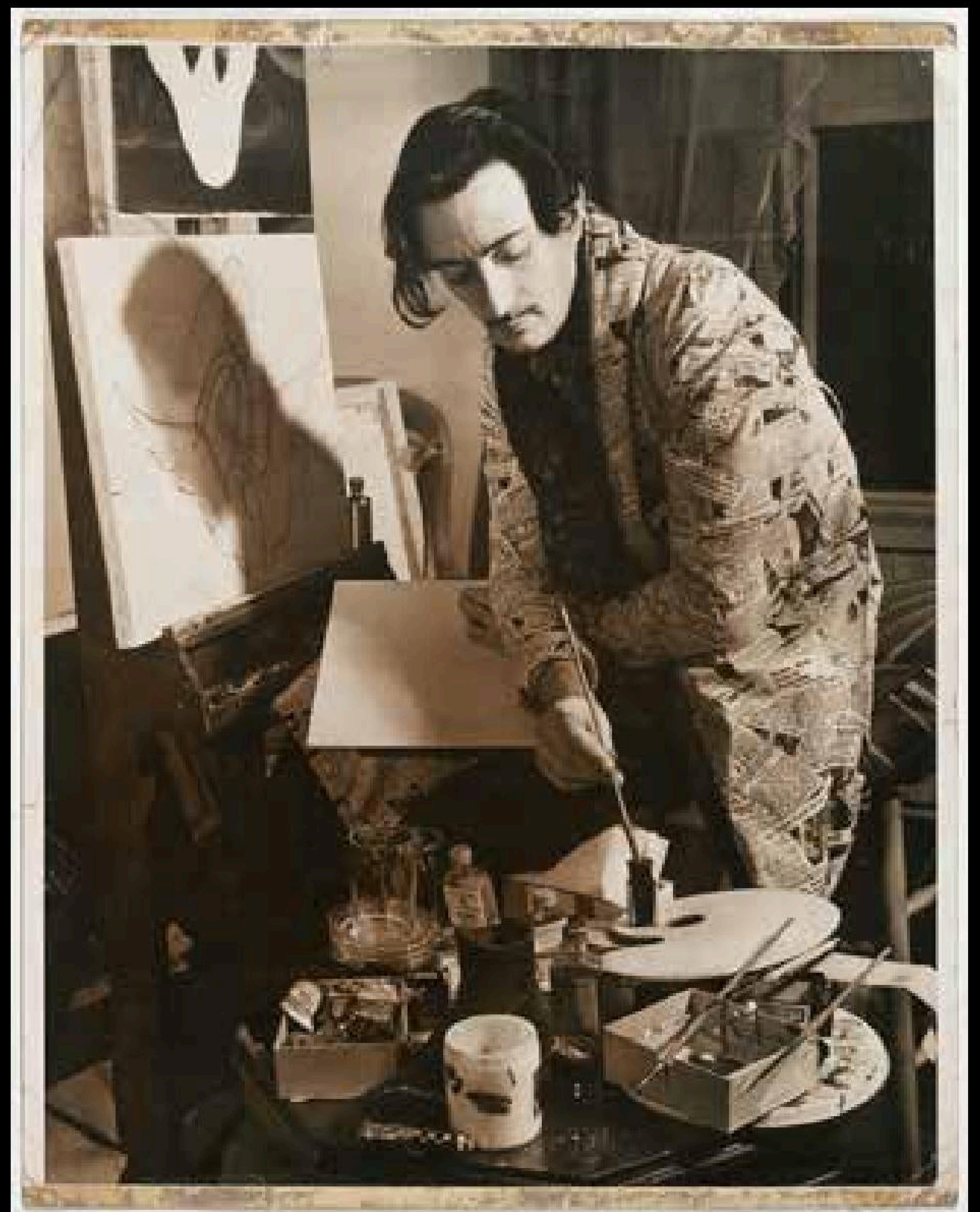
While in New York, Dalí signed a contract with Universal Arts Inc. to design the sets and costumes for the ballet Venusberg, drawn from the opera Tannhäuser by Richard Wagner and choreographed by Léonide Massine.

2 mai 1939

La maquette du décor est envoyée par paquebot depuis New York à Monaco dans les ateliers du Ballet Russe de Monte Carlo.

2 May 1939

The set model was sent by ocean liner from New York to Monaco, to the workshops of the Ballet Russe de Monte Carlo.



Salvador Dalí travaillant dans sa chambre d'hôtel à New York sur la maquette du décor du ballet Bacchanale, 1939.
Salvador Dalí working in his hotel room in New York on the set model for the ballet *Bacchanale*, 1939.
© Image rights of Salvador Dalí reserved. Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres, 2026

Entre fin mai et fin aout 1939

Réalisation du décor dans l'atelier du Ballet Russe de Monte Carlo. En collaboration du prince Alexandre Schervachidze, chef d'atelier, et Oreste Allegri, décorateur, Dali supervise et réalise les différents éléments.
Chaque décor est peint à plat sur le sol.

Between late May and late August 1939

The set was executed in the workshop of the Ballet Russe de Monte Carlo. In collaboration with Prince Alexandre Schervachidze, head of the workshop, and Oreste Allegri, set painter, Dalí supervised and produced the various elements.
Each set piece was painted flat on the floor.



Projet pour le décor du ballet Bacchanale, 1939
Huile sur toile marouflée sur carton,
46 x 61 cm, collection particulière.
©Lebrecht Music Arts/Bridgeman Images.



Montage de l'exposition au SAM 2023
Setting up the exhibition at SAM 2023
© Jorge Alcolea Gallery.

septembre 1939

A l'aube de la 2e Guerre Mondiale, le titre du Ballet « *Venusberg* » change pour « Bacchanale » à cause de sa consonnance allemande.

September 1939

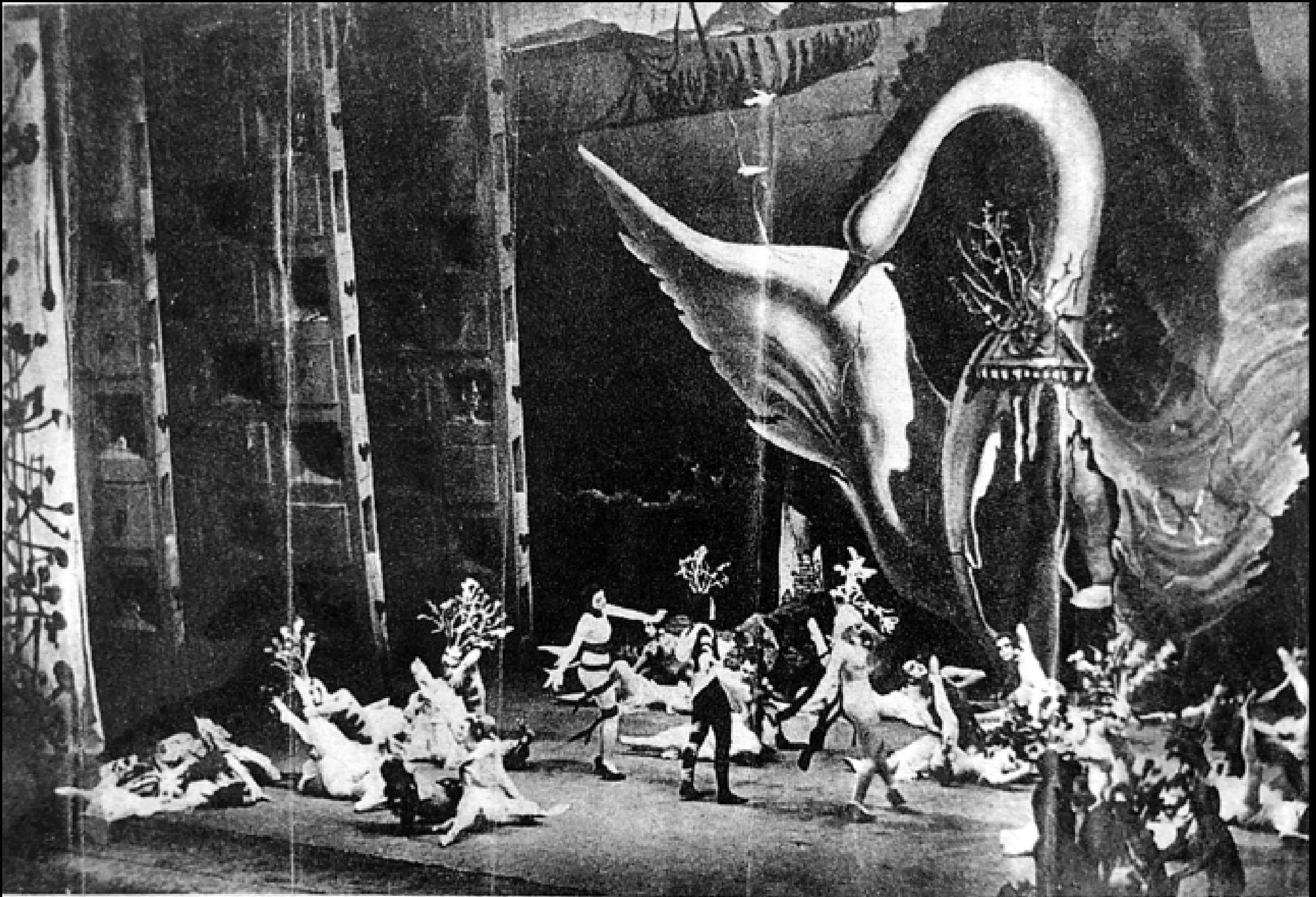
At the dawn of World War II, the title of the ballet *Venusberg* was changed to Bacchanale because of its German connotation.

9 novembre 1939

Première du ballet *Bacchanale* au Metropolitan Opera House de New York. Ce fut un immense succès mais à cause la guerre, Dalí n'y assiste pas. Les représentations se poursuivent jusqu'en 1941, puis reprennent en 1945, puis une nouvelle fois en 1967 à Monaco.

9 November 1939

Premiere of the ballet *Bacchanale* at the Metropolitan Opera House in New York. It was a tremendous success, but due to the war, Dalí did not attend. Performances continued until 1941, resumed in 1945, and were staged once again in 1967 in Monaco.



Salvador Dali's "Bacchanale," described as a "paranoiac" version of the Venusberg scene from Wagner's "Tannhaeuser," is in key with the Spanish surrealist's accomplishments in the world of ultra-modern art. Above, the Three Graces are seen joining the rest of the Ballet in the bacchanalia

La Bacchanale de Salvador DalÍ décrite comme une version "paranoïaque" de la scène du Venusberg titrée de "Tannhäuser" de Wagner s'inscrit pleinement dans la lignée des réalisations du Surréaliste espagnol dans le monde de l'art ultra-moderne. Ci-dessus, les Trois Grâce se joignent au reste du Ballet pour cette Bacchanale.
©New York Times 19 novembre 1939

Life goes to Dali's new Ballet

A surrealist "Bacchanale" with a mad Bavarian and a Venus in white tights

At the New York World's Fair last summer, Salvador Dali, best-known surrealist artist alive, put on a surrealist show called "Dream of Venus." The dream was full of sex and lovely, near-naked girls. It was very successful.

Still entranced by the subject, Dali put his imagination to work on another surrealist dream of Venus. This is a ballet based on the Venusberg scene in Richard Wagner's *Tannhäuser*. It is called *Bacchanale* and is full of sex and lovely girls. It was given its premiere on Nov. 9 in New York by the Ballet Russe de Monte Carlo. The audience found it amusing, annoying, puzzling, disquieting. It will be very successful.

Dali calls his ballet "a paranoiac performance." It is really the psychoanalyzed nightmare of King Ludwig II of Bavaria, Wagner's mad patron, set to Wagner's music. Into Ludwig's phantasmagoria comes Venus, danced by the exotic half-Javanese Nini Theilade, who emerges in full-length white tights from a huge swan (*opposite page*). Venus appears sometimes as a fish, sometimes as a dragon. As the dream goes on, nymphs, fauns and bacchantes carouse. Death dressed as an umbrella chases Ludwig. Finally Ludwig drops dead, surrounded by a bevy of umbrellas.

©Magazine Life, 27 novembre 1939

La vie s'empare du nouveau Ballet de Dali

Une « Bacchanale » surréaliste avec un Bavarois fou et une Vénus en collants blancs

L'été dernier, à l'Exposition universelle de New York, Salvador Dali, l'un des artistes surréalistes vivants les plus célèbres, a présenté un spectacle surréaliste intitulé « Rêve de Vénus ». Le rêve était rempli de sexe et de jolies jeunes filles presque nues. Ce fut un grand succès.

Toujours fasciné par le sujet, Dali a mis son imagination au travail sur un autre rêve surréaliste de Vénus. Il s'agit d'un ballet basé sur la scène du Venusberg dans Tannhäuser de Richard Wagner. Il s'appelle Bacchanale et est rempli de sexe et de jolies jeunes filles. Il a été créé le 9 novembre à New York par le Ballet Russe de Monte Carlo. Le public l'a trouvé amusant, agaçant, déroutant et inquiétant. Il aura beaucoup de succès.

Dali qualifie son ballet de « performance paranoïaque ». Il s'agit en réalité du cauchemar psychanalysé du roi Louis II de Bavière, le mécène fou de Wagner, mis en musique par Wagner. Dans la fantasmagorie de Louis apparait Vénus, dansée par l'exotique Nini Theilade, mi-javanaise, qui émerge d'un cygne immense en collants blancs (page ci-contre). Vénus apparait tantôt comme un poisson, tantôt comme un dragon. Au fil du rêve, nymphes, faunes et bacchantes festoient. La Mort, déguisée en parapluie, poursuit Louis. Finalement, Louis s'effondre, mort, entouré d'une nuée de parapluies.

©Magazine Life, 27 novembre 1939 (traduction)



Photographie d'une représentation de Bacchanale, par le Ballet Rusee de Monte Carlo en novembre 1939
Photograph of a performance of Bacchanale by the Ballet Rusee de Monte Carlo in November 1939.
©Magazine Life, 27 novembre 1939

1968

Le Ballet Russe de Monte Carlo ferme et ses biens sont transmis à « The Ballet Fondation ».

1968

The Monte Carlo Russian Ballet closed, and its assets were transferred to *The Ballet Foundation*.

1970

George Verdak (ancien professeur emblématique du Ballet Russe de Monte Carlo) organise la donation des biens à l'université Butler.

1970

George Verdak (former prominent teacher of the Monte Carlo Russian Ballet) arranged for the donation of the assets to Butler University.



décembre 2024 – janvier 2025

Théâtre Fernando de Rojas de Madrid

Réinterprétation de certaines parties du ballet par le Círculo de Bellas Artes, avec la mise en scène de Jaime Vallaure et la chorégraphie de Tania Arias.

December 2024 – January 2025

Fernando de Rojas Theatre, Madrid

Reinterpretation of certain parts of the ballet by the Círculo de Bellas Artes, directed by Jaime Vallaure with choreography by Tania Arias.

février 2023

Exposition au Salón de Arte Moderno (SAM) à la Fundación Carlos de Amberes de Madrid

February 2023

Exhibition at Salón de Arte Moderno (SAM) at the Fundación Carlos de Amberes in Madrid



Photo du décor de théâtre exposé durant l'Exposition au Salón de Arte Moderno de Madrid en 2023.
Photograph of the theatre set displayed during the exhibition at Salón de Arte Moderno in Madrid in 2023.



Photo du décor de théâtre exposé durant I tre grandi di spagna : tre visioni, un'eredita, l'arte de di Dalí, Miró e Picasso à la Fabbrica del Vapore à Milan.
Photograph of the theatre set displayed during I tre grandi di Spagna: tre visioni, un'eredità, l'arte di Dalí, Miró e Picasso at the Fabbrica del Vapore in Milan.
© Fabbrica del Vapore, Milan

octobre 2025 - janvier 2026

Exposition , *I tre grandi di Spagna : tre visioni, un'eredita, l'arte di Dalí, Miró e Picasso* à la Fabbrica del Vapore à Milan

October 2025 - January 2026

Exhibition *I tre grandi di Spagna: tre visioni, un'eredità, l'arte di Dalí, Miró e Picasso* at the Fabbrica del Vapore in Milan.

Théâtre Fernando de Rojas de Madrid Circulo de Bellas Artes
© Rafael Suarez

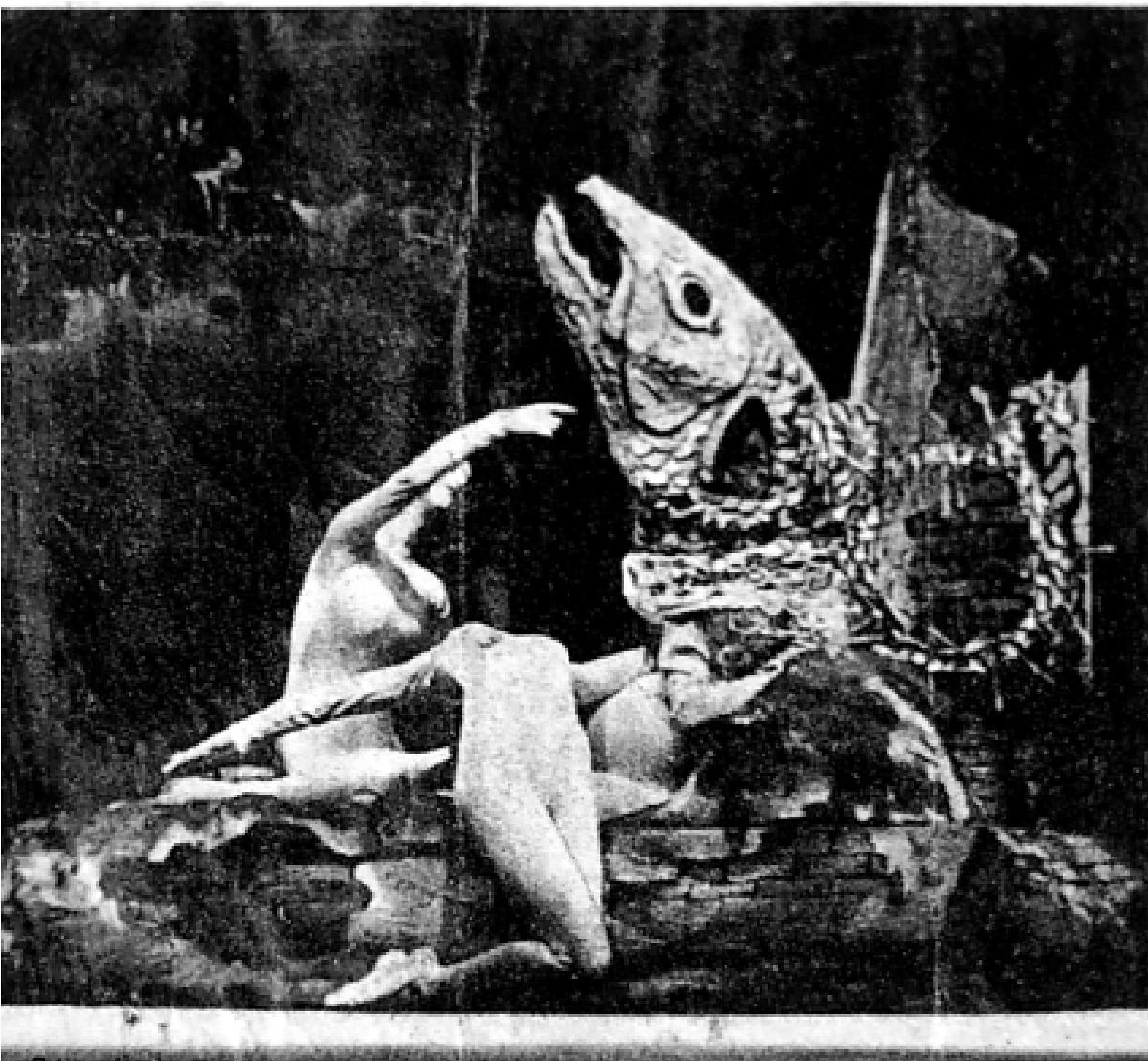


Mad Ludwig is central figure of ballet. In history, he was King of Bavaria, judged insane in 1886. Patron of Wafner he filled his castle with Wagneriana, including very frank frescoes of the Venusberg Bacchanale.

Le roi Ludwig fou est la figure centrale du ballet. Dans l'histoire, il fut roi de Bavière et fut déclaré fou en 1886. Mécène de Wagner, il remplit son château de références à ce dernier, y compris de fresques très crues représentant la Bacchanale du Mont Venus.
©Magazine Life, 27 novembre 1939

L'Opera original raconte l'histoire du Chevalier Tannhäuser qui s'adonne aux plaisirs dionysiaques en compagnie des nymphes, bacchantes et faunes sur le le Mont Venus (Venusberg) avant d'abandonner ces vices et de se tourner vers la religion.

Dalí réinterpréta la première partie de cette légende à travers la méthode paranoïaque-critique et la psychanalyse freudienne. Le personnage principal, Louis II de Bavière dans ses pérégrinations, transperce d'une épée Vénus, qui s'était transformé en déesse poisson puis en dragon. « Le poison libidineux » de Vénus l'éclabousse et le fait sombrer dans la folie. Victime d'hallucinations, il voit alors, son amante Lola Montez, ainsi que les Trois Grâces sous forme de mannequins de couturière.



Venus (Nina Theilade), metamorphosed into a fish, plays the lyre for two sea nymphs in the "Bacchanale." Dali did the scenario, decor and costumes for the production.

Vénus (Nini Theilade) métamorphosée en poisson, joue de la lyre pour deux nymphes marines dans "Bacchanale". Dali a réalisé le scénario, le décor et les costume de la production.
©New York Times 19 novembre 1939

The original opera tells the story of the Knight Tannhäuser, who indulges in Dionysian pleasures in the company of nymphs, bacchantes, and fauns on Mount Venus (Venusberg) before renouncing these vices and turning to religion.

Dalí reinterpreted the first part of this legend through the paranoiac-critical method and Freudian psychoanalysis. The main character, Louis II of Bavaria, in his wanderings, pierces Venus—who had transformed into a fish goddess and then into a dragon—with a sword. Venus's "libidinous poison" splashes over him, driving him into madness. Victim of hallucinations, he then sees his lover Lola Montez, as well as the Three Graces, in the form of tailor's mannequins.

Dalí, a élaboré le décor et les costumes en multipliant les références historiques, mythologiques et psychanalytiques avec des éléments à fortes charges symboliques et aux de multiples possibilités interprétatives.

Le cygne, renvoyant au mythe de Léda, visible sur ces photos d'archives est un élément amovible en bois qui n'a pas été conservé. Il a probablement été détruit pour des raisons de stockage.

Bacchanale reste au répertoire de la compagnie de 1939 à 1941, puis en 1945 et enfin en 1967 à Monaco.



Vines growing out of his head, this faun waits wistfully. Vines are symbols of Bacchus, ancient god of wine, whose drunken parties were called Baccanalia.

Des vignes poussant de sa tête, ce faune attend avec mélancolie. Les vignes sont des symboles de Bacchus, l'antique dieu du vin, dont les fêtes enivrantes étaient appelées Bacchanales.
©Magazine Life, 27 novembre 1939

Dalí designed the set and costumes by layering historical, mythological, and psychoanalytic references, incorporating highly symbolic elements with multiple interpretive possibilities.

The swan, alluding to the myth of Leda, visible in these archival photos, was a removable wooden element that has not been preserved. It was probably destroyed for storage reasons.

Bacchanale remained in the company's repertoire from 1939 to 1941, then in 1945, and finally in 1967 in Monaco.



Two fauns sit through the ballet knitting. When they get up, the little faun clings to the big faun's leg, is carried off the stage like this.

Deux faunes restent assis pendant tout le ballet en train de tricoter. Lorsqu'ils se lèvent, le petit faune s'accroche à la jambe du grand faune et est ainsi emporté hors de la scène.
©Magazine Life, 27 novembre 1939



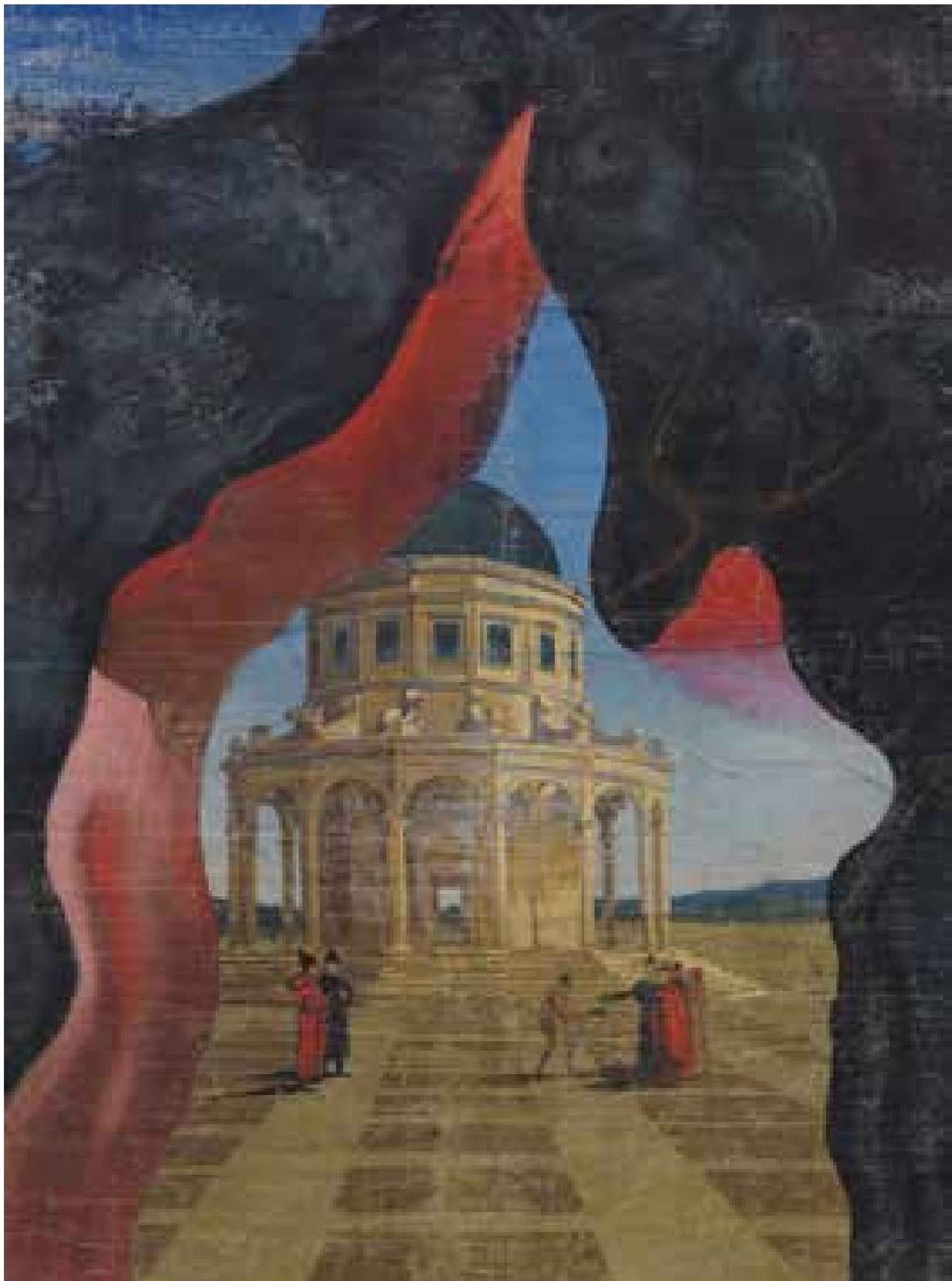
Détail





Détail





Détail

Le rideau de fond constitue l'élément central et monumental de ce décor imaginé par Salvador Dalí. Haut de plus de neuf mètres et large de près de dix-huit, il déploie un paysage à la fois mystérieux et onirique, traversé de références mythologiques, artistiques et psychanalytiques.

Au centre s'élève majestueusement le mont Vénus, qui occupe presque toute la hauteur du rideau. À sa base, sur la gauche, une cascade se déverse dans un étang calme. Cette présence de l'eau, rare dans cet univers minéral et aride, introduit une respiration dans le paysage : elle évoque à la fois la source de vie, et l'écoulement du temps, insaisissable et continu.

La montagne symbolique est transpercée en son cœur, laissant apparaître un tempietto et des personnages de la Renaissance italienne qui reprennent la composition du Mariage de la Vierge de Raphaël, lui-même inspiré par l'architecture de Donato Bramante. Pourtant, ici, la scène semble vidée de sa signification originelle : il n'y a ni union, ni célébration véritable. L'amour est absent. Cette absence peut être mise en relation avec la figure du cygne déployant ses ailes, autrefois placée devant le mont, qui renvoyait au mythe de Léda et évoquait à la fois le désir, la tentation et la culpabilité associée au péché féminin.



RAPHAEL (1483-1520), Le mariage de la Vierge, 1504, huile sur panneau, Pinacothèque de Brera, Milan
© Pinacothèque de Brera, Milan

The backdrop constitutes the central and monumental element of this set designed by Salvador Dalí. Standing over nine metres high and nearly eighteen metres wide, it unfolds a landscape that is at once mysterious and dreamlike, interwoven with mythological, artistic and psychoanalytical references.

At the centre rises majestically Mount Venus, occupying almost the entire height of the curtain. At its base, to the left, a waterfall pours into a still pond. The presence of water, rare within this mineral and arid universe, introduces a moment of breath into the landscape: it evokes both the source of life and the flow of time, elusive and unceasing.

The symbolic mountain is pierced at its heart, revealing a tempietto and figures from the Italian Renaissance that echo the composition of the Marriage of the Virgin by Raphael, itself inspired by the architecture of Donato Bramante. Yet here, the scene appears emptied of its original meaning: there is neither union nor genuine celebration.
Love is absent. This absence may be linked to the figure of the swan spreading its wings, once placed before the mountain, alluding to the myth of Leda and evoking desire, temptation and the guilt associated with feminine sin.



Détail

À gauche du mont, une carcasse de bateau échoué témoigne d'un drame ancien que le temps semble peu à peu effacer. Non loin, un personnage se tient debout, le bras levé, dans une posture ambiguë : appel au secours, geste de désespoir ou ultime tentative de communication ?

À droite, au loin, un désert s'étend jusqu'à la ligne d'horizon, ponctué d'immenses rochers énigmatiques. Cet espace aride accentue le sentiment de solitude et d'infini, si caractéristique des paysages daliniens.

Disséminés dans cet univers minéral apparaissent de petits éléments inattendus, tels que des haricots. Souvent associés à la fertilité, à la croissance et à la puissance vitale, ils occupent une place récurrente dans l'œuvre de Dalí. Fasciné par les cycles naturels et les phénomènes de métamorphose, l'artiste en faisait une métaphore de la vie qui surgit de manière imprévisible, presque explosive, au cœur même d'un environnement hostile.À l'opposé de cette promesse de germination, des ossements jonchent le sol. Vestiges silencieux d'existences disparues, ils rappellent au spectateur l'inéluctabilité de la mort et inscrivent le décor dans une méditation sur la finitude humaine.

Ainsi, ce décor superpose et fait dialoguer plusieurs âges de la vie au sein d'un même espace-temps. Les éléments symboliques se confrontent, coexistent sans jamais révéler totalement ou figer leur signification, comme s'ils contenaient en eux la possibilité d'une autre lecture. Du haricot, promesse fragile de germination, à la scène du temple, qui évoque l'union mais en montre le vide, jusqu'aux ossements, traces muettes de ce qui fut, Salvador Dalí construit une méditation sur le cycle de l'existence. Mais cette trajectoire n'a rien de linéaire : elle est traversée par la solitude, le désir, la perte, peut-être même par l'impossibilité de l'amour.

To the left of the mountain, the wreck of a stranded boat bears witness to an ancient drama that time seems gradually to erase. Nearby, a figure stands with an arm raised in an ambiguous gesture: a cry for help, an expression of despair, or a final attempt at communication?
To the right, in the distance, a desert stretches to the horizon, punctuated by immense, enigmatic rocks. This barren expanse heightens the sense of solitude and infinity so characteristic of Dalinian landscapes.

Scattered throughout this mineral world are small, unexpected elements such as beans. Often associated with fertility, growth and vital force, they occupy a recurring place in Dalí's work. Fascinated by natural cycles and processes of metamorphosis, the artist used them as a metaphor for life erupting unpredictably, almost explosively, at the very heart of a hostile environment.
In stark contrast to this promise of germination, bones lie strewn across the ground. Silent remnants of vanished lives, they remind the viewer of the inevitability of death and inscribe the set within a meditation on human finitude.

Thus, the set overlays and brings into dialogue several stages of life within a single space-time. Its symbolic elements confront one another, coexisting without ever fully revealing or fixing their meaning, as though each contained within itself the possibility of another reading. From the bean, a fragile promise of germination, to the temple scene, which evokes union yet reveals its emptiness, and finally to the bones, mute traces of what once was, Salvador Dalí constructs a meditation on the cycle of existence. Yet this trajectory is anything but linear: it is shaped by solitude, desire, loss, and perhaps even the impossibility of love.



Détail


Détail



Détail



Détail

La scène est surplombée de trois frises et encadrée latéralement par trois pendrillons qui en structurent l'espace et marquent le passage vers les coulisses. Ces derniers prennent la forme de parois compartimentée, composée d'alvéoles vides et de tiroirs, certains clos, d'autres entrouverts.

Dans ces niches se déploie tout un répertoire de formes emblématiques de l'imaginaire dalinien dans son versant le plus sépulcral et onirique : bustes, crânes, têtes de mort molles, mains, aiguières, foulards faisant penser à des linceuls. On y trouve également le portrait de Gala en tant que muse suprême, que l'on reconnait à son nœud dans les cheveux. Ces motifs, à la fois organiques et reliquaires, instaurent une atmosphère de vanité baroque.

Dans la frise supérieure, une figure féminine spectrale occupe son alcôve. Placée en surplomb, elle semble assister à l'action dramatique qui se déploie sous son regard. Sa posture, à la fois pensive et sensuelle, instaure une ambiguïté troublante. Tous les élements présents dans les niches sont de la main de l'artiste.

L'ambiance ouvertement macabre de ces pendrillons suggère une méditation sur la fatalité. Ils apparaissent comme l'architecture symbolique d'un destin inéluctable, l'écrin visuel d'une bacchanale où l'élan vital se confronte sans cesse à son issue funeste.

The stage is surmounted by three friezes and flanked on either side by three legs which structure the space and mark the passage into the wings. The latter take the form of compartmentalised walls composed of empty alcoves and drawers, some closed, others half-open.


Within these niches unfolds a whole repertoire of forms emblematic of Dalí's imagination in its most sepulchral and oneiric dimension: busts, skulls, soft death's heads, disembodied hands, ewers, and scarves suggestive of shrouds. Also present is the portrait of Gala as supreme muse, recognisable by the bow in her hair. These motifs, at once organic and reliquary, establish an atmosphere of Baroque vanitas.

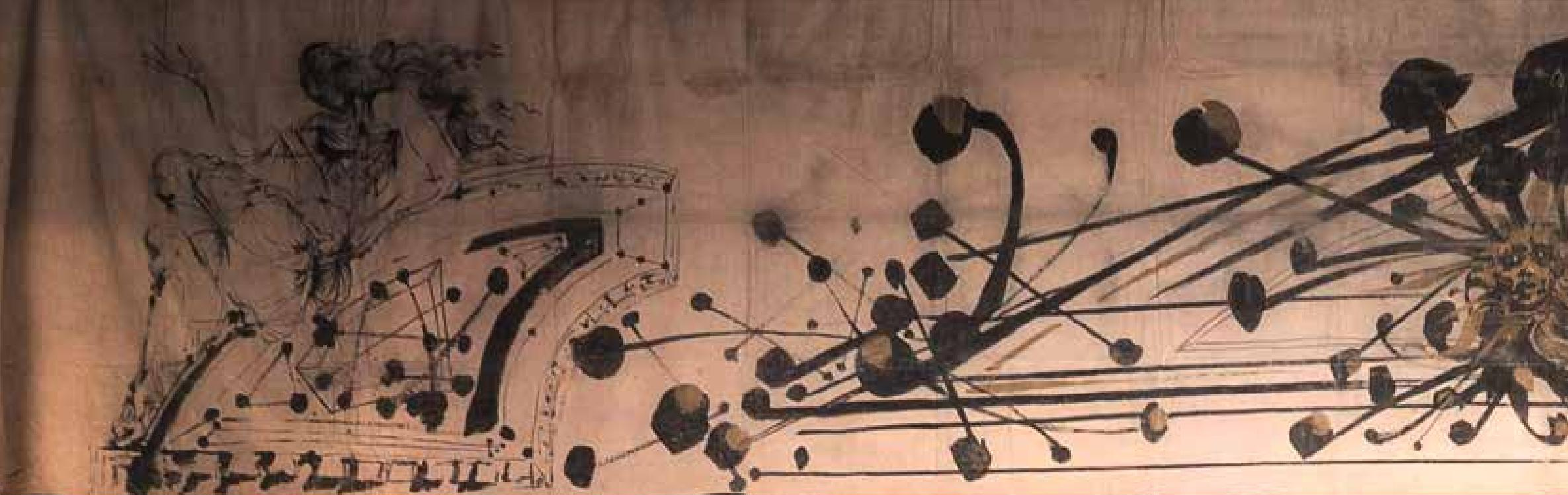
In the upper frieze, a spectral female figure occupies her alcove. Placed above, she appears to witness the dramatic action unfolding beneath her gaze. Her posture, both pensive and sensual, creates a disturbing ambiguity. All the elements present in the niches are the work of the artist.

The overtly macabre atmosphere of these legs suggests a meditation on fatality. They emerge as the symbolic architecture of an inescapable destiny, the visual setting of a bacchanal in which vital impulse is constantly confronted with its own tragic end.




Détail





Détails

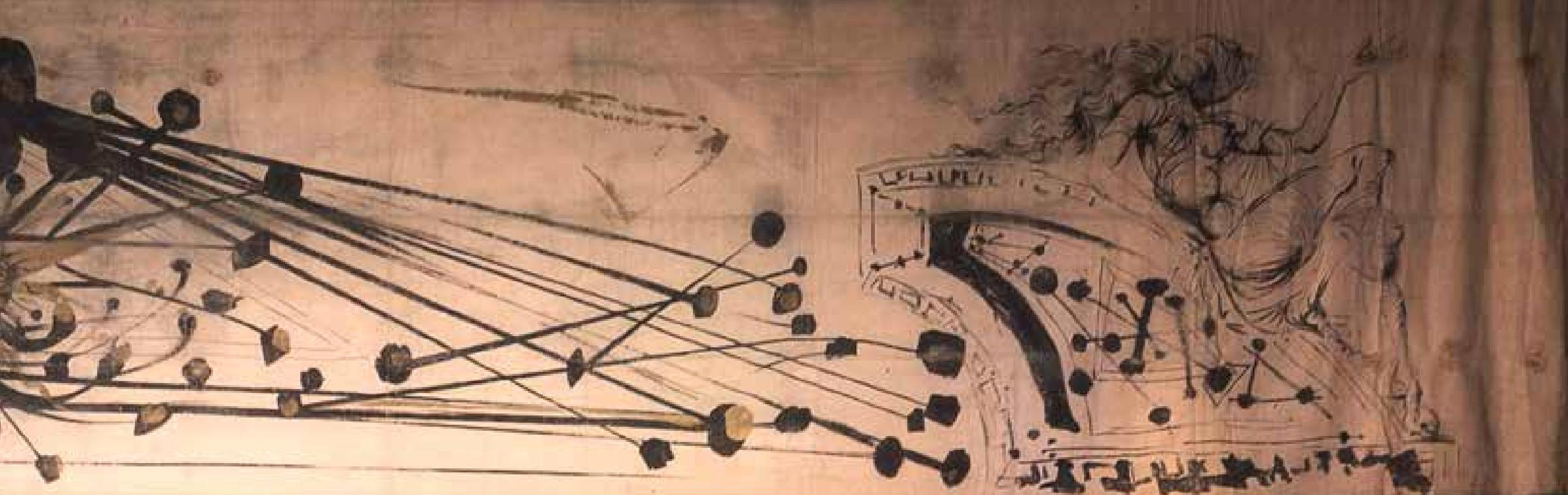


Le style de cette partie du décor est à la fois très dynamique et spontané, caractéristique des motifs « en explosion » propre à Dali.

La frise horizontale supérieure évoque l'architecture grecque, rappelant le berceau de l'art scénique et créant un lien subtil entre tradition et modernité.

La composition des pendrillons suggère des notes de musique éclatées dans l'espace, donnant l'impression d'une danse dynamique sur le tissu. Les touches de doré captent la lumière et attirent le regard, produisant des reflets scintillants qui semblent vibrer au rythme de la musique.

Ce mouvement contraste fortement avec l'aspect construit et minutieux des pendrillons à tiroirs, dont la précision géométrique souligne la différence avec la liberté expressive de la frise. Cette section du décor n'a pas été reportée ni exécutée par l'atelier : elle a été entièrement conçue et réalisée par l'artiste lui-même.





The style of this part of the set design is both highly dynamic and spontaneous, characteristic of Dali's distinctive "exploding" motifs. The upper horizontal frieze evokes Greek architecture, recalling the cradle of the performing arts and establishing a subtle link between tradition and modernity.

The composition of the hangings suggests musical notes scattered through space, creating the impression of a lively dance across the fabric. Touches of gold catch the light and draw the eye, producing shimmering reflections that seem to vibrate in time with the music.

This movement stands in stark contrast to the structured and meticulous nature of the drawer hangings, whose geometric precision emphasises the difference from the expressive freedom of the frieze. This section of the set was neither transferred nor executed by the workshop: it was entirely conceived and realised by the artist himself.





Gant de femme pour l'illustration de Nadja par André Breton

Ce gant en bronze a connu un destin auquel rien ne le prédestinait. Il fut choisi par André Breton pour illustrer son célèbre ouvrage Nadja, l'un des récits les plus importants du Surréalisme. Dans ce livre, Breton raconte ses « errances poétiques » dans Paris, bouleversées par la rencontre d'une jeune femme mystérieuse : Nadja. Elle incarne pour lui l'idéal surréaliste, abolissant les frontières entre la réalité et le rêve. Ensemble, ils interrogent l'amour, l'art, la folie et le hasard.

Le hasard est d'ailleurs un thème central de l'ouvrage. Breton y développe la notion de hasard objectif : le moment où un désir profondément enfoui semble se manifester dans la réalité. Pour lui, cette forme de synchronicité, que certains appelleraient une simple coïncidence, prouve que le rêve et le réel communiquent. Ces évènements inattendus deviennent alors des signes, à la fois poétiques et magiques.

L'histoire du gant choisi pour illustrer Nadja est elle-même le fruit d'un hasard objectif.Tout commence par une rencontre, un véritable coup de foudre artistique entre André Breton et Lise Deharme, romancière et poétesse. Ils se rencontrent en octobre 1924 lors d'une représentation d'une pièce de William Shakespeare. Ce soir-là, Lise Deharme porte ses emblématiques gants en daim bleu ciel, que Breton remarque immédiatement et admire. Débute alors, une amitié sincère et profonde entre les deux écrivains qui s'admirent et s'inspirent mutuellement.

Il lui propose de l'accompagner à la Centrale surréaliste, située rue de Grenelle à Paris. Ouverte au public, la Centrale est à la fois un lieu de rencontre pour les surréalistes et un véritable laboratoire consacré au rêve et à l'inconscient. Sur la porte d'entrée, une invitation singulière : les visiteurs sont conviés à venir raconter leurs rêves, leurs visions ou leurs expériences étranges. Le lieu se veut un espace d'exploration de tout ce qui échappe à la logique rationnelle.

À l'issue de cette visite, Breton demande à Lise Deharme de lui laisser l'un de ses gants, qui l'a tant fasciné, afin qu'il devienne un symbole du surréalisme. Mais il se ravise aussitôt, incapable d'accepter que cet objet de désincarne en étant séparé de sa propriétaire.
Peu de temps après, Lise Deharme revient pourtant avec un présent inattendu : un gant en bronze qu'elle possède chez elle. Breton raconte cet épisode en ces termes :

This bronze glove met a fate that nothing had seemed to foreshadow. It was chosen by André Breton to illustrate his celebrated book Nadja, one of the most important narratives of Surrealism. In this book, Breton recounts his "poetic wanderings" through Paris, profoundly transformed by his encounter with a mysterious young woman: Nadja. To him, she embodies the Surrealist ideal, dissolving the boundaries between reality and dream. Together, they question love, art, madness and chance.

Chance, moreover, is a central theme of the work. Breton develops the notion of objective chance: the moment when a deeply buried desire seems to manifest itself in reality. For him, this form of synchronicity what some might call a mere coincidence demonstrates that dream and reality communicate with one another. These unexpected events thus become signs, at once poetic and magical.

The story of the glove chosen to illustrate Nadja is itself the product of such objective chance. It all begins with a meeting a true artistic coup de foudre between André Breton and Lise Deharme, a novelist and poet. They met in October 1924 during a performance of a play by William Shakespeare. That evening, Lise Deharme was wearing her distinctive sky-blue suede gloves, which Breton immediately noticed and admired. Thus began a sincere and profound friendship between the two writers, who admired and inspired one another.

Breton suggested accompanying her to the Surrealist Bureau, located on Rue de Grenelle in Paris. Open to the public, the Bureau served both as a meeting place for the Surrealists and as a genuine laboratory devoted to dreams and the unconscious. On the entrance door was an unusual invitation: visitors were encouraged to come and recount their dreams, visions or strange experiences. The place was conceived as a space for exploring everything that escapes rational logic.

At the end of the visit, Breton asked Lise Deharme to leave him one of her gloves the one that had fascinated him so much so that it might become a symbol of Surrealism. Yet he immediately reconsidered, unable to accept that the object should lose its meaning by being separated from its owner.Shortly afterwards, however, Lise Deharme returned with an unexpected gift: a bronze glove that she had at home. Breton recounts the episode in these terms:



« Cette dame projeta de revenir poser sur la table, à l'endroit où j'avais tant espéré qu'elle ne laisserait pas le gant bleu, un gant de bronze qu'elle possédait et que depuis j'ai vu chez elle, gant de femme aussi, au poignet plié, aux doigts sans épaisseur, gant que je n'ai jamais pu m'empêcher de soulever, surpris toujours de son poids. » Ainsi, parce que Lise Deharme possédait chez elle un gant en bronze évoquant ses propres gants, cet objet est devenu un symbole du surréalisme, illustrant l'un des ouvrages les plus chers à Breton et incarnant lui-même un hasard objectif.

On dénombre aujourd'hui huit exemplaires de ce gant en bronze. Celui-ci, à la patine argentée, a appartenu à la célèbre Madeleine Castaing, mécène et grande antiquaire qui soutint toute sa vie le peintre Chaïm Soutine et révolutionna la décoration d'intérieur par un goût singulier et audacieux. Figure marquante de la société artistique de son temps, elle décora de nombreuses demeures illustres et laissa derrière elle l'image d'une femme fantasque et talentueuse, dotée d'une intuition extraordinaire pour reconnaître la beauté et la révéler. Le gant passa ensuite entre les mains de Didier Grumbach, figure centrale de la mode française, qui l'offrit à Andrée Putman, célèbre architecte d'intérieur de renommée internationale. Avec ses précédents propriétaires, elle partageait cette même liberté, cette audace et ce regard affûté qui permettent de reconnaître la beauté des objets singuliers, ceux dont l'histoire dépasse parfois de loin leur simple apparence.

"This lady planned to return and place upon the table at the very spot where I had so much hoped she would not leave the blue glove a bronze glove she owned and which I have since seen at her home: a woman's glove too, the wrist bent, the fingers without thickness, a glove I have never been able to resist lifting, always surprised by its weight." Thus, simply because Lise Deharme happened to possess at home a bronze glove reminiscent of her own, the object became a symbol of Surrealism illustrating one of Breton's most cherished works and itself embodying an instance of objective chance.

Today eight examples of this bronze glove are known. The present one, with its silvery patina, once belonged to the celebrated Madeleine Castaing, a patron and distinguished antique dealer who supported the painter Chaïm Soutine throughout her life and revolutionised interior decoration through a singular and daring taste. A striking figure in the artistic society of her time, she decorated many illustrious residences and left behind the image of a whimsical yet gifted woman, endowed with an extraordinary intuition for recognising beauty and revealing it. The glove later passed into the hands of Didier Grumbach, a central figure in French fashion, who offered it to Andrée Putman, the internationally renowned interior architect. Like its previous owners, she shared that same freedom, boldness and keen eye that allow one to recognise the beauty of singular objects those whose history sometimes far exceeds their simple appearance.

4

ANONYME

Gant de femme pour l'illustration de Nadja

bronze en laiton argenté

brass silvered bronze

20.5 x 10 x 2.5 cm.
8 1/16 x 3 15/16 X 1 in.

€35,000 - 55,000
£30,000 - 48,000
US$41,000 - 64,000

Provenance
Collection Madeleine Castaing, France.
Collection Didier Grumbach.
Collection Andrée Putman, France (don de celui-ci).
Vente, Christophe Joron-Derem, Paris, 28 juin 2013, lot 260.
Acquis par le précédent propriétaire dans cette vente.
Vente, Christophe Joron-Derem, Paris, 16 décembre 2022, lot 123.
Collection particulière, Paris (acquis dans cette vente).

Expositions
Paris, Centre Georges Pompidou, *André Breton, la beauté convulsive*, 25 avril - 26 août 1991 (une autre variante illustrée p. 277).
Valence, Centro Julio González, *El objeto surrealista*, 16 octobre 1997 - 4 janvier 1998 (une autre variante illustrée p. 33).
Paris, Centre Georges Pompidou, *La Révolution Surréaliste*, 6 mars - 24 juin 2002, p. 440.
Dusseldorf, Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen, *Surrealismus - 1914/1944*, 20 juillet - 24 novembre 2002, p. 462.
Rome, Complesso Monumentale del Vittoriano, *Dada e surrealismo riscoperti*, 9 octobre - 7 février 2010 (une autre variante illustrée p. 234).
Cahors, Musée Henri-Martin, *La Maison de verre André Breton initiateur découvreur*, 20 septembre - 29 décembre 2014 (une autre variante illustrée en couverture et p. 21 & 26).



5 AR
GEORGES MALKINE (1898-1970)
Sans titre

signé 'Georges Malkine' (au revers)
gouache sur papier

signed 'Georges Malkine' (on reverse)
gouache en paper

18.1 x 26.5 cm. (image)
7 1/8 x 10 7/16 in. (image)

€4,000 - 6,000

Provenance
Collection Aube Elléouët (née Breton).
Galerie 1900-2000, Paris.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

En 1869, Isidore Ducasse publie Les Chants de Maldoror sous le nom du Comte de Lautréamont. Ce texte singulier, profondément atypique pour son époque, se distingue par sa tonalité sombre et violente, ainsi que par une écriture poétique traversée d'images hallucinées et d'une révolte ouverte contre la morale et la logique traditionnelles. Longtemps restée confidentielle, cette œuvre exercera néanmoins une influence décisive sur les avant-gardes du XXe siècle, en particulier sur André Breton et les membres du mouvement surréaliste, qui y verront une source majeure d'inspiration.

Dans ce contexte intellectuel, le papier à lettres conçu par Georges Malkine constitue l'un des premiers éléments graphiques associés au surréalisme naissant dans les années 1920. Proche du cercle réuni autour de Breton, Malkine crée un motif destiné à orner la correspondance du groupe, utilisé notamment à l'époque de la revue La Révolution surréaliste.

Au-delà de sa fonction décorative, ce papier à lettres participe à la construction d'une véritable identité visuelle pour le groupe surréaliste. Il témoigne du rôle discret mais essentiel de Malkine dans les débuts du mouvement. Celui-ci est d'ailleurs le seul peintre mentionné dans le Manifeste du surréalisme. Aujourd'hui, ce motif est considéré comme un document historique significatif, révélateur de l'esprit collectif, expérimental et novateur qui animait les premiers surréalistes. Resté dans la famille d'André Breton jusqu'il y a peu. Cette œuvre est pour la première fois présentée en ventes aux enchères.

In 1869, Isidore Ducasse published Les Chants de Maldoror under the name the Count of Lautréamont. This singular work, profoundly atypical for its time, is distinguished by its dark and violent tone, as well as by a poetic style permeated with hallucinatory imagery and an open revolt against conventional morality and logic. Long kept in relative obscurity, the work would nevertheless exert a decisive influence on the avant-garde movements of the twentieth century, particularly on André Breton and the members of the Surrealist movement, who regarded it as a major source of inspiration.

Within this intellectual context, the letterhead designed by Georges Malkine constitutes one of the earliest graphic elements associated with the emerging Surrealist movement in the 1920s. Close to the circle gathered around Breton, Malkine created a motif intended to adorn the group's correspondence, notably used at the time of the journal La Révolution surréaliste.

Beyond its decorative function, this letterhead contributed to the construction of a genuine visual identity for the Surrealist group. It testifies to Malkine's discreet yet essential role in the early years of the movement. He was, moreover, the only painter mentioned in the Manifesto of Surrealism. Today, this motif is regarded as a significant historical document, revealing the collective, experimental and innovative spirit that animated the early Surrealists. Having remained in André Breton's family until very recently, this work is presented at auction for the first time.



6
PAUL ELUARD (1895-1952)
Appliquée
Illustré par un dessin de Valentine Hugo

Paris, s. n. [1937]
Petit in-12 carré. 42 pages. 7 pointes sèches originales hors-texte, en couleurs.

Reliure signée de Pierre-Lucien Martin. Maroquin bleu pétrole, plats décorés d'un trapèze mosaïqué de vélin ivoire orné d'un semis d'étoiles argentées et de maroquin bleu, filets argentés se croisant au centre des plats et jeu de filets dorés formant des losanges concentriques, dos lisse titré à l'or, doublures et gardes de papier bleu, tête dorée, couverture et dos conservés. Étui.

Edition originale. Tirage unique à 25 exemplaires sur Arches celui-ci non numéroté, justifié d'une note autographe au crayon signée par l'artiste : exemplaire "de Valentine Hugo / mon exemplaire est augmenté de la suite unique des seuls essais tirés en noir par moi de chacune des pointes-sèches et d'un dessin original".

Une note manuscrite signée de Valentine Hugo au colophon précise : "les cuivres ont été détruits par moi pendant l'occupation".

Exemplaire enrichi de :

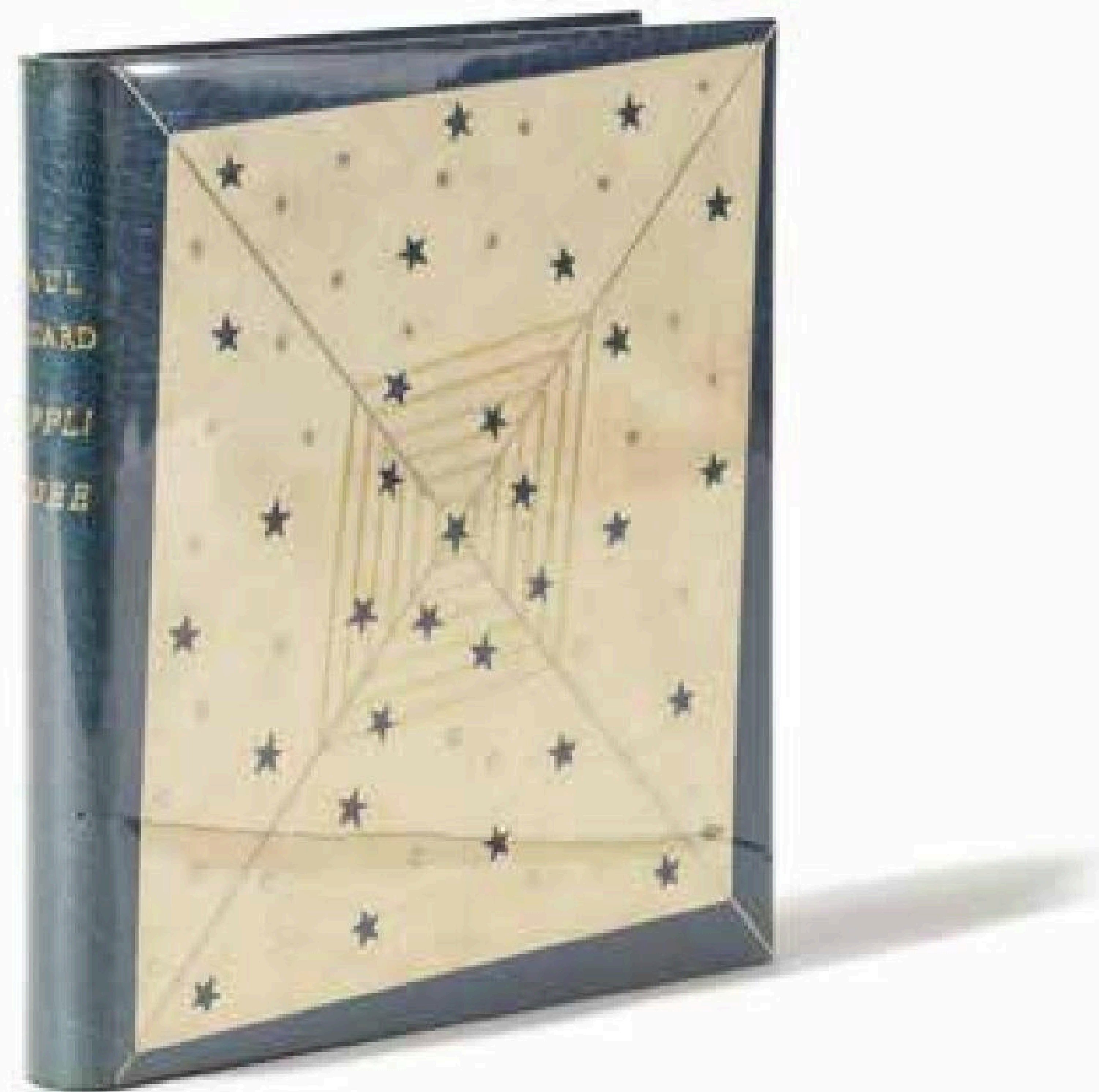
- Un dessin original aux crayons de couleurs signé 'Valentine Hugo' (en bas à gauche) monté en tête d'ouvrage
14 x 12.5 cm.
5 1/2 x 4 15/16 in.

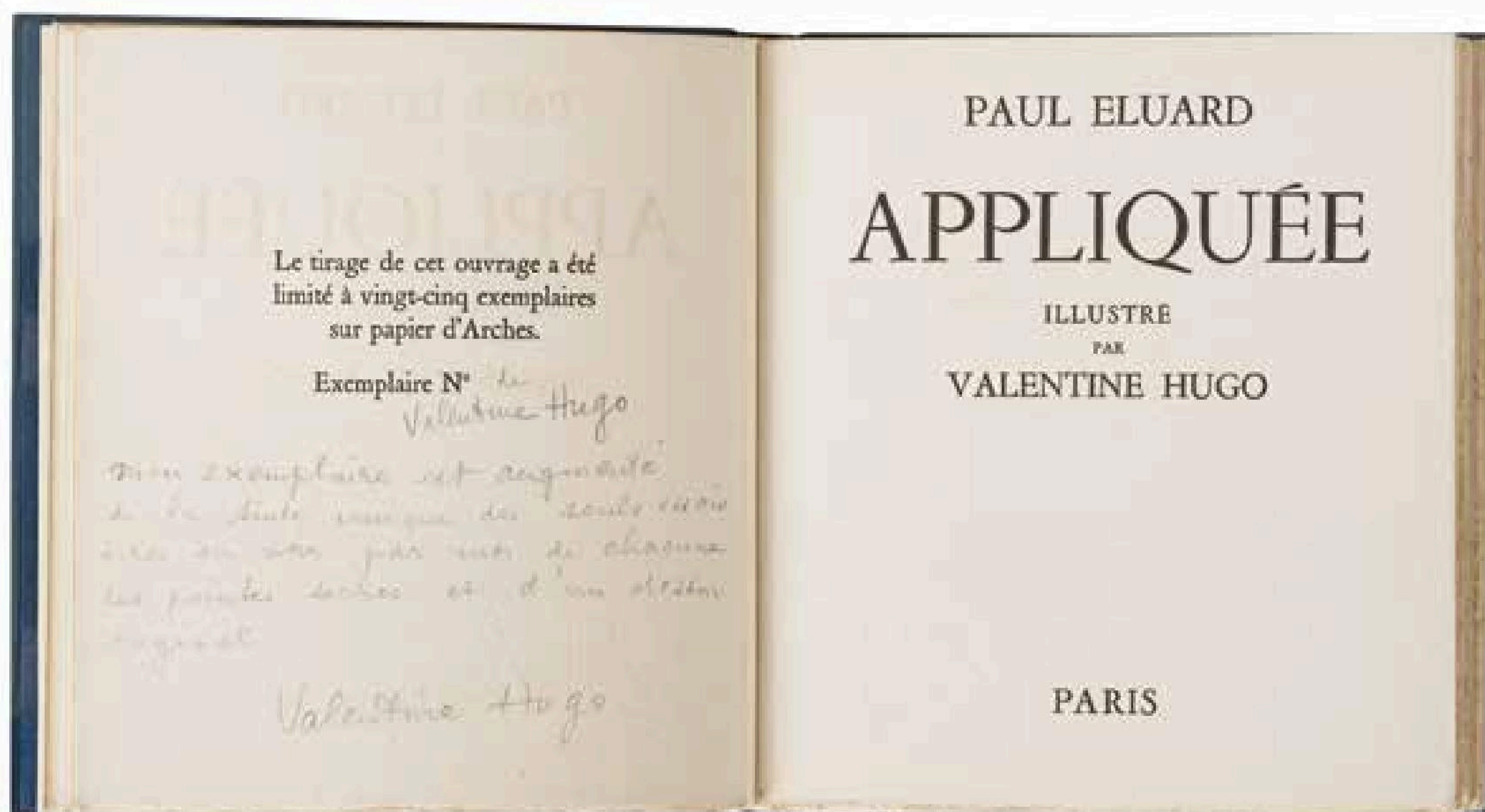
- Une suite en noir des 7 pointes-sèches, toutes justifiées "1er état" et monogrammées par l'artiste, tirées sur Arches sauf une sur japon, reliées en fin d'ouvrage.

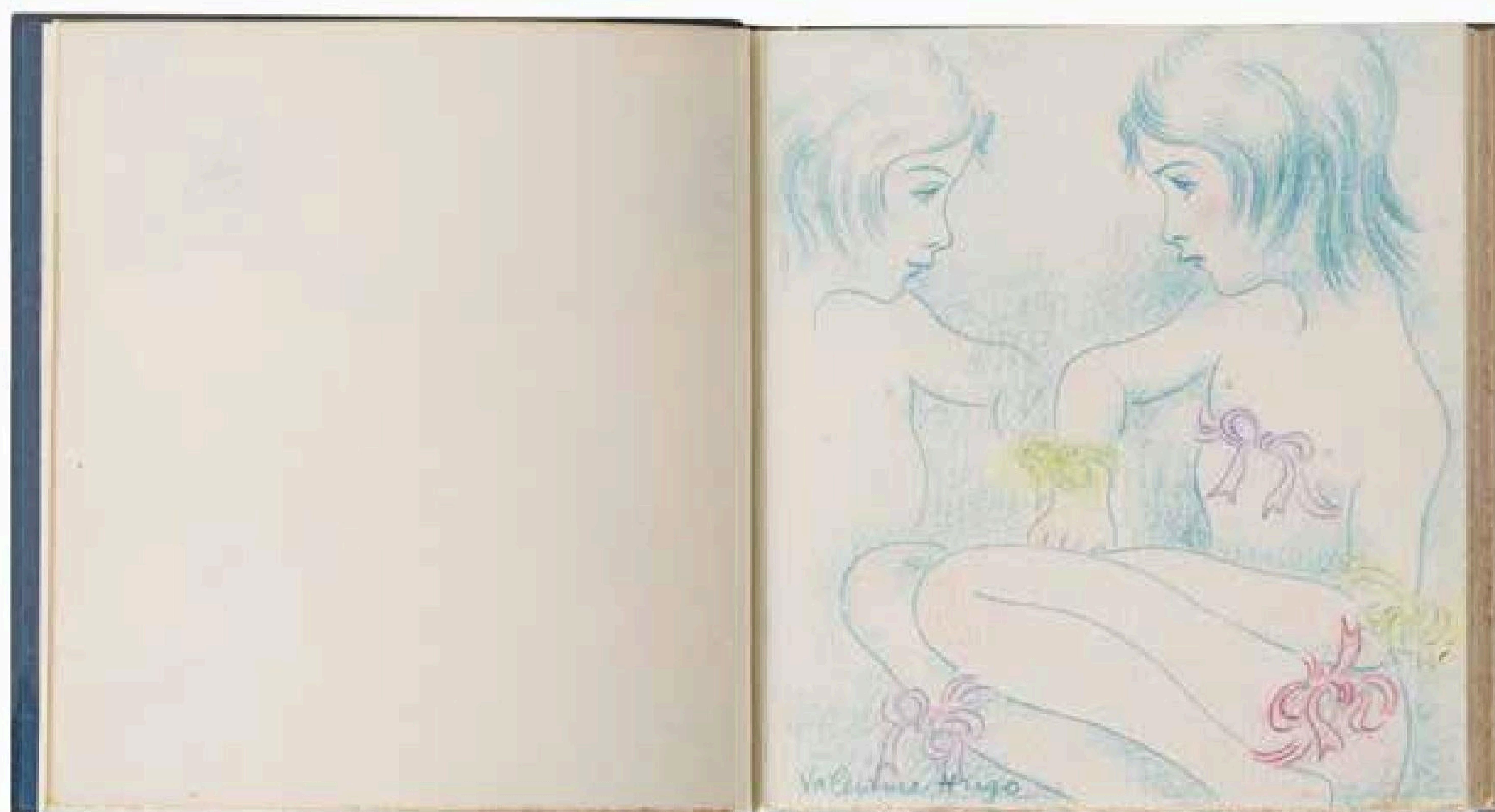
14 x 12.5 cm.
5 1/2 x 4 15/16 in.

€15,000 - 20,000
£13,000 - 17,000
US$17,000 - 23,000

Provenance
Collection Robert Moureau, France.
Vente, Pierre Berger & Associés, Paris, 3-4 décembre 2003, lot 215.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).




Le tirage de cet ouvrage a été
limité à vingt-cinq exemplaires
sur papier d'Arches.
Exemplaire Nº
Valentine Hugo
PAUL ELUARD
APPLIQUÉE
ILLUSTRE
PAR
VALENTINE HUGO
PARIS


Valentine Hugo



Max Ernst

La sculpture La Tourangelle, réalisée en 1967 par Max Ernst, appartient à la période tardive de son œuvre, marquée par son retour définitif en France après son exil américain durant la Seconde Guerre mondiale. Installé en Touraine, l'artiste développe alors une production sculpturale majeure, composée de bronzes aux silhouettes verticales, hybrides et presque totémiques, où se mêlent formes organiques, figures imaginaires et réminiscences archaïques.

La Tourangelle incarne pleinement l'esprit du surréalisme auquel Ernst est profondément associé. Par ses formes ambiguës et métamorphiques, la sculpture semble émerger de l'inconscient et convoquer un univers de mythes, de rêves et de créatures imaginaires, fidèle à l'esthétique expérimentale et poétique défendue par André Breton et les surréalistes. Cette dimension onirique et symbolique, caractéristique du travail d'Ernst, confère à l'œuvre une présence à la fois énigmatique et monumentale.

Le titre établit par ailleurs un ancrage territorial explicite en référence à la Touraine, région d'adoption de l'artiste, tout en conservant une portée universelle grâce à son langage formel libre et intemporel.
La sculpture acquiert également une dimension institutionnelle en devenant le trophée du Festival international du film de Tours, organisé entre 1955 et 1968. Ce festival, l'un des principaux rendez-vous européens consacrés au court métrage, joua un rôle déterminant dans la reconnaissance d'une nouvelle génération de cinéastes et dans la diffusion d'un cinéma moderne et innovant. Des réalisateurs tels que Jean-Luc Godard, Agnès Varda, Alain Resnais ou Chris Marker y furent distingués. La Tourangelle symbolisait ainsi la rencontre féconde entre l'avant-garde artistique et la modernité cinématographique. Notre exemplaire a été remis au père de l'actuel propriétaire, Jean Vautrin, en récompense de son court-métrage Actua-Tilt.

Au-delà de sa fonction de trophée, l'œuvre s'inscrit dans un ensemble d'expositions majeures consacrées à la sculpture d'Ernst. Les bronzes réalisés dans les années 1960 ont été présentés dans d'importantes institutions muséales en Europe et aux États-Unis lors de rétrospectives internationales dédiées à l'artiste, contribuant à revaloriser la dimension tridimensionnelle de son travail, longtemps éclipsée par ses peintures et ses collages surréalistes.

La présence de La Tourangelle sur le marché de l'art demeure particulièrement rare. Issue d'un tirage limité, cette sculpture fait partie des bronzes tardifs de Max Ernst qui apparaissent très occasionnellement en vente publique. La majorité des exemplaires étant aujourd'hui conservée dans des collections privées ou institutionnelles, chaque réapparition d'un tirage suscite un intérêt marqué de la part des collectionneurs et des institutions.

The sculpture La Tourangelle, created in 1967 by Max Ernst, belongs to the late period of his work, marked by his definitive return to France after his exile in the United States during the Second World War. Having settled in Touraine, the artist then developed a major sculptural output composed of bronzes with vertical, hybrid and almost totemic silhouettes, in which organic forms, imaginary figures and archaic reminiscences intermingle.

La Tourangelle fully embodies the spirit of Surrealism, with which Ernst is profoundly associated. Through its ambiguous and metamorphic forms, the sculpture appears to emerge from the unconscious, evoking a universe of myths, dreams and imaginary creatures, faithful to the experimental and poetic aesthetic championed by André Breton and the Surrealists. This dreamlike and symbolic dimension, characteristic of Ernst's work, gives the sculpture a presence that is at once enigmatic and monumental.

The title also establishes an explicit geographical anchoring in reference to Touraine, the artist's adopted region, while retaining a universal scope through its free and timeless formal language.
The sculpture also acquired an institutional dimension when it became the trophy of the Festival international du film de Tours, held between 1955 and 1968. This festival, one of the principal European events devoted to short films, played a decisive role in the recognition of a new generation of filmmakers and in the dissemination of modern and innovative cinema. Directors such as Jean-Luc Godard, Agnès Varda, Alain Resnais and Chris Marker were honoured there. La Tourangelle thus symbolised the fruitful meeting between the artistic avant-garde and cinematic modernity. The present example was awarded to the father of the current owner, Jean Vautrin, in recognition of his short film Actua-Tilt.

Beyond its function as a trophy, the work forms part of a group of major exhibitions devoted to Ernst's sculpture. The bronzes produced in the 1960s were presented in important museum institutions in Europe and the United States during international retrospectives dedicated to the artist, contributing to a renewed appreciation of the three-dimensional dimension of his work, long overshadowed by his Surrealist paintings and collages.

The presence of La Tourangelle on the art market remains particularly rare. Issued in a limited edition, this sculpture belongs to the group of late bronzes by Max Ernst that appear only very occasionally at public auction. As most examples are now held in private or institutional collections, each reappearance of a cast generates marked interest from collectors and institutions.

7 AR

MAX ERNST (1891-1976)

La Tourangelle

inscrit et daté 'Tours 1960' (sur le devant de la base) ; signé, numéroté et porte la marque du fondeur 'Max Ernst I/III HC, Susse Fondeur Paris' (à l'arrière de la base)
laiton poli à patine dorée

inscribed and dated 'Tours 1960' (on the front of the base) ; signed, numbered and stamped with the foundry mark 'Max Ernst I/III HC, Susse Fondeur Paris' (on the back of the base)
polished brass with golden patina

Hauteur : 26 cm.
Height : 10 1/4 in.

Conçue en 1960, cette version en laiton a été coulée entre 1960 et 1962 par la fonderie Susse en plus de l'édition de 13 exemplaires numérotés I/III - III/III, 1/8 - 8/8 et EA I/II - EA II/II.

Conceived in 1960, this brass version has been cast in 1960-1962 by the Susse foundry in addition to the edition of the 13 casts with numbers I/III - III/III, 1/8 - 8/8 et EA I/II - EA II/II.

€50,000 - 70,000
£43,000 - 61,000
US$58,000 - 81,000

Provenance

Collection Jean Herman dit Jean Vautrin (reçu pour le Grand prix au Festival de Tours 1960).
Collection particulière, France (par descendance).

Expositions

Aix-en-Provence, Hotel de Caumont, *Max Ernst: mondes magiques, mondes libérés*, 4 mai - 8 octobre 2023 (illustré p. 76).
Madrid, Circulo de Bellas Artes, *Max Ernst, Surrealismo, Arte y Cine*, 5 décembre - 4 mai 2025 (illustré p. 102).

Bibliographie

W. Spies, S. & G. Metken, *Max Ernst : Œuvre-Katalog 1954-1963* Vol. VI, Cologne, 1998, no. 3821.I (un autre exemplaire illustré p. 406).


1960

Francis Picabia et le Surréalisme : entre adhésion et rébellion

lots 8 - 17

A travers les œuvres que le collectionneur a réunies au fil des dernières décennies, se dessine un portrait en creux, celui d'un regard particulièrement attentif à la complexité de Francis Picabia. Sa collection compte une dizaine d'œuvres, peintures et œuvres sur papier, acquises patiemment, parfois directement auprès de la famille de l'artiste, parfois en ventes aux enchères.

Au cœur de l'ensemble figure une œuvre aussi singulière qu'emblématique : *La Polonaise* . Par sa dimension historique et son sujet poignant, elle donne à la collection une gravité et une profondeur particulières. À ses côtés, un Masque appartenant à l'une des séries les plus troublantes de Picabia, affirme l'intérêt du collectionneur pour la question de l'identité, et de l'authenticité du visage.

Elle inclut aussi plusieurs portraits de femmes des années 1940 : certains d'apparence plus ordinaire, d'autres aux accents presque hollywoodiens, glacés et lumineux. Ce contraste révèle un goût pour les variations internes d'un même motif, pour la tension entre la banalité et le glamour.

Mais la collection ne s'arrête pas aux œuvres "iconiques". À cela s'ajoutent des œuvres sur papier : un dessin de chien, un cheval, un portrait d'homme, etc. Ces pièces plus discrètes élargissent encore le spectre. Elles montrent que le collectionneur ne s'est pas limité aux images les plus célèbres ou les plus immédiatement identifiables. Il s'est intéressé aux marges, aux moments plus intimes et anecdotiques de l'œuvre.

C'est une collection sensible, presque narrative. Elle embrasse les contradictions de l'artiste. Son goût apparaît profondément éclectique, mais cet éclectisme est fidèle à l'esprit même de Picabia. Collectionner cet artiste, c'est accepter l'instabilité, le changement de style, la coexistence d'œuvres radicalement différentes à l'image de leur auteur pluriel et inclassifiable.

Francis Picabia occupe une place singulière dans l'histoire des avant-gardes du XXe siècle. Peintre, poète, agitateur d'idées, il traverse les mouvements plus qu'il ne s'y installe : impressionnisme, cubisme, dada, puis un compagnonnage complexe avec le surréalisme. Son rapport à ce dernier est fait à la fois de proximités fécondes et de distances irréductibles.

Il partage avec le groupe d'André Breton un même esprit de rupture, un intérêt pour l'inconscient et une volonté de remettre en cause les conventions esthétiques et morales. De même, son intérêt pour l'inconscient, le rêve et les images mentales le rapproche ponctuellement des préoccupations du groupe surréaliste naissant dans les années 1920. Toutefois, il refuse toute discipline collective et se méfie des cadres théoriques trop structurés : Picabia revendique une liberté absolue.

Là où le surréalisme cherche une révolution globale de l'esprit, Picabia cultive le mouvement perpétuel, la contradiction et la métamorphose. Il fréquente les surréalistes, expose avec eux, mais garde une distance critique vis-à-vis de leur volonté de systématisation et de leur ambition quasi doctrinale. Sa position demeure celle d'un électron libre : proche, parfois complice, mais fondamentalement indocile.

Francis Picabia and Surrealism: Between Adherence and Rebellion

Through the works that the collector has brought together over the past decades, a subtle portrait emerges—one of a gaze particularly attentive to the complexity of Francis Picabia. His collection comprises around ten works, including paintings and works on paper, acquired patiently, sometimes directly from the artist's family, at other times through auction.

At the heart of the collection is a work as singular as it is emblematic: *La Polonaise*. Its historical significance and poignant subject lend the collection a particular gravity and depth. Beside it, a Masque from one of Picabia's most unsettling series underscores the collector's interest in questions of identity and the authenticity of the human visage.

The collection also includes several portraits of women from the 1940s: some of seemingly ordinary appearance, others with almost Hollywood-esque, icy, luminous qualities. This contrast reveals a taste for internal variations within a single motif, for the tension between banality and glamour.

Yet the collection does not stop at the "iconic" works. It also encompasses works on paper: a drawing of a dog, a horse, a portrait of a man, and so forth. These more modest pieces broaden the spectrum further, showing that the collector did not limit himself to the most famous or immediately recognisable images. He engaged with the margins, with the more intimate and anecdotal moments of the oeuvre.

It is a sensitive, almost narrative collection. It embraces the contradictions of the artist. The collector's taste appears deeply eclectic, yet this eclecticism is true to Picabia's own spirit. To collect this artist is to accept instability, stylistic change, and the coexistence of radically different works, reflecting the multiplicity and unclassifiable nature of their author.

Francis Picabia occupies a unique place in the history of the twentieth-century avant-gardes. Painter, poet, provocateur of ideas, he moved through movements rather than settling within them: Impressionism, Cubism, Dada, followed by a complex association with Surrealism. His relationship with the latter was marked by both fruitful affinities and irreducible distance.

He shared with André Breton's circle a spirit of rupture, an interest in the unconscious, and a desire to challenge aesthetic and moral conventions. Likewise, his engagement with the unconscious, dreams, and mental imagery occasionally aligned him with the concerns of the emerging Surrealist group in the 1920s. Yet he rejected collective discipline and remained wary of overly structured theoretical frameworks: Picabia asserted absolute freedom.

Where Surrealism sought a global revolution of the mind, Picabia cultivated perpetual motion, contradiction, and metamorphosis. He associated with the Surrealists and exhibited alongside them, yet maintained a critical distance from their drive for systematisation and their quasi-doctrinal ambitions. His position remained that of a free agent: close, sometimes complicit, but fundamentally untamed.



Francis Picabia dans son atelier
Francier Picabia in his studio
©GrangerBridgeman Images

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

8
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Masque

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite)
huile sur carton
Peint vers 1939

signed 'Francis Picabia' (lower right)
oil on cardboard
Painted *circa* 1939

40.4 x 33.1 cm.
15 7/8 x 13 1/16 in.

€150,000 - 250,000
£130,000 - 220,000
US$170,000 - 290,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

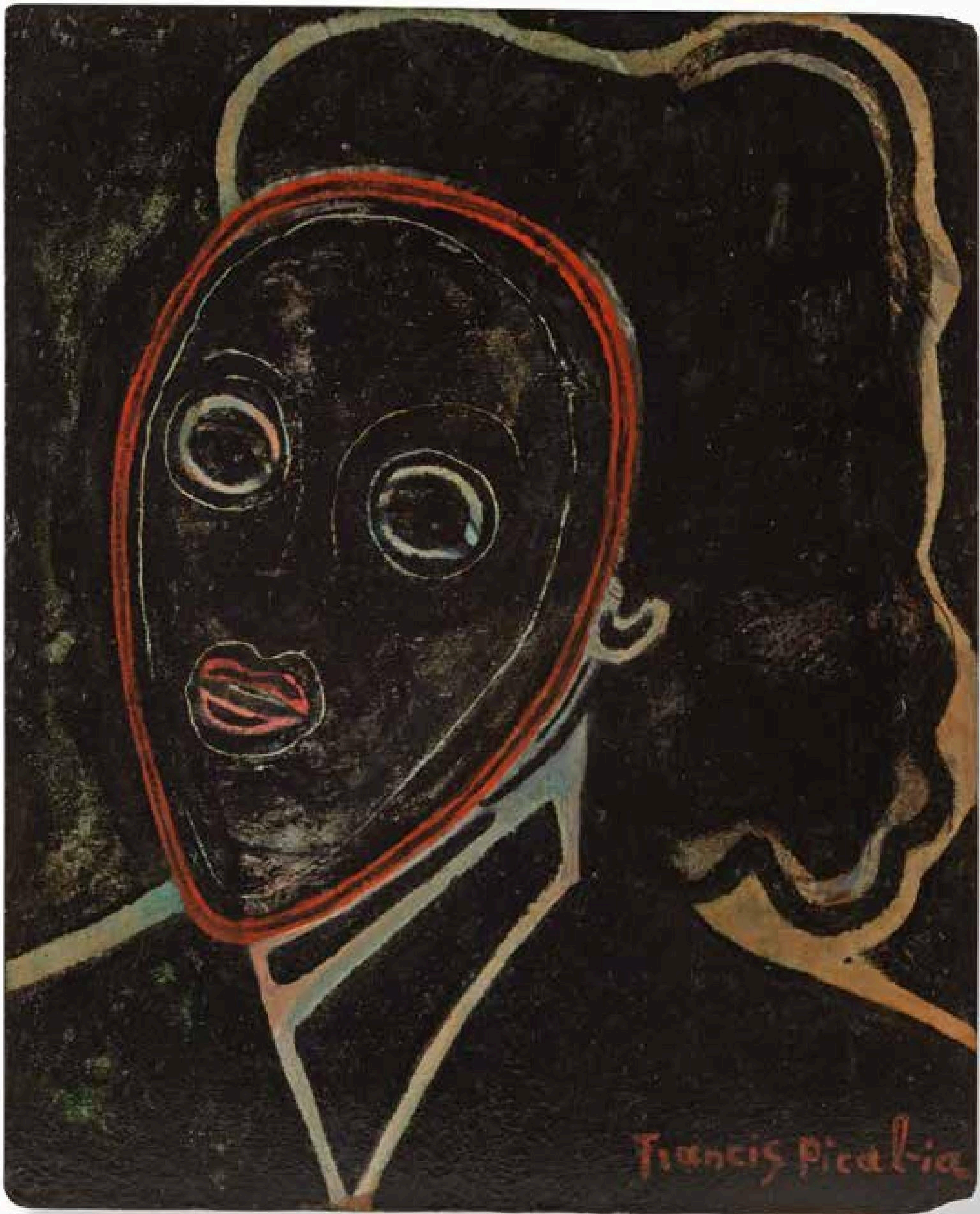
Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci en 1975).

Les Masques dégagent une impression d'étrangeté silencieuse. Les fonds sont souvent dépouillés, les couleurs franches, les visages isolés dans l'espace. Cette frontalité crée une tension : le spectateur est face à une présence qui le regarde, mais dont il ne peut rien saisir. Après les machines ironiques et les expérimentations conceptuelles, Picabia revient à la représentation du visage humain. Mais ce n'est pas un retour au portrait psychologique traditionnel : les figures sont figées, frontales, souvent hiératiques. Elles ressemblent à des visages sculptés, stylisés, presque archaïques.

Le masque semble privé d'intériorité. Le regards est fixe, les traits simplifiés, parfois inspirés d'arts dits "primitifs". Toutefois, il ne s'agit pas d'un hommage ethnographique : Picabia joue avec l'idée même de l'authenticité. L'Europe traverse instabilité politique, montée des nationalismes, crise des idéologies. Le masque devient alors symbole d'un monde où les identités se durcissent ou se dissimulent.
La série des Masques prépare en quelque sorte les œuvres suivantes, notamment les Transparences, où les figures se superposent. Si le masque est surface opaque, la transparence multiplie les couches.

The Masques convey an impression of silent strangeness. The backgrounds are often stripped back, the colours bold, the faces isolated in space. This frontal presentation creates a tension: the viewer is confronted with a presence that gazes back, yet remains entirely elusive. After his ironic machines and conceptual experiments, Picabia returns to the depiction of the human face. Yet this is not a return to traditional psychological portraiture: the figures are rigid, frontal, often hieratic. They resemble sculpted, stylised, almost archaic faces.

The mask seems devoid of interiority. The gaze is fixed, the features simplified, sometimes inspired by so-called "primitive" arts. However, this is not an ethnographic homage: Picabia plays with the very idea of authenticity. Europe is experiencing political instability, the rise of nationalism, and a crisis of ideologies. The mask thus becomes a symbol of a world in which identities harden or conceal themselves.
In a sense, the Masques series paves the way for the subsequent works, notably the Transparences, in which figures are superimposed. If the mask is an opaque surface, transparency multiplies the layers.


Francis Picabia

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

9
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Deux personnages

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite)
aquarelle et crayon sur papier
Exécuté vers 1926

signed 'Francis Picabia' (lower right)
watercolour and pencil on paper
Executed *circa* 1926

24.2 x 19 cm.
9 1/2 x 7 1/2 in.

€10,000 - 15,000
£8,700 - 13,000
US$12,000 - 17,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Vente, Drouot Estimations, Paris, 28 mai 2008, lot 53.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Exposition
Cannes, Cercle nautique, *Francis Picabia, 28 janvier - 7 février 1927*.


Francis Picabia

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

10
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Barcelone (Espagnole)

signé et inscrit 'Francis Picabia Barcelone' (en bas à droite)
aquarelle et encre sur papier
Exécuté vers 1922-1923

signed and inscribed 'Francis Picabia Barcelone' (lower right)
watercolour and ink on paper
Executed *circa* 1922-1923

31.3 x 20.2 cm.
12 5/16 x 7 15/16 in.

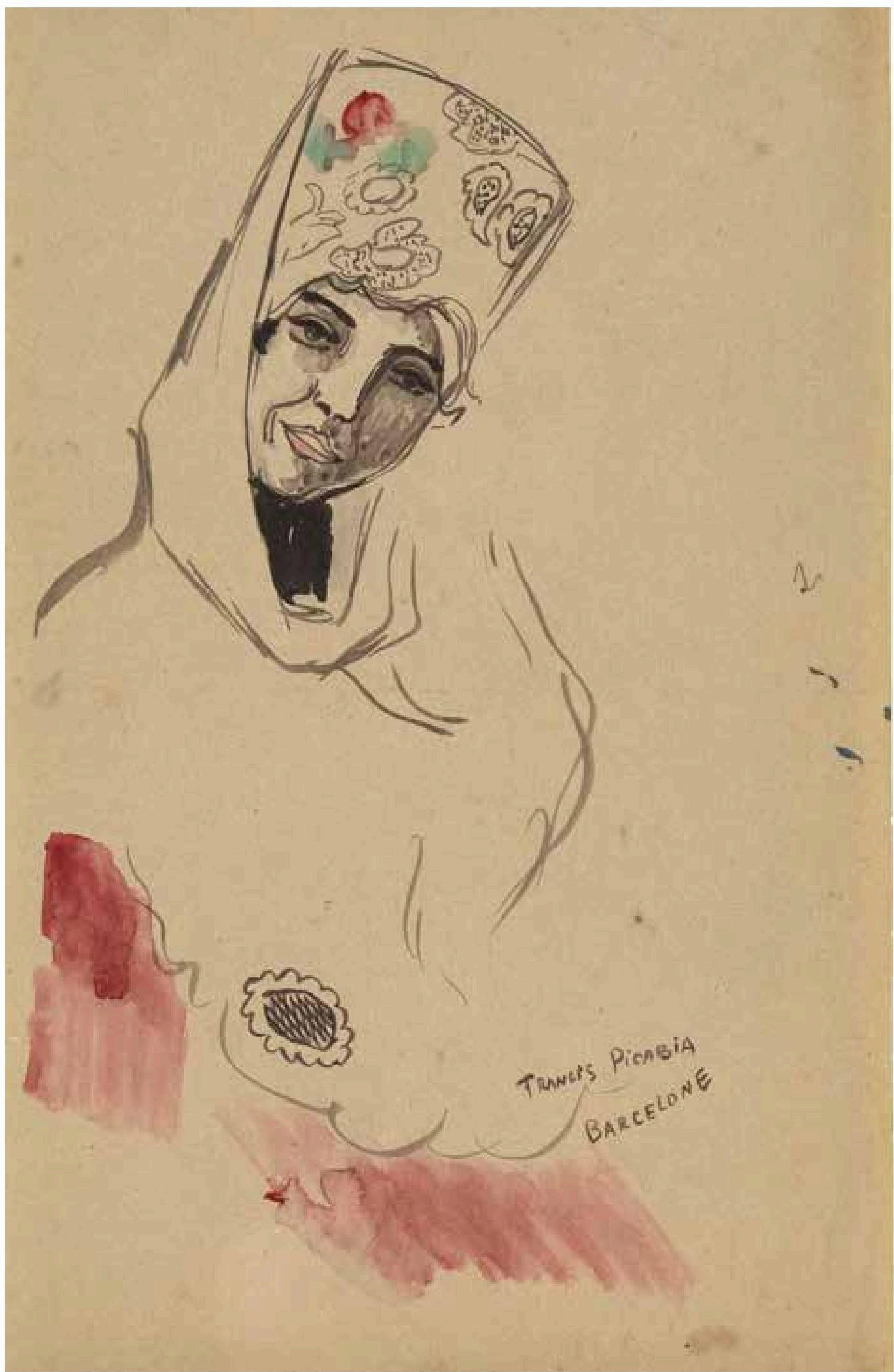
€20,000 - 30,000
£17,000 - 26,000
US$23,000 - 35,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection particulière, France.
Vente, Cornette de Saint Cyr, Paris, 27 octobre 2014, lot 12.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Exposition
Paris, Benjamin Sebban Fine Art, *Picabia*, 10 janvier - 10 février 2017.


FRANCIS PICABIA
BARCELONE

Dans *La Polonaise* (1940), Francis Picabia montre une jeune femme allongée dans la neige, inerte, morte ou endormie, dans un linceul de neige tandis que de funestes silhouettes militaires se dessinent au loin. La scène, silencieuse et glacée, introduit une dimension dramatique rare dans son œuvre des années 1940. Bien que Picabia ne soit pas un peintre engagé, l'œuvre réagit à l'invasion de la Pologne et inscrit la victime isolée dans l'actualité tragique. La retenue et la distance de l'image intensifient le malaise sans recourir au pathos.

La Polonaise demeure un geste isolé, presque une apparition dans son parcours. Preuve de son caractère exceptionnelle, elle a été de nombreuses fois exposées et est publiée dans les plus grands ouvrages consacrés à l'artiste. Restée pendant plusieurs décennies dans la collection de l'artiste puis de sa famille suggère un attachement particulier à cette œuvre, unique et singulière.

In *La Polonaise* (1940), Picabia depicts a young woman lying in the snow, inert—dead or asleep—enshrouded by a snow-white shroud, while ominous military figures loom in the distance. The silent, icy scene introduces a rare dramatic dimension into his work of the 1940s. Although Picabia was not a politically engaged painter, the work responds to the invasion of Poland, situating the isolated victim within contemporary tragedy. The restraint and distance of the image intensify the sense of unease without resorting to pathos.

La Polonaise remains an isolated gesture, almost a sudden apparition in his oeuvre. Its exceptional character is attested by its frequent exhibition and publication in the major monographs on the artist. Having remained for several decades in the collection of the artist and then his family suggests a particular attachment to this unique and singular work.





Lot 11 installé

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

11
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
La Polonaise

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite) et daté '1940' (en bas à gauche)
huile sur panneau
Peint en 1940

signed 'Francis Picabia' (lower right) and dated '1940' (lower left)
oil on panel
Painted in 1940

76 x 106.5 cm.
29 15/16 x 41 15/16 in.

€200,000 - 300,000
£170,000 - 260,000
US$230,000 - 350,000

Provenance
Collection Olga Mohler Picabia, Paris.
Collection Francis Lorenzo Everling, Cannes (acquis auprès de celle-ci en 1991).
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci en 1998).

Expositions
Alger, Galerie d'Art Pasteur, 1942.
Düsseldorf, Städtische Kunsthalle, *Francis Picabia*, 29 octobre - 4 décembre 1983, no. 124 (illustré p. 121). (Puis a voyagé à Stockholm, Moderna Museet et à Zurich, Kunsthaus).
Nice, Musée d'art moderne et d'Art Contemporain, *Picabia et la Côte d'Azur*, 5 juillet - 6 octobre 1991, no. 81 (illustré p. 114). (Puis a voyagé à Gijon au Palacio Revillagigedo)

Bibliographie
M. L. Borràs, *Picabia*, Paris, 1985, no. 978, (illustré p. 442).
M.P. Fouchet, *Francis Picabia ou l'incendiaire devenue pompier, in*, *L'Echo d'Alger*, Alger, 22 janvier 1942, p. 3.
Cat Exp., *Francis Picabia, singulier idéal,* Paris, 2002, p. 105.
A. Pierre, *Francis Picabia : La peinture sans aura*, Paris, 2002, p. 244.
B. Calté, W.A. Camfield, C. Clements & A. Pierre, *Francis Picabia : Catalogue Raisonné 1940-1953*, Vol. IV, Bruxelles, 2019, no. 1610 (illustré p. 181).


1940
Francis Picabia

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

12
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Femme aux yeux clairs)

signé 'Francis Picabia' (en bas à gauche)
mine de plomb, craie noire et rehaut de gouache sur papier
Exécuté vers 1942

signed 'Francis Picabia' (lower left)
graphite, black chalk and gouache highlights on paper
Executed *circa* 1942

34.4 x 27 cm.
13 9/16 x 10 5/8 in.

€18,000 - 25,000
£16,000 - 22,000
US$21,000 - 29,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

Après Dada, les Masques et les Transparences, Picabia revient à une peinture figurative apparemment plus traditionnelle. Ces portraits représentent des femmes jeunes, souvent idéalisées : visages lisses, poses élégantes, regards fixes. La facture est parfois léchée, presque académique.

Ce qui surprend, c'est que beaucoup de ces images semblent inspirées de photographies populaires, de magazines. Picabia ne cherche pas l'originalité du modèle. Malgré leur apparente douceur, ces portraits dégagent une atmosphère étrange. Les regards sont souvent absents ou figés, les expressions peu animées. La sensualité est présente, épaules nues, chevelures souples, carnations lumineuses, mais elle demeure glacée, presque irréelle. En adoptant un style proche de l'illustration commerciale ou du cinéma, il brouille les hiérarchies entre grand art et image populaire.

La femme devient alors moins un individu qu'un motif, une surface de projection. L'identité reste énigmatique. Comme dans les Masques, le visage n'ouvre pas sur une intériorité claire ; il demeure un écran. La femme des années 1940, chez lui, est à la fois icône, fantasme, image médiatique et présence spectrale.

After Dada, the Masques and the Transparences, Picabia returned to a seemingly more traditional figurative painting. These portraits depict young women, often idealised: smooth faces, elegant poses, fixed gazes. The handling is sometimes polished, almost academic.

What is striking is that many of these images appear to be inspired by popular photographs or magazine imagery. Picabia does not seek the originality of the model. Despite their apparent softness, these portraits exude a strange atmosphere. The eyes are often absent or frozen, the expressions scarcely animated. Sensuality is present—bare shoulders, flowing hair, luminous complexions—but it remains cold, almost unreal. By adopting a style close to commercial illustration or cinema, he blurs the hierarchies between high art and popular imagery.

The woman thus becomes less an individual than a motif, a surface onto which projection occurs. Identity remains enigmatic. As in the Masques, the face does not reveal a clear interior; it remains a screen. The woman of the 1940s, in his work, is at once icon, fantasy, media image, and spectral presence.


Francis Picabia



PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

13
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Portrait de femme)

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite)
crayon sur papier
Exécuté vers 1940

signed 'Francis Picabia' (lower right)
pencil on paper
Executed *circa* 1940

28.1 x 22.9 cm.
11 1/16 x 9 in.

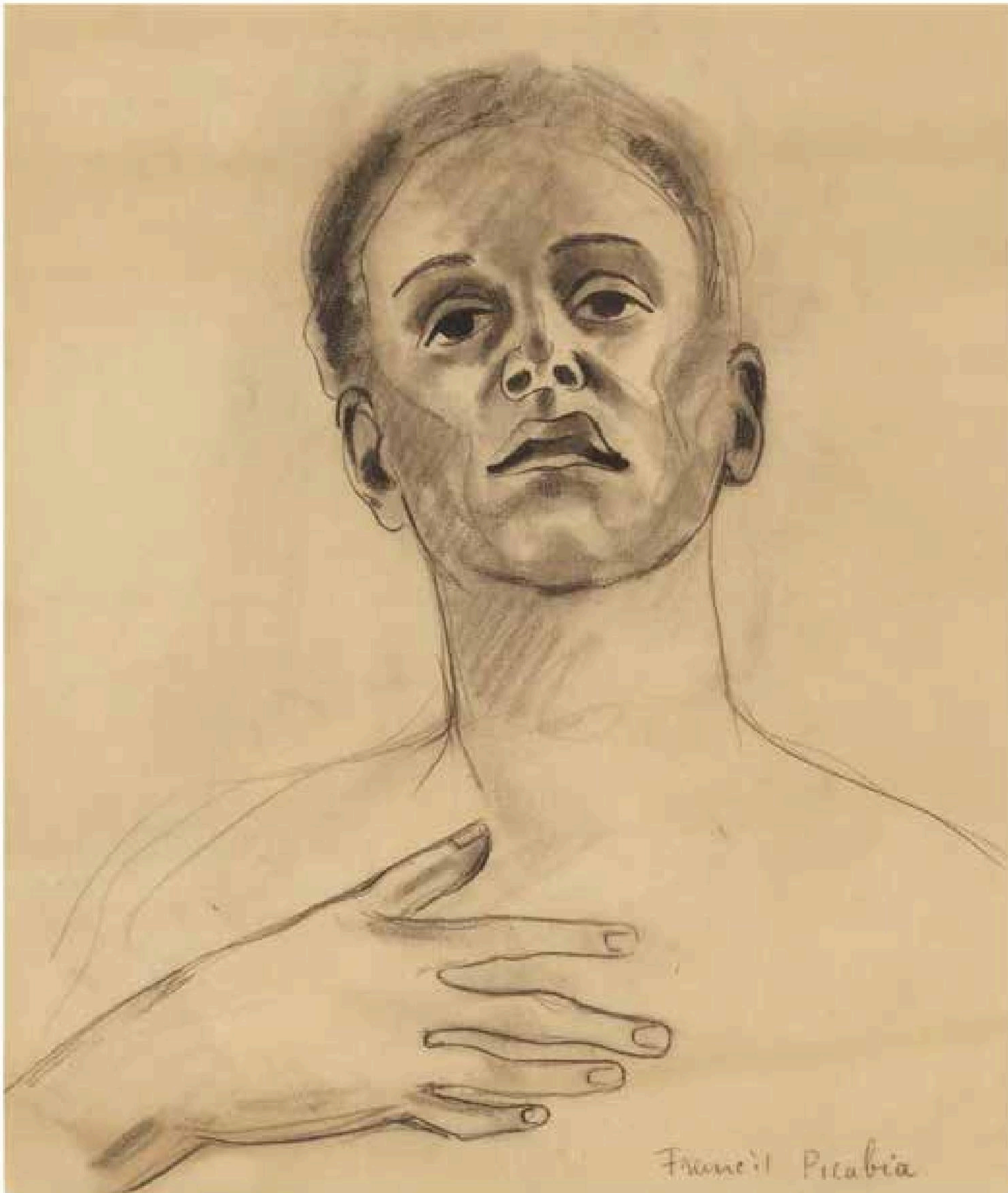
€15,000 - 20,000
£13,000 - 17,000
US$17,000 - 23,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Vente, Tajan, Paris, 12 décembre, 2001, lot. 120.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Exposition
Paris, Benjamin Sebban Fine Art, *Picabia*, 10 janvier - 10 février 2017.



PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

14
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Tête et main)

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite)
crayon sur papier
Exécuté vers 1934-1936

signed 'Francis Picabia' (lower right)
pencil on paper
Executed *circa* 1934-1936

30.1 x 25.6 cm.
11 7/8 x 10 1/16 in.

€18,000 - 25,000
£16,000 - 22,000
US$21,000 - 29,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

15
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Femme de profil au chignon)

signé, inscrit et daté 'Francis picabia Paris 19 mars 1944'
(en bas à gauche)
mine de plomb sur papier
Exécuté le 19 mars 1944

signed, inscribed and dated 'Francis picabia Paris 19 mars 1944'
(lower left)
graphite on paper
Executed on 19 March 1944

27 x 20 cm.
10 5/8 x 7 7/8 in.

€10,000 - 12,000
£8,700 - 10,000
US$12,000 - 14,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

16
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Le chien)

signé 'Francis Picabia' (en bas à droite)
crayon et encre sur papier
Exécuté vers 1927-1929

signed 'Francis Picabia' (lower right)
pencil and ink on paper
Executed *circa* 1927-1929

27.4 x 22. 4 cm.
10 13/16 x 8 11/16 in.

€5,000 - 7,000
£4,300 - 6,100
US$5,800 - 8,100

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection Francis Lorenzo Everling, Cannes.
Collection particulière, France.
Collection particulière, France.

Bibliographie
F. Méry, *Ames de Bêtes*, Paris, 1952 (illustré p. 121).



16

PROVENANT D'UNE COLLECTION D'UN AMATEUR ÉCLAIRÉ

17
FRANCIS PICABIA (1879-1953)
Sans titre (Cheval)

signé 'Francis Picabia' (en bas à gauche)
mine de plomb sur papier
Exécuté en 1927-1929

signed 'Francis Picabia' (lower left)
graphite on paper
Executed in 1927-1929

25.2 x 21.8 cm.
9 15/16 x 8 9/16 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par le Comité Picabia.

The authenticity of this work has been confirmed by the Comité Picabia.

Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



17

18 AR
PAUL DELVAUX (1897-1994)
La Consolation

signé et daté 'P. Delvaux 55' (en bas à droite)
encre de Chine et lavis d'encre sur papier contrecollé sur papier
Exécuté en 1955

signed and dated 'P. Delvaux 55' (lower right)
India ink and wash ink on paper laid on paper
Executed in 1955

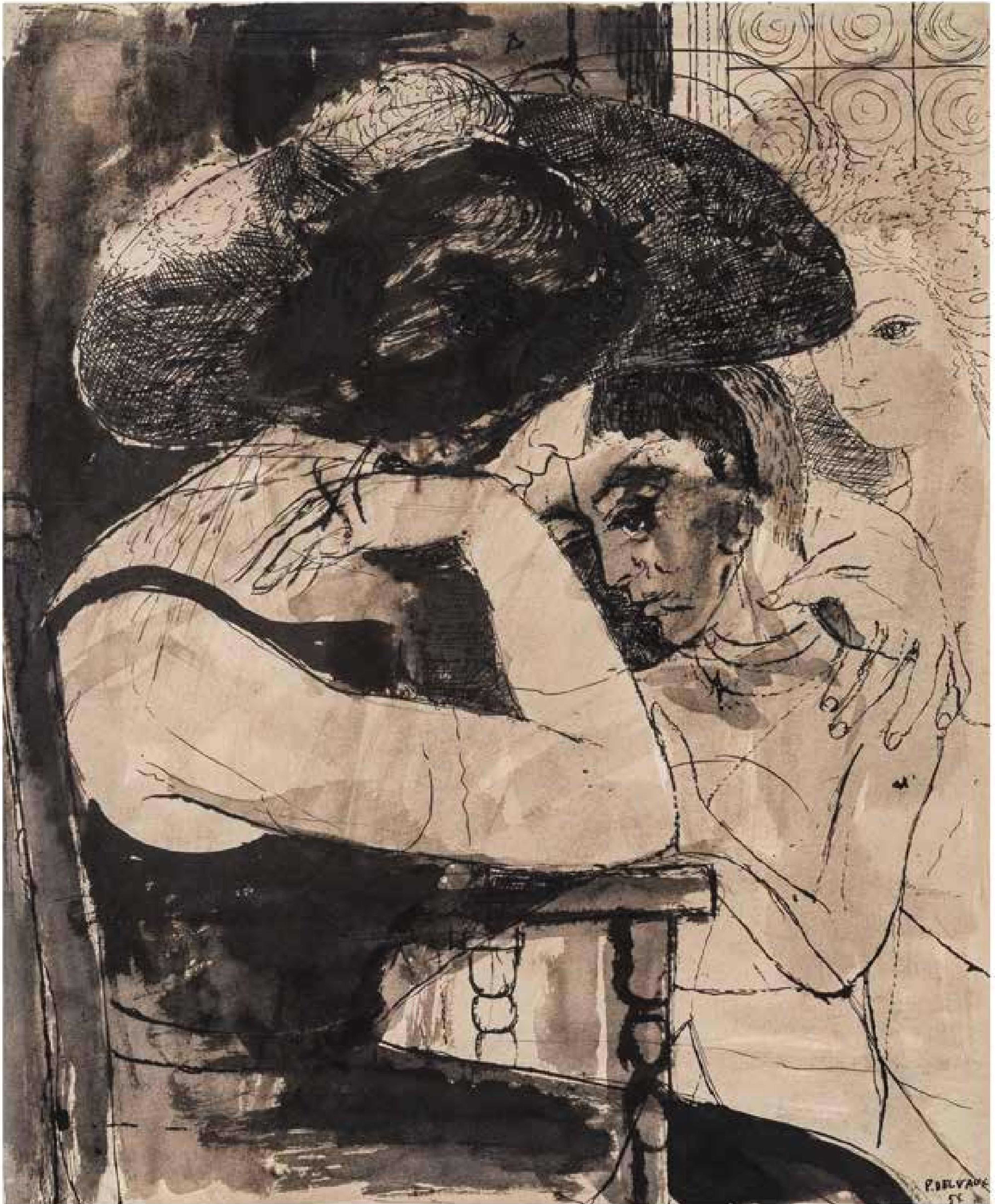
44.4 x 35.8 cm.
17 1/2 x 14 1/8 in.

€25,000 - 35,000
£22,000 - 30,000
US$29,000 - 41,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par la Fondation Paul Delvaux.

The authenticity of this work has been confirmed by the Fondation Paul Delvaux.

Provenance
Vente, Sotheby's, New York, 17 février 1999, lot 95.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).


P. DELVAUX
55

19 AR

LEONOR FINI (1907-1996)
Tête de femme

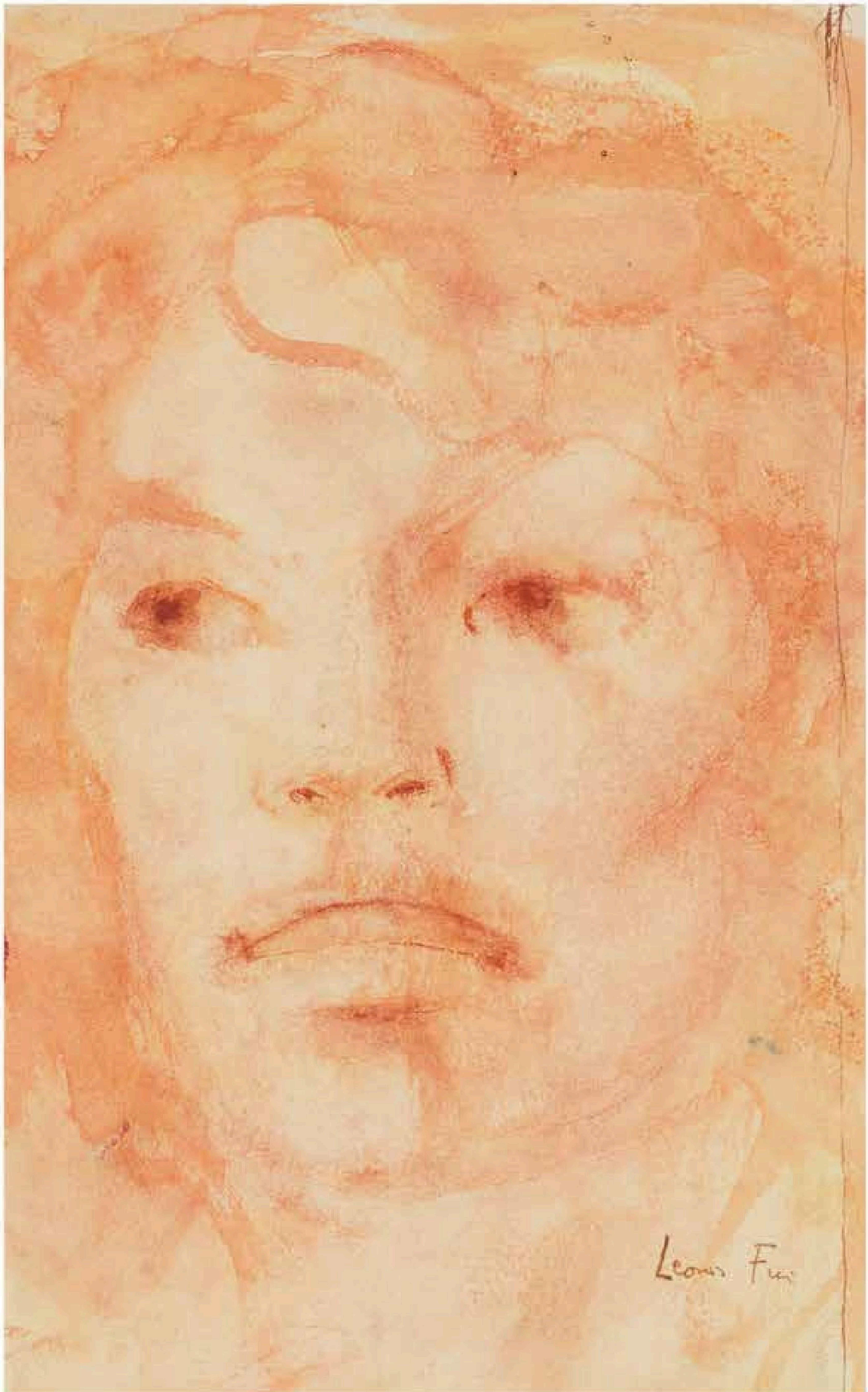
signé 'Leonor Fini' (en bas à droite)
aquarelle sur papier
Exécuté en 1965

signed 'Leonor Fini' (lower right)
watercolour on paper
Executed in 1965

28 × 17 cm.
11 x 6 11/16 in.

€5,000 - 7,000
£4,300 - 6,100
US$5,800 - 8,100

Provenance
Galerie Minsky, Paris.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



20 AR

LEONOR FINI (1907-1996)

Messager, étude pour le concile d'amour

signé et inscrit 'Léonor Fini Messager' (en bas à droite) et inscrit
'A. Cazalas' (en bas à gauche)
gouache sur papier

signed and inscribed 'Léonor Fini Messager' (lower right) and inscribed
'A. Cazalas' (lower left)
gouache on paper

49.9 x 32.8 cm.
19 5/8 x 12 15/16 in.

€6,000 - 8,000
£5,200 - 6,900
US$7,000 - 9,300

Provenance

Succession Pierre Spivakoff, France.
Collection particulière, Espagne.


A Cazalas
25 P.

21 AR
FÉLIX LABISSE (1905-1982)
Détail de paysage

signé 'Labisse' (en bas à gauche) ; inscrit 'détail de paysage' (au revers)
gouache sur papier
Exécuté en 1959

signed 'Labisse' (lower left) ; inscribed 'détail de paysage' (on reverse)
gouache on paper
Executed in 1959

37.5 x 54.3 cm.
14 3/4 x 21 3/8 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par Isy Brachot et Jean Binder.

The authenticity of this work has been confirmed by Isy Brachot and Jean Binder.

Provenance
Collection Jean Nicolier, France.
Vente, Fraysse & Associés, Paris, 6 juillet 2022, lot 18.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).


CABISSE



22 AR
MAYO (ANTOINE MALLIARAKIS) (1905-1990)
La belle endormie

signé 'Mayo' (en bas à droite) ; signé, inscrit et daté 'A144 La belle endormie Mayo Rome 72' (au revers)
huile sur toile
Peint en 1972 à Rome

signed 'Mayo' (lower right) ; signed, inscribed and dated 'A144 La belle endormie Mayo Rome 72' (on reverse)
oil on canvas
Painted in 1972 in Rome

73 x 100 cm.
28 3/4 x 39 3/8 in.

€5,000 - 7,000
£4,300 - 6,100
US$5,800 - 8,100

Provenance
Galleria Annunciata, Milan, no. 5860/A144 (acquis directement auprès de l'artiste).
Collection particulière, Milan (acquis auprès de celle-ci).

Expositions
Milan, Galleria Annunciata, *Mayo*, 15 novembre - 4 décembre 1972, no. 60 (illustré p. 66).
Milan, Galleria Annunciata, *Aspetti del surrealismo*, 29 janvier - 24 février 1983, no. 13 (illustré p. 16).
Paris, Musée des Arts Décoratifs, *Mayo "Retour d'Italie"*, 6 octobre - 3 novembre 1986 (illustré p. 5).

Bibliographie
E. Yeatman-Eiffel, *Antoine Malliarakis, dit Mayo*, Venise, 2012 (illustré p. 269).



23 AR
MAYO (ANTOINE MALLIARAKIS) (1905-1990)
L'inconnue du corso

signé 'Mayo' (en bas à droite) ; signé, inscrit et daté 'A206 L'inconnue du corso Mayo 74' (au revers)
huile sur toile
Peint en 1974

signed 'Mayo' (lower right) ; signed, inscribed and dated 'A206 L'inconnue du corso Mayo 74' (on reverse)
oil on canvas
Painted in 1974

41 x 33 cm.
16 1/8 x 13 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Galleria Annunciata, Milan, no. 5931/A206 (acquis directement auprès de l'artiste).
Collection particulière, Milan (acquis auprès de celle-ci).

Bibliographie
E. Yeatman-Eiffel, *Antoine Malliarakis, dit Mayo*, Venise, 2012 (illustré p. 273 et 109).

24 AR
CLAUDIO BRAVO (1936-2011)
Bodegón con cardo

signé et daté 'Claudio Bravo MCMLXII' (en bas à droite)
huile sur toile
Peint en 1962

signed and dated 'Claudio Bravo MCMLXII' (lower right)
oil on canvas
Painted in 1962

61.4 x 51 cm.
24 3/16 x 20 1/16 in.

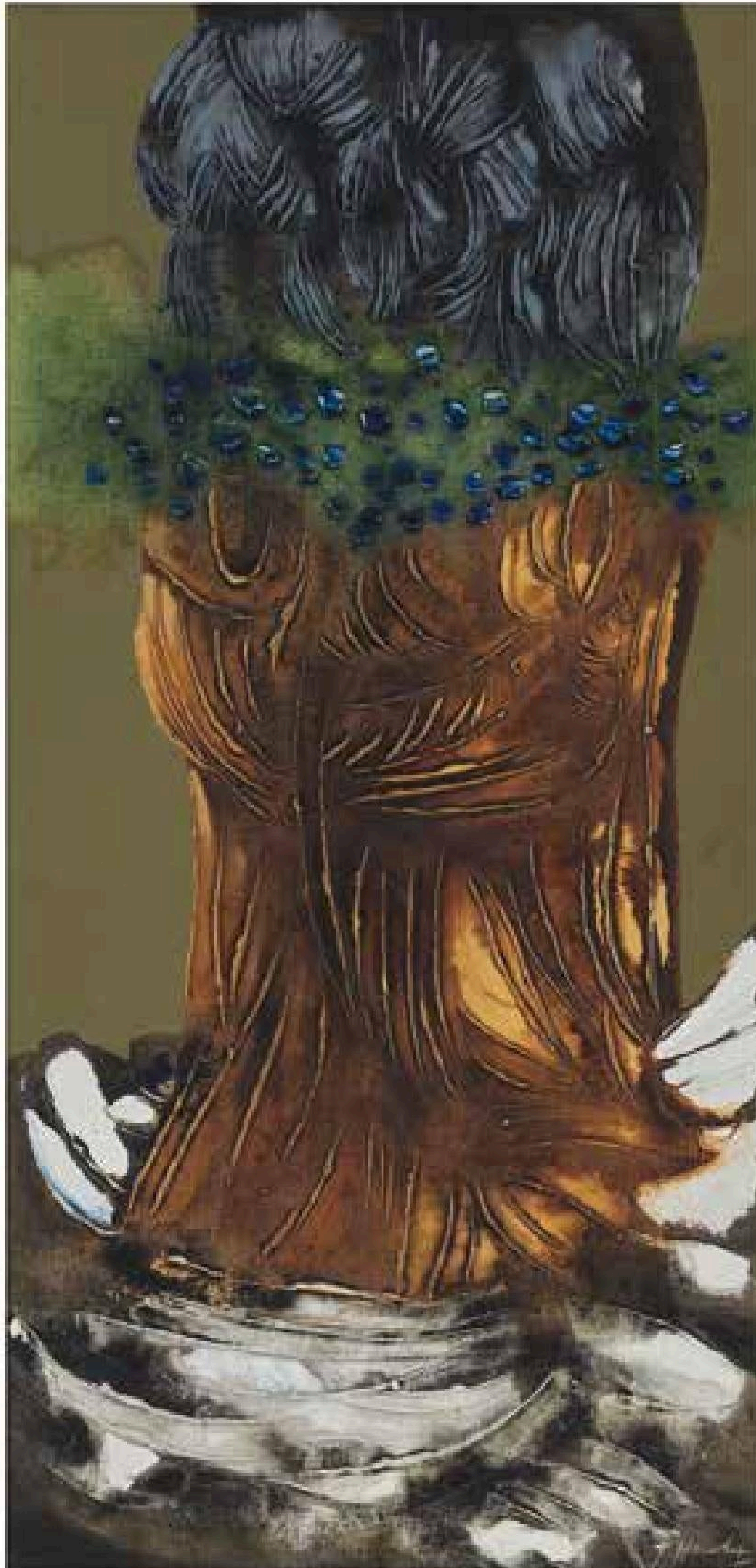
€25,000 - 35,000
£22,000 - 30,000
US$29,000 - 41,000

Cette œuvre est enregistrée auprès de l'Archivio Claudio Bravo.

This work is registered in the Claudio Bravo Archive.

Provenance
Galeria Fortuny, Madrid.
Collection particulière, Espagne (acquis auprès de celle-ci).
Vente, Duran Arte y Subastas, Madrid, 24 septembre 2024, lot 316.
Acquis dans de cette vente par le propriétaire actuel.





25 AR
JACQUES HEROLD (1910-1987)
Le Regard

signé 'J. Herold' (en bas à droite) ; signé, inscrit et daté 'Le Regard J. Herold 1969' (au revers)
huile sur toile
Peint en 1969

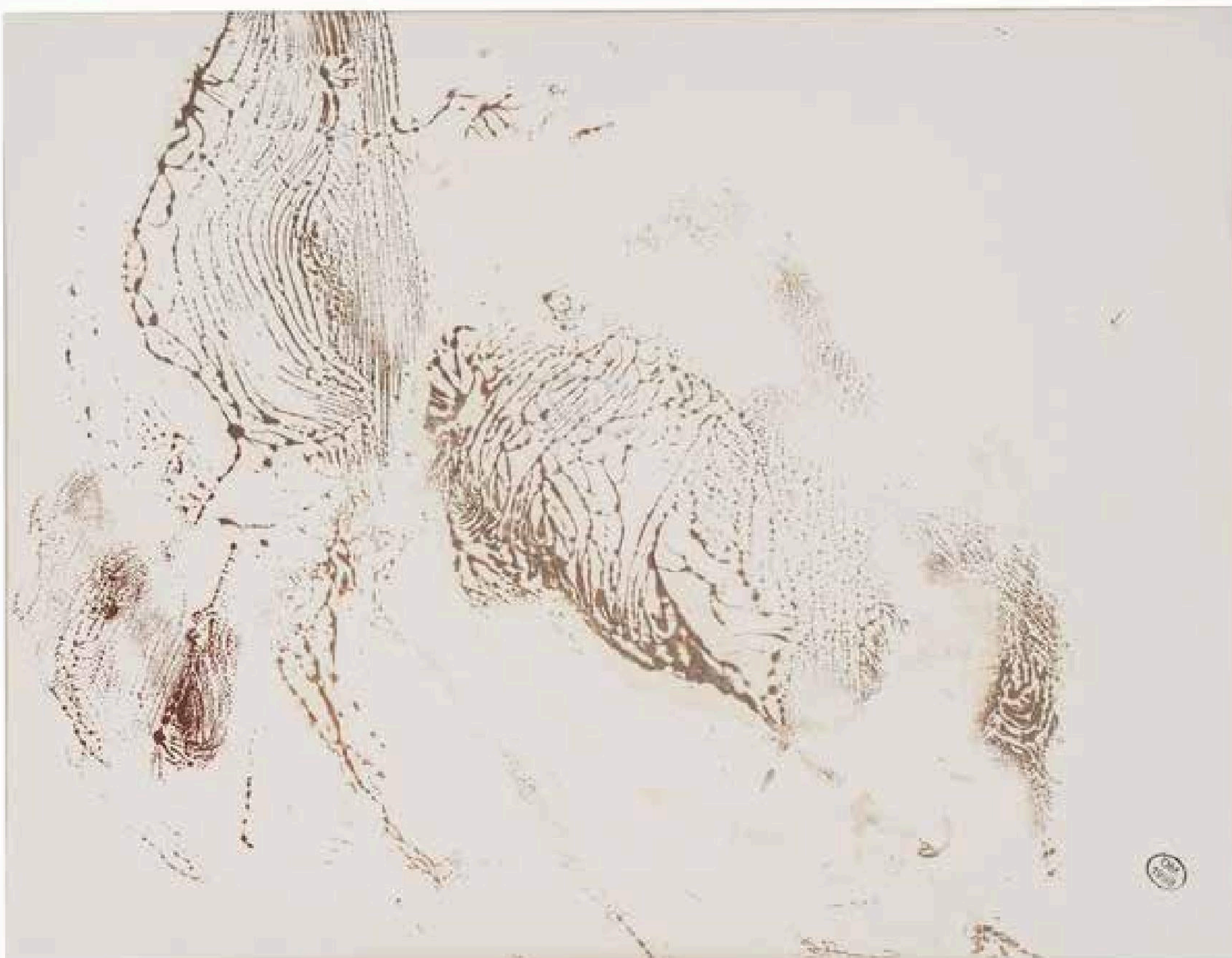
signed 'J. Herold' (lower right) ; signed, inscribed and dated 'Le Regard J. Herold 1969' (on reverse)
oil on canvas
Painted in 1969

80 x 40 cm.
31 1/2 x 15 3/4 in.

€2,500 - 3,500
£2,200 - 3,000
US$2,900 - 4,100

Provenance
Galleria Annunciata, Milan no. 29173 (acquis directement auprès de l'artiste).
Collection particulière, Milan (acquis auprès de celle-ci).

Expositions
Milan, Galleria Annunciata, *Jacques Herold aux frontières de l'extramonde*, 2 - 21 mars 1974 (illustré no. 43).
Milan, Galleria Annunciata, *Jacques Herold Le impronte dei sogni*, 26 février - 3 avril 1992.
Bergame, Galleria d'Arte Bergamo, *Omaggio a Jacques Hérold*, avril 1992.



26 AR
DORA MAAR (1909-1997)
Composition abstraite

porte le cachet de la vente de l'atelier (en bas à droite) ; porte le cachet du monogramme de l'artiste (au revers)
huile sur papier

bears the workshop sale stamp (lower right) ; stamped with the artist's monogram (on reverse)
oil on paper

21.2 x 27.1 cm.
8 3/8 x 10 11/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Atelier Dora Maar.
Vente, Villanfray-Pommery, Paris, 26 septembre 2024, lot 137.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Léonor Fini

Lots 27 - 28

Au cœur du surréalisme au féminin, l'œuvre de Leonor Fini se distingue par son exploration fascinante de la matière minérale, qu'elle transcende en figures vivantes et symboliques d'une rare puissance évocatrice. Par sa maîtrise technique et son imaginaire foisonnant, Fini transforme les pierres brutes en entités hybrides, mêlant nature primitive et profondeur psychique. Ses Représentations minérales incarnent ainsi une alchimie unique où la densité de la matière devient le vecteur d'un univers mythique et poétique.

Cette démarche trouve un écho subtil dans les œuvres de Dorothea Tanning, où la fluidité et la dissolution des formes suggèrent, en contrepoint, la fragilité des apparitions et la fugacité de l'être. Tandis que Tanning joue sur l'évanescence et l'incertitude des contours, Fini impose la force tangible d'une matière en mutation, solidifiant l'invisible en formes mystérieuses.

Ces dessins, d'une rareté exceptionnelle sur le marché, n'apparaissent presque jamais en vente aux enchères, conférant à chaque pièce un statut quasi unique. A travers ces représentations minérales, Fini, révèle un univers à la fois poétique, mystérieux et sensuel, où la matière devient langage et vecteur d'imaginaire.
Ces œuvres témoignent de la puissance créatrice de la surréaliste, affirmant sa place singulière dans l'histoire de l'art moderne et la valeur inestimable de ses dessins rares et précieux.

At the heart of Surrealism in the feminine, the work of Leonor Fini stands out for its fascinating exploration of mineral matter, which she transforms into living and symbolic figures of rare evocative power. Through her technical mastery and richly imaginative vision, Fini turns raw stones into hybrid entities, blending primitive nature with psychological depth. Her Mineral Representations thus embody a unique form of alchemy in
which the density of matter becomes the vehicle for a mythical and poetic universe.

This approach finds a subtle echo in the works of Dorothea Tanning, where the fluidity and dissolution of forms suggest, by contrast, the fragility of appearances and the fleeting nature of being. While Tanning plays with evanescence and the uncertainty of contours, Fini asserts the tangible force of matter in transformation, solidifying the invisible into mysterious forms.

These drawings, exceptionally rare on the market, almost never appear at auction, lending each piece an almost unique status. Through these mineral representations, Fini reveals a universe that is at once poetic, mysterious and sensual, where matter itself becomes language and a vehicle for the imagination. These works testify to the creative power of the Surrealist artist, affirming her singular place in the history of modern art and the inestimable value of her rare and precious drawings.





27 AR
LEONOR FINI (1907-1996)
Étude Minérale I

signé 'Leonor Fini' (en bas au centre)
encre de Chine et encre sur papier
Exécuté en 1960

signed 'Leonor Fini' (lower centre)
India ink and ink on paper
Executed in 1960

42 × 32 cm.
16 9/16 x 12 5/8 in.

€3,000 - 4,000
£2,600 - 3,500
US$3,500 - 4,700

Provenance
Galerie Minsky, Paris.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



28 AR
LEONOR FINI (1907-1996)
Étude Minérale II

signé 'Leonor Fini' (en bas à droite)
encre de Chine et encre sur papier
Exécuté en 1960

signed 'Leonor Fini' (lower right)
India ink and ink on paper
Executed in 1960

42 × 32 cm.
16 9/16 x 12 5/8 in.

€3,500 - 4,500
£3,000 - 3,900
US$4,100 - 5,200

Provenance
Galerie Minsky, Paris.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

29 AR
ROBERTO MATTA (1911-2002)
Sans titre (Série Aube)

huile sur toile
Peint en 1953

oil on canvas
Painted 1953

63 x 91 cm.
24 13/16 x 35 13/16 in.

€65,000 - 85,000
£56,000 - 74,000
US$76,000 - 99,000

Cette œuvre est enregistrée dans les Archives de l'Œuvre de Matta, Tarquinia ; un certificat d'authenticité des Archives de l'Œuvre de Matta sera remis à l'acquéreur.

This work is registered in the Matta Archives, Tarquinia; a certificate of authenticity from the Matta Archives will be provided to the purchaser.

Provenance
Martha Jackson Gallery, New York.
Collection particulière, Vénézuéla (acquis auprès de celle-ci en 1961).



Joan Miró

Réalisé en 1972, Projet de gravure pour la série Barcelona constitue une étape préparatoire destinée à la réalisation des estampes correspondantes. Dans cette œuvre sur papier, Joan Miró associe la gouache et le carborundum, une technique qu'il affectionne pour la richesse de ses textures et la profondeur qu'elle confère aux noirs.

D'emblée, le regard est saisi par le contraste spectaculaire entre le fond noir profond et l'éclat des couleurs. Sur cette surface sombre, presque cosmique, surgissent des formes aux tons intenses rouges, jaunes, bleus et verts qui semblent flotter avec une énergie vibrante. Ce dialogue entre obscurité et lumière crée une tension visuelle très forte, donnant à l'œuvre une présence presque magnétique.

La composition se distingue par un équilibre remarquable. Les formes colorées, réparties avec précision sur toute la feuille, construisent une architecture visuelle stable et puissante. Miró couvre ici l'intégralité de la surface, ce qui est relativement rare dans son œuvre : l'espace n'est plus laissé au silence du papier mais investi par la couleur, amplifiant l'impact et la densité de l'image.

Cette puissance est toutefois tempérée par une dimension de grande délicatesse. De fines courbes blanches sinueuses parcourent la composition comme un fil conducteur. Elles relient, contournent et enveloppent les formes colorées, introduisant un mouvement fluide et presque musical. Ces lignes légères adoucissent la vigueur du contraste chromatique et donnent à l'ensemble une respiration poétique.

Ainsi, dans ce projet pour la série Barcelona, Miró parvient à conjuguer force plastique et subtilité graphique : la profondeur du noir, l'intensité des couleurs et la grâce des lignes blanches s'unissent pour créer une image à la fois puissante, équilibrée et d'une grande sensibilité.


Created in 1972, Project for Engraving for the Barcelona Series is a preparatory stage for the production of the corresponding prints. In this work on paper, Joan Miró combines gouache and carborundum, a technique he favours for its rich textures and the depth it gives to blacks.

From the outset, the eye is drawn to the spectacular contrast between the deep black background and the brightness of the colours. Against this dark, almost cosmic surface, intense shapes emerge in shades of red, yellow, blue and green, seeming to float with vibrant energy. This dialogue between darkness and light creates a powerful visual tension, giving the work an almost magnetic presence.

The composition is remarkable for its balance. The colourful shapes, precisely distributed across the entire sheet, create a stable and powerful visual architecture. Miró covers the entire surface here, which is relatively rare in his work: the space is no longer left to the silence of the paper but is filled with colour, amplifying the impact and density of the image.

This power is tempered, however, by a dimension of great delicacy. Fine, sinuous white curves run through the composition like a guiding thread. They connect, contour and envelop the coloured shapes, introducing a fluid, almost musical movement. These light lines soften the vigour of the chromatic contrast and give the whole a poetic breath.

Thus, in this project for the Barcelona series, Miró manages to combine plastic force and graphic subtlety: the depth of black, the intensity of colours and the grace of white lines come together to create an image that is powerful, balanced and highly sensitive.



30 AR
JOAN MIRÓ (1893-1983)
Projet de gravure pour la série 'Barcelona'

daté '28/III/1972' et '16/IX/1972' (en bas à droite sur la marge)
gouache et carborundum sur papier
Exécuté entre le 28 mars et le 16 septembre 1972

dated '28/III/1972' et '16/IX/1972' (on the lower right margin)
gouache and carborundum on paper
Executed between 28 March and 16 September 1972

104.5 x 70 cm.
41 1/8 x 27 9/16 in.

€80,000 - 120,000
£69,000 - 100,000
US$93,000 - 140,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par l'Association pour la défense de l'Œuvre de Joan Miró (ADOM).

The authenticity of this work has been confirmed by the Association pour la Défense de l'Œuvre de Joan Miró (ADOM).

Provenance
Vente, Marc-Arthur Kohn, Paris, 22 octobre 2013, lot 73.
Collection particulière, Italie (acquis dans cette vente).

Bibliographie
J. Dupin, *Miró graveur, 1961-1973*, Barcelone, 1989, no. 598 (gravure illustrée p. 231).





31 AR
JORGE CAMACHO (1934-2011)
Clan des Coyotes

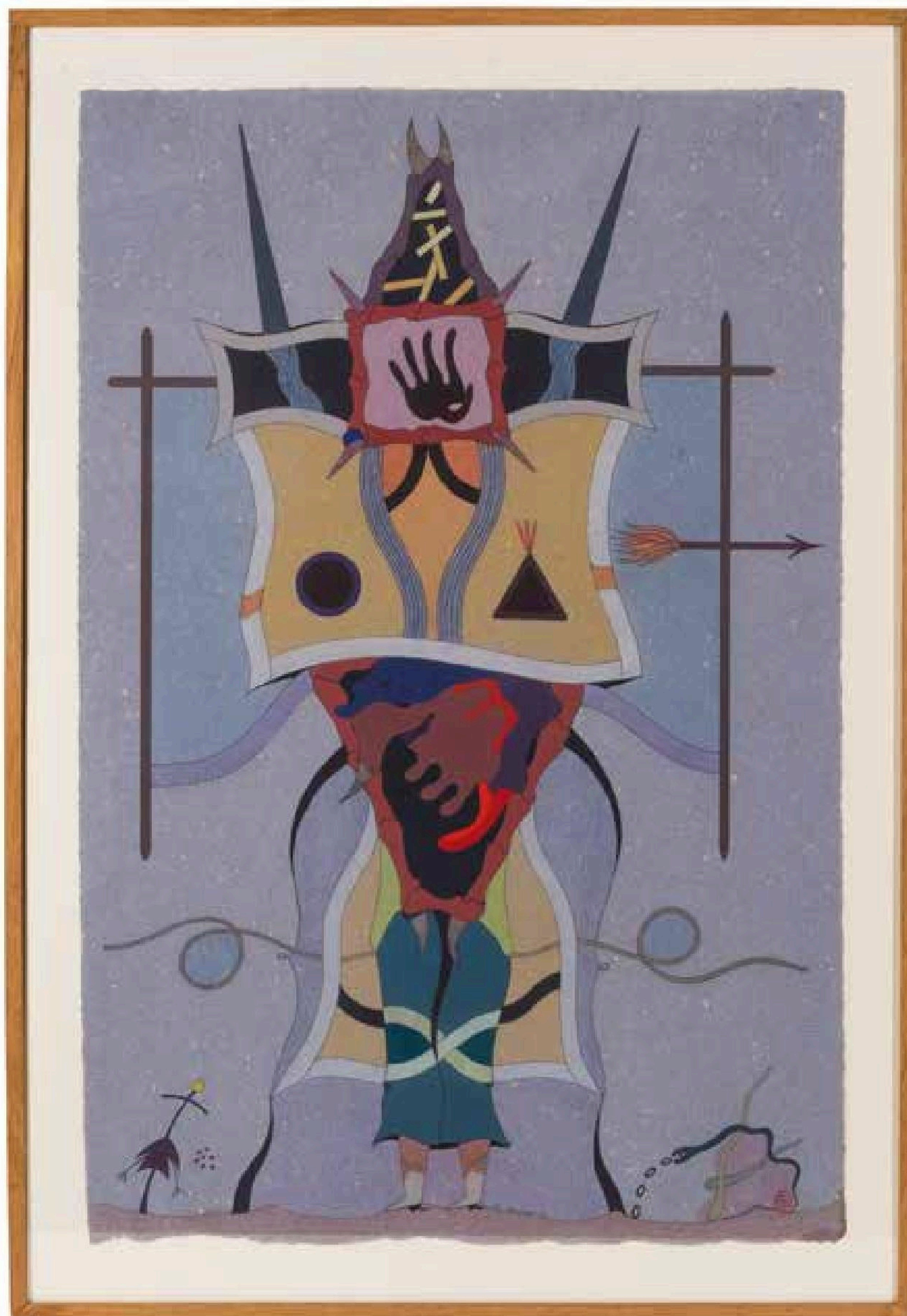
signé et daté 'l.b. Camacho 92' (en bas au centre)
gouache et encre sur papier
Exécuté en 1992

signed and dated 'l.b. Camacho 92' (lower centre)
gouache and ink on paper
Executed in 1992

98.5 x 65.5 cm.
38 3/4 x 25 13/16 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Galerie Vallois, Paris.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



32 AR
JORGE CAMACHO (1934-2011)
La langue de la corde

signé et daté 'l.b. Camacho 92' (en bas en centre)
gouache et encre sur papier
Exécuté en 1992

signed and dated 'l.b. Camacho 92' (lower centre)
gouache and ink on paper
Executed in 1992

98.5 x 65.5 cm.
38 3/4 x 25 13/16 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Galerie Vallois, Paris.
Collection particulière (acquis auprès de celle-ci).



33 AR
MAGDA BOLUMAR CHERTO (N. 1936)
Sans titre

signé, daté et inscrit 'Magda Bolumar Cherto Molló 99'
(en bas à gauche)
acrylique, aquarelle, pastel gras et fil sur papier
Peint en 1999

signed, dated and inscribed 'Magda Bolumar Cherto Molló 99'
(lower left)
acrylic, watercolour, oilstick and thread on paper
Painted in 1999

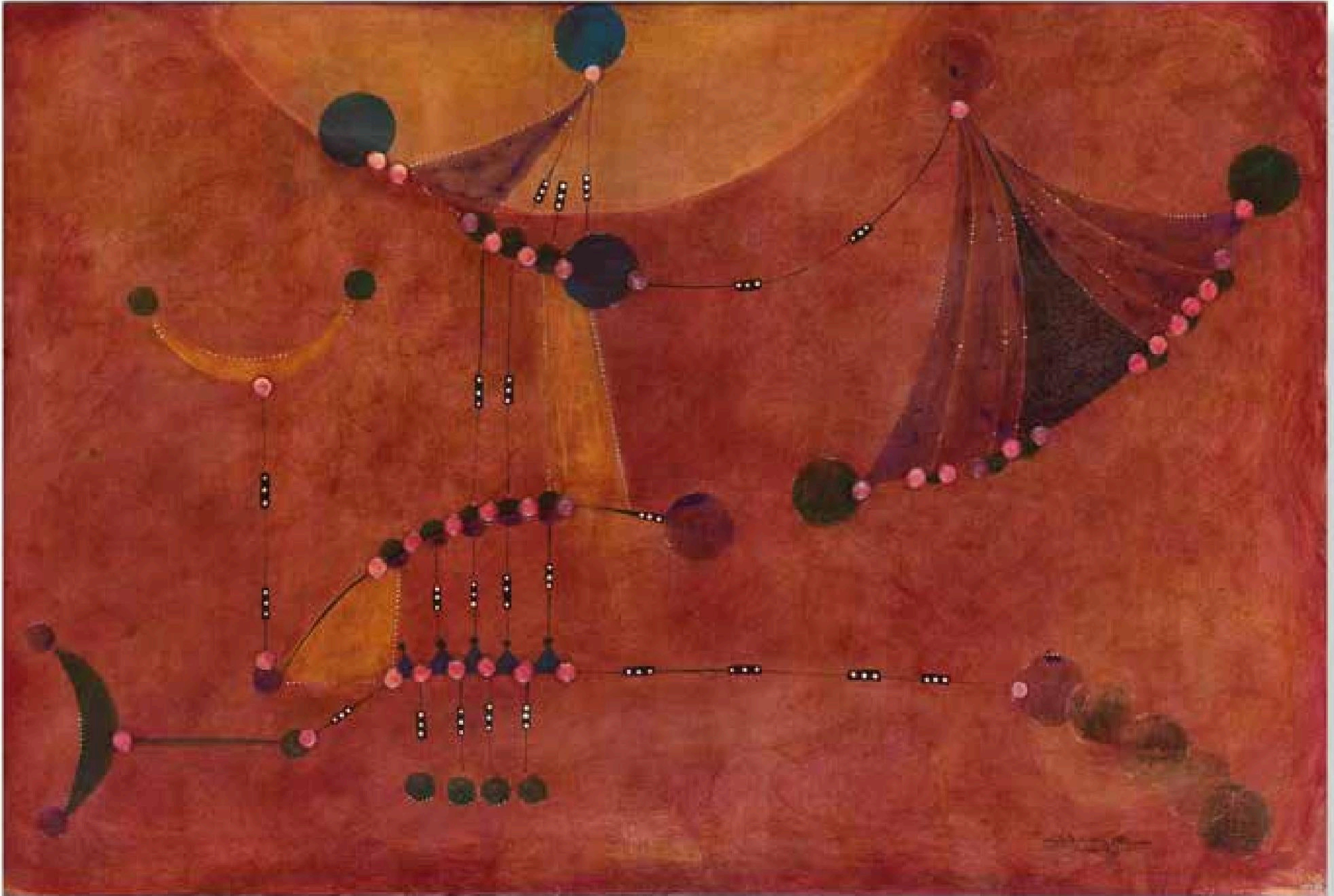
26.7 x 35.4 cm.
10 1/2 x 13 15/16 in.

€1,000 - 1,500
£870 - 1,300
US$1,200 - 1,700

L'authenticité de cette œuvre nous a été confirmée par l'artiste.

The authenticity of this work has been confirmed to us by the artist.

Provenance
Collection Josep Maria Mestres Quadreny, Espagne.
Collection particulière, Espagne (puis par descendance).



34 AR
MAGDA BOLUMAR CHERTO (N. 1936)
Sans titre

signé, daté et inscrit 'Magda Bolumar Cherto Molló 96'
(en bas à droite)
acrylique et gomme-laque sur papier marouflé sur isorel
Peint en 1996

signed, dated and inscribed 'Magda Bolumar Cherto Molló 96'
(lower right)
acrylic and shellac on paper laid on masonite
Painted in 1996

70 x 103.5 cm.
27 9/16 x 40 3/4 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

L'authenticité de cette œuvre nous a été confirmée par l'artiste.

The authenticity of this work has been confirmed to us by the artist.

Provenance
Collection Josep Maria Mestres Quadreny, Espagne.
Collection particulière, Espagne (puis par descendance).

35 AR
JOSEP DE TOGORES Y LLACH (1893-1970)
Composition

signé 'Togores' (en bas à droite)
huile sur toile
Peint en 1928

signed 'Togores' (lower right)
oil on canvas
Painted in 1928

46 x 27 cm.
18 1/8 x 10 5/8 in.

€4,000 - 6,000
£3,500 - 5,200
US$4,700 - 7,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par Josep Casamartina i Parassols.

The authenticity of this work has been confirmed by Josep Casamartina i Parassols.

Provenance
Galerie Simon, Paris, no. 10.363.
Galeria Sala Gaspar, Barcelone.
Collection particulière, Espagne (puis par descendance).

Exposition
Barcelone, Galeria Joan Gaspar, *Josep de Togores, obra de 1921 a 1931*, décembre 1994 - février 1995, no. 12 (illustré p. 17).



Stanley William Hayter

Lots 36 - 37

Les œuvres exécutées dans les années 1930 par le britannique Stanley William Hayter comptent parmi les réalisations les plus rares et les plus décisives de sa carrière. Réalisées à Paris, alors que l'artiste évolue dans l'entourage immédiat du groupe surréaliste mené par André Breton, ces toiles témoignent d'un moment d'expérimentation exceptionnel où peinture, gravure et recherche sur l'automatisme convergent.

Durant cette période, Hayter développe un langage visuel singulier fondé sur un réseau dense de lignes dynamiques et de formes biomorphiques, traduisant une vision presque organique de l'espace pictural. Cette écriture graphique, à la fois instinctive et rigoureusement construite, reflète l'esprit d'expérimentation qui anime alors son légendaire Atelier 17, véritable laboratoire de l'avant-garde fréquenté par des figures majeures telles que Joan Miró, Max Ernst et Salvador Dall puis plus tard Jackson pollock y découvrira certaines idées sur le geste libre et l'automatisme, qui influenceront plus tard l'expressionnisme abstrait.

Les peintures de cette décennie occupent une position charnière dans l'œuvre de Hayter : elles marquent l'émergence d'une abstraction nerveuse et fluide qui annonce déjà certaines recherches de l'expressionnisme abstrait. Par leur énergie graphique et leur dimension expérimentale, ces compositions constituent aujourd'hui les témoignages les plus précieux de la contribution de l'artiste à l'avant-garde européenne.

Exceptionnellement rares sur le marché, les tableaux de cette période marquent l'un des moments les plus intenses du dialogue entre surréalisme et abstraction et comptent parmi les jalons majeurs de l'histoire de l'art du XXe siècle. André Breton admirait profondément chez Hayter cette faculté unique de la technique à faire surgir l'inattendu, au cœur même de la pensée surréaliste. Témoignage éloquent de cette admiration, il conserva l'une des œuvres présentées dans cette vente jusqu'à sa disparition.

The works executed in the 1930s by the British artist Stanley William Hayter rank among the rarest and most decisive achievements of his career. Created in Paris, at a time when the artist was closely involved with the Surrealist circle led by André Breton, these paintings bear witness to an exceptional period of experimentation in which painting, printmaking, and explorations of automatism converged.

During this period, Hayter developed a distinctive visual language based on a dense network of dynamic lines and biomorphic forms, conveying an almost organic conception of pictorial space. This graphic vocabulary, both instinctive and meticulously constructed, reflects the spirit of experimentation that animated his legendary Atelier 17—a true avant-garde laboratory frequented by major figures such as Joan Miró, Max Ernst, and Salvador Dalí. Later, Jackson Pollock would encounter ideas there about free gesture and automatism that would profoundly influence Abstract Expressionism.

The paintings of this decade occupy a pivotal place in Hayter's oeuvre: they mark the emergence of a nervous, fluid abstraction that prefigures certain aspects of Abstract Expressionist research. Through their graphic energy and experimental dimension, these compositions now stand as the most valuable testimony to the artist's contribution to the European avant-garde.

Exceptionally rare on the market, the works of this period represent one of the most intense moments in the dialogue between Surrealism and abstraction, and constitute major milestones in twentieth-century art history. André Breton held a deep admiration for Hayter's unique ability to let technique reveal the unexpected at the very heart of Surrealist thought. A striking testament to this admiration, he retained one of the works presented in this sale until his death.



36 AR

STANLEY WILLIAM HAYTER (1901-1988)

Sans titre

signé 'Hayter' (en bas à droite)
gouache sur papier marouflé sur panneau
Peint en 1936

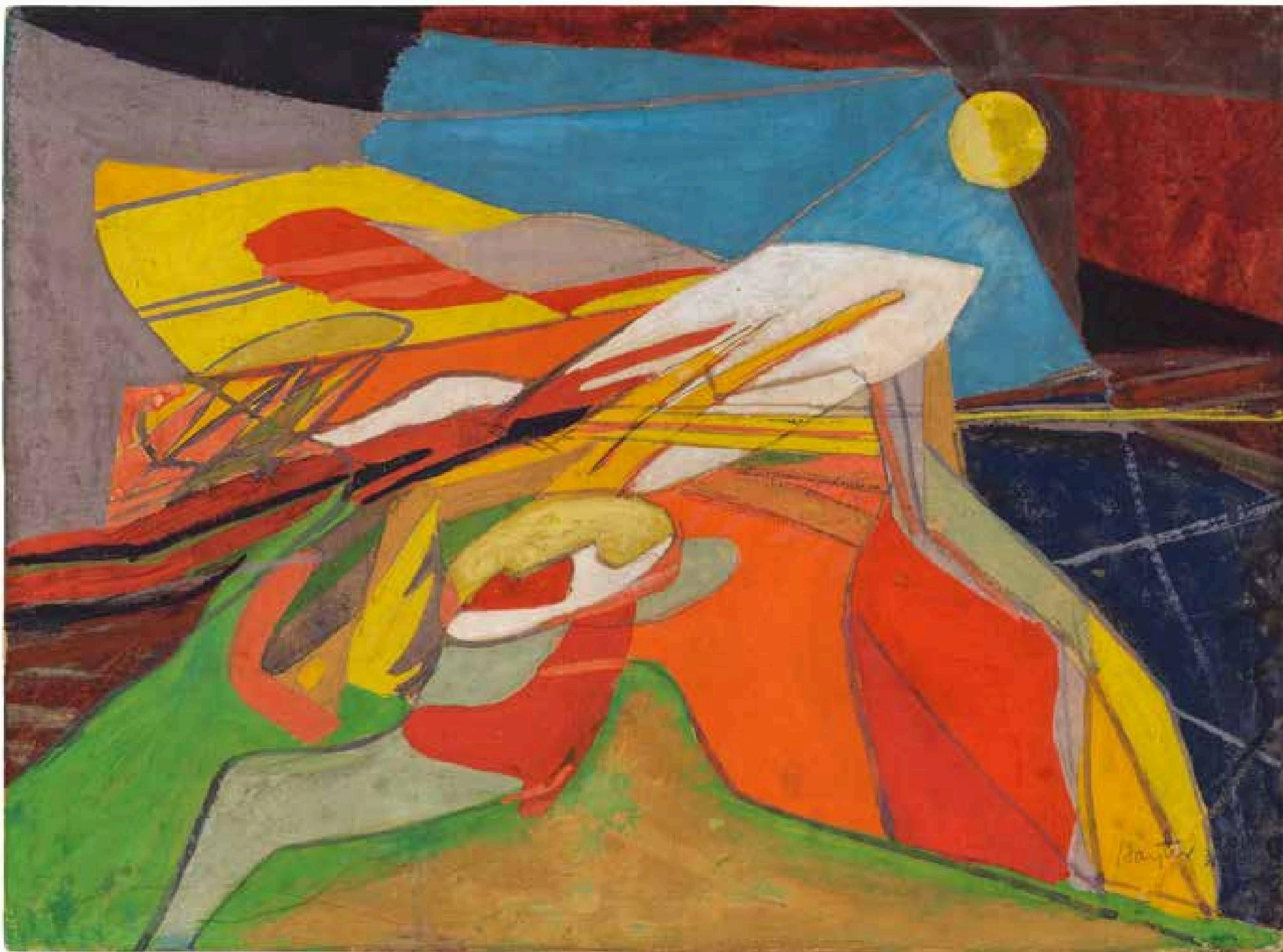
signed 'Hayter' (lower right)
gouache on paper laid on panel
Painted in 1936

30 x 40.5 cm.
11 13/16 x 15 15/16 in.

€12,000 - 15,000
£10,000 - 13,000
US$14,000 - 17,000

Provenance
Collection André Breton;
Sa vente, Calmels Cohen, Paris, 15 avril 2003, lot 4300.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Bibliographie
P.F. Albert & F. Albert, *Hayter : Le Peintre – The Paintings*, Paris, 2011, (illustré p. 35).



37 AR
STANLEY WILLIAM HAYTER (1901-1988)
Sans titre (Baigneuses)

signé, inscrit et daté 'Hayter 16.9.38 Cassie' (en bas à droite)
huile sur panneau
Peint le 16 septembre 1938

signed, inscribed and dated 'Hayter 16.9.38 Cassie' (lower right)
oil on panel
Painted on 16 September 1938

18 x 34 cm.
7 1/16 x 13 3/8 in.

€8,000 - 12,000
£6,900 - 10,000
US$9,300 - 14,000

Bibliographie
P.F. Albert & F. Albert, *Hayter : Le Peintre – The Paintings*, Paris, 2011, (illustré p. 49).

Provenance
Vente, Artcurial, Paris, 22 février 2005, lot 219.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).





38 AR
PIERRE CAILLE (1912-1996)
Sans titre

signé et daté 'Pierre Caille 1963' (au revers)
huile et émail sur pierres naturelles et céramique
Réalisé en 1963

signed and dated 'Pierre Caille 1963' (on reverse)
oil and enamel on natural stones and ceramic
Realised in 1963

58 x 15 x 16.5 cm.
22 13/16 x 5 7/8 x 6 1/2 in.

€1,000 - 1,500
£870 - 1,300
US$1,200 - 1,700

Provenance
Galerie Smith, Bruxelles.
Galleria del Naviglio, Milan.
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.

Exposition
Milan, Galleria del Naviglio, *Pierre Caille - 433ma Mostra del Naviglio*, 27 octobre - 15 novembre 1965 (illustré n.p.).

Bibliographie
Journal: Bologne, Il Resto del Carlino, *Pierre Caille al Naviglio*, 5 novembre 1965 (illustré).
Journal: Florence, La Nazione (Terza edizione), *Pierre Caille al Naviglio*, 5 novembre 1965 (illustré).



39 AR

JIRI KOLAR (1914-2002)

Métamorphose d'Olympia

(cinq éléments sur base bois)

signé, daté et inscrit 'Jiri Kolar 82 Trakarije / Jiri Kolar 82-83' (sous la base) ; inscrit 'Métamorphose d'Olympia' (sur une étiquette sous la base) ; signé avec les initiales de l'artiste et daté 'JK 82' (sous la brouette) ; signé avec les initiales de l'artiste et daté 'JK 83' (sous la cruche)
chiasmage sur objets (noix, cruche, brouette, raquette, louche et socle)
Réalisé 1982-1983

signed, dated and inscribed 'Jiri Kolar 82 Trakarije / Jiri Kolar 82-83' (underneath the base) ; inscribed 'Métamorphose d'Olympia' (on a label underneath the base) ; signed with the artist's initials and dated 'JK 82' (underneath the wheelbarrow) ; signed with the artist's initials and dated 'JK 83' (underneath the pitcher)
chiasmage on objects (nut, pitcher, wheelbarrow, racket, ladle and base)
Realised in 1982-1983

Dimensions de l'ensemble: 43 x 119.5 x 80 cm.
Overall dimension: 16 15/16 x 47 1/16 x 31 1/2 in.

€15,000 - 20,000
£13,000 - 17,000
US$17,000 - 23,000

Cette œuvre est enregistrée sous le no. 0241982 auprès de l'Archivio Jiri Kolar, Lecco; un certificat de l'Archivio Jiri Kolar sera remis à l'acquéreur.

This work is registered under no. 0241982 with the Archivio Jiri Kolar, Lecco; a certificate from the Archivio Jiri Kolar will be given to the buyer.

Provenance

Succession de l'artiste.
Galerie Ernst Hilger, Vienne (acquis auprès de celui-ci).
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel



40 AR
C.O. PAEFFGEN (1933-2019)
Sans titre

signé, inscrit et daté 'C.O. Paeffgen Köln 73' (au revers)
technique mixte
Réalisé en 1973 à Cologne

signed, inscribed and dated 'C.O. Paeffgen Köln 73' (on reverse)
mixed media
Realised in 1973 in Cologne

31 x 43 x 12.7 cm.
12 3/16 x 16 15/16 x 5 in.

€700 - 1,000
£610 - 870
US$820 - 1,200

Provenance
Galleria del Naviglio, Milan.
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.



41
JOSEPH CORNELL (1903-1972)
The Sylph

signé 'Joseph Cornell' sur une étiquette et inscrit de façon tapuscrite 'The Sylph (photo by Harold Halma) / collage by Joseph Cornell (signed)' sur une étiquette (au revers)
aquarelle, crayon, photographie et collage sur papier contrecollé sur isorel dans cadre d'artiste
Exécuté vers 1967

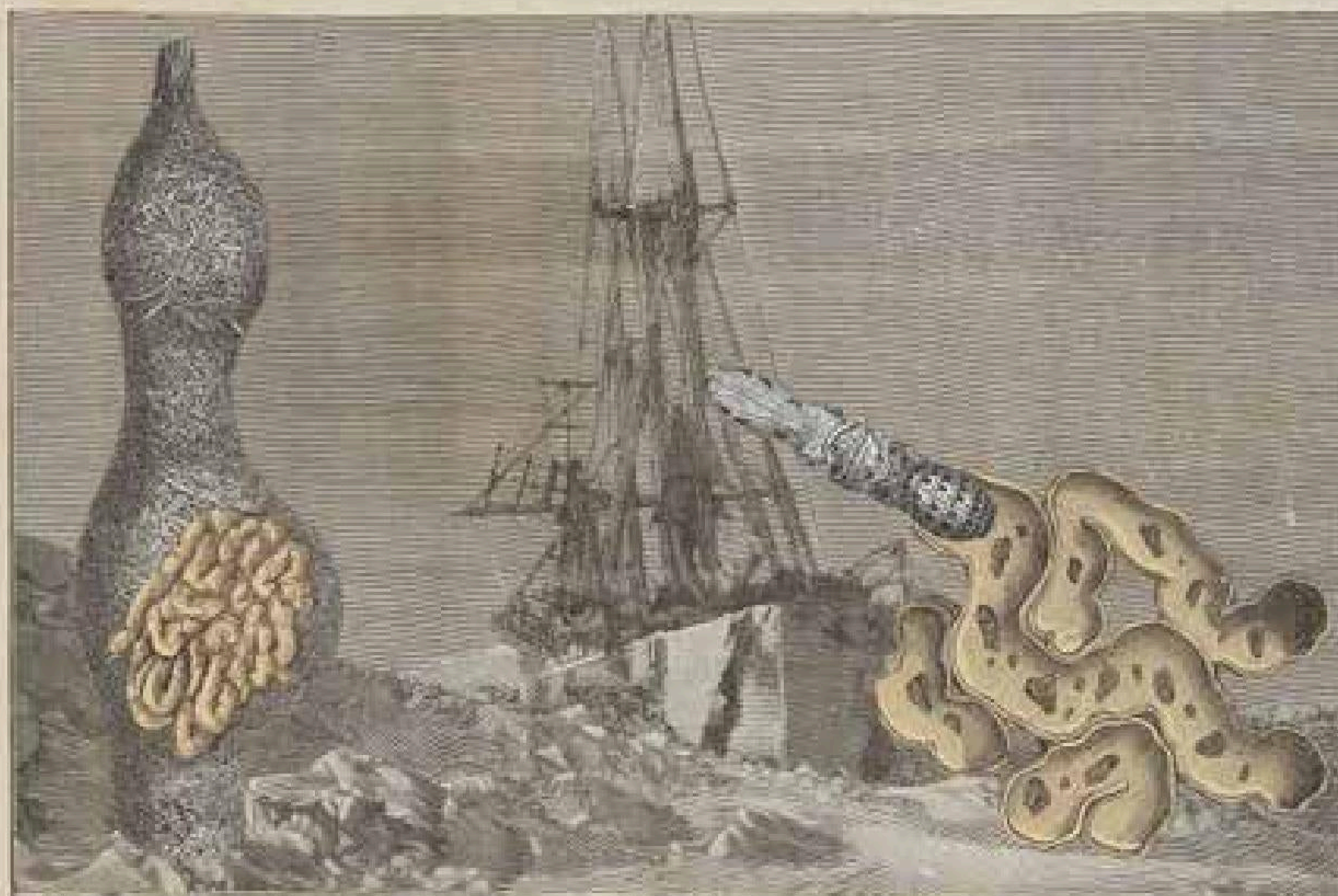
signed 'Joseph Cornell' on a label and typescript 'The Sylph (photo by Harold Halma) / collage by Joseph Cornell (signed)' on a label (on reverse)
watercolour, pencil, photograph and collage on paper laid on Masonite in artist's frame
Executed *circa* 1967

30.4 x 23 cm.
11 15/16 x 9 1/16 in.

€6,000 - 8,000
£5,200 - 6,900
US$7,000 - 9,300

Provenance
Castelli-Feigen-Corcoran Gallery, New York.
Collection particulière, New York.
Vente, Phillips, New York, 24 juin 2021, lot 118.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

Expositions
New York, Castelli-Feigen-Corcoran Gallery, *Joseph Cornell*, 28 février - 20 mars 1976.
New York, Barbara Mathes Gallery, *Joseph Cornell*, janvier - février 1989.



42 AR
MAX BUCAILLE (1906-1992)
Composition au bateau

signé 'Max Bucaille' (en bas à droite) et daté '1939' (en bas à gauche)
collage sur papier
Exécuté en 1939

signed 'Max Bucaille' (lower right) and dated '1939' (lower left)
collage on paper
Executed in 1939

20.7 x 29.5 cm.
8 1/8 x 11 5/8 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



43 AR
MAX BUCAILLE (1906-1992)
Composition

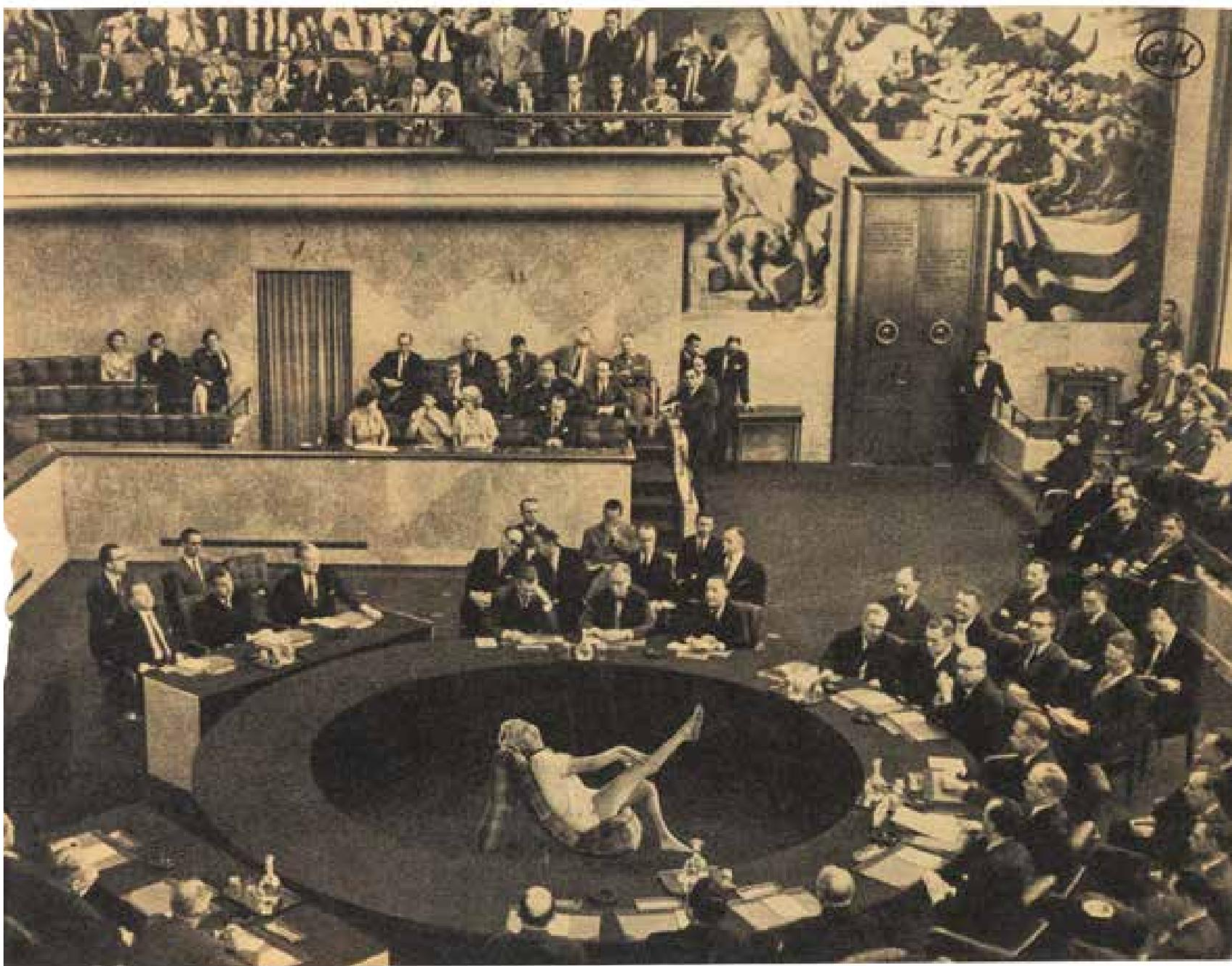
signé deux fois 'Max Bucaille' et 'Buc' (en bas à droite) et daté '1938'
(en bas à gauche)
collage sur papier
Exécuté en 1938

signed twice 'Max Bucaille' and 'Buc' (lower right) and dated '1938'
(lower left)
collage and paper
Executed in 1938

21.2 x 29.7 cm.
8 3/8 x 11 11/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



44 AR
GEORGES HUGNET (1906-1974)
Sans titre (La muse de l'assemblée)

signé avec les initiales de l'artiste 'G.H.' (en haut à droite)
collage sur papier journal

signed with the artist's initials 'G.H.' (upper right)
collage on newspaper

19.6 x 26.2 cm.
7 11/16 x 10 5/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Paris.
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.



45 AR
MAX BUCAILLE (1906-1992)
Le temps se ride

signé 'Max Bucaille' (en bas à droite) ; inscrit 'Le temps se ride' (au revers)
collage sur papier

signed 'Max Bucaille' (lower right) ; inscribed 'Le temps se ride' (on reverse)
collage on paper

13.2 x 11.6 cm.
5 3/16 x 4 9/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Paris.
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.

Mary Bauermeister



(verso)



46 AR
MARY BAUERMEISTER (1934-2023)
Swish

signé, inscrit et daté 'Swish, M. Bauermeister 1969' (en bas au centre)
acrylique et encre sur bois sculpté, assemblage de verre et lentilles optiques dans emboîtage en aluminium
Réalisé en 1969

signed, inscribed and dated 'Swish, M. Bauermeister 1969' (lower centre)
acrylic and ink on shaped wood, glass and optical lenses assemblage in an aluminum casing
Realised in 1969

40 x 21 x 18 cm.
15 3/4 x 8 1/4 x 7 1/16 in.

€20,000 - 30,000
£17,000 - 26,000
US$23,000 - 35,000

Un certificat signé de l'artiste sera remis à l'acquéreur.

A signed certificate from the artist will be given to the purchaser.

Provenance
Vente, iGavel Auctions, New York, 17 novembre 2020, lot 5863580.
Acquis dans cette vente par le propriétaire actuel.



(recto)

47 AR

MAN RAY (1890-1976)

It's springtime

signé et numéroté 'Man Ray 1/10' et inscrit de façon tapuscrite
'It's Springtime 1961-1971' (sur une étiquette fixée sur la base)
Deux ressorts métalliques montés sur une base en bois.

signed and numbered 'Man Ray 1/10' and typescript 'It's Springtime 1961-1971'
(on a label affixed to the base)
Two metal bed springs mounted on a wooden base

Hauteur : 31 cm.
Height : 12 3/16 in.

Diamètre : 28.5 cm.
Diameter : 11 1/4 in.

Réalisé en 1971 en 10 exemplaires plus les épreuves d'artiste, publié par la Galleria Schwarz, Milan, d'après l'objet original de 1958.

Executed in 1971 in an edition of 10 examples plus artist's proofs, published by Galleria Schwarz, Milan, after the original object of 1958.

€12,000 - 18,000
£10,000 - 16,000
US$14,000 - 21,000

Andrew Strauss et Timothy Baum, membres du Comité d'expertise Man Ray, ont confirmé l'authenticité de cette œuvre sous la référence 00628-O-2026 et ont indiqué que l'édition de cette œuvre sera incluse dans le Catalogue des Objets et Sculptures de Man Ray, actuellement en préparation.

Andrew Strauss and Timothy Baum of the Man Ray Expertise Committee have confirmed the authenticity of this work under reference 00628-O-2026 and that the edition of this work will be included in the Catalogue of Objects & Sculptures of Man Ray, currently in preparation.

Provenance

Galleria Schwarz, Milan.
Galleria La Giarina, Vérone.
Galerie Ronny van de Velde, Anvers (acquis auprès de celle-ci en 1990).
Vente, Sotheby's, Londres, 28 novembre 1995, lot 303.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

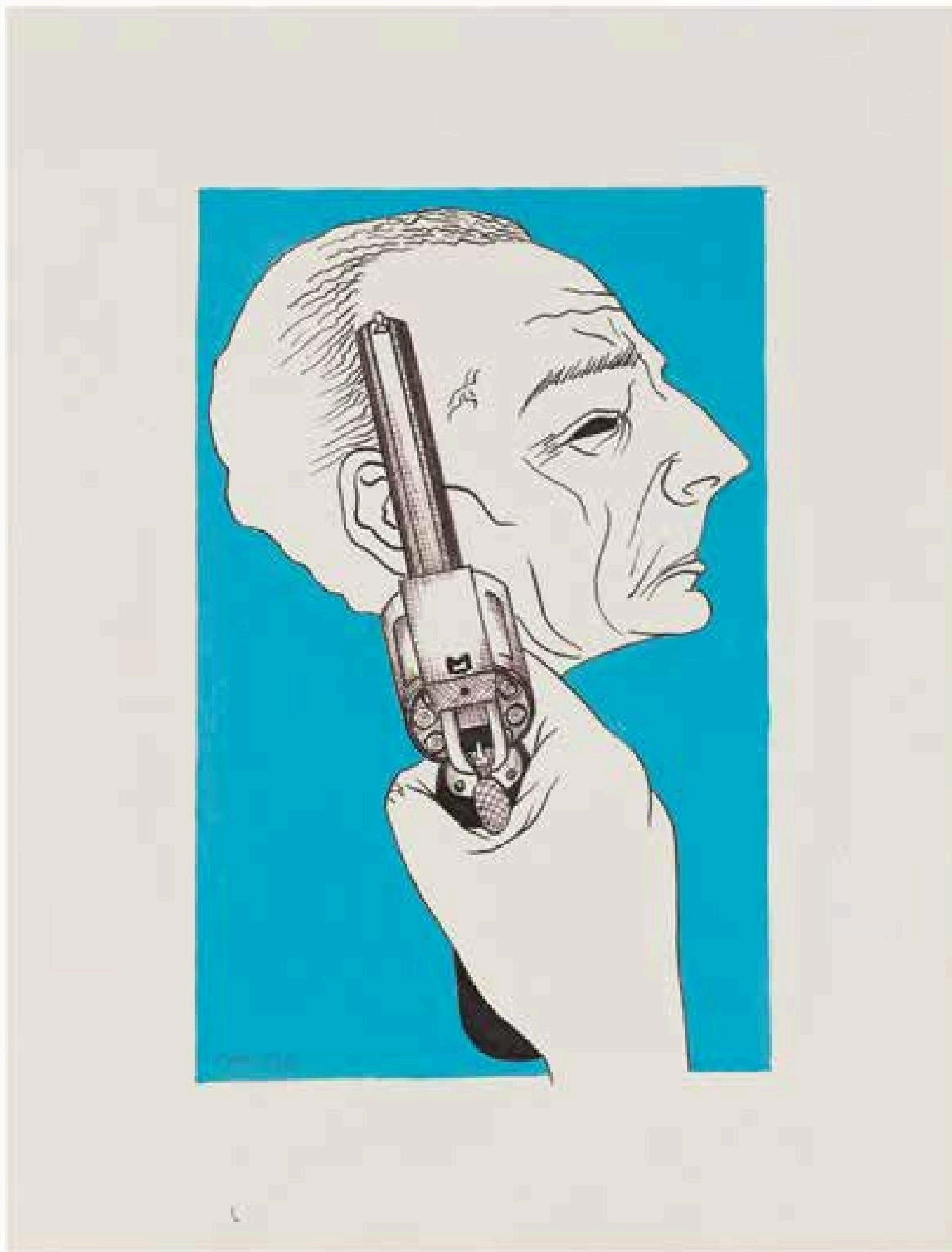
Expositions

Milan, Galleria Schwarz, *Man Ray: 60 anni di libertà*, 1971, no. 187 (illustré n.p.).
Turin, Gissi Galleria d'Arte, *Man Ray*, 1972, no. 12. (illustré n.p.).

Bibliographie

R. Penrose, *Man Ray*, Londres, 1975, no. 126 (un autre exemplaire illustré p. 191).
C. Benincasa & Roberto Maria Siena, *Man Ray, les heures heureuses*, Rome, 1975, p. 15.
Arturo Schwarz, *Man Ray, The Rigour of Imagination*, Londres, 1977, no. 365 (un autre exemplaire illustré p. 223).
J.H. Martin, R. Krauss & Brigitte Hermann, *Objet de mon affection*, Paris 1983, no. 130 (l'œuvre originale illustrée p. 112).
Man Ray et ses amis, Bunkamura Museum of Art, Tokyo and travelling, 1991-1992, no. 131.


man Ray 1/10



48 AR
FÉLIX LABISSE (1905-1982)
En joue

signé 'Labisse' (en bas à gauche)
gouache et encre sur papier

signed 'Labisse' (lower left)
gouache and ink on paper

27 x 20.7 cm. (feuille)
10 5/8 x 8 1/8 in. (sheet)

18.6 x 12.1 cm. (image)
7 5/16 x 4 3/4 in. (image)

€600 - 800
£520 - 690
US$700 - 930

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par Isy Brachot et Jean Binder.

The authenticity of this work has been confirmed by Isy Brachot and Jean Binder.

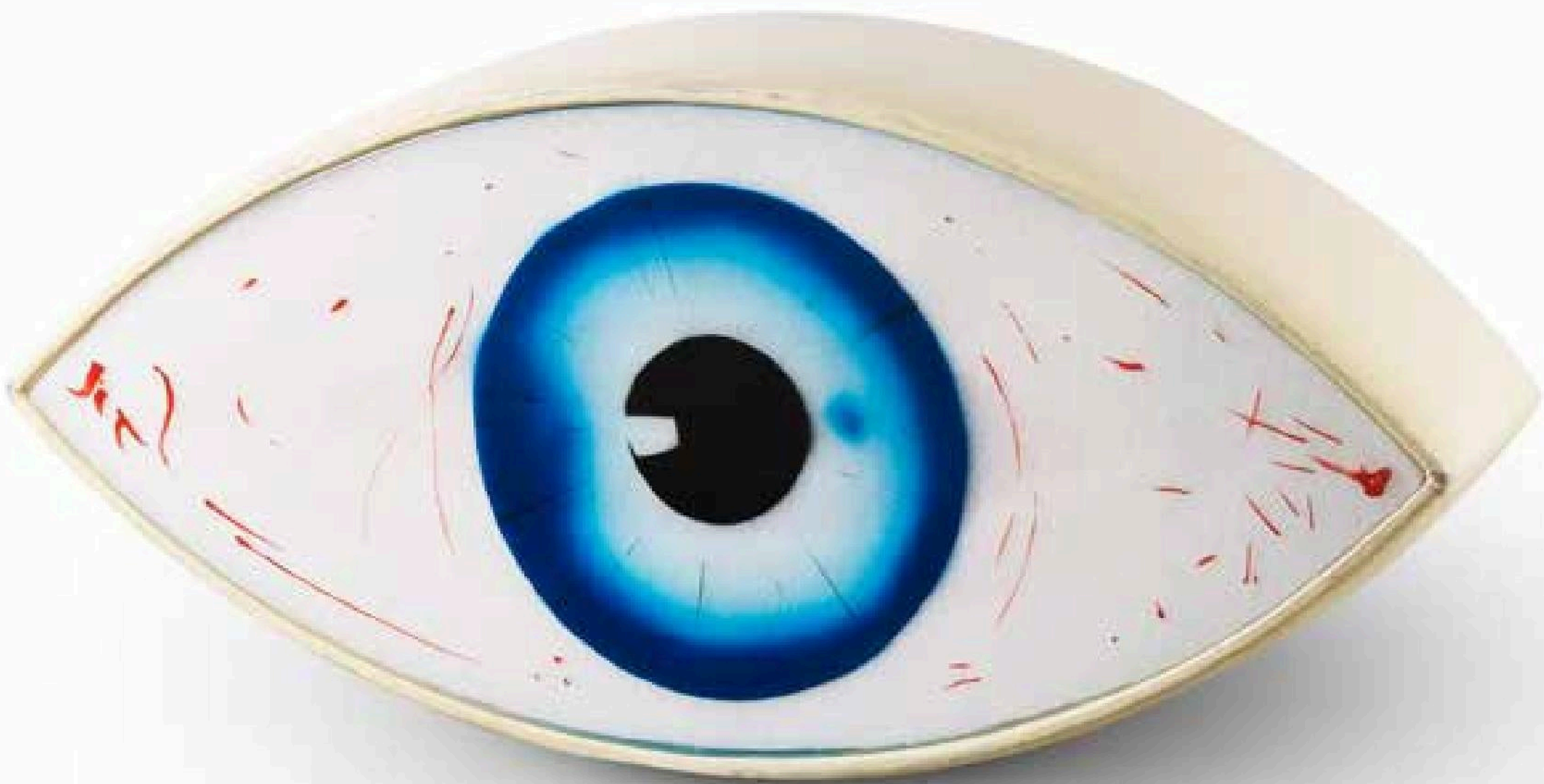
Provenance
Collection Lydie Lachenal et Ken Ritter, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

Exposition
Paris, Musée du Montparnasse, *Philippe Soupault, Le Surréalisme et quelques amis*, 2 - 18 mars 2007.

Bibliographie
P. Soupault, *En joue*, Paris, 1980 (illustré en frontispice).

Gouache préparatoire à la lithographie en deux états du frontispice réalisée pour les 100 exemplaires de tête de la réédition du roman « En joue ! » de Philippe Soupault, publiée par Lachenal et Ritter en 1980, représentant un portrait de l'auteur.

Preparatory gouache for the two-state lithograph of the frontispiece produced for the 100 deluxe copies of the 1980 reissue of the novel "En joue!" by Philippe Soupault, published by Lachenal and Ritter, depicting a portrait of the author.



49 AR
MAN RAY (1890-1976)
Le Témoin
1971

Similicuir, méthacrylate partiellement sérigraphié et peint, bois
Édition Gavina

Imitation leather, partially screen-printed and painted methacrylate, wood
Gavina Edition

71 x 150 x 40 cm.
27 15/16 x 59 1/16 x 15.3/4 in.

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Vente, Capitolium Art Casa D'Aste, Brescia 4 octobre 2024, lot 206.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

50 AR
HANS BELLMER (1902-1975)
Sans titre (Fille-Phallus)

signé 'Bellmer' (en bas à droite) et daté '30 avril 64' (en bas à gauche)
mine de plomb sur papier
Exécuté le 30 avril 1964

signed 'Bellmer' (lower right) and dated '30 avril 64' (lower left)
graphite on paper
Executed on 30 April 1964

22 x 17 cm.
8 11/16 x 6 11/16 in.

€35,000 - 55,000
£30,000 - 48,000
US$41,000 - 64,000

Provenance
Collection Pierre & Franca Belfond, France.
Collection particulière, Paris (acquis auprès de celle-ci vers 2000).

Expositions
Paris, Centre Pompidou, *Hans Bellmer : anatomie du désir*, 1er mars - 22 mai 2006, no. 225 (illustré p. 209). (Puis a voyagé à Munich, Staatliche Graphische Sammlung et à Londres, Whitechapel Art Gallery).

Bibliographie
M. Semff, *Hans Bellmer*, Ostfildern, 2006, no. 212 (illustré p. 224).

Hans Bellmer incarne une rébellion radicale contre l'autorité et les normes sociales, transformant son art en un terrain d'exploration de l'interdit et du subconscient. Son œuvre plonge dans l'univers sombre et obsessionnel du désir, des fantasmes et de l'inconscient freudien, où les limites entre fascination et malaise se brouillent.

Dans les années 1960, Bellmer élabore la théorie de l'« anatomie de l'image ». Selon lui, le corps n'est pas fixe mais un système transformable : ses parties peuvent être déplacées, combinées, métamorphosées, donnant naissance à des figures hybrides et ambiguës. La célèbre « fille-phallus » illustre parfaitement cette idée : les organes changent de fonction, les identités sexuelles deviennent interchangeables ou instables, et chaque détail est rendu avec une précision minutieuse. Le corps devient alors un lieu de tension entre masculin et féminin, désir et répulsion, normalité et déviation.

Hans Bellmer embodies a radical rebellion against authority and social norms, transforming his art into a space for exploring the forbidden and the subconscious. His work delves into the dark and obsessive realm of desire, fantasy, and the Freudian unconscious, where the boundaries between fascination and unease become blurred.

In the 1960s, Bellmer developed the theory of the "anatomy of the image." For him, the body is not fixed but a transformable system: its parts can be moved, combined, or metamorphosed, giving rise to hybrid and ambiguous figures. The famous "girl-phallus" perfectly illustrates this concept: organs change function, sexual identities become interchangeable or unstable, and every detail is rendered with meticulous precision. The body thus becomes a site of tension between masculine and feminine, desire and repulsion, normality and deviation.





51 AR
PIERRE MOLINIER (1900-1976)
Autoportrait au loup : emasculation et vulve dessinée

collage original de tirages d'argentiques d'époque, monté sur carton
collage et montage entre deux verres et pinces à dessin utilisés par l'artiste pour réaliser ses photomontages
Réalisé vers 1960

original collage of vintage silver prints, mounted on cardboard
collage and assembly between two panes of glass, using drawing clips employed by Molinier to create his photomontages
Realised *circa* 1960

16.5 x 10.5 cm. (photographie)
6 1/2 x 4 1/8 in. (photograph)

38.5 x 30.4 cm. (avec le cadre)
15 3/16 x 11 15/16 in. (with the frame)

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Succession de l'artiste.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



52 AR
PIERRE MOLINIER (1900-1976)
Photomontage à la poupée et aux jambes

collage original de tirages d'argentiques d'époque monté sur carton
collage et montage entre deux verres et pinces à dessin utilisés par l'artiste pour réaliser ses photomontages
Réalisé vers 1960

original collage of vintage silver prints mounted on cardboard
collage and assembly between two panes of glass, using drawing clips employed by Molinier to create his photomontages
Realised circa 1960

10.5 x 16.5 cm. (photographie)
4 1/8 x 6 1/2 in. (photograph)

30.4 x 38.5 cm. (avec le cadre)
11 15/16 x 15 3/16 in. (with the frame)

€3,000 - 5,000
£2,600 - 4,300
US$3,500 - 5,800

Provenance
Succession de l'artiste.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

53 AR
CLOVIS TROUILLE (1889-1975)
Sans titre

signé 'Clovis Trouille' (en bas à droite)
huile sur toile dans cadre d'artiste

signed 'Clovis Trouille' (lower right)
oil on canvas in artist's frame

19 x 24.1 cm. (image)
7 1/2 x 9 1/2 in. (image)

26.7 x 32.4 x 4 cm. (cadre inclus)
10 1/2 x 12 3/4 x 1 9/16 in. (frame included)

€18,000 - 25,000
£16,000 - 22,000
US$21,000 - 29,000

Provenance
Atelier de l'artiste.
Collection particulière (par descendance).
Vente, Christie's, Paris, 3 octobre 2024, lot 31.
Collection particulière, Paris (acquis dans cette vente).

Exposition
Ostende, Museum voor Moderne Kunst, *Clovis Trouille*,
23 mars - 24 novembre 2002, no. 65 (titré *Bouquet de sexes*).

Figure singulière de l'avant-garde parisienne, Clovis Trouille développe une œuvre profondément personnelle, à la lisière du surréalisme. Admiré par André Breton, il cultive un imaginaire où se mêlent humour noir, sensualité et visions troublantes, tout en conservant une indépendance farouche vis-à-vis des courants établis.

Dans cette composition énigmatique, l'artiste détourne le genre classique de la nature morte. Le bouquet, apparemment paisible, se transforme progressivement en un ensemble de formes hybrides et organiques : pétales charnels, visages latents et excroissances ambiguës semblent émerger du vase comme autant de métamorphoses du vivant. Cette transformation subtile du végétal en formes anthropomorphes et érotiques traduit parfaitement l'esprit de l'imaginaire surréaliste.

La palette profonde, dominée par des rouges sombres et des verts intenses, accentue la tension dramatique de la scène, tandis que la précision presque émaillée de la touche rappelle la maîtrise technique caractéristique de Trouille.

Œuvre fascinante par son ambiguïté visuelle, ce tableau révèle toute la singularité de Clovis Trouille : transformer un sujet familier en une vision poétique, sensuelle, ironique et dérangeante, où le réel bascule imperceptiblement dans le rêve.

A singular figure of the Parisian avant-garde, Clovis Trouille developed a deeply personal body of work on the fringes of Surrealism. Admired by André Breton, he cultivated an imagination in which dark humour, sensuality and unsettling visions intertwine, while maintaining a fiercely independent stance towards established movements.

In this enigmatic composition, the artist diverts the classical genre of the still life. The bouquet, seemingly peaceful at first glance, gradually transforms into a cluster of hybrid and organic forms: fleshy petals, latent faces and ambiguous excrescences appear to emerge from the vase like so many metamorphoses of living matter. This subtle transformation of the vegetal into anthropomorphic and erotic forms perfectly expresses the spirit of the Surrealist imagination.

The deep palette, dominated by dark reds and intense greens, heightens the dramatic tension of the scene, while the almost enamel-like precision of the brushwork recalls the technical mastery characteristic of Trouille.

Fascinating in its visual ambiguity, this painting reveals the full singularity of Clovis Trouille: the ability to transform a familiar subject into a poetic, sensual, ironic and unsettling vision, in which reality imperceptibly slips into dream.



54
KUNIYOSHI KANEKO (1936-2015)
Girl with a strawberry

signé 'Kuniyoshi Kaneko' (au centre à droite)
huile sur toile
Peint en 1970 - 1971

signed 'Kuniyoshi Kaneko' (centre right)
oil on canvas
Painted in 1970 - 1971

33 x 24.5 cm.
13 x 9 5/8 in.

€4,000 - 6,000
£3,500 - 5,200
US$4,700 - 7,000

Provenance
Galleria del Naviglio, Milan.
Acquis auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.

Expositions
Milan, Galleria del Naviglio, *Kuniyoshi Kaneko*, 4 - 16 mars 1971 (illustré n.p.).
Milan, Studio Gariboldi, *Womanhood*, 13 février - 31 mai, 2021.


Kuniyoshi Kaneko

55 AR
FÉLIX LABISSE (1905-1982)
Xézbeth

signé 'Labisse' (en bas à gauche) ; signé, inscrit et daté 'Xézbeth Labisse 1974' (on reverse)
huile sur toile
Peint en 1974

signed 'Labisse' (lower left) ; signed, inscribed and dated 'Xézbeth Labisse 1974' (on reverse)
oil on canvas
Painted in 1974

65 x 50 cm.
25 9/16 x 19 11/16 in.

€8,000 - 12,000
£6,900 - 10,000
US$9,300 - 14,000

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par Isy Brachot et Jean Binder.

The authenticity of this work has been confirmed by Isy Brachot and Jean Binder.

Provenance
Vente, Crait+ Müller, Paris, 18 juin 2021, lot 179.
Collection particulière, Monaco (acquis dans cette vente).

Bibliographie
I. Brachot, *Félix Labisse, Catalogue de l'œuvre peint 1927-1929*, Bruxelles, 1979 (illustré no. 652).



Benn

Lots 56 - 65

Benn, de son vrai nom Bencjon Rabinowicz, est né en 1905 à Białystok et mort en 1989 à Paris. Installé à Paris à partir de 1929, il se forme à l'Académie Fernand Léger et expose dès 1931 dans des salons importants comme le Salon d'Automne, le Salon des Indépendants ou les Tuileries. Il s'inscrit ainsi dans le milieu de l'École de Paris, sans appartenir à un groupe formel mais en partageant avec ses membres une attention à la figure, à la couleur et à l'expression intérieure.

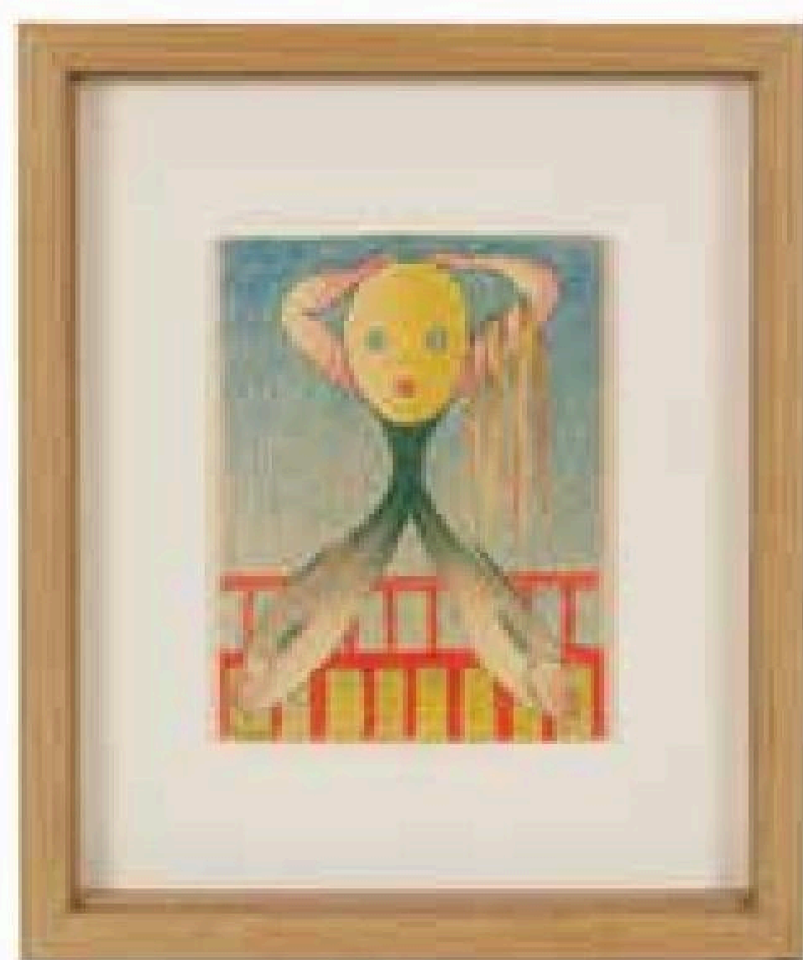
Mobilisé en 1939, il est rapidement démobilisé puis passe une partie de la guerre en clandestinité, protégé par Jean Paulhan, période durant laquelle il produit de nombreux petits dessins et pastels. Il est auparavant passé par le camp d'internement de Beaune-la-Rolande avec son épouse, ce qui marque profondément son rapport au monde et à la création.

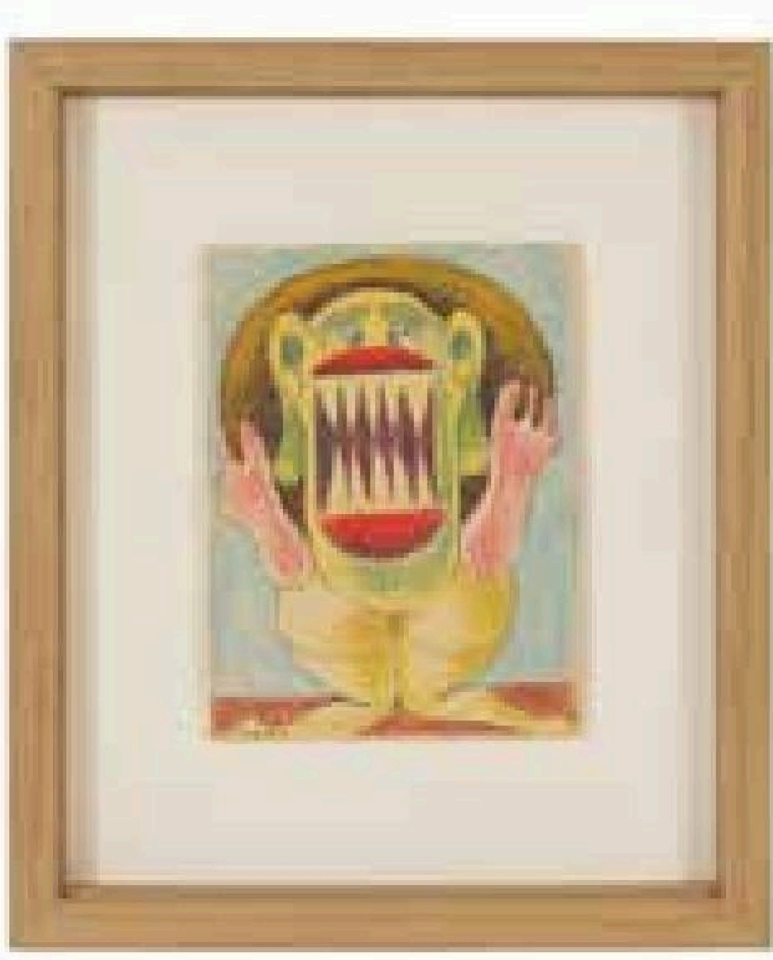
Après la guerre, il poursuit une carrière active, fonde avec Marc Chagall en 1949 une association d'artistes et explore des thèmes variés, notamment des sujets bibliques inspirés par les Psaumes. Cette dimension biblique ne relève pas d'une iconographie religieuse au sens strict, mais d'une lecture méditative et symbolique des textes, utilisés comme un langage intérieur pour penser l'exil, la souffrance, l'espérance et la condition humaine. Son œuvre, reconnu pour son originalité plastique et sa cohérence, est montré en France et à l'étranger et se trouve aujourd'hui dans plusieurs collections publiques. Des ensembles importants sont conservés dans des musées et institutions liés à l'art sacré et à la mémoire juive, notamment en France. Benn s'éteint à Paris en 1989.

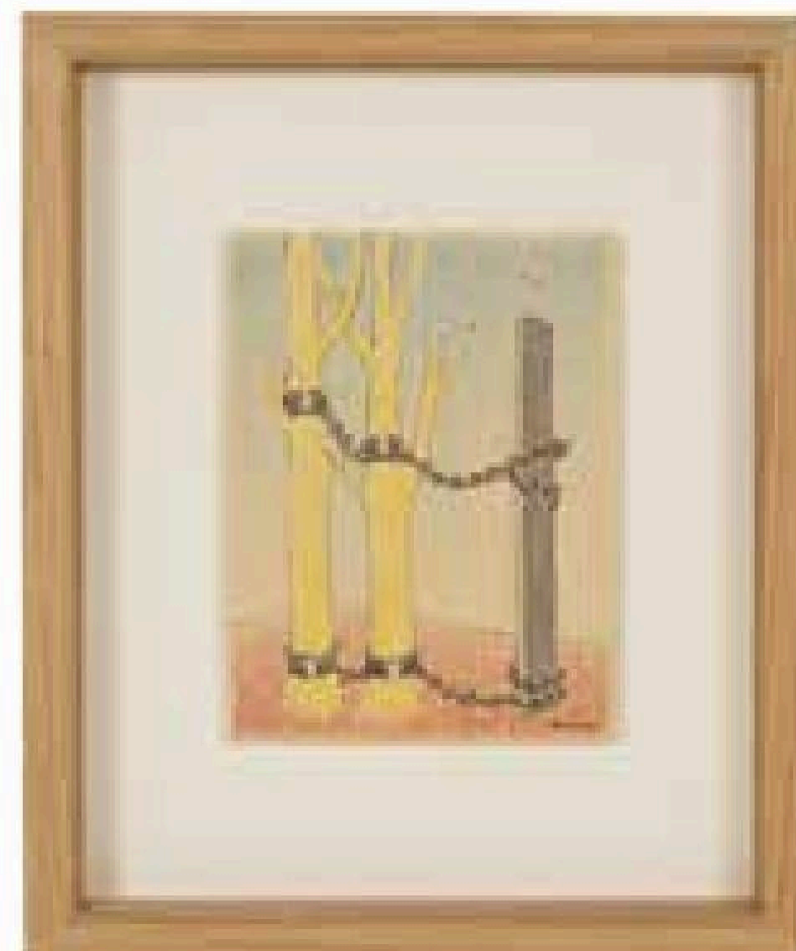
Benn, whose real name was Bencjon Rabinowicz, was born in 1905 in Białystok and died in 1989 in Paris. He settled in Paris from 1929 onward, where he trained at the studio of Fernand Léger and began exhibiting as early as 1931 in major salons such as the Salon d'Automne, the Salon des Indépendants, and the Salon des Tuileries. He thus became part of the artistic milieu of the École de Paris, without belonging to any formal group but sharing with its members a strong attention to the human figure, to color, and to inner expression.

Mobilized in 1939, he was quickly demobilized and spent part of the war hiding, protected by Jean Paulhan. During this period, he produced numerous small drawings and pastels. Earlier, he had been interned with his wife in the camp of Beaune la Rolande Internment Camp, an experience that profoundly marked his relationship to the world and to artistic creation.

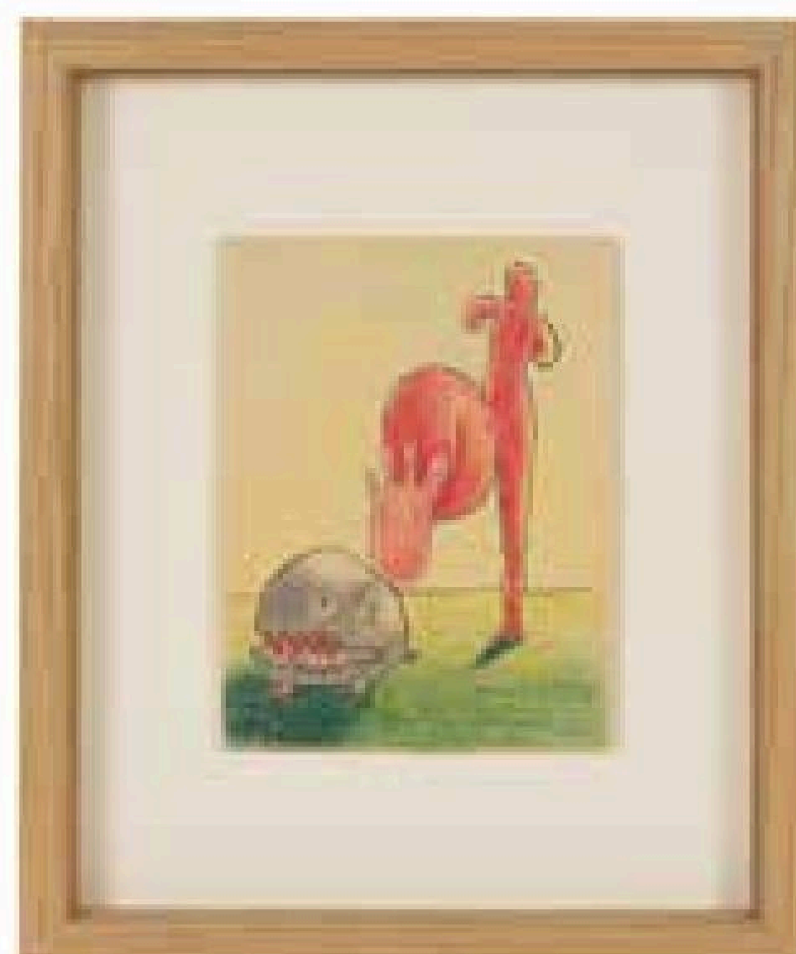
After the war, he continued an active career. In 1949 he founded an association of artists together with Marc Chagall and explored a variety of themes, notably biblical subjects inspired by the Psalms. This biblical dimension does not correspond to religious iconography in the strict sense, but rather to a meditative and symbolic reading of the texts, used as an inner language through which to reflect on exile, suffering, hope, and the human condition. His work, recognized for its formal originality and coherence, was exhibited in France and abroad and is now represented in several public collections. Important groups of works are preserved in museums and institutions connected with sacred art and Jewish memory, particularly in France. Benn died in Paris in 1989.











L'ensemble des dessins présenté se compose d'un carnet de trente-cinq dessins aux pastels de couleur sur papier, réalisés par Benn à Paris en juillet 1943 et dédiés à Jean Paulhan. Chaque feuillet, de petit format, est signé, titré et numéroté par l'artiste.

Les compositions reposent sur une organisation simple et très maîtrisée : la figure est isolée au centre de la feuille sur un fond épuré, parfois réduit à un champ coloré ou un léger dégradé. Les formes sont synthétiques et stylisées, les volumes construits par des aplats de pastel nuancés, ce qui confère à chaque image une lisibilité immédiate et une présence visuelle marquée malgré le petit format. L'iconographie est dominée par des figures humaines transformées, fragmentées ou hybridées, souvent placées dans des situations de contrainte. Les corps apparaissants repliés, inversés ou contenu dans des dispositifs simples tels que cercles ou cadres. Quelques éléments animaliers ou objets détournés introduisent un décalage discret sans rompre l'équilibre formel de l'ensemble.

Ces dessins peuvent être rapprochés de certaines recherches surréalistes par leur usage du décalage et de l'association improbable. Le traitement reste contrôlé, presque méditatif, et privilégie la clarté visuelle à l'effet de choc. Cette retenue formelle renforce la dimension introspective de l'ensemble, proche d'un exercice spirituel plus que d'une provocation plastique. Le contexte de réalisation éclaire fortement cet ensemble. Exécutés en 1943, pendant l'Occupation, ces dessins ne représentent pas directement la guerre mais en traduisent indirectement les effets psychiques : sentiment de contrainte, de repli, de tension intérieure et de suspension du temps. Ils peuvent être lus comme une forme de résistance intérieure, où la création devient un espace de survie psychique et symbolique.

Ce carnet apparaît ainsi comme un ensemble à la fois intime et construit. Par sa cohérence, sa dédicace à une figure centrale de la vie intellectuelle française et la qualité constante de son exécution, cet ensemble constitue un témoignage rare de la pratique graphique de Benn pendant la guerre et occupe une place singulière dans son œuvre. Il annonce également le développement ultérieur de ses séries bibliques d'après-guerre, dans lesquelles le texte sacré devient un support de réflexion plastique et existentielle.

The group of works on paper presented in this sale are part of a notebook containing thirty-five colored pastel drawings on paper, created by Benn in Paris in July 1943 and dedicated to Jean Paulhan. Each sheet, of small format, is signed, titled, and numbered by the artist.

The compositions rely on a simple yet highly controlled structure: the figure is isolated at the center of the sheet against a stripped-down background, sometimes reduced to a field of color or a subtle gradient. The forms are synthetic and stylized, and the volumes are built through nuanced layers of pastel, giving each image immediate legibility and a strong visual presence despite the small scale.

The iconography is dominated by transformed, fragmented, or hybridized human figures, often placed in situations of constraint. Bodies appear folded, inverted, or contained within simple devices such as circles or frames. A few animal elements or displaced objects introduce a discreet shift without disturbing the formal balance of the whole.

These drawings can be related to certain Surrealist explorations through their use of displacement and improbable associations. Yet the treatment remains controlled, almost meditative, privileging visual clarity over shock effect. This formal restraint reinforces the introspective dimension of the ensemble, closer to a spiritual exercise than to a purely avant-garde provocation.The context in which they were created sheds particular light on this group. Executed in 1943 during the German Occupation, the drawings do not directly depict the war but indirectly convey its psychological effects: a sense of constraint, withdrawal, inner tension, and suspended time. They can be read as a form of inner resistance, in which artistic creation becomes a space of psychological and symbolic survival.

This notebook thus appears as both an intimate and carefully constructed ensemble. Through its coherence, its dedication to a central figure of French intellectual life, and the consistent quality of its execution, the set constitutes a rare testimony to Benn's graphic practice during the war and occupies a singular place within his oeuvre. It also anticipates the later development of his postwar biblical series, in which sacred text becomes a support for both artistic and existential reflection.

56 AR
BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)
Surprise

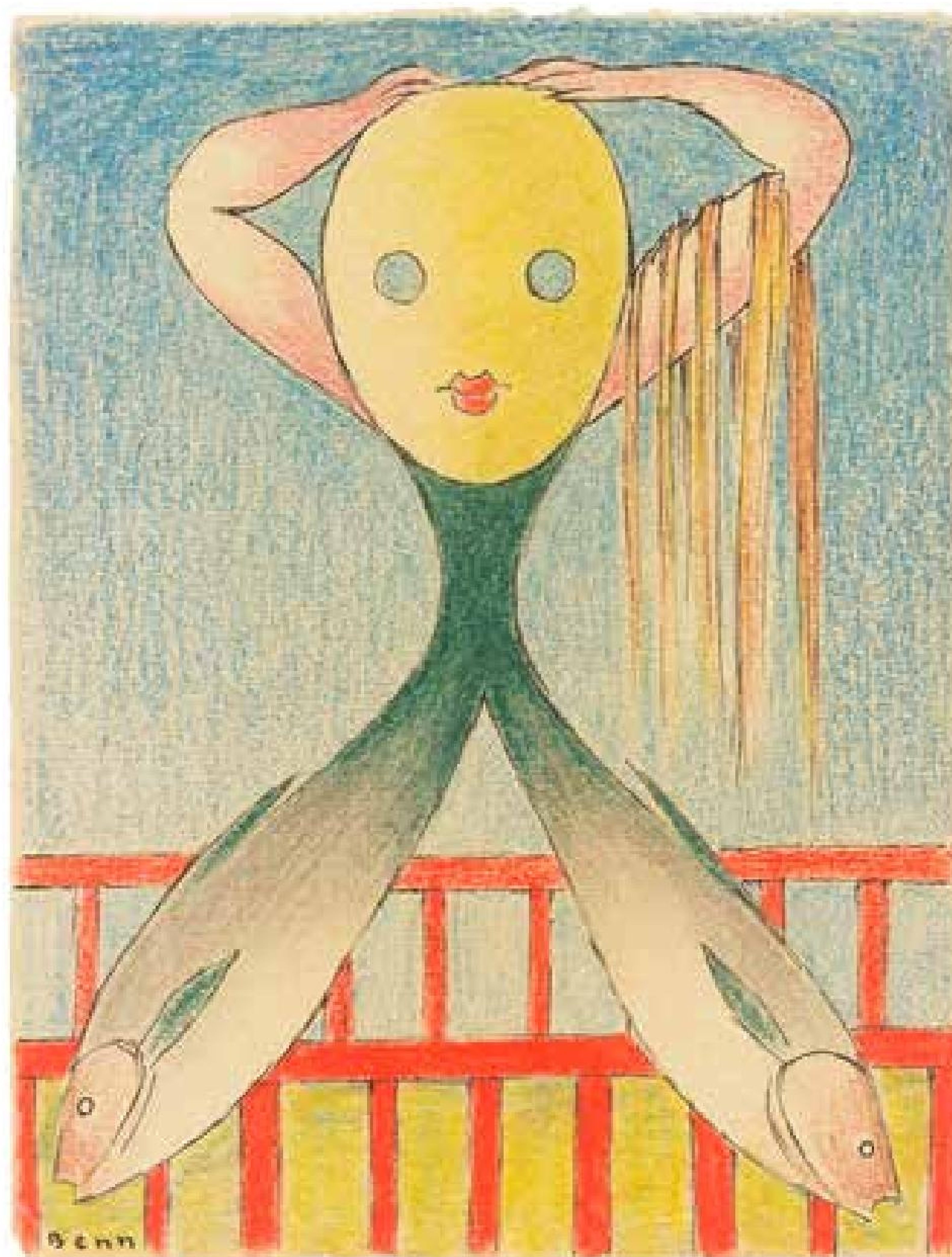
signé 'Benn' (en bas à gauche) ; inscrit '22. Surprise' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower left) ; inscribed '12. Surprise' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



56

57 AR
BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)
Idole

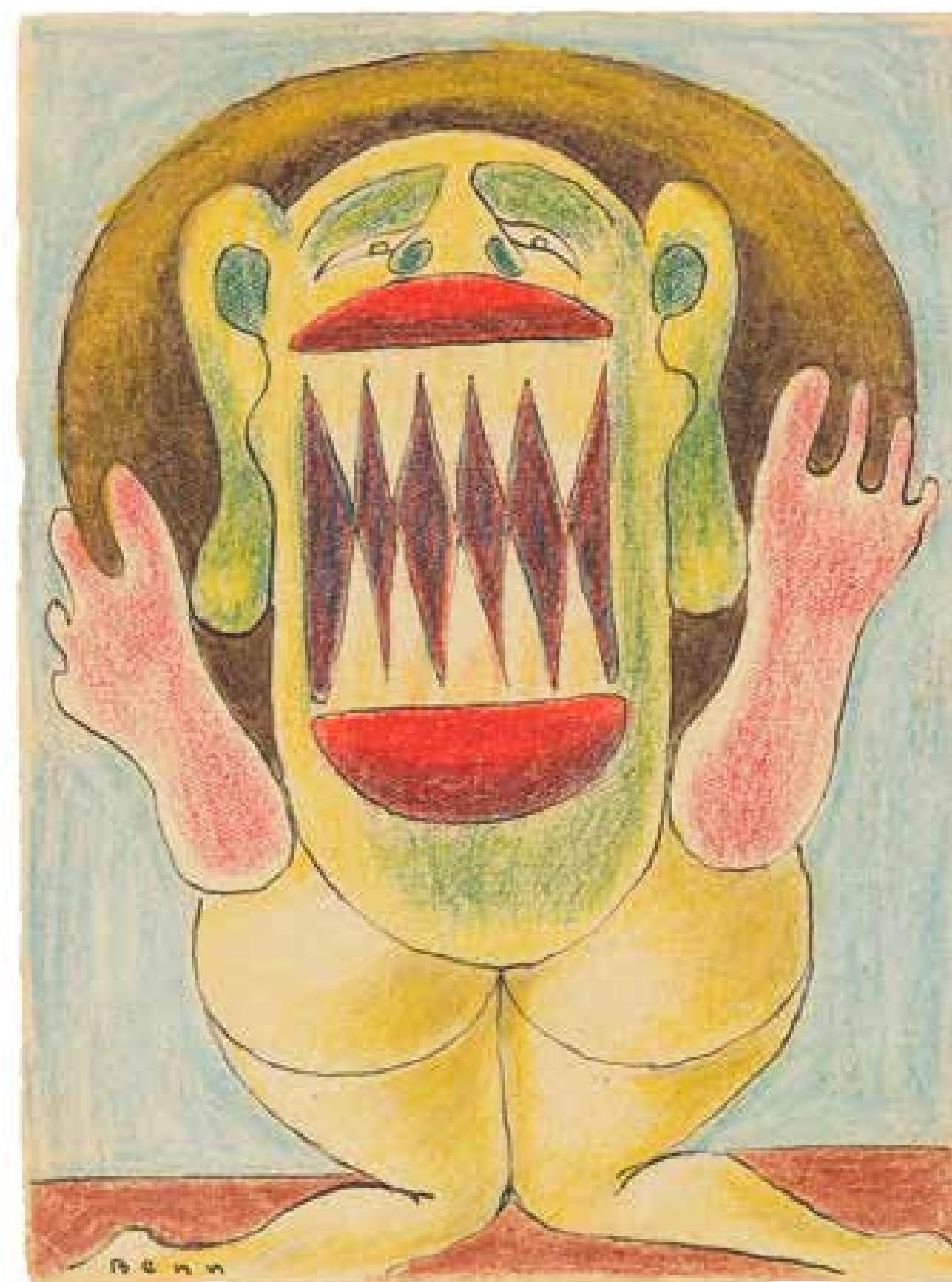
signé 'Benn' (en bas à gauche) ; inscrit '13. Idole' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower left) ; inscribed '13. Idole' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



57



58

58 AR
BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)
Jeu sadique

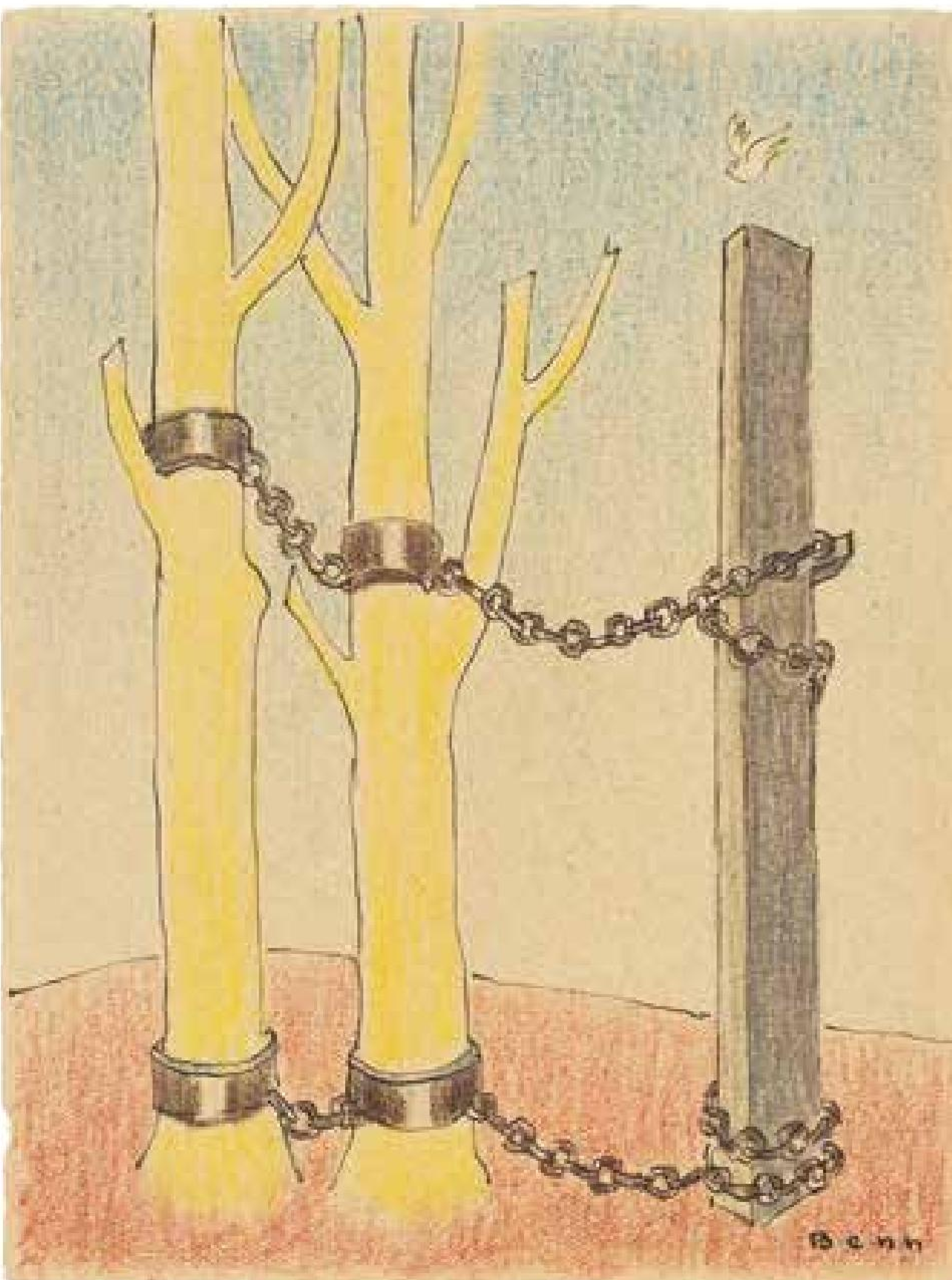
signé 'Benn' (en bas à droite) ; inscrit '29. Jeu sadique' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower right) ; inscribed '29. Jeu sadique' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



59

59 AR
BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)
Arbres enchaînés

signé 'Benn' (en bas à droite) ; inscrit '19. Arbres enchaînés' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower right) ; inscribed '19. Arbres enchaînés' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

60 AR

BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)

Ombre du Tombant

signé 'Benn' (en bas à droite) ; inscrit '14. Ombre du Tombant' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower right) ; inscribed '14. Ombre du Tombant' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



60

61 AR

BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)

Extase

signé 'Benn' (en bas à gauche) ; inscrit '12. Extase' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower left) ; inscribed '12. Extase' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

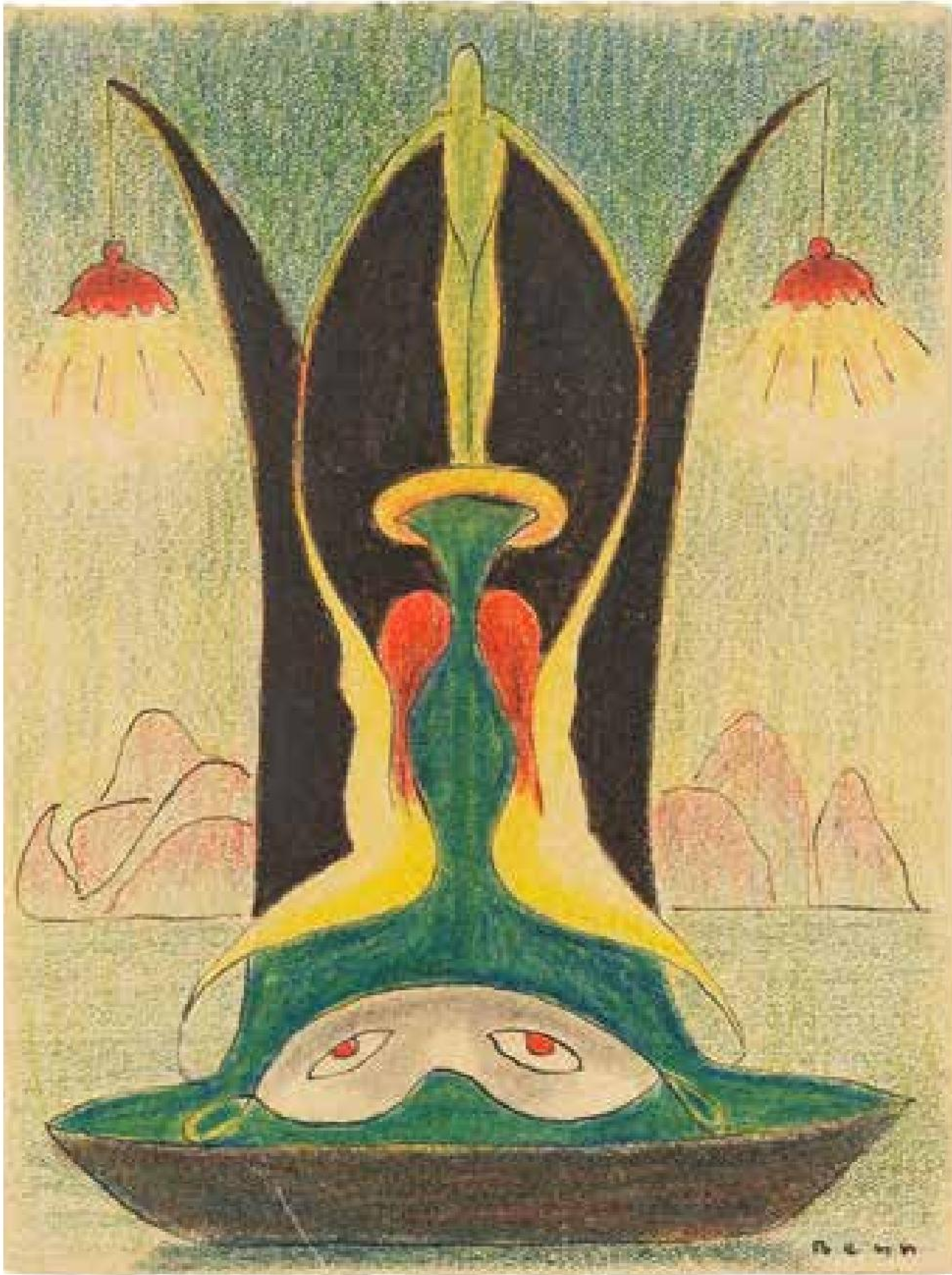
13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



61



62

62 AR

BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)

La barque masquée

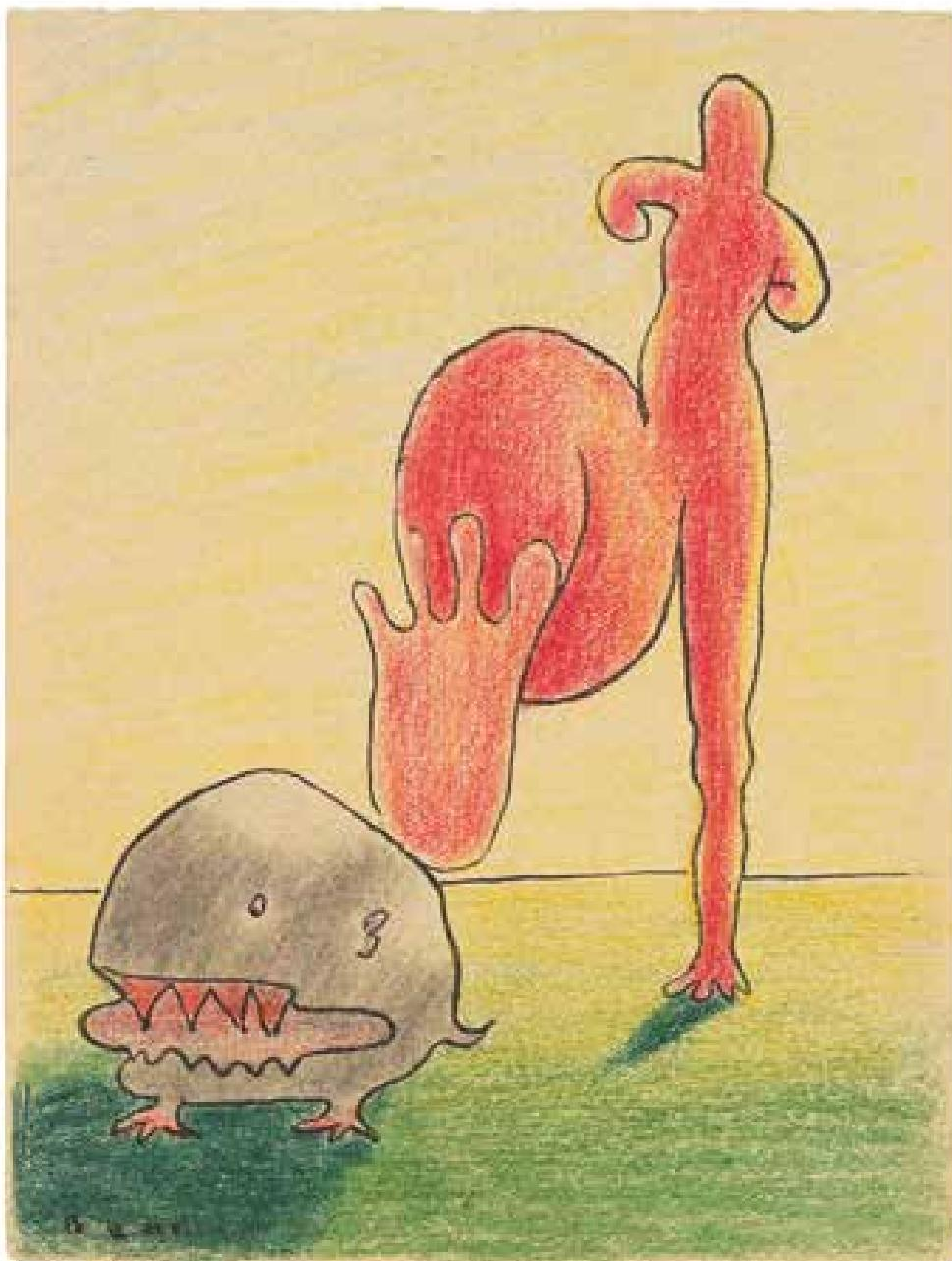
signé 'Benn' (en bas à droite) ; inscrit '11. La barque masquée' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower right) ; inscribed '11. La barque masquée' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



63

63 AR

BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)

Ouste!...

signé 'Benn' (en bas à gauche) ; inscrit '9. Ouste!...' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower left) ; inscribed '9. Ouste!...' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).

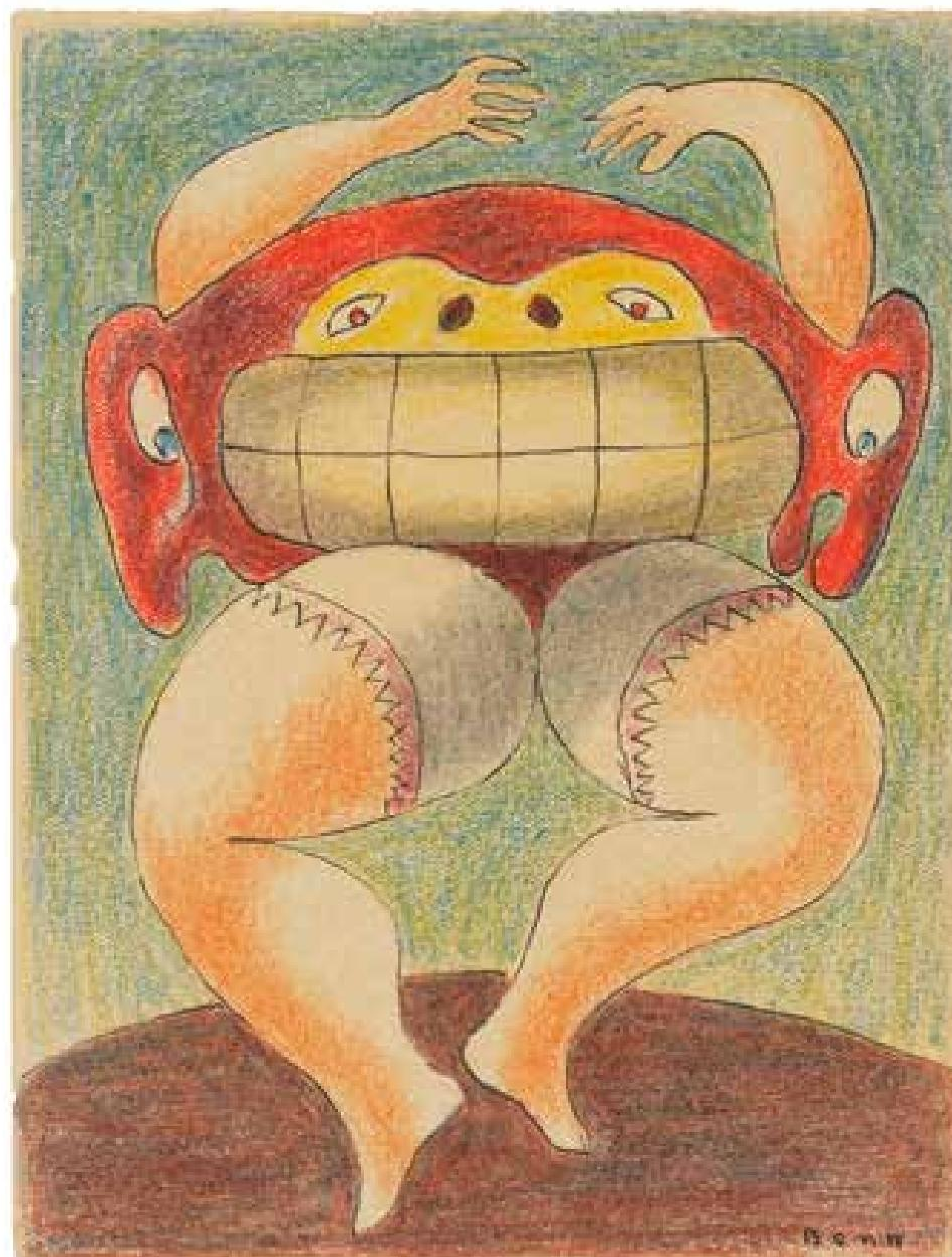
64 AR
BENCJON RABINOWICZ DIT BENN (1905-1989)
Jazz
signé 'Benn' (en bas à droite) ; inscrit '10. Jazz' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower right) ; inscribed '12. Jazz' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



64

65 AR
BENN (BENCJON RABINOWICZ) (1905-1989)
Hommage à la bouillotte

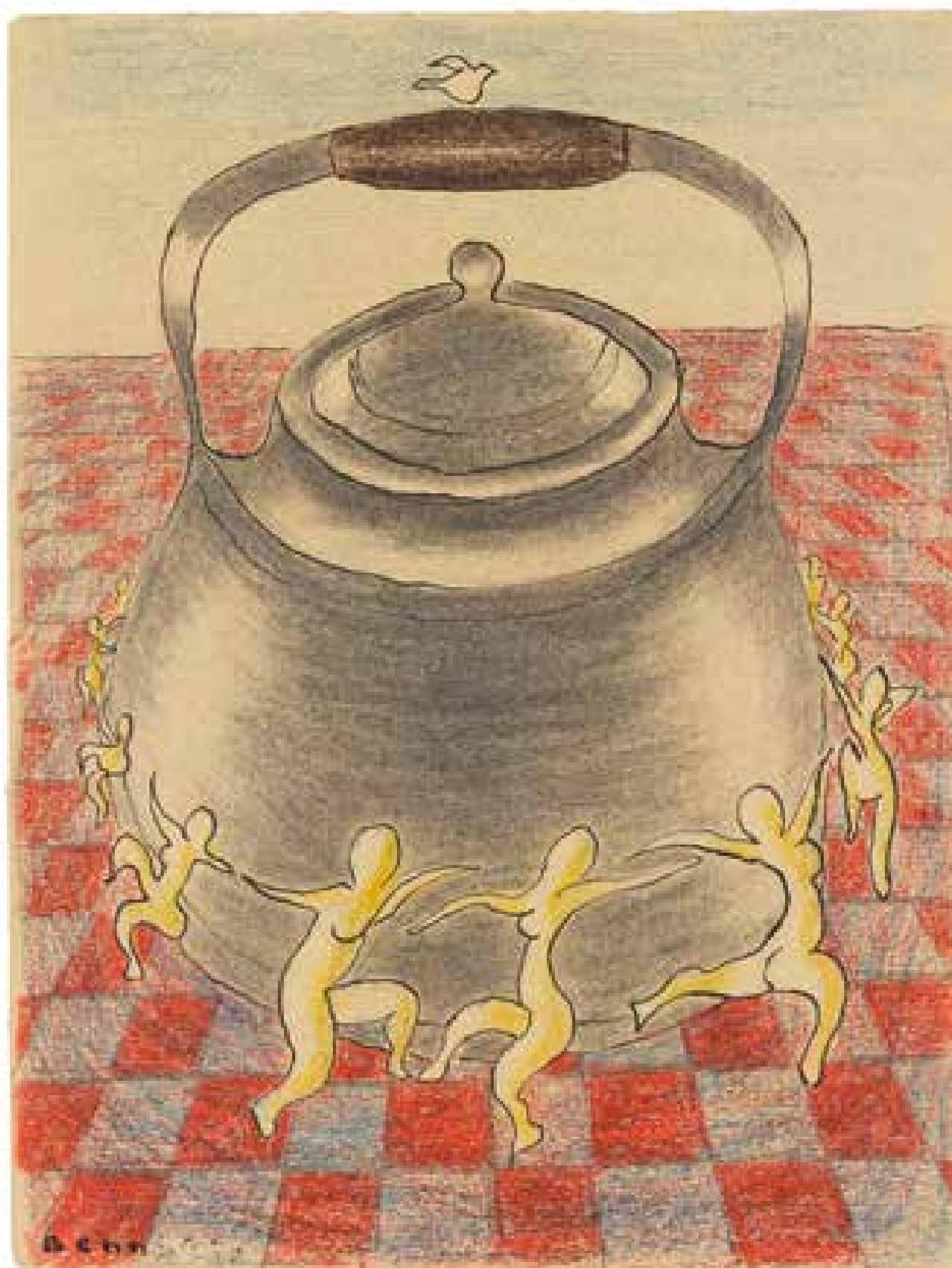
signé 'Benn' (en bas à gauche) ; inscrit '15. Hommage à la bouillotte' (au revers)
crayon de couleur et encre sur papier
Exécuté en juillet 1943

signed 'Benn' (lower left) ; inscribed '15. Hommage à la bouillotte' (on reverse)
coloured pencil and ink on paper
Executed in July 1943

13 x 10 cm.
5 1/8 x 3 15/16 in.

€800 - 1,200
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Collection particulière, Nice.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



65

Jacques Carelman

Lots 66 - 72

Jacques Carelman fut un artiste français singulier dentiste de formation, il mena parallèlement une carrière de peintre, illustrateur et décorateur. Installé à Paris à partir de 1956, il partagea son temps entre son cabinet dentaire et diverses activités artistiques, notamment la décoration théâtrale, l'illustration de livres, la peinture et la sculpture.

Sa renommée internationale repose principalement sur la publication, en 1969, du célèbre Catalogue d'objets introuvables, conçu comme une parodie du catalogue de vente par correspondance Manufrance. Dans cet ouvrage devenu culte, Carelman imagine des centaines d'objets du quotidien détournés de leur fonction jusqu'à l'absurde, présentés avec la rigueur graphique et descriptive d'un véritable catalogue commercial.

Parmi ces inventions figure notamment le fauteuil radiateur, imaginé pour être relié directement au chauffage central. Exceptionnellement, la présente vente réunit le dessin original conçu par Carelman et l'objet réalisé, offrant un rare témoignage du passage de l'invention graphique à sa matérialisation.

Autre exemple emblématique : la célèbre cafetière pour masochiste, dont la poignée et le bec verseur sont placés du même côté, condamnant l'utilisateur à se brûler en versant le café. Cette invention absurde, devenue l'un des objets les plus iconiques de Carelman, incarne parfaitement son humour et sa critique ironique du design et de l'usage quotidien des objets.

À travers ces objets impossibles à la fois absurdes, poétiques et d'une précision quasi technique Carelman détourne la logique fonctionnelle du design pour proposer une réflexion humoristique sur notre rapport aux objets et à la société de consommation.

Les dessins présentés dans cette vente témoignent de cette démarche singulière : ils révèlent l'inventivité graphique et l'esprit pataphysique de Carelman, transformant l'objet le plus banal en une invention aussi ingénieuse qu'inutile.

Jacques Carelman was a singular French artist. Trained as a dentist, he simultaneously pursued a career as a painter, illustrator and decorator. After settling in Paris in 1956, he divided his time between his dental practice and a wide range of artistic activities, including theatre set design, book illustration, painting and sculpture.

His international reputation rests primarily on the publication in 1969 of the celebrated Catalogue d'objets introuvables, conceived as a parody of the mail-order catalogue of Manufrance. In this now cult publication, Carelman imagined hundreds of everyday objects diverted from their intended function to the point of absurdity, presented with the graphic precision and descriptive language of a genuine commercial catalogue.

Among these inventions is the radiator armchair, conceived to be connected directly to a central heating system. Exceptionally, the present sale brings together the original drawing conceived by Carelman and the realised object itself, offering a rare testimony to the passage from graphic invention to physical form.

Another emblematic example is the famous Cafetière pour Masochiste, whose handle and spout are placed on the same side, inevitably causing the user to burn themselves while pouring. This absurd invention, one of the most iconic objects from the Catalogue d'objets introuvables, perfectly embodies Carelman's humour and his ironic critique of design and the everyday use of objects.

Through these impossible objects, at once absurd, poetic and rendered with almost technical precision, Carelman subverts the functional logic of design, proposing a humorous reflection on our relationship with objects and the mechanisms of consumer society.

The drawings presented in this sale exemplify this singular approach, revealing Carelman's graphic inventiveness and pataphysical spirit, transforming the most ordinary object into an invention that is as ingenious as it is useless.





66 AR
JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Cafetière pour masochiste

céramique émaillée

enamelled ceramic

22 x 18 cm.
8 11/16 x 7 1/16 in.

€2,500 - 3,500
£2,200 - 3,000
US$2,900 - 4,100

Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).



67 AR

JACQUES CARELMAN (1929-2012)

Baignoire à portière

Evitez d'enjamber la baignoire pour y entrer. (Brevet G. de Pawlowski)

signé 'Carelman' (en bas à gauche)
feutre sur papier

signed 'Carelman' (lower left)
felt-tip pen on paper

10.8 x 19.6 cm.
4 1/4 x 7 11/16 in.

€500 - 700
£430 - 610
US$580 - 820

Provenance

Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 136.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).



68 AR
JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Ciseaux siamois
Avec ces ciseaux révolutionnaires plus de métal inutilisé :
les branches d'une des deux paires forment les tranchants de l'autre, et inversement.

signé 'Carelman' (en bas à droite)
feutre et correcteur blanc sur papier
Exécuté vers 1969

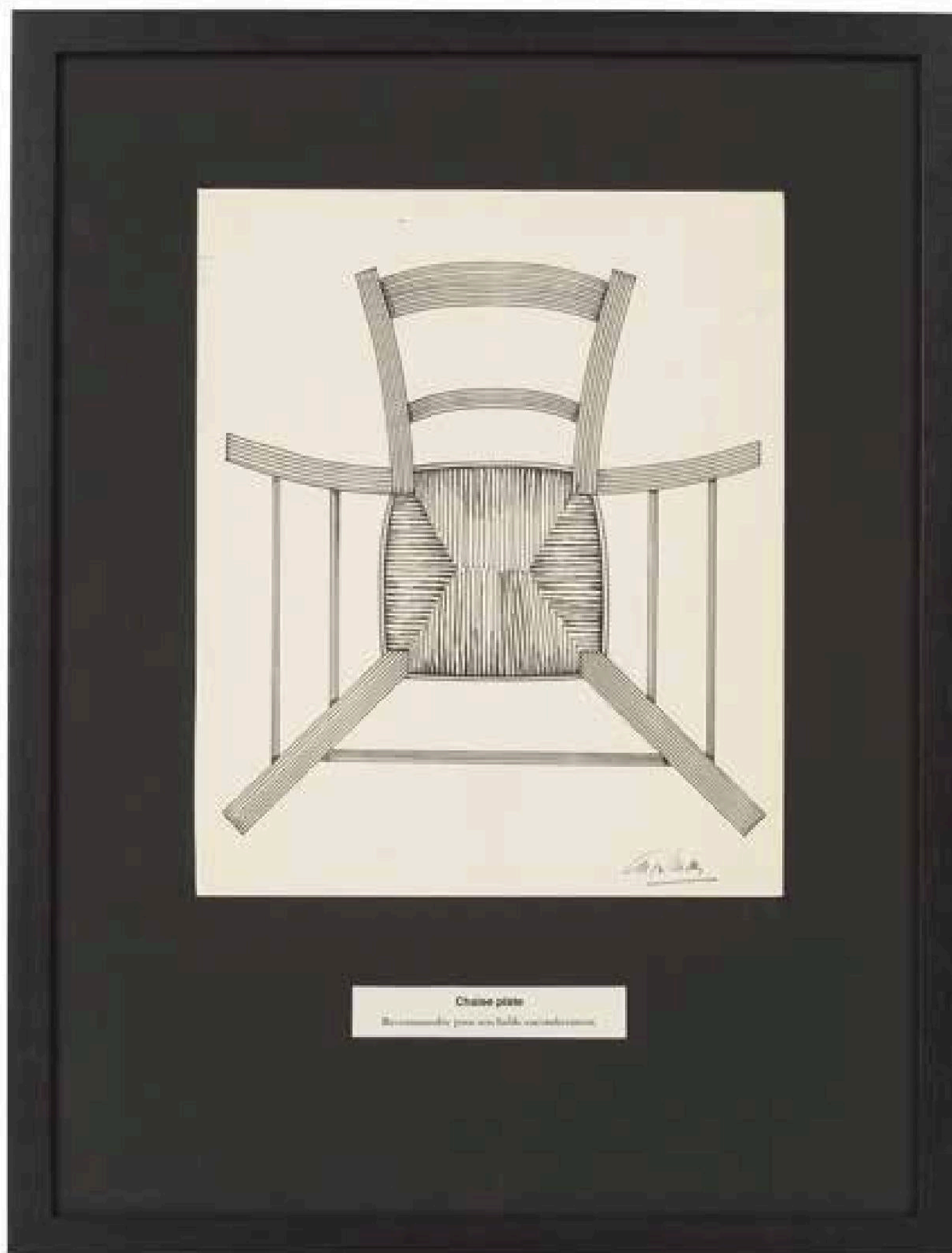
signed 'Carelman' (lower right)
felt-tip pen and correction fluid on paper
Executed *circa* 1969

21 x 26.8 cm.
8 1/4 x 10 9/16 in.

€600 - 800
£520 - 690
US$700 - 930

Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 146.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

Bibliographie
J. Carelman, *Catalogue d'objets introuvables*, Paris, 1977 (illustré p. 15).



69 AR
JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Chaise plate
Recommandée pour son faible encombrement

signé 'Carelman' (en bas à droite)
feutre sur papier
Exécuté vers 1969

signed 'Carelman' (lower right)
felt-tip pen on paper
Executed *circa* 1969

24 x 19.8 cm.
9 7/16 x 7 13/16 in.

€600 - 800

Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 144.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

Bibliographie
J. Carelman, *Catalogue d'objets introuvables*, Paris, 1977 (illustré p. 30).

70 AR W

JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Fauteuil radiateur

radiateurs peints assemblés
Réalisé vers 1969

painted radiators assembled
Realised *circa* 1969

81 x 77 x 67 cm.
31 7/8 x 30 5/16 x 26 3/8 in.

€5,000 - 7,000
£4,300 - 6,100
US$5,800 - 8,100

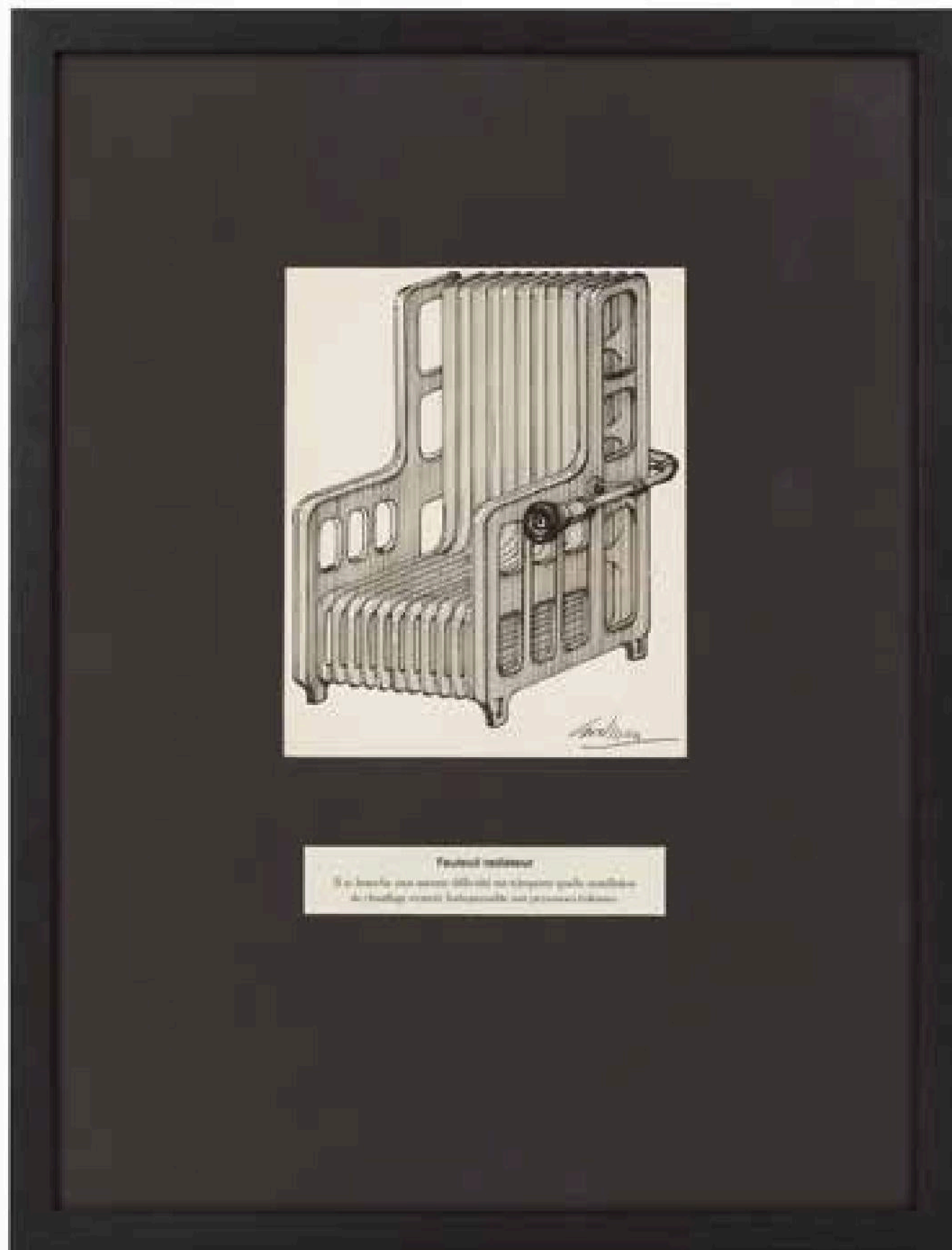
Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 269.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

"Il se branche sans aucune diffuculté sur n'importe quelle installation de chauffage central. Indispensable aux personnes frileuses."

'It connects easily to any central heating system. Essential for people who feel the cold.'

- Jacques Carelman





71 AR
JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Fauteuil radiateur
Il se branche sans aucune diffuculté sur n'importe quelle installation de chauffage central. Indispensable aux personnes frileuses.

signé 'Carelman' (en bas à droite)
feutre et correcteur blanc sur papier
Exécuté vers 1969

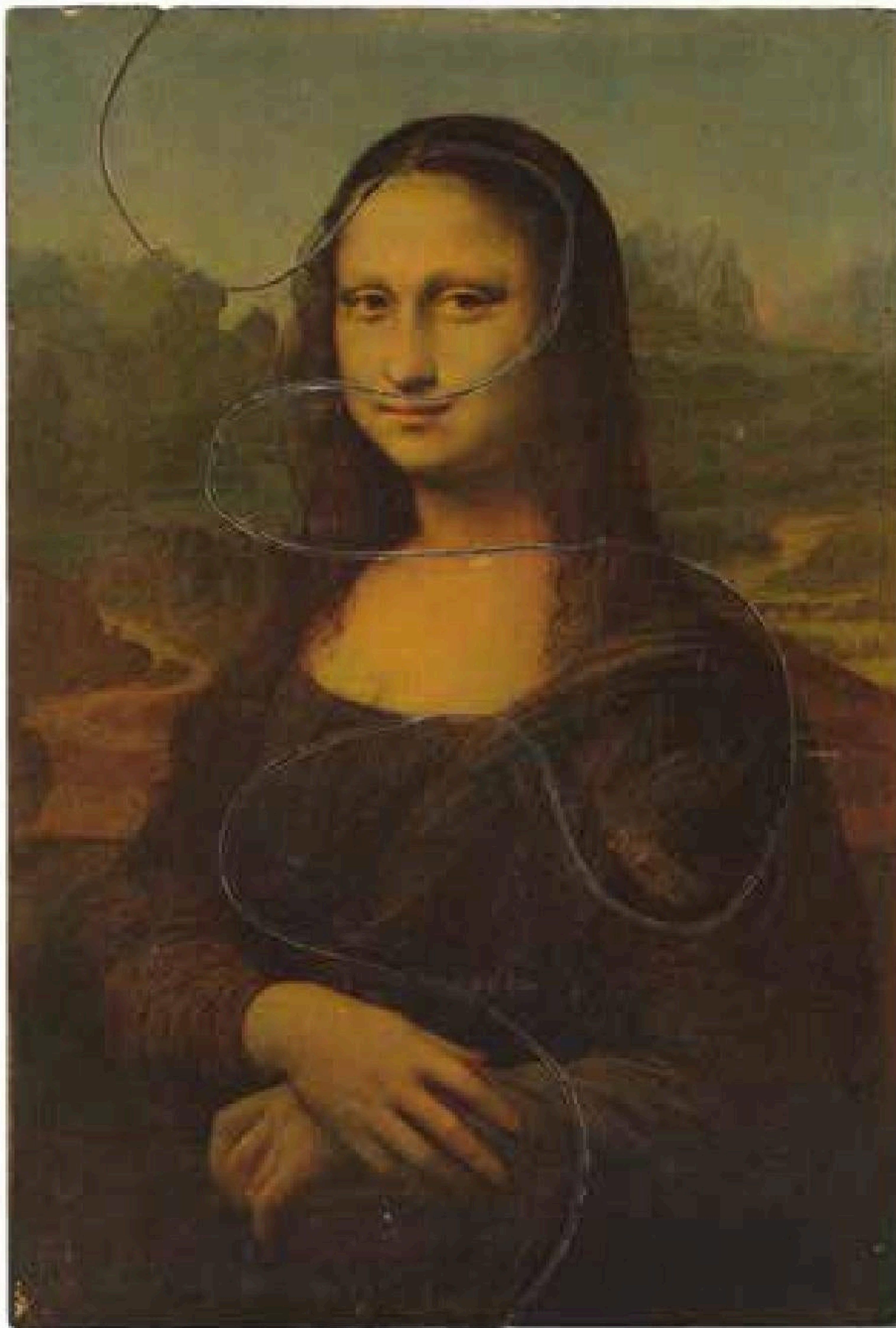
signed 'Carelman' (lower right)
felt-tip pen and correction fluid on paper
Executed *circa* 1969

16.4 x 13.5 cm.
6 7/16 x 5 5/16 in.

€600 - 800
£520 - 690
US$700 - 930

Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 153.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).

Bibliographie
J. Carelman, *Catalogue d'objets introuvables*, Paris, 1977 (illustré p. 28).



72 AR
JACQUES CARELMAN (1929-2012)
Puzzle à deux pièces

collage sur polystyrene peint découpé

collage on painted cut-out polystyrene

26.9 x 18.3 cm.
10 9/16 x 7 3/16 in.

€800 - 1,20
£690 - 1,000
US$930 - 1,400

Provenance
Succession Jacques Carelman ;
Sa vente, Artprecium, Paris, 12 octobre 2013, lot 353.
Collection particulière, Belgique (acquis dans cette vente).



73 AR
LILY MASSON (1920-2019)
Quand la mer se retire

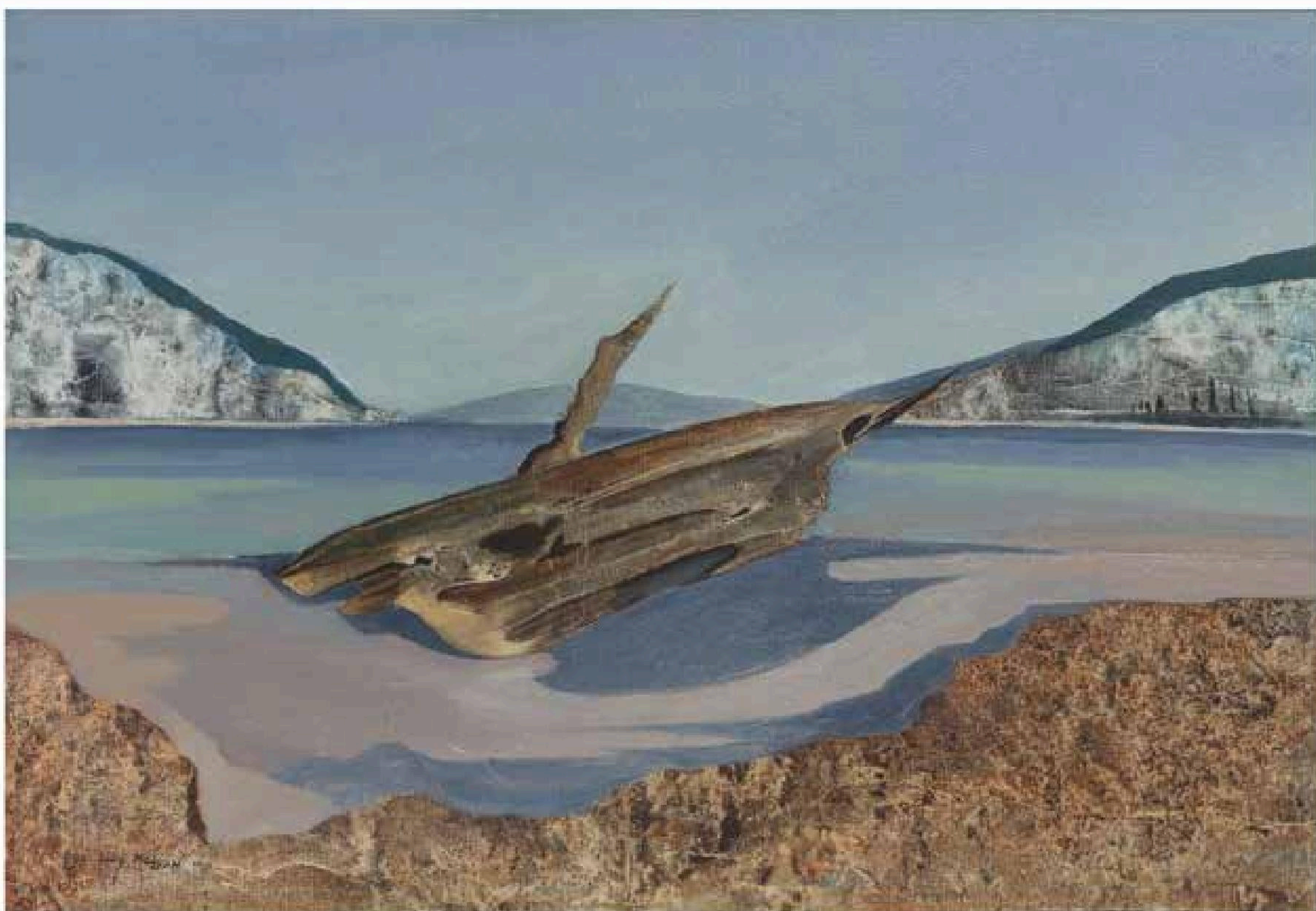
signé et daté 'Lily Masson 11' (en bas à droite) ; inscrit 'quand la mer se retire' (au revers)
huile sur toile
Peint en 2011

signed and dated 'Lily Masson 11' (lower right) ; inscribed 'quand la mer se retire' (on reverse)
oil on canvas
Painted in 2011

38 x 46 cm.
14 15/16 x 18 1/8 in.

€500 - 700
£430 - 610
US$580 - 820

Provenance
Atelier Lily Masson ;
Sa vente, Morand & Morand, 26 juillet 2020, lot 369.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).



74 AR
LILY MASSON (1920-2019)
Paysage d'Alonissos

signé et daté '98 Lily Masson' (en bas à gauche)
huile sur toile
Peint en 1998

signed and dated '98 Lily Masson' (lower left)
oil on canvas
Painted in 1998

38.2 x 55 cm.
15 1/16 x 21 5/8 in.

€500 - 700
£430 - 610
US$580 - 820

Provenance
Atelier Lily Masson ;
Sa vente, Morand & Morand, 26 juillet 2020, lot 229.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).



75
JEAN LOSSA (XX)
L'inspiration protectrice de l'art

Porte le cachet de la signature de l'artiste 'Jean Lossa' (en bas à gauche)
huile sur toile

bears the artist's signature stamp 'Jean Lossa' (lower left)
oil on canvas

46.5 x 38 cm.
18 5/16 x 14 15/16 in.

€500 - 700
£430 - 610
US$580 - 820

Provenance
Collection particulère, France.
Vente, Millon, Paris, 25 avril 2025, lot 55.
Collection particulière, France (acquis dans cette vente).

Exposition
Deauville, *Grand Prix International de Peinture de Deauville*, Juillet 1958, no. 327.



76 AR
PASCAL RENE JOSEPH PERRIN (N. 1968)
La Grinta

signé et inscrit 'La Grinta Perrin' (au revers)
technique mixte sur toile

signed and inscribed 'La Grinta Perrin' (on reverse)
mixed media on canvas

51 x 50 cm.
20 1/16 x 19 11/16 in.

€500 - 700
£430 - 610
US$580 - 820

Provenance
Collection particulière, France.
Collection particulière, France (acquis auprès de celle-ci).



Détail lot 11


Francis Picabia

CONDITIONS DES VENTES

Ces *Conditions de Ventes* et Annexe 1 (Contrat de Vente entre L'Acheteur, Bonhams France SAS et le Vendeur) et les Définitions et Glossaire constituent un ensemble et sont liés à toute personne participant dans *La Vente,* que ce soit les personnes assistant à la vente aux enchères, les *Enchérisseurs* (en ligne, en personne ou par téléphone), les *Enchérisseurs* potentiels et les *Acheteurs* éventuels du *Lot*.). Pour plus de commodité, nous utilisons les termes « Enchérisseurs » ou « vous » pour désigner ces personnes. Les mots et expressions figurant en italique dans les présentes *Conditions de Ventes* sont expliqués dans la Liste des Définitions.

IMPORTANT : Des informations supplémentaires applicables à la *Vente* peuvent également figurer dans le *Catalogue* de *la Vente*, dans une note insérée dans le *Catalogue* et/ou dans une note affichée dans le lieu de *Vente*, et il vous incombe de les lire également. Des annonces concernant la *Vente* pourront également être faites oralement avant ou pendant la *Vente* sans préavis écrit. Vous devez être conscientode la possibilité que des changements soient apportés aux conditions de la *Vente*, être vigilant sur ce point et demander, avant d'enchérir, si de tels changements sont intervenus.

En vous enregistrant pour participer à nos ventes et/ou en enchérissant vous acceptez les présentes *Conditions de Ventes*.

1. NOTRE RÔLE

Dans son rôle d'Adjudicateur de lots, *Bonhams* est autorisé par le *Vendeur* à agir uniquement pour et dans l'intérêt du *Vendeur. Bonhams* n'agit pas pour le compte des *Acheteurs* ou des *Enchérisseurs* et ne leur fournit aucun conseil. Si B*onhams* ou un membre de son personnel fait des déclarations à propos d'un Lot, ou si *Bonhams* fournit un Rapport d'état à propos d'un *Lot*, ces déclarations seront faites ou ce rapport sera établi pour le compte du *Vendeur* du *Lot*. Il est fortement conseillé aux *Enchérisseurs* et *Acheteurs* qui n'ont pas eux-mêmes des connaissances d'expert sur les *Lots* de solliciter et d'obtenir un avis indépendant sur les Lots et leur valeur, avant d'enchérir sur ceux-ci. Le *Vendeur* a autorisé *Bonhams* à vendre le *Lot* en qualité de mandataire agissant pour son compte et, sauf accord contraire exprès, *Bonhams* agit exclusivement en qualité de mandataire du *Vendeur*. Toute assertion ou déclaration faite par nous au titre d'un *Lot* est faite pour le compte du *Vendeur* et non pour notre compte, à moins que *Bonhams* ne vende un *Lot* en tant que mandant, et tout *Contrat de Vente* est conclu entre *l'Acheteur* et le *Vendeur* et non entre *l'Acheteur* et nous-mêmes. Si *Bonhams* vend un *Lot* en tant que mandant, il en sera fait mention dans le *Catalogue* ou dans une annonce du Commissaire-priseur à cet effet ou dans un avis affiché dans le lieu de la *Vente* ou inséré dans le *Catalogue*. Si vous êtes le dernier *Enchérisseur* pour un *Lot* et donc l'achetez, *Bonhams* conclura un contrat avec vous en tant qu'*Acheteur* dans les termes du contrat avec *l'Acheteur*, joint en Annexe 1 au *Catalogue*, qui régira les relations entre *Bonhams* et vous-même en votre qualité d'*Acheteur*.

2. LOTS

Sous réserve de la *Description Contractuelle* imprimée en caractères gras dans l'Article consacré au *Lot* dans le *Catalogue des Ventes en Ligne* (voir paragraphe 3 ci-dessous), les *Lots* sont vendus à *l'Acheteur* « en l'état » où ils se trouvent au moment de la vente, avec tous leurs défauts et imperfections. Les illustrations et photographies des Lots servent uniquement à leur identification. Une photographie ou illustration figurant dans le *Catalogue (à l'exception des photographies formant partie de la Description Contractuelle*) ou ailleurs peut ne pas reproduire exactement la ou les couleurs ou le véritable état du Lot. Les *Lots* sont disponibles pour examen avant la *Vente*, et il vous incombe de vous assurer vous-même de chacun des aspects d'un *Lot*, y compris son auteur, son attribution, son état, sa provenance, son histoire, son contexte, son authenticité, son style, son époque, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, son état de marche s'il s'agit d'une voiture (le cas échéant) son origine, sa valeur et son prix de vente *Estimé* (y compris le *Prix d'Adjudication*). Il vous incombe d'examiner tout Lot qui vous intéresse. Il convient de rappeler que l'état réel d'un Lot peut ne pas être aussi bon que celui qu'indique son apparence extérieure. En particulier, des pièces peuvent avoir été remplacées ou changées et des *Lots* peuvent ne pas être authentiques ou de qualité satisfaisante ; l'intérieur d'un *Lot* peut ne pas être visible, peut ne pas être d'origine ou peut être endommagé, par exemple s'il est recouvert d'une tapisserie ou d'un revêtement quelconque. Étant donné leur âge, de nombreux Lots peuvent avoir été endommagés et/ou réparés et vous ne devez pas présumer qu'un *Lot* est en bon état. Les objets électroniques ou mécaniques ou les pièces sont vendus pour leur intérêt artistique, historique ou culturel et peuvent ne pas fonctionner ou ne pas être conformes aux exigences légales actuelles. Vous ne devez pas présumer que des objets électriques destinés à fonctionner sur les réseaux de l'électricité domestique pourront être connectés sur ces réseaux et devrez donc préalablement obtenir un rapport sur leur état de la part d'un électricien qualifié. Ces objets impropres à être connectés sont vendus uniquement comme des objets de vitrine. Si vous n'avez pas l'expertise nécessaire concernant un *Lot*, prenez conseil à ce sujet. Nous pouvons vous aider à prendre les dispositions nécessaires afin de vous permettre de procéder ou de faire procéder à des examens et tests plus détaillés. Toute personne qui endommage un *Lot* sera responsable de la perte ainsi causée.

3. DESCRIPTIONS DES LOTS ET ESTIMATIONS

Description contractuelle d'un Lot

Le *Catalogue* contient un Article pour chaque *Lot*. Chaque *Lot* est vendu par le *Vendeur* à l'*Acheteur* comme correspondant uniquement à la partie de l'Article imprimée en caractères gras, et (sauf pour la couleur, qui peut être reproduite de manière inexacte) à toute photographie du *Lot* dans le *Catalogue.* Le reste de l'Article, qui n'est pas imprimé en caractères gras est donné à titre indicatif et représente uniquement l'opinion de *Bonhams* (donnée au nom du *Vendeur*) sur le *Lot* et ne fait pas partie de la *Description Contractuelle* conformément à laquelle le *Lot* est vendu par le *Vendeur*.

Estimations

Dans la plupart des cas, une *Estimation* est imprimée à côté de l'Article. Les *Estimations* fournies expriment uniquement l'opinion de *Bonhams* faite au nom du *Vendeur* à propos de la fourchette dans laquelle *Bonhams* pense que le Prix d'adjudication pour le *Lot* est susceptible de se situer. Il ne s'agit en aucun cas d'une estimation de valeur. Les *Estimations* ne tiennent pas compte de la TVA, de la *Commission* d'achat ou d'autres frais payables par l'*Acheteur*, qui sont décrits en détail au paragraphe 7 de les présentes Conditions de Ventes. Les prix dépendent des enchères et les *Lots* peuvent se vendre à des *Prix d'Adjudication* inférieurs ou supérieurs aux *Estimations*. Les *Estimations* ne doivent donc pas être considérées comme une indication du prix de vente réel ou de la valeur d'un *Lot. Les Estimations* sont fournies dans la devise de la *Vente*.

Rapports d'état

Pour la plupart des *Lots*, vous pouvez demander à *Bonhams* un *Rapport sur l'état* physique général du *Lot*. Si vous lui faites cette demande, *Bonhams* vous fournira ce rapport gratuitement, pour le compte du *Vendeur*. Étant donné qu'il s'agit d'un service supplémentaire et gratuit, *Bonhams* ne conclut pas de contrat avec vous au titre du *Rapport d'état*. En conséquence, *Bonhams* n'assume aucune responsabilité à votre égard à ce titre. Chaque *Rapport d'état* exprime l'opinion de *Bonhams* quant à l'état général du *Lot* concerné et est fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente. *Bonhams* ne déclare ni ne garantit qu'un *Rapport d'état* inclue tous les aspects de l'état interne ou externe du *Lot*. Le *Vendeur* ne vous doit ni n'accepte de vous devoir, en tant qu'*Enchérisseur* ou *Acheteur*, aucune obligation concernant ce rapport gratuit à propos d'un *Lot*, qui vous est fourni afin que vous puissiez l'examiner ou le faire examiner par un expert mandaté par vos soins.

Responsabilité du Vendeur envers vous

Le *Vendeur* ne fait et ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle, et n'assume aucune garantie, aucune obligation ni aucune responsabilité contractuelle ou quasi-délictuelle (excepté envers l'*Acheteur* final, ainsi qu'il est dit ci-dessus) au titre de l'exactitude ou du caractère complet de toute assertion ou déclaration faite par lui ou pour son compte, qui contient un élément quelconque de description de tout *Lot* ni au titre du prix de vente prévu ou probable de tout *Lot*. Exception faite de ce qui est stipulé ci-dessus, aucune assertion ou déclaration faite par le *Vendeur* ou pour son compte contenant un élément quelconque de description d'un *Lot*, ni aucune *Estimation* ne sont incorporées dans le *Contrat de Vente* entre le *Vendeur* et *l'Acheteur*.

Responsabilité de Bonhams envers vous

Vous avez la possibilité d'examiner le *Lot* si vous le souhaitez et le *Contrat de Vente* d'un *Lot* est conclu avec le *Vendeur* et non avec *Bonhams*. *Bonhams* agit exclusivement en qualité de mandataire du *Vendeur (à moins que Bonhams* ne vende le *Lot* en tant que mandant). *Bonhams* n'assume envers vous aucune obligation d'examiner, d'enquêter ou de procéder à des tests sur chaque *Lot*, approfondis ou autres, afin d'établir l'exactitude ou de vérifier autrement toutes *Descriptions* ou opinions données par *Bonhams*, ou par toute personne pour le compte de *Bonhams*, que ce soit dans le *Catalogue* ou ailleurs. Vous ne devez pas supposer que ces examens, ces enquêtes ou ces tests ont été réalisés. *Bonhams* ne fait et ne s'oblige à faire aucune déclaration factuelle. Aucune assertion ou déclaration faite par *Bonhams* ou pour son compte contenant un élément quelconque de description d'un Lot, ni aucune *Estimation* ne sont incorporées dans notre *Contrat* avec *l'Acheteur*.

Modifications

Les *Descriptions* et les *Estimations* peuvent être modifiées à la discrétion de *Bonhams* par le biais d'une annonce verbale ou d'un avis écrit avant ou pendant une *Vente*. LE *LOT* EST DISPONIBLE POUR EXAMEN ET VOUS DEVEZ VOUS FORMER VOTRE PROPRE OPINION SUR CELUI-CI. IL VOUS EST FORTEMENT CONSEILLÉ D'EXAMINER TOUT *LOT* OU DE LE FAIRE EXAMINER POUR VOTRE COMPTE AVANT *LA VENTE*.

4. CONDUITE DE LA VENTE

Nos *Ventes* sont des ventes aux enchères publiques, auxquelles des personnes peuvent assister. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de refuser l'accès à nos locaux ou à toute *Vente* et de faire sortir toute personne de nos locaux et salles des ventes, sans devoir en indiquer la raison. Nous pouvons à notre seule et entière discrétion décider de procéder à la *Vente*, d'inclure un *Lot* dans *la Vente*, ainsi que de la manière dont la *Vente* se déroulera, et nous pouvons offrir les *Lots* à la *Vente* dans tout ordre que nous choisissons, nonobstant les numéros attribués aux *Lots* dans le *Catalogue*. Vous devrez donc vérifier la date et l'heure de commencement de la *Vente*, et vérifier si des *Lots* ont été retirés de la *Vente* ou ajoutés tardivement à celle-ci. En effet, ces retraits ou ajouts tardifs peuvent modifier l'heure à laquelle un *Lot* qui vous intéresse est mis en *Vente*. Nous pouvons, à notre seule et entière discrétion, refuser toute enchère, augmenter tout pas d'enchère comme nous le jugerons approprié, diviser tout *Lot*, regrouper deux *Lots*, retirer tout *Lot* d'une *Vente* et, avant que la *Vente* ait pris fin, remettre tout *Lot* aux enchères. Les *Ventes* aux enchères peuvent excéder 100 *Lots* par heure et les pas d'enchère sont généralement d'environ 10% ; toutefois, ces chiffres varient d'une *Vente* à l'autre et d'un Commissaire-priseur à l'autre. Contactez le département organisant la *Vente* pour avoir un avis sur ce point. Si un *Prix de Réserve a été fixé pour un Lot*, le Commissaire-priseur peut, en son absolue discrétion, passer des enchères (à concurrence d'un montant qui ne sera ni égal ni supérieur à ce *Prix de Réserve*) pour le compte du *Vendeur*. Nous ne sommes pas responsables envers vous de la présence ou de l'absence d'un *Prix de Réserve* au titre de tout *Lot*. Si un *Prix de Réserve a été fixé, il ne devra pas être supérieur à la plus basse Estimation* faite dans le *Catalogue*, en supposant que la devise du *Prix de Réserve* n'ait pas fluctué de manière défavorable par rapport à la devise de *l'Estimation*. *L'Acheteur* sera *l'Enchérisseur* qui fait la plus haute enchère acceptable par le Commissaire-priseur pour un *Lot* (sous réserve de tout *Prix de Réserve* applicable), et auquel le *Lot* est adjugé par le Commissaire-priseur à la tombée du marteau du Commissaire-priseur. Tout différend relatif à la plus haute enchère acceptable sera tranché par le Commissaire-priseur en son absolue discrétion. Toutes les enchères passées se rapporteront au numéro de *Lot* annoncé par le Commissaire-priseur. Un convertisseur électronique de devises peut être utilisé lors de la *Vente*. Cet outil est fourni uniquement pour votre commodité et constitue une évaluation approximative de la contre-valeur d'une enchère donnée dans certaines devises. Nous n'acceptons aucune responsabilité au titre des erreurs qui pourraient se produire en raison de l'utilisation du convertisseur de devises. Nous pouvons utiliser des caméras vidéo pour enregistrer la *Vente* et pouvons enregistrer des appels téléphoniques pour des raisons de sécurité, et afin d'aider à résoudre des différends pouvant s'élever au titre d'enchères passées lors de la *Vente*. Nous pouvons utiliser des écrans sur lesquels des images des *Lots* seront projetées. Ce service est fourni pour permettre une meilleure vue des *Lots* lors de la *Vente*. L'image projetée sur l'écran doit être considérée comme une simple indication du *Lot* concerné. Il convient de noter que toutes les enchères passées se rapporteront au numéro de *Lot* annoncé par le Commissaire-priseur. Nous n'acceptons aucune responsabilité au titre des erreurs qui pourraient se produire dans l'utilisation de l'écran.

DROIT DE PREEMPTION

L'Etat dispose d'un droit de préemption des biens culturels vendus. L'Etat pourra se substituer au dernier enchérisseur dans les quinze jours de la *Vente*.

5. ENCHÈRES

Vous devez compléter et nous remettre l'un de nos Formulaires d'Enchères, c'est-à-dire notre Formulaire d'Enregistrement d'*Enchérisseur*, notre Formulaire d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) ou notre Formulaire d'Enchères par Téléphone afin de pouvoir enchérir lors de nos *Ventes*. Si vous êtes un nouveau client chez *Bonhams* ou si vous n'avez pas récemment mis à jour vos données d'enregistrement, vous devez vous préenregistrer, au moins deux jours ouvrables avant la *Vente* lors de laquelle vous souhaitez enchérir. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et de domicile délivré par le gouvernement. Si vous êtes une société, il faut fournir votre certificat d'immatriculation (Extrait Kbis) ou un document équivalent, avec votre dénomination et l'adresse de votre siège social, une preuve de votre adresse actuelle délivrée par le gouvernement, une preuve documentaire de vos propriétaires effectifs et de vos administrateurs et une preuve de l'autorisation d'effectuer des transactions. Nous pouvons également vous demander une référence financière et/ou une caution avant de vous autoriser à enchérir. Nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de demander des informations supplémentaires afin de compléter notre identification de client, de refuser d'enregistrer une personne comme *Enchérisseur*, et de rejeter ses enchères si elles ont déjà été enregistrées. Nous nous réservons également le droit de différer la finalisation de la vente d'un *Lot*, à notre discrétion, le temps de terminer nos enquêtes relatives à l'enregistrement et à l'identification, et d'annuler la vente de tout *Lot*, si vous violez vos garanties en tant qu'*Acheteur*, ou si nous considérons que cette *Vente* serait illégale ou ferait autrement jouer la responsabilité du *Vendeur* ou de *Bonhams*, ou nuirait à la réputation de *Bonhams*.

Enchérir en personne

À condition que vous vous soyez préenregistré pour enchérir ou ayez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes, vous devrez vous rendre à notre bureau d'enregistrement des *Enchérisseurs* dans le lieu de la *Vente* et remplir un Formulaire d'Enregistrement et d'Enchères le jour de la *Vente* (ou, si possible, avant). Le système de numérotation des enchères est parfois visé sous le terme d'« enchères par paddle » (ou « enchères par panneau numéroté »). Il vous sera remis une grande carte (un « paddle

» ou panneau numéroté) portant un numéro imprimé, pour les besoins de la *Vente*. Si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant, vous devrez faire en sorte que votre numéro puisse être vu clairement par le Commissaire-priseur et que votre numéro soit identifié comme celui de l'*Acheteur*. Vous ne devez laisser personne d'autre utiliser votre paddle, étant donné que tous les *Lots* seront facturés au nom et à l'adresse indiqués sur votre Formulaire d'Enregistrement d'Enchérisseur. Une fois émise, une facture ne sera pas modifiée. En cas de doute à propos du Prix d'Adjudication d'un *Lot* particulier, ou sur la question de savoir si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant d'un *Lot* particulier, informez-en le Commissaire-priseur avant que le prochain *Lot* ne soit offert à la *Vente*. À la fin de la *Vente*, ou lorsque vous aurez fini d'enchérir, merci de restituer votre paddle au bureau d'enregistrement des *Enchérisseurs*.

Enchérir par téléphone

Si vous souhaitez enchérir par téléphone lors de la *Vente,* et à condition que vous vous soyez préenregistré pour enchérir ou ayez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes, complétez un Formulaire d'Enregistrement et d'Enchères, disponible dans nos bureaux ou dans le *Catalogue*. Retournez-le au service responsable de la *Vente* 24 heures au moins avant la *Vente*. Il vous incombe de vérifier auprès de notre Service d'Enchères que votre enchère a bien été reçue. Les conversations téléphoniques seront enregistrées. La possibilité d'enchérir par téléphone est un service discrétionnaire offert à titre gratuit et peut ne pas être disponible pour tous les *Lots*. Nous ne serons pas tenus d'enchérir pour votre compte si vous n'êtes pas disponible au moment de la *Vente* ou si la liaison téléphonique est interrompue pendant les enchères. Contactez-nous pour plus de détails.

Enchérir par courrier postal ou par fax

Les Formulaires d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) figurent en annexe au *Catalogue* et doivent être complétés et envoyés au service responsable de la *Vente*, dès que vous vous serez préenregistré pour enchérir ou aurez récemment mis à jour vos données d'enregistrement existantes. Il est de votre intérêt de nous retourner votre formulaire dès que possible, étant donné que si deux *Enchérisseurs* ou davantage soumettent des enchères identiques pour un *Lot*, la préférence sera donnée à l'enchère reçue la première. En toute hypothèse, toutes les enchères doivent être reçues 24 heures au moins avant le début de la *Vente*. Vérifiez soigneusement votre Formulaire d'Enchères en Absence (Ordre d'Achat) avant de nous le retourner, intégralement complété et signé par vous. Il vous incombe de vérifier avec notre Service Enchères que votre enchère a bien été reçue. Ce service est fourni à titre complémentaire et est confidentiel. Ces enchères sont faites à vos propres risques et nous n'assumons aucune responsabilité si nous ne recevons pas et/ou ne passons pas l'une quelconque de ces enchères. Toutes les enchères passées pour votre compte le seront au plus bas niveau possible sous réserve des *Prix de Réserve* et d'autres enchères passées pour le *Lot*. S'il y a lieu, vos enchères seront arrondies à la baisse au montant le plus proche correspondant aux paliers d'enchères du Commissaire-priseur. Les nouveaux *Enchérisseurs* doivent également fournir la preuve de leur identité et de leur adresse pour pouvoir enchérir. À défaut, votre enchère ne sera pas placée.

Enchérir par Internet

Consultez notre *Site Internet* à l'adresse suivante : http://www.bonhams.com, qui donne tous les détails sur la manière d'enchérir via l'Internet. *Bonhams* ne sera pas responsable des retards, interruptions ou autres incapacités à faire une enchère, causés par des pertes de connexion Internet, une panne ou un dysfonctionnement du site Internet ou du processus d'enchères, ou un dysfonctionnement de logiciels, systèmes, ordinateurs ou appareils mobiles.

Enchérir par l'intermédiaire d'un mandataire

Les enchères seront traitées comme étant placées exclusivement pour le compte de la personne nommément désignée dans le Formulaire d'Enchères, sauf accord contraire écrit de notre part avant la *Vente*. Si vous souhaitez enchérir pour le compte d'une autre personne (votre mandant), vous devez fournir les informations de préinscription énoncées ci-dessus pour vous et pour votre mandant. Nous aurons besoin d'une confirmation écrite du mandant qui atteste de votre droit d'enchérir pour son compte ainsi que de sa pièce d'identité. Votre attention est en particulier attirée sur vos obligations de diligence concernant votre mandant et la source de ses fonds, et sur les garanties que vous fournissez si vous êtes l'*Acheteur*, qui sont stipulées au paragraphe 3 du *Contrat avec l'acheteur*, joint en Annexe 1 au *Catalogue*. Néanmoins, comme l'explique le Formulaire d'Enchères, si une personne fait une enchère en tant qu'agent pour le compte d'une autre (son mandant, et ce qu'elle ait ou non divulgué ce fait), elle sera conjointement et solidairement responsable avec son mandant envers le *Vendeur* et *Bonhams* en vertu de tout contrat résultant d'une enchère gagnante. Faites-nous savoir si vous avez l'intention de nommer un tiers afin d'enchérir pour votre compte lors de la *Vente*, à moins que nous ne soyons chargés d'enchérir en vertu d'un Formulaire d'Enchères par Téléphone ou en Absence (Ordre d'Achat), complété par vous. Si nous n'approuvons pas par écrit les dispositions que vous avez prises pour enchérir par l'intermédiaire d'un mandataire avant la *Vente*, nous serons en droit de présumer que la personne enchérissant lors de la *Vente* enchérit pour son propre compte. En conséquence, la personne enchérissant lors de la *Vente* sera *l'Acheteur* et sera tenue de payer le *Prix d'Adjudication* et la *Commission* d'Achat ainsi que les frais associés. Si nous approuvons l'identité de votre client à l'avance, nous serons en mesure d'adresser la facture à votre mandant plutôt qu'à vous-mêmes. Nous exigerons la preuve de l'identité et de l'adresse du client du mandataire préalablement à toutes enchères passées par le mandataire pour son compte. Reportez-vous à nos Conditions Générales et contactez notre Département Service Clients pour plus de détails. **Bonhams** procède à des vérifications sur les informations fournies par les clients ("Customer Due Diligence (CDD)" sur ses *Vendeurs* et *Acheteurs*, comme l'exigent la réglementation sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le transfert de fonds (informations sur le payeur) ('les Réglementations").
Selon son interprétation des Réglementations et des Lignes directrices à l'intention de l'industrie, approuvées par le Trésor, *Bonhams* considère que la procédure de CDD prescrite par les Réglementations n'a pas à être accomplie par les *Acheteurs* sur les Vendeurs lors des enchères de *Bonhams* ou vice versa.
Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'adjudicataire ne bénéfice pas du droit de rétractation à la suite de la *Vente*.

6. CONTRAT ENTRE *L'ACHETEUR* ET LE *VENDEUR* ET *BONHAMS*

Lorsque le *Lot* sera adjugé à l'*Acheteur*, un *Contrat de vente* du *Lot* sera conclu entre le *Vendeur* et l'*Acheteur* selon les termes du *Contrat* figurant à l'Annexe 1 au *Catalogue*. Vous devrez alors payer le *Prix d'Achat*, qui se compose du *Prix d'Adjudication*, de la *Commission d'Achat* plus toute TVA et taxe applicable. Simultanément, un contrat est également conclu entre nous, en tant que maison de ventes aux enchères, et l'*Acheteur*. Veuillez lire attentivement le Contrat avec l'*Acheteur* qui figurent à L'Annexe 1 au *Catalogue*, que vous devrez conclure si vous êtes le meilleur *Enchérisseur*, y compris les garanties relatives à votre statut et à la source des fonds. Nous pourrons modifier les termes de ce contrat avant qu'il ne soit conclu, en insérant ces modifications dans le *Catalogue*, et/ou en plaçant un encart dans le *Catalogue* et/ou en affichant des avis dans le lieu de *Vente*, et/ou en faisant des annonces verbales avant et pendant la *Vente*. Il vous incombe de vous assurer que vous connaissez la version à jour du *Contrat avec* l'*Acheteur* relatif à cette *Vente*.

7. COMMISSION D'ACHAT ET AUTRES FRAIS À PAYER PAR L'ACHETEUR

En vertu du *Contrat avec l'Acheteur,* ce dernier nous paie une commission (la *Commission d'Achat*) conformément aux termes dudit contrat et aux taux indiqués ci-dessous, calculés par référence au *Prix d'Adjudication* et payables en sus de celui-ci. Pour cette *Vente*, les *Acheteurs* paieront les taux de *Commission d'Achat* suivants pour chaque *Lot* acheté :
28 % HT du *Prix d'Adjudication* pour un prix allant de 1 à 40 000 € ;
Plus 27 % HT du *Prix d'Adjudication* à partir de 40 001 € et jusqu'à 800 000 € ;
plus 21 % HT du *Prix d'Adjudication* à partir de 800 001 € et jusqu'à 4 500 000 € ;
plus 14,5 % HT du *Prix d'Adjudication* pour les montants supérieurs à 4 500 000 €

Des frais d'un montant de 4 % HT (plus la TVA à 20 %) du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant acquis des lots via les plateformes d'enchères suivantes : Invaluable, Live Auctioneers, The Saleroom et Lot-tissimo.

Des frais d'un montant de 1.5 % HT (plus la TVA à 20 %) du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant acquis des lots via la plateforme Drouot Live.

Des frais d'un montant de 3 % HT (plus la TVA à 20 %) du prix d'adjudication seront ajoutés aux factures des enchérisseurs ayant acquis des lots via la plateforme Interenchères.

La TVA sera également due sur la commission d'achat ou sur le prix d'adjudication et la commission d'achat selon les dispositions fiscales applicables. Voir le paragraphe 8 ci-dessous pour plus de détails.

Des frais d'entreposage et de manutention peuvent également être à la charge de l'*Acheteur*, comme indiqué sur la page « Informations sur la *Vente* » au début du *Catalogue*.

Droit de suite

Sur certains *Lots*, portant la mention « AR » dans le *Catalogue* et qui sont vendus à un *Prix d'Adjudication* au moins égal à 750 €, l'*Acheteur* nous versera une *Commission* supplémentaire pour couvrir nos *Frais* relatifs au paiement du droits d'auteur en vertu des Réglementations le droit de suite dû des artistes. La *Commission* supplémentaire correspond à un pourcentage du *Prix d'Adjudication* calculé conformément au tableau ci-dessous, et ne devra pas dépasser 12 500 €. *Prix d'Adjudication* pourcentage De 0 à 50 000 € 4 %, De 50 000,01 à 200 000 € 3 %, De 200 000,01 à 350 000 € 1 %, De 350 000,01 à 500 000 € 0,5 %, Au-delà de 500 000 € 0,25 %.

8. TVA

Le taux de TVA en vigueur au moment de la mise sous presse est de 20 % sur la commission acheteur pour le régime de la marge, mais il est susceptible d'être modifié par le gouvernement et le taux à payer sera celui en vigueur à la date de la Vente.
Par ailleurs, les symboles suivants, figurant à côté du numéro de Lot, indiquent que la TVA est due sur le Prix d'adjudication et la Commission d'achat :

† TVA au taux en vigueur (actuellement à 20 %) sur le prix d'adjudication et la commission d'achat
†† TVA au taux réduit (actuellement à 5.5 %) sur le *Prix d'Adjudication* et la Commission d'Achat pour les oeuvres d'art, objets de collection et antiquités
Ω TVA au taux en vigueur (de 20 %) sur le *Prix d'Adjudication* et la Commission d'Achat pour les articles importés
* TVA à un taux réduit (de 5.5 %) sur le Prix d'Adjudication et sur la Commission d'Achat pour les œuvres d'art, objets de collection et antiquités importés
G Les lingots d'or sont exonérés de la TVA sur le *Prix d'Adjudication* et soumis à la TVA au taux en vigueur sur la Commission d'Achat
• Zéro TVA, aucune TVA ne sera ajoutée au *Prix d'Adjudication* ou à la Commission d'Achat

Dans tous les autres cas, aucune TVA ne sera appliquée sur le *Prix d'Adjudication*, mais la TVA au taux en vigueur sera ajoutée à la *Commission d'Achat* qui sera facturée sur une base TVA incluse.

EXPORTATION - DETAXE

La TVA facturée sera remboursée à l'*Acheteur* qui justifie de sa qualité de résident hors de l'Union Européenne, sur présentation auprès de notre service comptable, dans un délai maximum de trois mois suivant la vente de la déclaration d'exportation (DAU) du bien acquis dûment visé par le service des Douanes. Le document d'exportation devra mentionner *Bonhams France* comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire du bien.

9. PAIEMENT

Il est de la plus haute importance de vous assurer que vous avez des fonds facilement disponibles pour payer le *Prix d'Achat* et la *Commission d'Achat* (plus la TVA et tous les autres *Frais* et dépenses qui nous sont dus) dans leur intégralité avant d'enchérir pour un *Lot*. Si vous êtes l'*Enchérisseur* gagnant, vous devez effectuer le paiement au plus tard à 16h30 le deuxième jour ouvrable suivant la *Vente*, de telle sorte que toutes les sommes soient compensées au plus tard le huitième jour ouvrable suivant la *Vente*. Les paiements effectués par une personne autre que l'*Acheteur* enregistré ne seront pas acceptés. *Bonhams* se réserve le droit de modifier les conditions de paiement à tout moment.

Le virement bancaire est le mode de paiement préféré de *Bonhams*. Vous pouvez transférer des fonds par voie électronique sur notre *Compte*. Dans ce cas, veuillez indiquer sur votre ordre de virement votre numéro de paddle et le numéro de la facture comme référence. Les coordonnées de notre *Compte* sont les suivantes:
Banque : HSBC
Adresse : BBC PARIS HAUSSMANN 26 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Intitulé du compte: Bonhams France SAS
Numéro du compte : 09170002091
Code guichet : 00917
Numéro IBAN : FR76 3005 6009 1709 1700 0209 192

En cas de paiement par virement bancaire, le montant reçu après déduction des frais bancaires éventuels et/ou de conversion de la monnaie de paiement en euros ne doit pas être inférieur au montant en euros à payer, tel qu'indiqué sur la facture. Le paiement peut également être effectué par l'une des méthodes suivantes :

Chèque personnel tiré sur une succursale française d'une banque ou d'une société de crédit immobilier : tous les chèques doivent être encaissés avant que vous puissiez retirer vos achats et doivent être libellés à l'ordre de Bonhams France SAS.

Espèces : Si vous êtes résident fiscal français ou si vous agissez pour les besoins d'une activité professionnelle vous pouvez payer des *Lots* achetés lors de la *Vente* avec des billets ou des pièces de monnaie libellée dans la devise dans laquelle la *Vente* est conduite sous réserve que le montant total au titre de tous les Lots achetés lors de la *Vente* n'excède pas 1000 € TTC. Les *Acheteurs* qui justifient d'une résidence fiscale à l'étranger et qui n'agissent pas pour les besoins d'une activité professionnelle pourront payer leurs achats en espèces à hauteur de la somme de 3 000 € TTC.

Cartes de débit au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de débit émises par Visa et MasterCard uniquement). Il n'y a pas de plafond limitant la valeur du paiement s'il est effectué en personne en utilisant la vérification par carte à puce.

Le paiement **par téléphone** peut également être accepté pour un montant limité à 5 000 €, sous réserve des procédures de vérification appropriées, bien que cette facilité ne soit pas disponible pour les acheteurs qui achètent pour la première fois. Si le montant payable par vous pour des Lots excède cette

somme, le solde devra être payé par un autre moyen.
Cartes de crédit au nom de l'*Acheteur* (y compris les cartes China Union Pay (CUP) et les cartes de crédit émises par Visa et MasterCard uniquement). La valeur du paiement est limitée à 5 000 € si le paiement est effectué en personne au moyen d'une vérification par carte à puce. Il est conseillé d'informer à l'avance votre fournisseur de carte de débit ou de crédit de votre achat afin de réduire les retards causés par le fait que nous devons demander une autorisation lorsque vous venez payer. Les règlements par American Express ne sont pas acceptés.

Remarque : une seule carte de débit ou de crédit peut être utilisée pour le paiement du solde. Si vous avez des questions concernant les paiements par carte, veuillez contacter notre service clients. Nous nous réservons le droit d'enquêter et d'identifier la source des fonds que nous recevons, de reporter la conclusion de la vente de tout *Lot* à notre discrétion pendant que nous terminons nos enquêtes, et d'annuler la vente de tout *Lot* si vous êtes en violation de vos garanties en tant qu'*Acheteur,* si nous considérons qu'une telle *Vente* serait illégale ou imposerait autrement des obligations au *Vendeur* ou à *Bonhams*, ou serait préjudiciable à la réputation de *Bonhams*.

DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement du *Prix d'Adjudication* et des *Frais*, une mise en demeure sera adressée à l'*Acheteur* par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'*Acheteur* des intérêts de retard égaux à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que des frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros. Tout mois de retard entamé génère l'application des pénalités. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée lorsque les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.
L'application de cette clause ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de réitération des enchères régie par l'article L321-14 du Code de commerce. Dans le cadre de la réitération des enchères *Bonhams* sera en droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le *Prix d'Adjudication* initial et le *Prix d'Adjudication* sur réitération des enchères s'il est inférieur ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
Bonhams se réserve la possibilité d'exclure de ses futures ventes, tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes *Conditions de Vente*.

10. RÉCUPÉRATION, ENTREPOSAGE ET DROITS DE RÉSILIATION DES CONSOMMATEURS DE L'UE

L'*Acheteur* d'un *Lot* ne sera pas autorisé à le retirer avant que le paiement intégral et en fonds compensés ait été effectué (sauf si nous avons conclu un accord spécial avec l'*Acheteur*). Pour la récupération et le retrait des *Lots* achetés, veuillez-vous reporter à la page « Informations sur la Vente » au début du Catalogue. Nos bureaux sont ouverts de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Le *Catalogue* donne des détails sur la récupération des *Lots*, leur entreposage et la Société d'Entreposage après la *Vente*.

11.EXPÉDITION

Bonhams pourra conseiller aux *Acheteurs* qui le souhaitent des sociétés de transport et de transit pour procéder à l'expédition et à l'exportation de leurs achats. A cet effet, veuillez contacter notre équipe à l'adresse suivante : paris@bonhams.com
Il est précisé que le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

12. RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION ET DE COMMERCE

Il est de votre seule responsabilité de vous conformer à toutes les réglementations en matière d'exportation et d'importation relatives à vos achats et également d'obtenir toute licence d'exportation et/ou d'importation nécessaire. Afin de contrôler la circulation des biens culturels, la loi n°92-1477 du 31 décembre 1992 (modifiée par celle du 10 juillet 2000) soumet les exportations hors du territoire français à des modalités particulières, applicables aux biens dont l'ancienneté et la valeur dépassent certains seuils. Le certificat d'exportation est un simple document administratif qui n'apporte aucune garantie d'authenticité du bien qu'il permet d'exporter. La demande de certificat pour un bien culturel en vue de sa libre circulation hors du territoire français ou de tous autres documents administratifs n'affecte en rien l'obligation de paiement incombant à l'acheteur. Le besoin de licences d'importation varie d'un pays à l'autre et vous devez vous informer au sujet des exigences et dispositions locales pertinentes. Le refus de délivrance par l'Etat d'un certificat d'exportation ou d'une licence d'importation ou d'exportation ou tout retard dans l'obtention de cette licence ne permet pas d'annuler une Vente ni de retarder le paiement intégral du Lot. En règle générale, veuillez contacter notre service d'expédition avant la Vente si vous avez besoin d'aide à propos de la réglementation en matière d'exportation.
Il est rappelé que la loi punit de sanctions pénales, quiconque exporte ou tente d'exporter un bien culturel sans avoir obtenu les autorisations requises (article L 114-1 du Code du Patrimoine).

13. RÈGLEMENTATIONS DE LA CITES

Veuillez noter que tous les *Lots* marqués du symbole Y sont soumis aux réglementations de la CITES (Convention de Washington relative à la protection des espèces menacées d'extinction) lors de l'exportation de ces articles en dehors de l'UE. Ces règlementations sont disponibles à l'adresse https :// cites.org https ://cites.application.developpement-durable.gouv.fr La législation différant dans Etat à l'autre, l'acheteur est tenu de vérifier la législation appliquée dans son pays d'origine avant d'enchérir. Le refus de délivrance des licences ou permis CITES et tout retard dans l'obtention de ces licences ou permis ne donnent pas lieu à l'annulation ou à la résiliation d'une vente, et n'autorisent encore moins un retard dans le paiement intégral du *Lot*.

14. RESPONSABILITÉ DU *VENDEUR* ET/OU DE *BONHAMS*

Exception faite de toute responsabilité du *Vendeur* envers l'*Acheteur* en vertu du *Contrat de Vente*, ni nous-mêmes ni le *Vendeur* ne serons responsables de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes, ni de toute perte de réputation commerciale, perturbation de l'activité ou du temps perdu par la direction ou le personnel, ni de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle (le cas échéant), de la violation d'une obligation légale, d'une demande de restitution ou autrement. Dans le cas où nous-mêmes et/ou le *Vendeur* serions responsables au titre d'un *Lot* ou de toute *Description* ou *Estimation* d'un *Lot*, ou au titre de la conduite de toute vente d'un *Lot*, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages-intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, notre responsabilité et/ou la responsabilité du *Vendeur* (combinées si nous-mêmes et le *Vendeur* sommes responsables) seront limitées au paiement d'un montant qui n'excédera pas le montant du *Prix d'Achat* du Lot, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou de tout dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due, et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle (le cas échéant), de la violation d'une obligation légale ou autre. Aucune des stipulations ci-dessus ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) notre responsabilité ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude, ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par notre négligence (ou par la négligence de toute personne agissant sous notre contrôle ou dont nous sommes légalement responsables), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi, ou (iv) de nos engagements en vertu des paragraphes 10 et 11 du *Contrat avec l'Acheteur*. Les mêmes stipulations s'appliquent au titre du *Vendeur*, de la même manière que si les références qui nous sont faites dans le présent paragraphe étaient remplacées par des références au *Vendeur*.

15. LIVRES

Comme indiqué ci-dessus, tous les *Lots* sont vendus « en l'état », sujets à des défauts, imperfections et erreurs de *Description*, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous. Toutefois, vous serez en droit de refuser un *Livre* dans les circonstances concernant les « Lots non conformes » énoncées au paragraphe 11 du *Contrat avec* l'*Acheteur*. Veuillez noter que la *Commission d'Achat* des *Lots* comprenant des *Livres* imprimés, des cartes non encadrées et des manuscrits reliés est soumise à la TVA à 5.5 % sur la commission d'achat.

16. HORLOGES ET MONTRES

Tous les *Lots* sont vendus « en l'état », et l'absence d'indication sur l'état d'une horloge ou d'une montre ne signifie pas que le *Lot* soit en bon état et sans défauts, réparations ou restaurations nécessaires. La plupart des horloges et des montres ont été réparées au cours de leur durée de vie normale et peuvent contenir des pièces qui ne sont pas d'origine. En outre, *Bonhams* ne fait aucune déclaration et ne garantit pas que les horloges ou montres sont en bon état de fonctionnement. Les horloges et les montres contiennent souvent des mécanismes fins et complexes, et les *Enchérisseurs* doivent donc savoir qu'un entretien général, un changement de pile ou des réparations supplémentaires, dont l'*Acheteur* est seul responsable, peuvent être nécessaires.

17. TAXIDERMIE ET ARTICLES CONNEXES

Bonhams s'engage, pour le compte du *Vendeur* de ces articles, à respecter pleinement les réglementations de la Cites et du DEFRA. Il est conseillé aux *Acheteurs* de s'informer de toutes ces réglementations et de s'attendre à ce que l'exportation des articles nécessite un temps d'organisation.

18. BIJOUX

Pierres précieuses Historiquement, de nombreuses pierres précieuses ont été soumises à divers traitements pour améliorer leur apparence. Les saphirs et les rubis sont régulièrement traités thermiquement pour améliorer leur couleur et leur clarté, et les émeraudes sont fréquemment traitées avec des huiles ou de la résine dans le même but. D'autres pierres précieuses peuvent également avoir subi des traitements comme la coloration, l'irradiation ou le revêtement. Ces traitements peuvent être permanents, tandis que d'autres peuvent nécessiter des soins spéciaux ou un nouveau traitement au fil des ans pour conserver leur apparence. Les *Enchérisseurs* doivent savoir que les *Estimations* prennent en compte le fait que les pierres précieuses ont probablement été soumises à de tels traitements. Certains laboratoires délivrent des certificats qui donnent une Description plus détaillée des pierres précieuses. Cependant, les différents laboratoires ne sont pas toujours d'accord sur les degrés ou les types de traitement pour une pierre précieuse particulière. Dans le cas où *Bonhams a reçu ou obtenu des certificats pour un Lot* de la *Vente*, ces certificats seront présentés dans le *Catalogue*. *Bonhams* a pour politique de s'efforcer de fournir des certificats de laboratoires reconnus pour certaines pierres précieuses, mais il n'est pas toujours possible d'obtenir des certificats pour chaque *Lot*. Lorsqu'aucun certificat n'est publié dans le *Catalogue*, les *Enchérisseurs* doivent supposer que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées. Ni *Bonhams* ni le *Vendeur* n'acceptent de responsabilité pour les contradictions ou les certificats différents obtenus par les *Acheteurs* sur tout *Lot* après la *Vente*.
Poids estimés Si le poids d'une pierre apparaît dans le corps de la *Description* en lettres majuscules, cela signifie que la pierre a été démontée et pesée par *Bonhams*. Si le poids de la pierre est indiqué comme étant approximatif et n'apparaît pas en majuscules, la pierre a été évaluée par nos soins dans sa monture, et le poids indiqué est une expression de notre opinion. Ces informations sont données à titre indicatif et les *Enchérisseurs* doivent s'assurer de leur exactitude.
Signatures Une broche en diamant, par Kutchinsky
Lorsque le nom du créateur apparaît dans le titre, *Bonhams* est d'avis que c'est l'œuvre de ce créateur.

- **Une broche en diamant, signée Kutchinsky**, porte une signature qui, selon *Bonhams*, est authentique mais peut contenir des pierres précieuses qui ne sont pas originales, ou la pièce peut avoir été modifiée.
- **Une broche en diamant, montée par Kutchinsky** a été créée par le bijoutier, selon *Bonhams,* mais en utilisant des pierres ou des dessins fournis par le client.

19. PHOTOGRAPHIES

Explication des termes du Catalogue

- **« Bill Brandt »** : à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste.
- **« Attribuée à Bill Brandt »** : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- **« Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit »** : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste.
- **« Signé et/ou titré et/ou daté et/ou inscrit d'une autre main »** : à notre avis, la signature et/ou le titre et/ ou la date et/ ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main. La date indiquée est celle de l'image (négatif). Si aucune autre date n'est indiquée, cela signifie que le tirage photographique est ancien (le terme « ancien » peut également figurer dans la Description du lot). Une photographie ancienne est une photographie réalisée 5 à 10 ans environ après le négatif. Lorsqu'une deuxième date ultérieure apparaît, il s'agit de la date d'impression. Lorsque la date d'impression exacte n'est pas connue, mais qu'il est entendu qu'elle est postérieure, la mention « imprimé plus tard » apparaîtra dans la *Description* du *Lot*.

Sauf indication contraire, les dimensions indiquées sont celles de la feuille de papier sur laquelle l'image est imprimée, y compris les marges éventuelles. Certaines photographies peuvent apparaître dans le *Catalogue* sans marges illustrées. Toutes les photographies sont vendues non encadrées, sauf indication contraire dans la *Description* du *Lot*.

20. IMAGES

Explication des termes du *Catalogue*

Les termes utilisés dans le *Catalogue* ont la signification suivante, mais sont soumis aux dispositions générales relatives aux *Descriptions* contenues dans le *Contrat de Vente* :

- **« Jacopo Bassano »**: à notre avis, il s'agit d'une œuvre de l'artiste. Lorsque le ou les prénoms de l'artiste ne sont pas connus, une série d'astérisques, suivie du nom de famille de l'artiste, précédé ou non d'une initiale, indique qu'à notre avis l'œuvre est de l'artiste nommé ;
- **« Attribué à Jacopo Bassano »** : à notre avis, il s'agit probablement d'une œuvre de l'artiste, mais il y a moins de certitude quant à la paternité que dans la catégorie précédente ;
- **« Studio/Atelier de Jacopo Bassano »** : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main inconnue dans un atelier de l'artiste qui peut ou non avoir été exécutée sous sa direction ;
- **« Cercle de Jacopo Bassano »** : à notre avis, c'est une œuvre réalisée par une main étroitement associée à l'artiste nommé mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- **« Suiveur de Jacopo Bassano » :** à notre avis, c'est une œuvre d'un peintre travaillant dans le style de l'artiste, contemporain ou quasi contemporain, mais qui n'est pas nécessairement son élève ;
- **« À la manière de Jacopo Bassano » :** à notre avis, c'est une œuvre dans le style de l'artiste et d'une date

ultérieure ;
- **« D'après Jacopo Bassano » :** à notre avis, il s'agit d'une copie d'une œuvre connue de l'artiste.
- **« Signé et/ou daté et/ou inscrit » : à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription sont de la main de l'artiste ;**
- **« Porte une signature et/ou une date et/ou une inscription » :** à notre avis, la signature et/ou la date et/ou l'inscription ont été ajoutés par une autre main.

21. PORCELAINE ET VERRE
Dommages et restauration
Pour vous guider, dans nos *Catalogues*, nous décrivons en détail, dans la mesure du possible, tous les défauts, fêlures et restaurations importants. Ces *Descriptions* pratiques des dommages ne peuvent être définitives, et nos *Rapports sur l'état* ne garantissent pas qu'il n'existe pas d'autres défauts présents non mentionnés. Les *Enchérisseurs* doivent s'assurer, par le biais d'une inspection, de l'état de chaque *Lot*. Veuillez consulter le *Contrat de Vente* imprimé dans le *Catalogue* concerné. En raison de la difficulté à déterminer si un objet en verre a été repoli, il n'est fait mention, dans nos *Catalogues*, que des éclats et fêlures visibles. Il n'y a aucune indication de repolissage sévère ou autre.

22.VÉHICULES
Plaques et certificats du Veteran Car Club de Grande-Bretagne
Lorsqu'il est fait mention d'une plaque ou d'un certificat de datation du Veteran Car Club dans ce *Catalogue*, il faut garder à l'esprit que le Veteran Car Club de Grande-Bretagne, qui utilise les services de Veteran Car Company Ltd, procède de temps à autre à l'examen des voitures déjà datées et, dans certains cas, lorsque de nouvelles preuves sont disponibles, cet examen peut entraîner une modification de la date. Bien que le Club et Veteran Car Company Ltd fassent tout leur possible pour garantir l'exactitude des données, la date indiquée sur la plaque ou le certificat de datation peut être approximative et les acheteurs potentiels doivent mener leurs propres enquêtes sur la date de la voiture.

23.VINS
Les *Lots* qui se trouvent sous douane et ceux qui sont assujettis à la TVA peuvent ne pas être disponibles pour un retrait immédiat.
Examen des vins
Nous organisons parfois des dégustations avant la *Vente* pour les grandes parcelles (telles que définies ci-dessous). Ces dégustations concernent généralement des vins récents et de consommation courante. Veuillez contacter le service concerné pour plus de détails. Notre politique n'est pas d'inspecter chaque caisse non ouverte. Dans le cas des vins de plus de 20 ans, les caisses sont généralement ouvertes et les niveaux et l'apparence sont consignés dans le *Catalogue* des ventes en ligne si nécessaire. Vous devez tenir compte des variations des niveaux de chambre et de l'état des bouchons, capsules et étiquettes.
Bouchons et chambres La chambre désigne l'espace entre la base du bouchon et le vin. Les niveaux de chambre pour les bouteilles de forme bordelaise ne sont normalement notés que lorsqu'ils sont sous le goulot et pour les bouteilles de forme bourguignonne, alsacienne, allemande et cognac lorsqu'ils sont supérieurs à 4 centimètres (cm). Les niveaux de chambre acceptables augmentent avec l'âge ; les niveaux généralement acceptables sont les suivants :
- Moins de 15 ans - dans le goulot ou moins de 4 cm
- 15 à 30 ans - très haute épaule (THE) ou jusqu'à 5 cm
- Plus de 30 ans - épaule supérieure (ES) ou jusqu'à 6 cm

Il convient de noter que les chambres peuvent changer entre le moment de la publication du *Catalogue* et la *Vente* et que les bouchons peuvent s'abîmer lors du transport du vin. Nous n'acceptons de responsabilité que pour les *Descriptions* de l'état au moment de la publication du *Catalogue* et ne pouvons accepter de responsabilité pour toute perte résultant d'une défaillance des bouchons avant ou après ce moment.
Options d'achat de parcelles Une parcelle est un nombre de *Lots* de taille identique d'un même vin, de la même taille de bouteille et de la même *Description. L'Acheteur* de l'un de ces *Lots* a la possibilité d'accepter une partie ou la totalité des *Lots* restants de la même parcelle au même prix, bien que ces options soient à la seule discrétion de la Maison de vente aux enchères. Il est donc conseillé aux *Enchérisseurs* absents d'enchérir sur le premier *Lot* d'une parcelle.
Vins sous douane Les vins sous douane portent la marque Δ. Tous les *Lots* vendus sous douane, et que l'*Acheteur* souhaite conserver ainsi, seront facturés sans TVA ni autre taxe sur le *Prix d'Adjudication*. Si l'*Acheteur* souhaite prendre le *Lot* comme dédouané, les droits d'accise et la TVA seront ajoutés au *Prix d'Adjudication* sur la facture. Les *Acheteurs* doivent notifier à *Bonhams*, au moment de la *Vente*, s'ils souhaitent retirer leurs vins sous douane ou dédouanés. Si un *Lot* est pris sous douane, l'*Acheteur* sera responsable du paiement de la TVA, des droits, des frais de dédouanement et autres qui pourront être exigibles. Les *Acheteurs* hors de la communauté européenne doivent savoir que tout transitaire désigné pour exporter leurs achats doit disposer d'un certificat de circulation pour les *Lots* à retirer sous douane.

Informations sur la mise en bouteille et les caisses Les termes ci-après utilisés dans le *Catalogue* ont les significations suivantes :
CB – Mise en bouteille au château
DB – Mise en bouteille au domaine
EstB – Mise en bouteille à la propriété
BB – Mise en bouteille bordelaise
BE – Mise en bouteille en Belgique
FB – Mise en bouteille en France GB – Mise en bouteille en Allemagne
OB – Mise en bouteille à Porto
UK – Mise en bouteille au Royaume-Uniowc – Caisse en bois d'origine
iwc – Caisse en bois individuelle
oc – Carton d'origine

24. ARMES
Sauf exception, seuls peuvent enchérir les titulaires des autorisations nécessaires.

SYMBOLES
LES SYMBOLES SUIVANTS SONT UTILISÉS POUR INDIQUER :
Y Soumis aux règlementations de la CITES lors de l'exportation de ces articles en dehors de l'UE, voir le paragraphe 13 ci-dessus.
TP Les objets portant la mention TP seront situés à l'entrepôt et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.
W Les objets portant la mention w seront situés dans l'entrepôt de *Bonhams* et ne pourront être retirés qu'à cet endroit.
Δ Vins sous douane.
AR L'*Acheteur* nous versera une *Commission* supplémentaire pour couvrir nos dépenses relatives au paiement des droits d'auteur .**¡ð** Le *Vendeur* s'est vu garantir un prix minimum pour le *Lot*, soit par *Bonhams,* soit par une tierce partie. Cela peut prendre la forme d'une enchère irrévocable par un tiers, qui peut réaliser un gain financier sur une *Vente réussie ou une perte financière en cas d'échec.*
¡ø *Bonhams* est propriétaire du Lot en tout ou en partie ou peut y avoir un autre intérêt économique.
Φ Ce *Lot* contient ou est fait d'ivoire. Le gouvernement américain a interdit l'importation d'ivoire aux États-Unis.
Les symboles utilisés pour indiquer le statut TVA d'un Lot sont indiqués au paragraphe 8 ci-dessus.

COMPETENCE LEGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE
Les présentes *Conditions de Ventes* sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution qui n'aura pu être réglée à l'amiable avec *Bonhams* ou par l'intermédiaire du Commissaire du gouvernement près le Conseil des Maisons de ventes sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris. Conformément à la loi, les actions en responsabilité à l'encontre de l'opérateur de ventes et de l'expert se prescrivent par 5 ans à compter de la date de la vente.

PROTECTION DES DONNÉES - UTILISATION DE VOS INFORMATIONS (RGPD)
Lorsque nous obtenons des informations à caractère personnel vous concernant, nous ne les utilisons que conformément aux termes de notre Politique de confidentialité (sous réserve de tout consentement spécifique supplémentaire que vous auriez donné au moment où vos informations ont été divulguées). L'opérateur de ventes assure la confidentialité de vos données. Elles pourront néanmoins être communiquées aux autorités légales compétentes lorsque la règlementation l'impose. Une copie de notre Politique de confidentialité est disponible sur notre site Internet www.bonhams.com. Vous pouvez aussi la demander par courrier électronique à info@bonhams.com

LISTE DES DÉFINITIONS

«Compte», le compte bancaire de Bonhams sur lequel toutes les sommes reçues au titre du Prix d'Achat de tout Lot seront payées.
«Commission Supplémentaire», une commission, calculée conformément à l'Avis aux Enchérisseurs, couvrant les Frais de Bonhams au titre du paiement de redevances, qui est payable par l'Acheteur à Bonhams sur tout Lot marqué [AR] vendu au Prix d'Adjudication et qui est égale ou supérieure, avec la Commission d'Achat (mais sans la TVA) à la somme de 1 000 Euros (convertie dans la devise de la Vente en appliquant le taux de référence de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de la Vente).
«Commissaire-Priseur», le représentant de Bonhams réalisant la Vente.
« Enchérisseur », une personne qui a rempli un Formulaire d'Enchères.
«Formulaire d'Enchères », notre Formulaire d'enregistrement d'enchères, notre formulaire d'Ordre d'achat ou notre formulaire de passation d'Enchères par téléphone.
« Bon de Dépôt » ou Reçu par lequel le vendeur dépose à Bonhams des biens pour la vente.
«Bonhams», Bonhams France SAS, ou ses successeurs ou cessionnaires. Bonhams est également désigné dans le Contrat avec l'Acheteur, les Conditions Générales et l'Avis aux Enchérisseurs par les termes « nous » et « notre ».
« Livre », un livre imprimé et proposé à la Vente lors d'une Vente de livres spécialisée.
« Activité Professionnelle », comprend toute activité commerciale, artisanale et professionnelle.
« Acheteur », la personne à qui le Commissaire-priseur adjuge un Lot. L'Acheteur est également désigné dans le Contrat de vente et le Contrat avec l'Acheteur par les termes « vous » et « votre ».
« Contrat avec l'Acheteur », le contrat conclu entre Bonhams et l'Acheteur.
« Commission d'Achat », la somme calculée sur le Prix d'Adjudication aux taux indiqués dans l'Avis aux enchérisseurs.
« Catalogue », le catalogue ou le e-catalogue concernant la Vente en question, y compris toute représentation du Catalogue publiée sur notre Site Internet.
« **Commission »**, la commission payable par le Vendeur à Bonhams, calculée à des taux indiqués dans le Formulaire de Contrat.
« Rapport d'état », un rapport sur l'état physique d'un Lot remis à un Enchérisseur ou Enchérisseur potentiel par Bonhams pour le compte du Vendeur.
« Conditions de Vente », l'Avis aux Enchérisseurs, le Contrat de Vente, le Contrat avec l'Acheteur, les Définitions et le Glossaire.
« Frais de Consignation », les frais payables à Bonhams par le Vendeur, calculés aux taux indiqués dans les Conditions Générales.
« Consommateur », une personne physique qui intervient à la ente aux enchères autrement que dans l'exercice de son activité commerciale, de son Activité professionnelle ou de son métier.
« Le Mandat de Vente » ou la Réquisition de Vente d'un véhicule, selon le cas, est le contrat signé par le Vendeur ou pour son compte, répertoriant les Lots confiés à Bonhams pour la Vente, comprenant notamment leur description, leur estimation, un éventuel prix de réserve et la date de la Vente.
« Contrat de Vente», le contrat de vente conclu entre le Vendeur et l'Acheteur.
« Description Contractuelle », la seule Description du Lot (c'est-à-dire le passage en caractères gras de l'Article concernant le Lot dans le Catalogue, comportant une photographie (à l'exception de la couleur) et le contenu d'un Rapport sur l'état), engageant le Vendeur, qui déclare dans le Contrat de vente que le Lot correspond à cette description.
« Description », toute déclaration ou représentation qui décrit d'une certaine manière le Lot, comprenant toute déclaration ou représentation relative à la paternité d'une œuvre, son attribution, son état, sa provenance, son authenticité, son style, sa période, son âge, son aptitude à une utilisation particulière, sa qualité, son origine, sa valeur ou son prix de vente estimé (y compris le Prix d'Adjudication).
« Article », une déclaration écrite figurant dans le Catalogue, identifiant le Lot et le Numéro du Lot et pouvant contenir une Description et une ou plusieurs illustrations relatives au Lot.
« Estimation », une déclaration exprimant notre opinion sur la fourchette de prix dans laquelle le marteau est susceptible de tomber.
« Frais », les charges et frais payés ou payables par Bonhams au titre du Lot, y compris les frais juridiques, frais bancaires et autres Frais encourus à la suite d'un virement électronique d'argent, les charges et frais d'assurance, de Catalogue et autres reproductions et illustrations, tous droits de douane, frais publicitaires et d'emballage ou frais d'expédition, frais de droits de reproduction, taxes, prélèvements, coûts des essais, recherches ou enquêtes, frais de préparation du Lot à la Vente, frais d'entreposage, d'enlèvement ou de retrait, ou frais de recouvrement auprès du Vendeur, en tant que mandataire du Vendeur ou auprès de l'Acheteur défaillant, plus la TVA s'il y a lieu.
« Faux », une imitation destinée par celui qui l'a faite ou par toute autre personne à induire en erreur par rapport à la paternité d'une œuvre, son attribution, son origine, son authenticité, son style, sa date, son âge, sa période, sa provenance, sa culture, sa source ou sa composition et qui, à la date de la Vente, avait une valeur considérablement inférieure à celle que le Lot aurait eue s'il n'avait pas été une imitation et n'est pas indiquée comme étant une imitation dans la Description du Lot. Un Lot ne constituera pas un Faux en raison d'un dommage et/ou de travaux de restauration et/ou de modification (y compris un repeint ou surpeint) qui ont été réalisés sur le Lot, lorsque ce dommage, ces travaux de restauration ou de modification (selon le cas) ne modifient pas le Lot de manière substantielle et qu'il reste conforme à la description du Lot.
« Garantie », l'obligation acceptée personnellement par Bonhams à l'égard de l'Acheteur au titre d'un Faux dans les conditions stipulées dans le Contrat avec l'Acheteur dans un délai de cinq ans à compter de la vente.
« Prix d'Adjudication », le prix libellé dans la devise utilisée lors de la Vente, auquel un Lot est adjugé par le Commissaire-Priseur.
« Vente Hybride », une Vente Live conduite par un Commissaire-Priseur, mais dans une salle d'enchères fermée, qui n'est pas ouverte au public, excepté pour un examen préalable à la Vente sur rendez-vous avec Bonhams.
« Vente Live », une Vente conduite par un Commissaire- Priseur, ouverte au public à la fois pour examen et assistance à la Vente.

« Garantie pour Pertes et Dommage» désigne la garantie décrite au paragraphe 8.2 des Conditions Générales.
« Frais de garantie pour dommages et pertes » désigne les frais décrits au paragraphe 8.2.3 des Conditions Générales.
« Lot », tout bien confié à Bonhams en vue de sa Vente aux enchères ou de gré à gré (et la référence à un Lot inclut, à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, une référence aux biens individuels compris dans un groupe de deux biens ou plus proposés à la Vente en un seul Lot).
« Frais de Catalogue de véhicules à moteur», des frais payables par le Vendeur à Bonhams pour tout travail supplémentaire entrepris par Bonhams pour la mise en catalogue de véhicules à moteur et pour la promotion des Ventes de véhicules à moteur.
« Charges de Base », le montant de la Commission avec la TVA qui aurait été payée si le Lot avait été vendu au Prix de Base.
« Frais de Base », le montant sur lequel se basent les Frais de dépôt payables à Bonhams par le Vendeur et qui sont calculés selon la formule présentée dans les Conditions Générales.
« Prix de Base », la toute dernière moyenne des Estimations hautes et basses que nous vous avons données ou que nous avons indiquées dans le Catalogue ou, si aucune Estimation n'a été donnée ou indiquée, la Prix de Réserve applicable au Lot.
« Avis aux enchérisseurs », l'avis imprimé en première ou dernière page de nos Catalogues.
« Vente en Ligne », une Vente conduite en ligne uniquement, sans Commissaire-Priseur, avec possibilité d'examen pré-Vente, sur rendez-vous préalable avec Bonhams.
« Prix d'Achat », le total formé par le Prix d'Adjudication, la TVA (si elle est applicable) sur le Prix d'Adjudication, la Commission d'Achat, la TVA sur la Commission d'Achat, et les Frais.
« Prix de Réserve », le prix minimum auquel un Lot peut être vendu (que ce soit aux enchères ou de gré à gré).
« Vente », la Vente aux enchères, qu'il s'agisse d'une Vente Live, d'une Vente Hybride ou d'une Vente en Ligne, durant laquelle un Lot est proposé à la Vente par Bonhams.
« Produit de la Vente », le montant net dû au Vendeur suite à la Vente d'un Lot, soit le Prix d'Adjudication moins la Commission, la TVA éventuellement applicable, les Frais et tout autre montant qui nous est dû à quelque titre et pour quelque motif que ce soit.
« Vendeur », la personne qui propose le Lot à la Vente et qui est nommément désignée dans le Mandat de Vente. Si cette dernière identifie une autre personne sur le contrat qui agit en tant que mandataire pour son compte, ou si la personne nommément désignée dans le Mandat de Vente agit en qualité de mandataire pour le compte d'un mandant (que ce mandat soit ou non divulgué à Bonhams), le « Vendeur » inclut à la fois le mandataire et le mandant qui seront conjointement et solidairement responsables en tant que tels. Dans les Conditions Générales, le Vendeur est également désigné par les mots « vous » et « votre ».
« Examen d'un Spécialiste », l'examen visuel d'un Lot par un spécialiste du Lot.
« Examen Standard », l'examen visuel d'un Lot par un membre du personnel de Bonhams non spécialiste.
« Contrat d'Entreposage », signifie le contrat décrit au paragraphe 8.3.3 des Conditions Générales ou le paragraphe 4.4 du Contrat avec l'Acheteur (selon le cas).
« Société d'Entreposage », signifie la société identifiée en tant que telle dans le Catalogue.
« Terrorisme », signifie tout acte ou menace d'acte de terrorisme, que son auteur agisse seul, pour le compte d'une ou plusieurs organisation(s) et/ou gouvernement(s) ou avec ces derniers, et qu'il soit commis pour des raisons politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris, mais sans caractère limitatif, dans l'intention d'influencer un gouvernement et/ou de faire peur au public ou à une partie du public.
« TVA », la Taxe sur la valeur ajoutée au taux applicable en vigueur à la date de la Vente..
« Site Internet » le site de Bonhams à l'adresse suivante : www.bonhams.com.
« Avis de retrait », l'avis écrit du Vendeur à Bonhams révoquant les instructions données à Bonhams de vendre un Lot.
« Sans Réserve », le cas dans lequel il n'existe aucun prix minimum pour vendre un Lot (que ce soit aux enchères ou de gré à gré).

GLOSSAIRE

Les expressions suivantes ont des significations juridiques particulières que vous pourriez ne pas connaître. Le glossaire qui suit est conçu pour vous permettre de comprendre ces expressions mais n'entend pas limiter leur signification juridique :

« Droit de Suite » : le droit du créateur d'une œuvre d'art de percevoir un paiement sur chaque revente de cette œuvre après sa vente initiale par son créateur, Le taux du droit de suite est calculé par application d'un barème dégressif fonction du montant de la vente conformément à l'article R 122-6 du Code de la propriété intellectuelle
« Taxe Forfaitaire » : Taxe sur les métaux précieux, les bijoux, les objets, de collection et d'antiquité, prévue par les articles 150 VI à 150 VM du CGI.
« Dépositaire » : une personne à qui les biens sont confiés.
« Obligation d'indemnisation » : l'obligation de mettre la personne qui bénéficie de cette obligation dans la même situation que celle où elle se trouverait si les circonstances donnant lieu à l'obligation d'indemnisation ne s'étaient pas produites et le terme « indemniser » doit être interprété par analogie.
« Action en revendication » : une procédure judiciaire qui vise à déterminer la propriété ou les droits sur un Lot.
« Adjugé » : la vente d'un Lot à un Enchérisseur, indiquée par la tombée du marteau lors de la Vente.
« Droit de rétention » : le droit de la personne qui détient le Lot de conserver sa possession.
« Risque » : la possibilité qu'un Lot puisse être perdu, endommagé, détruit, volé ou que son état soit détérioré ou sa valeur dégradée.
« Titre de propriété » : le droit, en vertu de la loi et de l'équité, à la propriété d'un Lot.
« Quasi-délit » : un délit civil commis au préjudice d'une personne envers laquelle son auteur est tenu d'une obligation de diligence.
« Garantie » : une assurance ou promesse, ayant valeur juridique, sur laquelle la personne à laquelle la garantie a été donnée est en droit de se fonder.

ANNEXE 1

CONTRAT DE VENTE ENTRE L'ACHETEUR, BONHAMS FRANCE SAS ET LE VENDEUR SI LE LOT EST OFFERT À LA VENTE DANS LE CADRE D'UNE VENTES AUX ENCHÈRES LIVE OU HYBRIDE

IMPORTANT :

Les termes du présent contrat peuvent être modifiés préalablement à la Vente du Lot à votre profit, par la publication de Conditions de Vente différentes dans le Catalogue et/ou l'ajout d'un texte dans le Catalogue, et/ ou l'affichage d'avis sur le lieu de la Vente et/ou sur le Site Internet de Bonhams et/ou par des annonces verbales faites avant et durant la Vente sur le lieu de cette dernière. Vous devez être conscient de la possibilité de ces changements, être vigilant sur ce point et demander avant d'enchérir si des changements sont intervenus.
Aux termes du présent contrat, Bonhams et le Vendeur encourent une responsabilité limitée au titre de la qualité du Lot, de son aptitude à un usage particulier et de sa conformité par rapport à sa Description éventuelle. Nous vous recommandons vivement d'examiner vous-même le Lot et/ ou d'obtenir un examen indépendant de celui-ci avant de l'acheter.

1 LE CONTRAT DE VENTE

1.1. Le Contrat de Vente du Lot par le Vendeur au profit de l'Acheteur est régi par les stipulations suivantes, ainsi que par les clauses et conditions applicables aux Enchérisseurs et aux Acheteurs stipulées dans l'Avis aux Enchérisseurs.
1.2 Les Définitions et Glossaire figurant au paragraphe 22 des Conditions Générales font partie intégrante du présent Contrat de Vente et une copie séparée de ceux-ci peut également être fournie par Bonhams sur demande. La définition des termes commençant par une majuscule qui sont employés dans le présent Contrat figure dans la rubrique Définition et Glossaire .
1.3 Le Vendeur vend le Lot en qualité de mandant du Contrat de Vente, étant précisé que ce contrat est conclu entre le Vendeur et vous-même par l'intermédiaire de Bonhams, lequel agit exclusivement en qualité de mandataire du Vendeur et non en qualité de mandant supplémentaire. Toutefois, si le Catalogue indique que Bonhams vend le Lot en tant que donneur d'ordre/mandant, ou si une telle déclaration est faite par une annonce du Commissaire-Priseur, par un avis sur le lieu de Vente ou par une insertion dans le Catalogue, Bonhams sera alors le Vendeur pour les besoins du présent contrat.
1.4 Le contrat est conclu à la tombée du marteau du Commissaire-Priseur lorsque le Lot vous est Adjugé.

2. ENGAGEMENTS ET GARANTIES DU VENDEUR

2.1 Le Vendeur vous déclare et garantit ce qui suit:
2.1.1 le Vendeur est le propriétaire du Lot ou est dûment autorisé par le propriétaire à le vendre
2.1.2 sauf mention contraire de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue, le Vendeur vend le Lot en garantissant un titre de propriété parfait sur le Lot, ou, si le Vendeur est un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, avec tous les droits, titres ou intérêts qu'il peut détenir sur le Lot ;
2.1.3 excepté si la Vente est faite par un exécuteur testamentaire, un administrateur fiduciaire, un liquidateur, un séquestre ou un administrateur judiciaire, le Vendeur est à la fois légalement en droit de vendre le Lot et légalement capable de vous conférer la jouissance paisible du Lot;
2.1.4 le Vendeur s'est conformé à toutes les exigences, légales ou autres, relatives à toute exportation ou importation du Lot et tous les droits de douane et taxes concernant l'exportation ou l'importation du Lot ont (sauf stipulation contraire du Catalogue ou d'une annonce du Commissaire-priseur) été réglés et, à la connaissance du Vendeur, toutes les tierces parties se sont conformées à ces exigences par le passé ;
2.1.5. les objets consignés par le Vendeur ne sont pas liés à, ou ne proviennent pas d'une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, le vol, le recel, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ou ne violent pas des sanctions imposées en matière de commerce international;
2.1.6 sous réserve de toute modification expressément identifiée en tant que telle par une annonce durant la Vente, un avis sur le lieu de Vente, un avis aux enchérisseurs, une insertion dans le Catalogue ou sur le site Internet de Bonhams, le Lot correspond à la Description contractuelle du Lot, c'est-à-dire la description qui figure dans le passage en caractères gras de l'Article consacré au Lot dans le Catalogue, et (exception faite de la couleur) est conforme à toute photographie du Lot figurant dans le Catalogue.

3. DESCRIPTIONS DU LOT

3.1 Le paragraphe 2.1.6. définit ce qui constitue la Description contractuelle du Lot. En particulier, le Lot n'est pas vendu comme correspondant à la partie de l'Article dans le Catalogue qui n'est pas imprimée en caractères gras, laquelle expose simplement (pour le compte du Vendeur) l'opinion de Bonhams au sujet du Lot et ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base à la vente du Lot. De la même manière, ne fait pas partie de la Description contractuelle servant de base pour la vente du Lot toute déclaration ou assertion autre que ce passage de l'Article visé au paragraphe 2.1.6 (avec toute modification expresse de celle-ci, telle que visée au paragraphe 2.1.6), y compris toute Description ou toute Estimation, qu'elle soit faite verbalement ou par écrit, dans le Catalogue, ou sur le Site Internet de Bonhams, ou qu'elle découle d'une certaine conduite ou autrement, et qu'elle soit faite par ou pour le compte du Vendeur ou de Bonhams, avant ou pendant la Vente.
3.2. Sauf stipulation contraire du paragraphe 2.1. 6 et sans préjudice des provisions du paragraphe 14, le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle, et il n'assume aucune obligation de diligence, en relation avec toute Description du Lot ou toute Estimation de celui- ci, ou à propos de l'exactitude ou du caractère exhaustif d'une Description ou Estimation pouvant avoir été faite par le Vendeur ou pour son compte, y compris par Bonhams. Aucune de ces Descriptions ou Estimations n'est jointe au présent Contrat de vente.

4. APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET QUALITÉ SATISFAISANTE

4.1 Le Vendeur ne fait, ne donne ou ne prend, et ne s'oblige respectivement à faire, donner ou prendre aucune promesse contractuelle, aucun engagement, aucune obligation, aucune garantie, aucune assurance ni aucune déclaration factuelle à propos de la qualité satisfaisante du Lot ou son aptitude à un usage particulier.
4.2 Le Vendeur ne sera pas tenu responsable de toute violation d'un engagement, se rapportant à la qualité satisfaisante du Lot ou son aptitude à un usage particulier.

5. RISQUE, PROPRIÉTÉ ET TITRE

5.1 Le Risque concernant le Lot vous est transféré à la date à laquelle ce dernier vous est Adjugé par la tombée du marteau du Commissaire-Priseur. Par la suite, le Vendeur ne sera pas responsable du Lot pendant toute la période qui s'écoulera jusqu'à ce que vous le récupériez chez Bonhams ou la Société d'Entreposage avec laquelle vous avez conclu un ou plusieurs contrats distincts en tant qu'Acheteur. Vous indemniserez le Vendeur et le garantirez intégralement contre toutes réclamations, toutes procédures et tous coûts, dépenses et pertes qui découleraient de tout dégât, perte et dommage subi par le Lot après la tombée de marteau du Commissaire-priseur.

5.2 Le contrat entre le Vendeur, l'Acheteur, et Bonhams est conclu au moment de l'adjudication. Néanmoins, le lot ne vous sera remis qu'après complet paiement du Prix d'Achat et toutes les autres sommes dont vous êtes redevable auprès de Bonhams au titre du Lot aient été intégralement payés et réception en fonds compensés par Bonhams, et après que (ii) Bonhams ait terminé ses investigations en vertu de l'article 6.10.

6. PAIEMENT

6.1 A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit entre vous et Bonhams ou à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'Avis aux Enchérisseurs, vous devrez payer à Bonhams, au plus tard, le second jour ouvrable suivant la Vente, à 16h30 :
- Le Prix de Vente du Lot ;
- La Commission, conformément aux tarifs décrits dans l'Avis aux enchérisseurs pour chaque lot et ;
- Si le Lot est marqué [AR], une Commission additionnelle, calculée et payable conformément à l'Avis aux Enchérisseurs, en sus de la TVA sur la somme, le cas échéant.

De telle manière que toutes les sommes qui nous sont dues soient reçues, en fonds compensés, au plus tard le septième jour ouvrable après la Vente.

6.2 Vous devez également régler à Bonhams tous les Frais payables conformément au présent Contrat de Vente.

6.3 Votre obligation de régler le Prix d'Achat nait au moment où le Lot vous est Adjugé à la tombée du marteau du Commissaire-Priseur relativement au Lot.

6.4 Le respect des délais fixés pour le paiement du Prix d'Achat et de toutes les autres sommes que vous devez payer à Bonhams constitue une condition déterminante du présent contrat. À moins d'un accord écrit entre vous et Bonhams pour le compte du Vendeur (auquel cas vous devez respecter les termes de cet accord), vous devrez payer toutes ces sommes à Bonhams dans la devise de la Vente, au plus tard à 16H30 le second jour ouvré suivant la Vente et vous devrez vous assurer que les fonds sont compensés au plus tard le septième jour ouvré suivant la Vente. Le paiement doit être effectué au profit de Bonhams par l'une des méthodes indiquées dans l'Avis aux Enchérisseurs, sauf convention contraire écrite entre vous et Bonhams. Si vous ne payez pas les sommes dues conformément à ce paragraphe, le Vendeur aura les droits stipulés au paragraphe 8 ci-après.

6.5 Les factures ne seront adressées qu'à l'Acheteur enregistré, sauf si l'Acheteur agit comme le mandataire, le porte-fort ou l'agent d'un mandant et que Bonhams a approuvé cet arrangement, auquel cas Bonhams adressera les factures au mandant.

6.6 Si plusieurs Lots vous ont été attribués, toutes les sommes que Bonhams recevra de vous seront imputées au prorata, en premier ordre, sur le Prix d'Achat de chaque Lot et, en second ordre, au prorata à toutes les sommes que vous devez à Bonhams.

6.7 Vous nous assurez que ni vous-même ni -si vous êtes une société-, vos administrateurs, vos dirigeants ou votre propriétaire ou ses administrateurs ou actionnaires, n'êtes une personne physique ou une entité qui est, ou est détenue ou contrôlée par des personnes physiques ou des entités qui sont, à la date de signature du présent contrat :
- soumise(s) à des sanctions administrées ou appliquées par l'Office of Foreign Assets Control du Département américain du Trésor, l'U.S. Departure of State, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, le Trésor britannique ou toute autre autorité ayant imposé de telles sanctions (« Sanctions » et « Partie Sanctionnée ») ; ou
- située(s), immatriculée(s) ou résidente(s) dans un pays ou un territoire qui fait l'objet, ou dont le gouvernement fait l'objet, de Sanctions, y compris, sans caractère limitatif, l'Iran, la Corée du nord, le Soudan et la Syrie.

6.8 Vous garantissez que les fonds utilisés lors de la Vente ne sont pas liés à une activité criminelle quelconque, y compris, sans caractère limitatif, le vol, le recel, la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux ou le financement du Terrorisme et que vous n'êtes pas concerné par une enquête pénale et que vous n'avez pas été inculpé, prévenu ou condamné en rapport avec une quelconque activité criminelle.

6.9 Si vous agissez en qualité de mandataire pour une autre partie (« votre Mandant »), vous nous garantissez que :
- vous avez procédé à une vérification appropriée des informations fournies par votre Mandant, afin de vous assurer qu'il ne fait pas l'objet de Sanctions et en vertu des lois et règlements sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- votre Mandant n'est pas une Partie Sanctionnée et n'est pas détenu, partiellement détenu ou contrôlé par une Partie Sanctionnée et vous n'avez aucune raison de soupçonner que votre Mandant a été inculpé, prévenu ou condamné pour blanchiment de capitaux, terrorisme ou autres crimes ou délits ;
- les objets acquis par vous ou par votre Mandant ne sont pas acquis ou utilisés de quelque manière que ce soit en rapport avec ou pour faciliter la violation des lois et règlementations applicables en matière fiscale, de blanchiment des capitaux ou anti-terroristes ; et
- vous consentez à ce que Bonhams se fie à votre vérification des informations fournies par votre Mandant, et vous vous engagez à conserver les documents correspondants pendant 5 ans au moins, et à les mettre à la disposition d'un auditeur indépendant pour examen, si nous vous en faisons la demande.

6.10 Bonhams se réserve le droit de procéder à des enquêtes à propos de toute personne concluant une transaction avec Bonhams et d'identifier la source de tous fonds reçus de l'Acheteur. Si Bonhams n'a pas achevé à sa satisfaction ses investigations au titre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou d'autres infractions financières et les contrôles d'identité vous concernant ou concernant l'Acheteur, Bonhams pourra, à sa discrétion, conserver les Lots et/ou les produits de la Vente, différer ou annuler toute Vente, et prendre toutes autres mesures requises ou permises en vertu de la loi applicable, sans encourir aucune responsabilité envers vous.

7. RÉCUPÉRATION DU LOT

7.1 Sauf convention contraire écrite conclue entre vous et Bonhams, le Lot vous sera remis ou sera remis selon vos instructions uniquement lorsque (i) Bonhams aura reçu, en fonds compensés, le montant intégral du Prix d'Achat et toutes autres sommes que vous devrez au Vendeur et à Bonhams, et (ii) Bonhams aura terminé ses investigations en vertu de l'article 6.10. Le Lot ne sera remis que sur production d'un reçu, obtenu auprès du bureau de caisse de Bonhams.

7.2 Sujet à l'article 7.1, vous devez retirer le Lot à vos propres frais à la date et l'heure spécifiées dans l'Avis aux Enchérisseurs ou, si aucune date n'est spécifiée, le septième jour ouvrable après la Vente, à 16h30.

7.3 Le Lot peut être retiré à l'adresse renseignée dans l'Avis aux Enchérisseurs. Au-delà de la date et l'heure spécifiées dans l'Avis aux Enchérisseurs, le Lot pourra être retiré à un autre endroit et vous devrez vous enquérir auprès de Bonhams de la date et de l'heure à laquelle vous pourrez le retirer, bien que cette information sera, dans la plupart des cas, renseignée dans l'Avis aux Enchérisseurs.

7.4. Si vous n'avez pas retiré le Lot à la date spécifiée dans l'Avis aux Enchérisseurs, vous autorisez Bonhams, agissant, dans ce cas, en votre nom et pour votre compte, à conclure un contrat (le « Contrat d'Entreposage ») avec une Société d'Entreposage pour l'entreposage du Lot, aux conditions standard alors en vigueur, convenues entre Bonhams et la Société d'Entreposage, et dont nous vous fournirons un exemplaire sur simple demande. Nous pouvons également décider d'entreposer le Lot dans nos locaux et, dans cette éventualité, des frais d'entreposage seront payables, à notre taux journalier en vigueur (actuellement, un minimum de 3 € plus la TVA par Lot et par jour) à partir de l'expiration de la période définie au paragraphe 7.2. Ces frais d'entreposage constituent des Frais payables à Bonhams.

7.5 Jusqu'à ce que vous ayez payé complètement le Prix d'Achat et tous les Frais, le Lot sera soit détenu par Bonhams en sa qualité d'agent du Vendeur ou détenu par la Société d'Entreposage agissant en qualité d'agent du Vendeur et de Bonhams selon les termes du Contrat d'Entreposage.

7.6 Vous vous engagez à vous conformer aux termes du Contrat d'Entreposage et en particulier à régler les Frais (et tous les coûts relatifs au déplacement du Lot pour entreposage) dus en vertu du Contrat d'Entreposage. Vous reconnaissez et acceptez que vous ne pourrez récupérer le Lot des locaux de la Société d'Entreposage tant que vous n'aurez pas payé complètement le Prix d'Achat et tous les frais et coûts dus en vertu du Contrat d'Entreposage.

7.7 Vous serez pleinement responsable de l'emballage, de la manutention et du transport du Lot à récupérer et du respect de toutes les réglementations en matière d'importation ou d'exportation applicables au Lot.

7.8 Vous serez pleinement responsable de l'enlèvement, de l'entreposage ou des autres charges et Frais encourus par le Vendeur ou Bonhams si vous ne retirez pas le Lot conformément au présent paragraphe 7.2 et devrez les indemniser des Frais (y compris tous les coûts dus aux termes du Contrat d'Entreposage). Toutes ces sommes dues au Vendeur et Bonhams devront être payées sur demande et, en tout état de cause, avant tout retrait du Lot par vous ou en votre nom et pour votre compte.

8. NON-PAIEMENT DU LOT

8.1 Si le Prix d'Achat d'un Lot n'est pas intégralement réglé à Bonhams dans le délai de trois mois de la vente, le vendeur sera habilité, avec l'accord écrit préalable de Bonhams, de plein droit à exercer, à son entière discrétion, un ou plusieurs des droits suivants) :

8.1.1 résilier le Contrat de Vente du Lot au motif de votre violation de ce contrat ;

8.1.2 revendre le Lot aux enchères, de gré à gré ou par tout autre moyen en vous notifiant l'intention de revendre moyennant un préavis écrit de sept jours ; dans le cadre d'une réitération des enchères, Bonhams sera en droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur réitération des enchères s'il est inférieur;

8.1.3 conserver la possession du Lot ;

8.1.4 retirer et entreposer le Lot à vos frais ;

8.1.5 agir en justice contre vous directement pour obtenir le paiement de toute somme due au titre du Contrat de Vente et/ou pour obtenir des dommages-intérêts pour violation de contrat;

8.1.6 recevoir les intérêts de toutes sommes dues (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, les intérêts étant calculés sur une base journalière à partir de la date à laquelle lesdites sommes sont devenues payables et jusqu'à la date de parfait paiement ;

8.1.7 conserver la possession de tout autre bien qui vous a été vendu par le Vendeur lors de la Vente, lors de toute autre enchère ou lors d'une vente de gré à gré, jusqu'au règlement intégral en fonds compensés de toutes les sommes dues au titre du Contrat de Vente ;

8.1.8 conserver la possession, l'un de vos autres biens se trouvant en possession du Vendeur et/ ou de Bonhams (en tant que dépositaire du Vendeur) à tout effet (y compris, sans caractère limitatif, d'autres biens vous ayant été vendus) ; et

8.1.9 tant que ces biens resteront en possession du Vendeur ou de Bonhams agissant en qualité de dépositaire, annuler le Contrat de Vente de tout autre bien que le Vendeur vous aura vendu lors de la Vente, de toute autre vente aux enchères ou de gré à gré, et affecter toutes les sommes que vous aurez reçues pour ces biens au règlement partiel ou total de tous montants que vous devrez au Vendeur ou à Bonhams.

8.1.10 d'imputer toute somme reçue de vous pour quelque motif que ce soit, au moment de votre défaut d'exécution ou à n'importe quel autre moment, en tant que paiement total ou partiel de toutes les sommes que vous devez à Bonhams aux termes du présent Contrat;

8.1.11 moyennant un préavis de trois mois, de vendre, Sans Prix de Réserve, tout autre bien vous appartenant et qui serait sous le contrôle ou en la possession de Bonhams pour quelque raison (y compris d'autres biens que nous vous avons vendus ou que vous nous chargez de vendre) et d'imputer toutes les sommes qui vous sont dues en vertu de cette Vente en tant que paiement total ou partiel de toutes les sommes que vous devez à Bonhams ;

8.1.12 refuser de vous autoriser à vous enregistrer pour une future Vente ou rejeter une enchère que vous feriez pour une future Vente ou exiger que vous payiez une caution avant d'accepter une enchère pour une future Vente, auquel cas, Bonhams sera autorisée à imputer cette caution en tant que paiement total ou partiel, le cas échéant, du Prix d'Achat de n'importe quel Lot dont vous êtes l'Acheteur ;

8.1.13 après avoir consenti des efforts raisonnables pour vous informer, de donner votre nom et adresse au Vendeur, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées pour recouvrir les montants dus et les frais associés à ces mesures.

8.2 Vous vous obligez à indemniser Bonhams et le Vendeur de tous les frais juridiques et autres coûts d'exécution, de toutes les pertes et autres Frais et coûts (y compris toutes sommes payables à Bonhams afin d'obtenir la restitution du Lot) encourus par le Vendeur (que des procédures judiciaires soient ou non engagées) à la suite des mesures prises par Bonhams en vertu du paragraphe 8, sur une base d'indemnisation totale avec les intérêts y afférents (tant avant qu'après le prononcé d'un jugement ou d'une ordonnance) au taux spécifié au paragraphe 8.1.6, à partir de la date à laquelle le Vendeur est tenu de les payer et jusqu'à votre règlement.

8.3 Lors de toute revente du Lot conformément au paragraphe 8.1.2, Bonhams vous rendra compte de tout solde restant sur les montants qu'il aura reçus ou qui auront été reçus pour son compte au titre du Lot, après paiement de toutes les sommes dues au Vendeur et à Bonhams, dans les 28 jours suivant la réception desdites sommes par lui ou pour son compte. Si vous payez à Bonhams seulement une partie des sommes que vous lui devez, ce paiement sera imputé, en premier ordre, sur le Prix d'Adjudication du Lot et la TVA sur celui-ci (ou, si vous avez acheté plus d'un Lot, au prorata sur le Prix d'Adjudication et la TVA sur chaque Lot) et, en second ordre, sur la Commission d'Achat et la TVA sur celle-ci (ou, si vous avez acheté plus d'un Lot, au prorata sur la Commission d'Achat et la TVA sur chaque Lot) et, en troisième ordre, sur toute autre somme due à Bonhams.

9 REVENDICATIONS DE TIERS RELATIVEMENT AUX LOTS

9.1 Lorsqu'il devient apparent à Bonhams que le Lot est sujet à revendication de la part d'une autre personne que vous ou que le Vendeur (ou que Bonhams peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une telle revendication soit faite), Bonhams peut, à son entière discrétion, user du Lot d'une manière conforme à ses intérêts légitimes et ceux des autres parties impliquées et licitement défendre ses positions et intérêts légitimes. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède et à titre d'exemples, Bonhams pourra:

9.1.1 Retenir le Lot pour investiguer toute question soulevée ou que Bonhams peut raisonnablement s'attendre à être soulevée en rapport avec le Lot et/ou;

9.1.2 Solliciter des mesures de n'importe quelle juridiction, arbitre, médiateur ou autorité administrative par voie de demande principale, incidente, additionnelle, reconventionnelle, en intervention forcée ou conservatoire, etc. et/ou ;

9.1.3 Exiger de vous le versement d'une indemnité ou d'une caution en échange de l'introduction d'une action au sujet de laquelle vous marquez votre accord.

9.2 La discrétion à laquelle Bonhams fait référence au paragraphe 9.1 :
- Peut être exercée à n'importe quel moment pendant lequel Bonhams dispose de la possession physique ou juridique du Lot ou à n'importe quel autre moment après cette possession, lorsque la cessation de la possession s'est produite en raison d'une décision ou injonction de n'importe quelle juridiction, médiateur, arbitre ou autorité administrative et ;
- Ne sera pas exercée, à moins que Bonhams ne pense qu'il existe des moyens sérieux pouvant être soulevés en faveur de la revendication.

10 FAUX

10.1 Bonhams garantit l'authenticité des lots proposés dans ses ventes pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la vente et assumera toute responsabilité pour tout Faux, conformément aux termes et conditions du ce paragraphe 10.

10.2 Le paragraphe 10 s'applique uniquement si:

10.2.1 votre nom est celui qui apparait sur la facture adressée par Bonhams en rapport avec le Lot et cette facture a été payée;

10.2.2 Vous adressez une réclamation à Bonhams dans le délai de 5 ans à compter de la vente, par écrit, immédiatement après avoir pris connaissance du fait que le Lot puisse être un Faux;

10.2.3 Dans un délai d'un mois après qu'une telle notification a été faite, vous renvoyez à Bonhams le Lot dans le même état que celui dans lequel il était au moment de la Vente, accompagné de la preuve écrite du fait que le Lot est un Faux et ainsi que des détails de la Vente et du numéro de Lot suffisant pour pouvoir l'identifier.

10.3 Le paragraphe 10 ne s'appliquera pas si :

10.3.1 L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue reflétait l'opinion alors généralement acceptée des connaisseurs et experts ou indiquait clairement qu'une telle opinion était discutée ou reflétait l'opinion en vigueur d'un expert considéré comme éminent dans le domaine pertinent ou ;

10.3.2 Il ne peut être établi que le Lot est un Faux qu'au moyen de procédés qui n'ont été généralement acceptés qu'après la publication du Catalogue ou au moyen de procédés que Bonhams ne pouvait pas être raisonnablement requise d'employer.

10.4 Vous autorisez Bonhams à employer tous procédés et effectuer tous les tests qu'elle considèrera nécessaires pour déterminer si le Lot est un Faux, à son entière discrétion.

10.5 Si Bonhams est convaincu que le Lot est un Faux, Bonhams résiliera la vente du Lot en question et Bonhams vous remboursera un montant égal à la somme du Prix d'Achat, de la Commission d'Achat, de la TVA et des Frais que vous avez payés pour acquérir le Lot.

10.6 Le bénéfice du paragraphe 10 vous est personnel et n'est pas transférable.

10.7 Vous perdrez le bénéfice du paragraphe 10, si vous vendez ou aliénez d'une quelconque manière vos droits sur le Lot.

11 TEXTES OU ILLUSTRATIONS MANQUANTS D'UN LIVRE

Lorsque le Lot est composé en tout ou en partie d'un Livre ou de Livres et qu'un Livre ne contient pas de texte ou d'illustrations (dans tous les cas, désigné comme un « Lot non-conforme »), Bonhams engage sa responsabilité personnelle en rapport avec un tel Lot non-conforme, pendant une durée de cinq ans à compter de la vente, conformément aux termes du présent paragraphe, si :
- La facture originale vous a été adressée par Bonhams en rapport avec le Lot et cette facture a été payée et ;
- Vous adressez une réclamation à Bonhams, par écrit, immédiatement après avoir pris connaissance du fait que le Lot puisse être un Lot non-conforme et, en tout état de cause, dans un délai de 5 ans à dater de la Vente et ;
- vous renvoyez à Bonhams le Lot dans le même état que celui dans lequel il était au moment de la Vente, accompagné de la preuve écrite du fait que le Lot est un Lot non-conforme et des détails de la Vente et du numéro de Lot suffisant pour pouvoir l'identifier.

Mais pas si :
- L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue indique que les droits prévus dans ce paragraphe ne s'appliquent pas à ce Lot ;
- L'Article se rapportant au Lot contenu dans le Catalogue reflétait l'opinion alors généralement acceptée des connaisseurs et experts ou indiquait clairement qu'une telle opinion était discutée ou ;
- Il ne peut être établi que le Lot est un Lot non-conforme qu'au moyen de procédés qui n'ont été généralement acceptés qu'après la publication du Catalogue ou au moyen de procédés que Bonhams ne pouvait pas être raisonnablement requise d'employer ou ;
- Le Lot comprend des atlas, cartes, autographes, manuscrits, livres illustrés, de la musique ou des publications périodiques ou ;
- Le Lot était listé dans le Catalogue sous la catégorie « collections » ou « collections et divers » ou le Catalogue indiquait que le Lot comprenait ou contenait une colllection, un numéro ou des Livres qui ne sont pas décrits ou le texte ou les illustrations manquantes sont référencées ou le Livre contient des espaces vides, des demi-titres ou des publicités.

Si Bonhams est convaincu que le Lot est un Lot non-conforme, Bonhams résiliera la vente du Lot et vous transférerez la propriété du Lot en question à Bonhams et Bonhams vous remboursera un montant égal à la somme du Prix d'Achat, de la Commission d'Achat, de la TVA et des Frais que vous avez payés pour acquérir le Lot. Le bénéfice du paragraphe 12 vous est personnel et n'est pas transférable. Vous perdrez le bénéfice du paragraphe 12, si vous vendez ou aliénez d'une quelconque manière vos droits sur le Lot.

12 RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

12.1 Le Vendeur ne sera pas responsable de tout préjudice, perte ou dommage causé par le Lot après la tombée du marteau du Commissaire- priseur pour le Lot.

12.1.1 le Vendeur ne sera pas responsable de toute perte d'affaires, de profits, de revenus ou de recettes à caractère commercial, ni de toute perte de réputation commerciale, perturbation de l'activité ou du temps perdu par la direction ou le personnel, ni de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif de toute sorte, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de la perte ou du dommage prétendument subi, et indépendamment du point de savoir si cette perte ou ce dommage a été causé ou invoqué au titre d'une négligence, d'un autre Quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

12.1.2 dans le cas où le Vendeur serait responsable envers vous au titre d'un Lot, ou au titre de tout acte, omission, déclaration ou assertion à cet égard, ou au titre du présent contrat ou de son exécution, que cette responsabilité se traduise par le paiement de dommages- intérêts, d'une indemnité ou d'une contribution, ou par une action en restitution ou de toute autre manière, la responsabilité du Vendeur sera limitée au paiement d'un montant qui n'excédera pas le montant du Prix d'Achat du Lot, indépendamment de la nature, du volume ou de la source de toute perte ou dommage prétendument subi ou de la somme réclamée comme étant due, et indépendamment du point de savoir si la responsabilité découle d'une négligence, d'un autre quasi-délit, d'une violation contractuelle, de la violation d'une obligation légale, de la violation d'une obligation du dépositaire, d'une demande de restitution ou autre ;

12.2 Aucune des stipulations du paragraphe 12. ne sera interprétée comme excluant ou restreignant (directement ou indirectement) la responsabilité d'une personne ou excluant ou restreignant les droits ou recours d'une personne au titre (i) d'une fraude ou (ii) du décès ou d'un préjudice corporel causé par une négligence du Vendeur (ou de toute personne agissant sous le contrôle du Vendeur ou dont le Vendeur est légalement responsable), ou (iii) de toute autre responsabilité dans la mesure où elle ne peut pas être exclue ou restreinte en vertu de la loi.

13 STIPULATIONS DIVERSES

13.1 Vous ne pouvez céder ni le bénéfice ni la charge du Contrat de Vente.

13.2 Le fait par le Vendeur de ne pas exercer, y compris par voie d'exécution forcée ou de tarder à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout pouvoir ou droit en vertu du Contrat de Vente ne constituera pas ou ne sera pas réputé constituer un abandon de ses droits à cet égard, excepté dans la mesure où le Vendeur y aura renoncé expressément en vous remettant un acte écrit de renonciation. Une telle renonciation n'affectera pas la capacité ultérieure du Vendeur à exercer, y compris par voie d'exécution forcée, tout droit découlant du Contrat de Vente.

13.3 Si l'une ou l'autre des parties au Contrat de Vente est dans l'incapacité d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu du Contrat de Vente, en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable (y compris, sans caractère limitatif, une intervention gouvernementale, un conflit collectif du travail, une insurrection, un état de guerre (déclaré ou non), des actes de Terrorisme, une panne d'alimentation

électrique, une épidémie ou une catastrophe naturelle) ou si l'exécution de ses obligations donne lieu à un surcoût financier important du fait de ces circonstances et tant que celles-ci prévaudront, cette partie ne sera pas tenue d'exécuter ces obligations. Ce paragraphe ne s'applique pas aux obligations qui vous sont imposées par le paragraphe 6.

13.4 Toute notification ou autre communication devant être signifiée en vertu du Contrat de Vente doit revêtir la forme écrite et peut être remise en main propre ou envoyée par courrier prioritaire, par courrier avion ou par télécopie, envoyé, si le Vendeur en est le destinataire, c/o Bonhams à son adresse ou à son numéro de fax indiqué dans le Catalogue (à l'attention du Secrétaire Général de la Société), et, si vous en êtes le destinataire, à l'adresse ou au numéro de fax de l'Acheteur indiqué dans le Formulaire d'Enchères (à moins d'un avis de changement d'adresse notifié par écrit). Il appartient à l'expéditeur de la notification ou de la communication de s'assurer qu'elle a bien été reçue de manière lisible et dans les délais applicables.

13.5 Si une clause ou toute partie d'une clause du Contrat de Vente s'avère non exécutoire ou nulle, ce caractère non exécutoire ou cette nullité n'affectera pas le caractère exécutoire ou la validité des autres clauses ou le reste de la clause concernée.

13.6 Les références faites dans le Contrat de Vente à Bonhams visent également, le cas échéant, les dirigeants, employés et agents de Bonhams, ainsi que toute filiale de Bonhams Holdings Limited et ses dirigeants, employés et agents.

13.7. Les titres figurant dans le Contrat de vente répondent uniquement à un souci de commodité et n'auront pas d'effet sur son interprétation.

13.8 Dans le Contrat de Vente, « y compris » signifie « y compris sans caractère limitatif ».

13.9 Les références au singulier incluent également le pluriel (et vice versa) et toute référence à un genre vise également l'autre genre.

13.10 La référence à un paragraphe numéroté renvoie à un paragraphe du Contrat de Vente.

13.11 Exception faite de ce qui est expressément stipulé au paragraphe 10.12, aucune stipulation du Contrat de Vente ne confère (ou ne prétend conférer) à une personne qui n'est pas partie à ce contrat, un avantage découlant du Contrat de Vente ou le droit de rechercher l'exécution forcée de l'une quelconque des stipulations du Contrat de Vente.

13.12 Si le Contrat de Vente confère une immunité et/ ou une exclusion ou une restriction de la responsabilité et/ou des obligations incombant au Vendeur, il s'appliqueraégalement en faveur et au profit de Bonhams, de la société holding de Bonhams et des filiales de cette société holding ainsi que des successeurs et ayants-droit de Bonhams et de ces sociétés, et de tout dirigeant, employé et agent de Bonhams et de ces sociétés.

14 DROIT APPLICABLE

Toutes les transactions auxquelles le Contrat de Vente est applicable et toutes les questions connexes seront régies et interprétées conformément au droit français et le Vendeur et vous-même vous soumettez chacun à la compétence exclusive des tribunaux de Paris; par exception à ce principe, le Vendeur pourra engager une procédure à votre encontre devant tout autre tribunal compétent dans la mesure permise par la loi applicable dans le ressort de ce tribunal. Bonhams a mis en place une procédure de traitement des réclamations disponible auprès du Secrétaire Général de la Société. Conformément à la loi, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

TERMS AND CONDITIONS OF SALE

These *Terms and Conditions of Sale* and their Annexe 1 (Sale Agreement between The Buyer, Bonhams France SAS, and The Seller) and the Definitions and Glossary constitute a whole and are binding on all persons participating in The Sale, whether attendees at the auction, Bidders (online, in person or by telephone), Potential Bidders and prospective Buyers of the Lot). For convenience, we refer to these persons as "Bidders" or "you". Words and expressions in italics in these *Terms of Sale* are explained in the List of Definitions.

IMPORTANT: Additional information applicable to the *Sale* may also appear in the *Sale Catalogue*, in a note inserted in the Catalogue and/or in a note displayed at the place of *Sale*, and it is your responsibility to read these as well. Announcements concerning the Sale may also be made orally before or during the Sale without prior written notice. You should be aware of the possibility that changes may be made to the conditions of the *Sale*, be alert to this and ask, before bidding, whether any such changes have been made.
By registering to participate in our sales and/or bidding you agree to these Terms and *Conditions of Sale*.

1. OUR ROLE

In its role as lot Adjudicator, *Bonhams* is authorized by the *Seller* to act solely for and in the interest of the *Seller*. *Bonhams* does not act on behalf of, nor provide advice to, *Buyers* or *Bidders*. If *Bonhams* or a member of its staff makes any representations about a *Lot*, or if Bonhams provides a Condition Report about a *Lot*, such representations will be made, or such report will be prepared on behalf of the *Seller* of the *Lot*. *Bidders* and *Buyers* who do not themselves have expert knowledge of the Lots are strongly advised to seek and obtain independent advice on the Lots and their value, before bidding on them.
The *Seller* has authorized *Bonhams* to sell the *Lot* as agent on its behalf and, unless expressly agreed otherwise, *Bonhams* is acting exclusively as agent for the *Seller*. Any representation or statement made by us in respect of a *Lot* is made on behalf of the *Seller* and not on our behalf, unless Bonhams is selling a *Lot* as principal, and any *Contract of Sale* is between the *Buyer* and the *Seller* and not between the *Buyer* and ourselves. If Bonhams sells a *Lot* as principal, this will be stated in the *Catalogue* or in an Auctioneer's announcement to that effect or in a notice displayed at the place of *Sale* or inserted in the *Catalogue*. If you are the last *Bidder* for a Lot and therefore purchase it, *Bonhams* will enter into a contract with you as *Buyer* under the terms of the *Buyer*'s Contract, attached as Appendix 1 to the *Catalogue*, which will govern the relationship between *Bonhams* and yourself in your capacity as *Buyer*.

2. LOTS

Subject to the *Contractual Description* printed in bold letters in the Entry about the *Lot* in the *Catalogue* (see paragraph 3 below), *Lots* are sold to the *Buyer* on an "as is" basis, with all faults and imperfections. Illustrations and photographs contained in the *Catalogue* (*other than photographs forming part of the Contractual Description*) or elsewhere of any *Lots* are for identification purposes only. A photograph or illustration may not reflect an accurate reproduction of the colour(s) or true condition of the *Lot*. *Lots* are available for inspection prior to the *Sale*, and it is for you to satisfy yourself as to each and every aspect of a *Lot*, including its authorship, attribution, condition, provenance, history, background, authenticity, style, period, age, suitability, quality, roadworthiness (if relevant), origin, value and estimated selling price (including the *Hammer Price*). It is your responsibility to examine any *Lot* in which you are interested. It should be remembered that the actual condition of a *Lot* may not be as good as that indicated by its outward appearance. Parts may have been replaced or renewed and *Lots* may not be authentic or of satisfactory quality; the inside of a *Lot* may not be visible and may not be original or may be damaged, as for example where it is covered by upholstery or material. Given the age of many *Lots* they may have been damaged and/or repaired and you should not assume that a Lot is in good condition.
Electronic or mechanical items or parts are sold for their artistic, historic, or cultural interest and may not operate or may not comply with current statutory requirements. You should not assume that electrical items designed to operate on mains electricity will be suitable for connection to the mains electricity supply and you should obtain a report from a qualified electrician on their status before doing so. Such items which are unsuitable for connection are sold as items of interest for display purposes only. If you yourself do not have expertise regarding a Lot, you should consult someone who does to advise you. We can assist in arranging facilities for you to carry out or have carried out more detailed inspections and tests. Please ask our staff for details.
Any person who damages a *Lot* will be held liable for the loss caused.

3. DESCRIPTIONS OF LOTS AND ESTIMATES

Contractual Description of a Lot
The *Catalogue* contains an Entry about each Lot. Each *Lot* is sold by its respective *Seller* to the *Buyer* of the *Lot* as corresponding only with that part of the Entry which is printed in bold letters and (except for the colour, which may be inaccurately reproduced) with any photograph of the *Lot* in the *Catalogue*. The remainder of the Entry, which is not printed in bold letters, represents *Bonhams'* opinion (given on behalf of the *Seller*) about the Lot only and is not part of the *Contractual Description* in accordance with which the *Lot* is sold by the *Seller*.

Estimates
In most cases, an *Estimate* is printed beside the Entry. *Estimates* are only an expression of *Bonhams'* opinion made on behalf of the Seller of the range where *Bonhams* thinks the *Hammer Price* for the *Lot* is likely to fall; it is not an Estimate of value. It does not consider any VAT or *Buyer's Premium* payable or any other fees payable by the *Buyer*, which are detailed in paragraph 7 of the Terms and Conditions of Sale. Prices depend upon bidding, and lots can sell for *Hammer Prices* below and above the *Estimates*, so *Estimates* should not be relied on as an indication of the actual selling price or value of a *Lot*.
Estimates are in the currency of the *Sale*.

Condition Reports
In respect of most *Lots*, you may ask Bonhams for a *Condition Report* on the *Lot's* general physical condition. If you do so, this will be provided by *Bonhams* on behalf of the *Seller* free of charge. As this is offered additionally and without charge, *Bonhams* is not entering into a contract with you in respect of the *Condition Report* and accordingly does not assume responsibility to you in respect of it. The *Condition Report* represents *Bonhams'* reasonable opinion as to the Lot's general condition in the terms stated in the specific report, and *Bonhams* does not represent or guarantee that a *Condition Report* includes all aspects of the internal or external condition of the *Lot*. Neither does the *Seller* owe or agree to owe you as a *Bidder* or *Buyer* any obligation or duty in respect of this free report about a *Lot*, which is available for your own inspection or for inspection by an expert instructed by you.

The Seller's responsibility to you
The *Seller* does not make or agree to make any representation of fact or contractual promise, guarantee or warranty and undertakes no obligation or duty, whether in contract or in tort (other than to the eventual *Buyer* as set out above), in respect of the accuracy or completeness of any statement or representation made by him or on his behalf, which is in any way descriptive of any *Lot* or as to the anticipated or likely selling price of any *Lot*. Other than as set out above, no statement or representation in any way descriptive of a Lot or any *Estimate* is incorporated into any *Contract for Sale* between a *Seller* and a *Buyer*.

Bonhams' responsibility to you
You have the opportunity of examining the *Lot* if you want to and the *Contract for Sale* for a *Lot* is with the *Seller* and not with *Bonhams*; *Bonhams* acts as the *Seller's* agent only (unless *Bonhams* sells the Lot as principal).
Bonhams undertakes no obligation to you to examine, investigate or carry out any tests, either in sufficient depth or at all, on each *Lot* to establish the accuracy or otherwise of any *Descriptions* or opinions given by *Bonhams*, or by any person on *Bonhams'* behalf, whether in the *Catalogue* or elsewhere. You should not suppose that such examinations, investigations, or tests have occurred.
Bonhams does not make or agree to make any representation of fact and undertakes no obligation or duty (whether in contract or tort) in respect of the accuracy or completeness of any statement or representation made by *Bonhams* or on *Bonhams'* behalf which is in any way descriptive of any Lot or as to the anticipated or likely selling price of any *Lot*. No statement or representation by *Bonhams* or on its behalf in any way descriptive of any *Lot* or any *Estimate* is incorporated into our *Buyer's Agreement.*

Alterations
Descriptions and *Estimates* may be amended at *Bonhams'* discretion from time to time by notice given orally or in writing before or during a *Sale*.
THE *LOT* IS AVAILABLE FOR INSPECTION AND YOU MUST FORM YOUR OWN OPINION IN RELATION TO IT. YOU ARE STRONGLY ADVISED TO EXAMINE ANY *LOT* OR HAVE IT EXAMINED ON YOUR BEHALF BEFORE THE *SALE*.

4. CONDUCT OF THE SALE

Our *Sales* are public auctions, which people can attend. We reserve the right, at our sole discretion, to refuse access to our premises or to any *Sale* and to remove any person from our premises and auction rooms, without having to state the reason. We may at our sole and absolute discretion decide to proceed with the *Sale*, to include any *Lot* in the *Sale*, and how the *Sale* shall be conducted, and we may offer the *Lots* for *Sale* in any order we choose, notwithstanding the numbers assigned to the *Lots* in the *Catalogue*. You should therefore check the date and time of commencement of the *Sale*, and whether any *Lots* have been withdrawn from or added late to the *Sale*. Indeed, such late withdrawals or additions may alter the time at which a Lot you are interested in is put up for *Sale*. We may, at our sole and absolute discretion, refuse any bid, increase any bidding step as we deem appropriate, split any *Lot*, combine two *Lots*, withdraw any Lot from a *Sale* and, before the *Sale* has ended, re-auction any *Lot*. Auctions can exceed 100 *Lots* per hour and bidding increments are generally around 10%; however, these figures vary from *Sale* to *Sale* and from Auctioneer to Auctioneer. Contact the department organizing the Sale for advice on this point. If a *Reserve Price* has been set for a *Lot*, the Auctioneer may, at his absolute discretion, place bids (up to an amount not equal to or greater than this *Reserve Price*) on behalf of the *Seller*. We shall not be liable to you for the presence or absence of a *Reserve Price* in respect of any *Lot*. If a *Reserve Price* has been fixed, it shall not be higher than the lowest Estimate made in the *Catalogue*, assuming that the currency of the *Reserve Price* has not fluctuated unfavourably in relation to the currency of the Estimate. The Buyer shall be the Bidder who makes the highest bid acceptable to the Auctioneer for a *Lot* (subject to any applicable *Reserve Price*), and to whom the *Lot* is awarded by the Auctioneer at the fall of the Auctioneer's hammer. Any dispute as to the highest acceptable bid will be decided by the Auctioneer in his absolute discretion. All bids placed will relate to the Lot number announced by the Auctioneer. An electronic currency converter may be used at the *Sale*. This tool is provided for your convenience only and is an approximate estimate of the countervalue of a given bid in certain currencies. We accept no responsibility for any errors that may occur when using the currency converter. We may use video cameras to record the *Sale* and may record telephone calls for security purposes, and to help resolve disputes that may arise in respect of bids placed at the *Sale*.
We may use screens on which images of the *Lots* are projected. This service is provided to allow a better view of the *Lots* during the Auction. The image projected on the screen should be considered as a mere indication of the *Lot* concerned. It should be noted that all bids placed will relate to the Lot number announced by the Auctioneer. We accept no responsibility for any errors that may occur in the use of the screen.

RIGHT OF PRE-EMPTION
The French State has a right of pre-emption on cultural goods sold. The State may substitute itself for the last bidder within fifteen days of the *Sale*.

5. BIDDING

You must complete and deliver to us one of our Bidding Forms, either our *Bidder* Registration Form, Absentee Bidding Form or Telephone Bidding Form to bid at our *Sales*.
If you are a new client at Bonhams or have not recently updated your registration details with us, you must pre-register to bid at least two working days before the *Sale* at which you wish to bid. You will be required to provide government-issued proof of identity and residence, and if you are a company, your certificate of incorporation or equivalent documentation with your name and registered address, government issued proof of your current address, documentary proof of your beneficial owners and directors, and proof of authority to transact.
We may also request a financial reference and /or deposit from you before allowing you to bid.
We reserve the rights at our discretion to request further information to complete our client identification and to decline to register any person as a *Bidder*, and to decline to accept their bids if they have been so registered. We also reserve the rights to postpone completion of the *Sale* of any *Lot* at our discretion while we complete our registration and identification enquiries, and to cancel the *Sale* of any Lot if you are in breach of your warranties as *Buyer*, or if we consider that such *Sale* would be unlawful or otherwise cause liabilities for the *Seller* or *Bonhams* or be detrimental to *Bonhams'* reputation.

Bidding in person
So long as you have pre-registered to bid or have updated your existing registration recently, you should come to our *Bidder* registration desk at the *Sale* venue and fill out a Registration and Bidding Form on (or, if possible, before) the day of the *Sale*. The bidding number system is sometimes referred to as "paddle bidding". You will be issued with a large card (a "paddle") with a printed number on it. This will be attributed to you for the purposes of the *Sale*. Should you be a successful Bidder you will need to ensure that your number can be clearly seen by the Auctioneer and that it is your number which is identified as the *Buyer's*. You should not let anyone else use your paddle as all *Lots* will be invoiced to the name and address given on your *Bidder* Registration Form. Once an invoice is issued it will not be changed. If there is any doubt as to the *Hammer Price* of, or whether you are the successful Bidder of, a particular *Lot*, you must draw this to the attention of the Auctioneer before the next *Lot* is offered for *Sale*. At the end of the *Sale*, or when you have finished bidding, please return your paddle to the Bidder registration desk.

Bidding by telephone
If you wish to bid at the *Sale* by telephone and have pre-registered to bid or have updated your existing registration details recently, please complete a Registration and Bidding Form, which is available from our offices or in the *Catalogue*. Please then return it to the office responsible for the *Sale* at least 24 hours in advance of the *Sale*. It is your responsibility to check with our Bids Office that your bid has been received.

Telephone calls will be recorded. The telephone bidding facility is a discretionary service offered at no additional charge and may not be available in relation to all *Lots*. We will not be responsible for bidding on your behalf if you are unavailable at the time of the Sale or if the telephone connection is interrupted during bidding. Please contact us for further details.

Bidding by post or fax

Absentee Bidding Forms can be found in the back of this *Catalogue* and should be completed and sent to the office responsible for the *Sale* once you have pre-registered to bid or have updated your existing registration details recently. It is in your interests to return your form as soon as possible, as if two or more *Bidders* submit identical bids for a *Lot*, the first bid received takes preference. In any event, all bids should be received at least 24 hours before the start of the *Sale*. Please check your Absentee Bidding Form carefully before returning it to us, fully completed and signed by you. It is your responsibility to check with our Bids Office that your bid has been received. This additional service is complimentary and is confidential. Such bids are made at your own risk, and we cannot accept liability for our failure to receive and/or place any such bids. All bids made on your behalf will be made at the lowest level possible subject to Reserves and other bids made for the *Lot*. Where appropriate your bids will be rounded down to the nearest amount consistent with the Auctioneer's bidding increments. New *Bidders* must also provide proof of identity and address when submitting bids. Failure to do this will result in your bid not being placed.

Bidding via the internet

Visit our website at http://www. bonhams.com, which gives full details on how to bid via the Internet. *Bonhams* will not be liable for any delays, interruptions, or other inabilities to bid, caused by loss of Internet connection, failure, or malfunction of the or malfunction of the website or the bidding process, software, systems, computers or mobile devices.

Bidding through an agent

Bids will be treated as placed exclusively by and on behalf of the person named on the Bidding Form unless otherwise agreed by us in writing in advance of the *Sale*. If you wish to bid on behalf of another person (your principal) you must complete the pre-registration requirements set out above both on your own behalf and with full details of your principal, and we will require written confirmation from the principal confirming your authority to bid.

You are specifically referred to your due diligence requirements concerning your principal and their source of funds, and the warranties you give in the event you are the *Buyer*, which are contained in paragraph 3 of the *Buyer's* Agreement, set out at Appendix 1 at the back of the *Catalogue*.

Nevertheless, as the Bidding Form explains, any person placing a bid as agent on behalf of another (whether or not he has disclosed that fact) will be jointly and severally liable with the principal to the *Seller* and to *Bonhams* under any contract resulting from the acceptance of a bid. Equally, please let us know if you intend to nominate another person to bid on your behalf at the *Sale* unless this is to be carried out by us pursuant to a Telephone or Absentee Bidding Form that you have completed. If we do not approve the agency arrangements in writing before the *Sale*, we are entitled to assume that the person bidding at the *Sale* is bidding on his own behalf. Accordingly, the person bidding at the *Sale* will be the *Buyer* and will be liable to pay the *Hammer Price* and *Buyer's* Premium and associated charges. If we approve the identity of your client in advance, we will be able to address the invoice to your principal rather than you. We will require proof of the agent's client's identity and residence in advance of any bids made by the agent on his behalf. Please refer to our Conditions of Business and contact our Customer Services Department for further details.

Bonhams undertakes Customer Due Diligence (CDD) into its Sellers and Buyers as required by the Money Laundering, Terrorist Financing and Transfer of Funds (Information on the Payer) Regulations 2017 ("the Regulations"). *Bonhams'* interpretation of the Regulations and Treasury Approved industry Guidance is that CDD under the Regulations is not required by Buyers into Sellers at Bonhams auctions or vice versa. In accordance with Article L221-28 of the French Consumer Code, the successful bidder does not benefit from the right of withdrawal following the *Sale*.

6. CONTRACTS BETWEEN THE BUYER AND SELLER AND BONHAMS

On the *Lot* being knocked down to the *Buyer*, a *Contract for Sale* of the *Lot* will be entered into between the *Seller* and the *Buyer* on the terms of the *Contract for Sale* set out in Appendix 1 at the back of the *Catalogue*. You will be liable to pay the *Purchase Price*, which is the *Hammer Price* plus any applicable VAT. At the same time, a separate contract is also entered into between us as Auctioneers and the *Buyer*. This is our *Buyer's Agreement*, the terms of which are set out in Appendix 2 at the back of the *Catalogue*. Please read the terms of the *Contract for Sale* and our *Buyer's Agreement* contained in the *Catalogue* in case you are the successful Bidder including the warranties as to your status and source of funds. We may change the terms of either or both agreements in advance of their being entered, by setting out different terms in the *Catalogue* and/or by placing an insert in the *Catalogue* and/or by notices at the *Sale* venue and/or by oral announcements before and during the *Sale*. It is your responsibility to ensure you are aware of the up-to-date terms of the *Buyer's Agreement* for this *Sale*.

7. BUYER'S PREMIUM AND OTHER CHARGES PAYABLE BY THE BUYER

Under the terms of the *Buyer's Agreement*, the *Buyer* shall pay us a commission (the *Purchase Commission*) in accordance with the terms of the said Contract and at the rates set out below, calculated by reference to and payable in addition to the *Auction Price*.

For this *Sale*, *Buyers* will pay the following rates of *Purchase Commission* for each Lot purchased:

28% ex-VAT of the Auction Price for a price between €1 and €40,000;

Plus 27% (excl. VAT) of the hammer price from €40,001 up to €800,000;

plus 21% (excl. VAT) of the Auction Price from €800,001 up to €4,500,000;

plus 14.5% (excl. VAT) of the Auction Price for amounts more than €4,500,000.

A 3rd party bidding platform fee of 4% (plus 20 % VAT) of the Hammer Price for Buyers using the following bidding platforms will be added to the invoices of successful Buyers - Invaluable; Live Auctioneers; The Saleroom; Lot-tissimo.

A 3rd party bidding platform fee of 1.5 % (plus 20 % VAT) of the Hammer Price for Buyers using the bidding platform Drouot Live will be added to the invoices of successful Buyers

A 3rd party bidding platform fee of 3 % (plus 20 % VAT) of the Hammer Price for Buyers using the bidding platform Interenchères will be added to the invoices of successful Buyers

VAT will also be payable on the purchase commission or on the Hammer price and the Purchase Commission in accordance with the applicable tax law. See paragraph 8 for more details.

Storage and handling charges may also be payable by the *Buyer*, as indicated on the "Sale Information" page at the beginning of the *Catalogue*.

Artist's Resale Rights

On certain *Lots*, marked "AR" in the *Catalogue* and which are sold at an *Hammer Price* of at least €750, the *Buyer* will pay us an additional Commission to cover our Costs relating to the payment of royalties in accordance with the Regulations on *Artists' Resale Rights*. The Additional Commission corresponds to a percentage of the *Hammer Price* calculated in accordance with the table below and shall not exceed €12,500.

Hammer Price's percentage:

From 0 to 50,000 € 4%,

From €50,000.01 to €200,000 3%,

From €200,000.01 to €350,000 1%,

From €350,000.01 to €500,000 0.5%,

Above €500,000 0.25%.

8. VAT

The prevailing rate of VAT at the time of going to press is 20% on the Purchase Commission under the margin regime, but this is subject to government change and the rate payable will be the rate in force on the date of the *Sale*.

The following symbols, shown beside the *Lot* number, are used to denote that VAT is due on the *Hammer Price* and *Buyer's Premium*:

† VAT at the prevailing rate (currently 20 %) on *Hammer Price* and *Buyer's Premium*

†† VAT at the preferential rate (currently 5.5 %) on *Hammer price* and *Buyer's Premium* for artworks, collectibles and antiques

Ω VAT at the prevailing rate (20 %) on *Hammer Price* and *Buyer's Premium* for imported items

***** VAT at a preferential rate of 5.5 % on *Hammer Price* and on *Buyer's Premium* for imported artworks, collectibles and antiques

G Gold bullion exempt from VAT on the *Hammer Price* and subject to VAT at the prevailing rate on the *Buyer's Premium*

• Zero rated for VAT, no VAT will be added to the *Hammer Price* or the *Buyer's Premium*

In all other instances no VAT will be charged on the *Hammer Price*, but VAT at the prevailing rate will be added to *Buyer's Premium* which will be invoiced on a VAT inclusive basis.

EXPORT - TAX EXEMPTION

Invoiced VAT will be reimbursed to the *Buyer* who can prove that he/she is resident outside the European Union, upon presentation to our accounting department, within a maximum period of three months following the *Sale*, of the export declaration (DAU) for the item purchased, duly stamped by the Customs Department.

The export document must mention Bonhams France as the consignor and the buyer as the consignee of the item.

9. PAYMENT

It is of the utmost importance that you ensure that you have funds readily available to pay the *Purchase Price* and *Purchase Commission* (plus VAT and all other *Fees* and expenses due to us) in full before bidding for a *Lot*. If you are the winning *Bidder*, you must make payment no later than 4.30pm on the second working day following the Sale, so that all monies are cleared no later than the eighth working day following the *Sale*. Payments made by anyone other than the registered *Buyer* will not be accepted. *Bonhams* reserves the right to change the terms of payment at any time. **Bank transfer is *Bonhams'* preferred method of payment.** You may transfer funds electronically to our Account. In this case, please indicate your paddle number and invoice number as references on your transfer order. Our Account details are as follows:

Bank: HSBC
Address: BBC PARIS HAUSSMANN 26 Boulevard Malesherbes,
75008 Paris
Account's name: Bonhams France SAS
Account's number: 09170002091
Counter code: 00917
IBAN number: FR76 3005 6009 1709 1700 0209 192

If paying by bank transfer, the amount received after the deduction of any bank fees and/or conversion of the currency of payment to pounds sterling must not be less than the sterling amount payable, as set out on the invoice.

Payment may also be made by one of the following methods:

Personal cheque drawn on a French branch of a bank or building society: all cheques must be cashed before you can collect your purchases and must be made payable to Bonhams France SAS.

Cash: If you are a French tax resident or if you are acting for the needs of a professional activity, you may pay for Lots purchased at the Sale with banknotes or coins denominated in the currency in which the Sale is conducted, provided that the total amount for all *Lots* purchased at the *Sale* does not exceed €1,000 inclusive of tax. *Buyers* who can prove that they are resident abroad for tax purposes and who are not acting during a business may pay for their purchases in cash up to a maximum of €3,000 including VAT.

Debit cards issued in the name of the Buyer (including China Union Pay (CUP) cards and debit cards issued by Visa and MasterCard only). There is no limit on payment value if payment is made in person using Chip & Pin verification.

Payment by telephone may also be accepted up to £5,000, subject to appropriate verification procedures, although this service is not available to first-time buyers. If the amount payable by you for *Lots* exceeds that sum, the balance must be paid by other means.

Credit cards in the *Buyer's* name (including China Union Pay (CUP) cards and credit cards issued by Visa and MasterCard only). The value of the payment is limited to €5,000 if the payment is made in person using chip card verification. It is advisable to inform your debit or credit card provider of your purchase in advance to reduce delays caused by the fact that we must request authorization when you come to pay. American Express payments are not accepted.

Note: only one debit or credit card may be used to pay the balance. If you have any questions
about card payments, please contact our customer service. We reserve the right to investigate and identify the source of any funds received by us, postpone the completion of the sale of any *Lot* at our discretion while we complete our investigations, and to cancel the sale of any *Lot* if you are in breach of your warranties as a *Buyer*, if we consider that such a *Sale* would be illegal or would otherwise impose obligations on the Seller or Bonhams, or would be prejudicial to the reputation of Bonhams.

DEFAULT OF PAYMENT

In the event of non-payment of the *Hammer Price* and *Costs*, formal notice will be sent to the Buyer by registered letter with acknowledgement of receipt. In the event of non-payment of the sum due at the end of a period of one month following this formal notice, the *Buyer* will be charged late payment interest equal to three times the legal interest rate in force, as well as collection costs of a minimum of 40 euros. Penalties will be applied for each month of delay. An additional indemnity may be claimed if the recovery costs actually incurred exceed the amount of the fixed indemnity.
the amount of the fixed indemnity.

The application of this clause does not prejudice the possible implementation of the auction reopening procedure governed by article L321-14 of the French Commercial Code. *Bonhams*

will be entitled to claim from the defaulting bidder the payment of the difference between the initial *Hammer Price* and the *Hammer Price* upon re-bidding, if lower, as well as the costs generated by the new auctions. Bonhams reserves the right to exclude from future sales any successful bidder who fails to comply with these *Terms and Conditions*.

10. RECOVERY, STORAGE AND CANCELLATION RIGHTS FOR EU CONSUMERS
The *Buyer* of a *Lot* will not be allowed to collect it until payment in full and in cleared funds has been made (unless we have made a special arrangement with the *Buyer*). For collection and removal of purchased *Lots*, please refer to the "Sale Information" section at the front of the *Catalogue*. Our offices are open 9.00am – 5pm Monday to Friday. Details relating to the collection of a *Lot*, its storage and our Storage Contractor after the *Sale* are set out in the *Catalogue*.

11. SHIPPING
Bonhams may advise *Buyers* who wish to do so on the use of transport and transit companies for the shipment and export of their purchases. Please contact our team at the following address: paris@bonhams.com
It is specified that the transport of lots is at the expense and under the entire responsibility of the successful bidder.

12. EXPORT/TRADE RESTRICTIONS
It is your sole responsibility to comply with all export and import regulations relating to your purchases and also to obtain any necessary export and/or import licences. In order to control the circulation of cultural goods, the French law no. 92-1477 of December 31st 1992 (amended by the law of July 10th 2000) subjects exports from French territory to special conditions, applicable to goods whose age and value exceed certain thresholds.
The export licence is simply an administrative document that provides no guarantee of the authenticity of the item it enables to be exported. Applying for a licence for a cultural object with a view to its free circulation outside French territory or for any other administrative documents in no way affects the buyer's obligation to pay. The need for import licences varies from country to country and you should inform yourself about the relevant local requirements and provisions. Refusal to issue an export licence or an import or export licence or any delay in obtaining such a licence does not allow a *Sale* to be cancelled or full payment for the *Lot* to be delayed. As a general rule, please contact our shipping department prior to the *Sale* if you require assistance with export regulations. Please note that the law punishes by criminal sanctions anyone who exports or attempts to export a cultural object without having obtained the required authorisations (article L 114-1 of the French Heritage Code).

13. CITES REGULATIONS
Please note that all *Lots* marked with the Y symbol are subject to CITES (Washington Convention for the Protection of Endangered Species) regulations when exporting these items outside the EU. These regulations are available at https :// cites.org
https ://cites.application.developpement-durable.gouv.fr
As legislation differs from one country to another, it is the buyer's responsibility to check the legislation applied in his country of origin before bidding. Refusal to issue CITES licences or permits and any delay in obtaining such licences or permits shall not give rise to the cancellation or termination of a sale, nor shall it authorise any delay in the full payment of the *Lot*.

14. THE SELLERS AND/OR BONHAMS' LIABILITY
Other than any liability of the *Seller* to the *Buyer* of a *Lot* under the *Contract for Sale*, neither we nor the *Seller* are liable (whether in negligence or otherwise) for any error or misdescription or omission in any *Description* of a *Lot* or any *Estimate* in respect of it, whether contained in the *Catalogue* or otherwise, whether given orally or in writing and whether given before or during the *Sale*. Neither we nor the *Seller* will be liable for any loss of Business, profits, revenue or income, or for loss of reputation, or for disruption to Business or wasted time on the part of management or staff, or for indirect losses or consequential damages of any kind, irrespective in any case of the nature, volume or source of any indirect or consequential damages of any kind, regardless of the nature, volume or source of the loss or damage allegedly suffered and regardless of whether such loss or damage was caused or claimed under negligence, another quasi-tort, a breach of contract (if any), a breach of a legal obligation, a request for restitution or otherwise. In any circumstances where we and/or the *Seller* are liable in relation to any *Lot* or any *Description* or *Estimate* made of any *Lot*, or the conduct of any *Sale* in relation to any *Lot*, whether in damages, for an indemnity or contribution, or for a restitution remedy or otherwise, our and/or the *Seller's* liability (combined, if both we and the *Seller* are liable) will be limited to payment of a sum which will not exceed by way of maximum the amount of the *Purchase Price* of the *Lot* irrespective in any case of the nature, volume or source of any loss or damage alleged to be suffered or sum claimed as due, and irrespective of whether the liability arises from any negligence, other tort, breach of contract (if any) or statutory duty or otherwise. Nothing set out above will be construed as excluding or restricting (whether directly or indirectly) our liability or excluding or restricting any person's rights or remedies in respect of (i) fraud, or (ii) death or personal injury caused by our negligence (or by the negligence of any person under our control or for whom we are legally responsible), or (iii) any other liability to the extent the same may not be excluded or restricted as a matter of law or (iv) our undertakings under paragraphs 10 and 11 of the *Buyer's Agreement*. The same applies in respect of the *Seller*, as if references to us in this paragraph were substituted with references to the *Seller*.

15. BOOKS
As stated above, all *Lots* are sold on an "as is" basis, subject to all faults, imperfections and errors of *Description* save as set out below. However, you will be entitled to reject a Book in the circumstances set out in paragraph 11 of the *Buyer's Agreement*. Please note that *Lots* comprising printed Books, unframed maps and bound manuscripts are subject to 5.5% VAT on the *buyer's premium.*

16. CLOCKS AND WATCHES
All *Lots* are sold "as is", and the absence of any reference to the condition of a clock or watch does not imply that the *Lot* is in good condition and without defects, repairs, or restorations. Most clocks and watches have been repaired during their normal lifetime and may now incorporate parts not original to them. Furthermore, *Bonhams* makes no representation or warranty that any clock or watch is in working order. As clocks and watches often contain fine and complex mechanisms, *Bidders* should be aware that a general service, change of battery or further repair work, for which the *Buyer* is solely responsible, may be necessary.

17. TAXIDERMY AND RELATED ITEMS
Bonhams undertakes, on behalf of the *Seller* of these items, to comply fully with Cites and DEFRA regulations. *Buyers* are advised to inform themselves of all such regulations and to expect that the export of items may require some time for organization.

18. JEWELLERY
Gemstones
Historically many gemstones have been subjected to a variety of treatments to enhance their appearance. Sapphires and rubies are routinely heat treated to improve their colour and clarity, similarly emeralds are frequently treated with oils or resin for the same purpose. Other treatments such as staining, irradiation or coating may have been used on other gemstones. These treatments may be permanent, whilst others may need special care or re-treatment over the years to retain their appearance. Bidders should be aware that Estimates assume that gemstones may have been subjected to such treatments. A number of laboratories issue certificates that give more detailed *Descriptions* of gemstones. However, there may not be consensus between different laboratories on the degrees, or types of treatment for any particular gemstone. If *Bonhams* has been given or has obtained certificates for any *Lot* in the *Sale* these certificates will be disclosed in the *Catalogue*. Although, as a matter of policy, Bonhams endeavours to provide certificates from recognised laboratories for certain gemstones, it is not feasible to obtain certificates for each *Lot*. If no certificate is published in the *Catalogue*, *Bidders* should assume that the gemstones may have been treated. Neither *Bonhams* nor the *Seller* accepts any liability for contradictions or differing certificates obtained by *Buyers* on any *Lots* after the *Sale*.
Estimated Weights
If a stone(s) weight appears within the body of the *Description* in capital letters, the stone(s) has been unmounted and weighed by Bonhams. If the weight of the stone(s) is stated to be approximate and does not appear in capital letters, the stone(s) has been assessed by us within its/their settings, and the stated weight is a statement of our opinion only. This information is given as a guide and *Bidders* should satisfy themselves about this information as to its accuracy.
Signatures
1. A diamond brooch, by Kutchinsky
When the maker's name appears in the title, in *Bonhams'* opinion the piece is by that maker.
2. A diamond brooch, signed Kutchinsky
Has a signature that, in *Bonhams'* opinion, is authentic but may contain gemstones that are not original, or the piece may have been altered.
3. A diamond brooch, mounted by Kutchinsky
Has been created by the jeweller, in *Bonhams'* opinion, but using stones or designs supplied by the client.

19. PHOTOGRAPHS
Explanation of Catalogue Terms
• "**Bill Brandt**": in our opinion a work by the artist.
• "**Attributed to Bill Brandt**": in our opinion probably a work by the artist, but less certainty to authorship is expressed than in the preceding category.
• "**Signed and/or titled and/or dated and/or inscribed**": in our opinion the signature and/or title and/or date and/or inscription are in the artist's hand.
• "**Signed and/or titled and/or dated and/or inscribed in another hand**": in our opinion the signature and/or title and/or date and/or inscription have been added by another hand.
The date given is that of the image (negative). Where no further date is given, this indicates that the photographic print is vintage (the term "vintage" may also be included in the *Lot Description*). A vintage photograph is one which was made within approximately 5-10 years of the negative. Where a second, later date appears, this refers to the date of printing. Where the exact printing date is not known, but understood to be later, "printed later" will appear in the *Lot Description*. Unless otherwise specified, dimensions given are those of the piece of paper on which the image is printed, including any margins. Some photographs may appear in the *Catalogue* without margins illustrated.
All photographs are sold unframed unless stated in the *Lot Description*.

20. PICTURES
Explanation of Catalogue Terms
The following terms used in the *Catalogue* have the following meanings but are subject to the general provisions relating to *Descriptions* contained in the *Contract for Sale*:

- "**Jacopo Bassano**": in our opinion a work by the artist. When the artist's forename(s) is not known, a series of asterisks, followed by the surname of the artist, whether preceded by an initial or not, indicates that in our opinion the work is by the artist named;
- "**Attributed to Jacopo Bassano**": in our opinion probably a work by the artist but less certainty as to authorship is expressed than in the preceding category;
- "**Studio/Workshop of Jacopo Bassano**": in our opinion a work by an unknown hand in a studio of the artist which may or may not have been executed under the artist's direction;
- "**Circle of Jacopo Bassano**": in our opinion a work by a hand closely associated with a named artist but not necessarily his pupil;
- "**Follower of Jacopo Bassano**": in our opinion a work by a painter working in the artist's style, contemporary or nearly contemporary, but not necessarily his pupil;
- "**Manner of Jacopo Bassano**": in our opinion a work in the style of the artist and of a later date;
- "**After Jacopo Bassano**": in our opinion, a copy of a known work of the artist;
- "**Signed and/or dated and/or inscribed**": in our opinion the signature and/or date and/or inscription are from the hand of the artist;
- "**Bears a signature and/or date and/or inscription**": in our opinion the signature and/or date and/or inscription have been added by another hand.

21. PORCELAIN AND GLASS
Damage and Restoration
For your guidance, in our *Catalogues* we attempt to detail, as far as practicable, all significant defects, cracks and restoration. Such practicable *Descriptions* of damage cannot be definitive, and in providing *Condition Reports*, we cannot guarantee that there are no other defects present which have not been mentioned. *Bidders* should satisfy themselves by inspection, as to the condition of each Lot.
Please see the *Contract for Sale* printed in this *Catalogue*. Because of the difficulty in determining whether an item of glass has been repolished, in our *Catalogues* reference is only made to visible chips and cracks. No mention is made of repolishing, severe or otherwise.

22. VEHICLES
The Veteran Car Club of Great Britain Dating Plates and Certificates
When mention is made of a Veteran Car Club Dating Plate or Dating Certificate in this Catalogue, it should be borne in mind that the Veteran Car Club of Great Britain using the services of Veteran Car Company Ltd, does from time to time, review cars already dated and, in some instances, where fresh evidence becomes available, the review can result in an alteration of date. Whilst the Club and Veteran Car Company Ltd make every effort to ensure accuracy, the date shown on the Dating Plate or Dating Certificate cannot be guaranteed as correct and intending purchasers should make their own enquiries as to the date of the car.

23. WINE
Lots which are lying under Bond and those liable to VAT may not be available for immediate collection.
Examining the wines
It is occasionally possible to provide a pre-Sale tasting for larger parcels (as defined below). This is generally limited to more recent and everyday drinking wines. Please contact the department for details.

It is not our policy to inspect every unopened case. In the case of wines older than 20 years the boxes will usually have been opened and levels and appearance noted in the Catalogue where necessary. You should make proper allowance for variations in ullage levels and conditions of corks, capsules, and labels.

Corks and Ullages

Ullage refers to the space between the base of the cork and the wine. Ullage levels for Bordeaux shaped bottles are only normally noted when below the neck and for Burgundy, Alsace, German and Cognac shaped bottles when greater than 4 centimetres (cm). Acceptable ullage levels increase with age; generally acceptable levels are as follows:

• Under 15 years old – into neck or less than 4cm
• 15 to 30 years old – top shoulder (ts) or up to 5cm
• Over 30 years old – high shoulder (hs) or up to 6cm

It should be noted that ullages may change between publication of the *Catalogue* and the *Sale* and that corks may fail because of transporting the wine. We will only accept responsibility for *Descriptions* of condition at the time of publication of the *Catalogue* and cannot accept responsibility for any loss resulting from failure of corks either before or after this point.

Options to buy parcels

A parcel is a number of Lots of identical size of the same wine, bottle size and *Description*. The Buyer of any of these *Lots* has the option to accept some or all the remaining Lots in the parcel at the same price, although such options will be at the Auctioneer's sole discretion. Absentee *Bidders* are, therefore, advised to bid on the first Lot in a parcel.

Wines in Bond

Wines lying in Bond are marked Δ. All *Lots* sold under Bond, and which the *Buyer* wishes to remain under Bond, will be invoiced without VAT or Duty on the *Hammer Price*. If the *Buyer* wishes to take the *Lot* as Duty paid, UK Excise Duty and VAT will be added to the Hammer Price on the invoice.

Buyers must notify *Bonhams* at the time of the sale whether they wish to take their wines under Bond or Duty paid. If a Lot is taken under Bond, the *Buyer* will be responsible for all VAT, Duty, clearance, and other charges that may be payable thereon.

Buyers outside the UK must be aware that any forwarding agent appointed to export their purchases must have a movement certificate for *Lots* to be released under Bond.

Bottling Details and Case Terms

The following terms used in the Catalogue have the following meanings:

CB – Château bottled
DB – Domaine bottled
EstB – Estate bottled
BB – Bordeaux bottled
BE – Belgian bottled
FB – French bottled
GB – German bottled
OB – Oporto bottled
UK – United Kingdom bottled
owc – original wooden case
iwc – individual wooden case
oc – original carton

24. WEAPONS

With certain exceptions, only holders of the necessary authorizations may bid.

SYMBOLS
THE FOLLOWING SYMBOLS ARE USED TO DENOTE

Y Subject to CITES regulations when exporting these items outside the EU, see paragraph 13 above.
TP Items marked TP will be in the warehouse and can only be removed from there.
W Items marked w will be in the Bonhams warehouse and may only be removed there.
Δ Bonded Wines.
AR The *Buyer* will pay us an additional *Commission* to cover our expenses in relation to the payment of royalties.
¡ð The *Seller* has been guaranteed a minimum price for the Lot, either by *Bonhams* or a third party. This may take the form of an irrevocable bid by a third party, who may realise a financial gain on a successful *Sale* or a financial loss in the event of failure.
¡ø Bonhams owns the Lot in whole or in part or may have some other economic interest in it.
Φ This *Lot* contains or is made of ivory. The US government has banned the import of ivory into the United States.

The symbols used to indicate the VAT status of a *Lot* are set out in paragraph 8 above.

LEGISLATIVE AND JURISDICTIONAL COMPETENCE

These Conditions of Sale are governed by French law. Any dispute relating to their existence, validity and performance which cannot be settled amicably with *Bonhams* or through the intermediary of the Government Commissioner to the Conseil des Maisons de Ventes shall be settled by the competent court in Paris. In accordance with the law, liability claims against the auctioneer and the expert lapse after 5 years from the date of the *Sale*.

DATA PROTECTION – USE OF YOUR INFORMATION

When we obtain personal information about you, we will only use it in accordance with the terms of our Privacy Policy (subject to any additional specific consent you may have given at the time your information was disclosed). The sales operator will keep your information confidential. It may, however, be disclosed to the relevant legal authorities when required to do so by law. A copy of our Privacy Policy is available on our website www.bonhams.com. You can also request a copy by e-mail from info@bonhams.com

LIST OF DEFINITIONS

"Account" the bank account of Bonhams into which all sums received in respect of the Purchase Price of any Lot will be paid.

"Additional Premium" a premium, calculated in accordance with the Notice to Bidders, to cover Bonhams' Expenses relating to the payment of royalties under the Artists Resale Right Regulations which is payable by the Buyer to Bonhams on any Lot marked [AR] which sells for a Hammer Price which together with the Buyer's Premium (but excluding any VAT) equals or exceeds 1000 euros (converted into the currency of the Sale using the European Central Bank Reference rate prevailing on the date of the Sale).

"Auctioneer" the representative of Bonhams conducting the Sale.

"Bidder" a person who has completed a Bidding Form.

"Bidding Form" our Bidding Registration Form, our Absentee Bidding Form or our Telephone Bidding Form.

"Bonhams" SAS Bonhams France or its successors or assigns. Bonhams is also referred to in the Buyer's Agreements, the Conditions of Business and the Notices to Bidders by the words "we", "us" and "our".

"Book" a printed Book offered for Sale at a specialist Book Sale.

"Business" includes any trade, Business and profession.

"Buyer" the person to whom a Lot is knocked down by the Auctioneer. The Buyer is also referred to in the Contract for Sale and the Buyer's Agreements by the words "you" and "your".

"Buyer's Agreement" the contract entered into by Bonhams with the Buyer.

"Buyer's Premium" the sum calculated on the Hammer Price at the rates stated in the Notice to Bidders.

"Catalogue" the Catalogue or e-catalogue relating to the relevant Sale, including any representation of the Catalogue published on our Website.

"Commission" the Commission payable by the Seller to Bonhams calculated at the rates stated in the Contract Form.

"Condition Report" a report on the physical condition of a Lot provided to a Bidder or potential Bidder by Bonhams on behalf of the Seller.

"Conditions of Sale" the Notice to Bidders, Contract for Sale, Buyer's Agreement and Definitions and Glossary.

"Consignment Fee" a fee payable to Bonhams by the Seller calculated at rates set out in the Conditions of Business.

"Consumer" a natural person who is acting for the relevant purpose outside his trade, Business or profession.

"Contract Form" the Mandat de Vente, or vehicle Entry form, as applicable, signed by or on behalf of the Seller listing the Lots to be offered for sale by Bonhams.

"Contract for Sale" the Sale contract entered by the Seller with the Buyer.

"Contractual Description" the only Description of the Lot (being that part of the Entry about the Lot in the Catalogue which is in bold letters), and any photograph (except for the colour) to which the Seller undertakes in the Contract of Sale the Lot corresponds.

"Description" any statement or representation in any way descriptive of the Lot, including any statement or representation relating to its authorship, attribution, condition, provenance, authenticity, style, period, age, suitability, quality, origin, value, estimated selling price (including the Hammer Price).

"Entry" a written statement in the Catalogue identifying the Lot and its Lot number which may contain a Description and illustration(s) relating to the Lot.

"Estimate" a statement of our opinion of the range within which the hammer is likely to fall.

"Expenses" charges and Expenses paid or payable by Bonhams in respect of the Lot including legal Expenses, banking charges and Expenses incurred as a result of an electronic transfer of money, charges and Expenses for loss and damage cover, insurance, Catalogue and other reproductions and illustrations, any customs duties, advertising, packing or shipping costs, reproductions rights' fees, taxes, levies, costs of testing, searches or enquiries, preparation of the Lot for Sale, storage charges, removal charges, removal charges or costs of collection from the Seller as the Seller's agents or from a defaulting Buyer, plus VAT if applicable.

"Forgery" an imitation intended by the maker or any other person to deceive as to authorship, attribution, origin, authenticity, style, date, age, period, provenance, culture, source or composition, which at the date of the Sale had a value materially less than it would have had if the Lot had not been such an imitation, and which is not stated to be such an imitation in any description of the Lot. A Lot will not be a Forgery by reason of any damage to, and/ or restoration and/ or modification work (including repainting or over painting) having been carried out on the Lot, where that damage, restoration or modification work (as the case may be) does not substantially affect the identity of the Lot as one conforming to the description of the Lot.

"Guarantee" the obligation undertaken personally by Bonhams to the Buyer in respect of any Forgery and, in the case of specialist Stamp Sales and/or specialist Book Sales, a Lot made up of a Stamp or Stamps or a Book or Books as set out in the Buyer's Agreement. **"Hammer Price"** the price in the currency in which the Sale is conducted at which a Lot is knocked down by the Auctioneer.

"Hybrid Sale" a Live Sale conducted by an Auctioneer but in a closed auction room not open to the public, except for pre-Sale viewing by appointment with Bonhams.

"Live Sale" a Sale conducted by an Auctioneer, open to the public for both viewing and attendance at the Sale.

"Loss and Damage Warranty" means the warranty described in paragraph 8.2 of the Conditions of Business.

"Loss and Damage Warranty Fee" means the fee described in paragraph 8.2.3 of the Conditions of Business.

"Lot" any item consigned to Bonhams with a view to its Sale at auction or by private treaty (and reference to any Lot will include, unless the context otherwise requires, reference to individual items comprised in a group of two or more items offered for Sale as one Lot).

"Motoring Catalogue Fee" a fee payable by the Seller to Bonhams in consideration of the additional work undertaken by Bonhams in respect of the cataloguing of motor vehicles and in respect of the promotion of Sales of motor vehicles.

"Notional Charges" the amount of Commission and VAT which would have been payable if the Lot had been sold at the Notional Price.

"Notional Fee" the sum on which the Consignment Fee payable to Bonhams by the Seller is based and which is calculated according to the formula set out in the Conditions of Business.

"Notional Price" the latest in time of the average of the high and low Estimates given by us to you or stated in the Catalogue or, if no such Estimates have been given or stated, the Reserve applicable to the Lot.

"Notice to Bidders" the notice printed at the back or front of our Catalogues.

"Online Sale" a Sale conducted online only with no Auctioneer, with discretionary pre-Sale viewing by appointment with Bonhams.

"Purchase Price" the aggregate of the Hammer Price and VAT on the Hammer Price (where applicable), the Buyer's Premium and VAT on the Buyer's Premium and any Expenses.

"Reserve" the minimum price at which a Lot may be sold (whether at auction or by private treaty).

"Sale" the auction Sale, whether by Live auction, a Hybrid auction or in an Online Sale, at which a Lot is to be offered for Sale by Bonhams.

"Sale Proceeds" the net amount due to the Seller from the Sale of a Lot, being the Hammer Price less the Commission, any VAT chargeable thereon, Expenses and any other amount due to us in whatever capacity and howsoever arising.

"Seller" the person who offers the Lot for Sale named on the Contract Form. Where the person so named identifies on the form another person as acting as his agent, or where the person named on the Contract Form acts as an agent for a principal (whether such agency is disclosed to Bonhams or not), "Seller" includes both the agent and the principal who shall be jointly and severally liable as such. The Seller is also referred to in the Conditions of Business by the words "you" and "your".

"Specialist Examination" a visual examination of a Lot by a specialist on the Lot.

"Stamp" means a postage Stamp offered for Sale at a Specialist Stamp Sale.

"Standard Examination" a visual examination of a Lot by a non-specialist member of Bonhams' staff.

"Storage Contract" means the contract described in paragraph 8.3.3 of the Conditions of Business or paragraph 4.4 of the Buyer's Agreement (as appropriate).

"Storage Contractor" means the company identified as such in the Catalogue.

"Terrorism" means any act or threatened act of terror- ism, whether any person is acting alone or on behalf of or in connection with any organisation(s) and/or government(s), committed for political, religious or ideological or similar purposes including, but not limited to, the intention to influence any government and/or put the public or any section of the public into fear.

"VAT" value added tax at the prevailing rate at the date of the Sale in the United Kingdom.

"Website" Bonhams Website at www.bonhams.com.

"Withdrawal Notice" the Seller's written notice to Bonhams revoking Bonhams' instructions to sell a Lot.

"Without Reserve" where there is no minimum price at which a Lot may be sold (whether at auction or by private treaty).

GLOSSARY
The following expressions have specific legal meanings with which you may not be familiar. The following glossary is intended to give you an understanding of those expressions but is not intended to limit their legal meanings:

"Artist's Resale Right": the right of the creator of a work of art to receive a payment on Sales of that work subsequent to the original Sale of that work by the creator of it. Droit de Suite (Artist's Resale Right) will be a percentage of the amount of the Hammer Price calculated in accordance with the table below, and shall not exceed €12,500 (article R122-6):
"Bailee": a person to whom goods are entrusted.
"Indemnity": an obligation to put the person who has the benefit of the indemnity in the same position in which he would have been, had the circumstances giving rise to the indemnity not arisen and the expression "indemnify" is construed accordingly.
"Interpleader proceedings": proceedings in the Courts to determine ownership or rights over a Lot.
"Knocked down": when a Lot is sold to a Bidder, indicated by the fall of the hammer at the Sale.
"Lien": a right for the person who has possession of the Lot to retain possession of it.
"Risk": the possibility that a Lot may be lost, damaged, destroyed, stolen, or deteriorate in condition or value.
"Flat-rate tax": Tax on precious metals, jewellery, works of art, collectibles, and antiques as per articles 150 VI to 150 VM of the CGI (Code General des Impots)
"Title": the legal and equitable right to the ownership of a Lot.
"Tort": a legal wrong done to someone to whom the wrong doer has a duty of care.
"Warranty": a legal assurance or promise, upon which the person to whom the warranty was given has the right to rely.

APPENDIX 1
CONTRACT OF SALE BETWEEN THE BUYER, BONHAMS FRANCE SAS, AND THE SELLER IF THE LOT IS OFFERED FOR SALE LIVE OR HYBRID.

IMPORTANT:
These terms may be changed in advance of the Sale of the Lot to you, by the setting out of different terms in the Catalogue for the Sale and/or by placing an insert or amendment in the Catalogue and/or by notices at the Sale venue and/or on Bonhams' website, and/or by oral announcements before and during the Sale, at the Sale venue. You should be alert to this possibility of changes and ask in advance of bidding if there have been any. Under this contract the Seller's liability in respect of the quality of the Lot, it's fitness for any purpose and its conformity with any Description is limited. You are strongly advised to examine the Lot for yourself and/or obtain an independent examination of it before you buy it.

1. THE SALE CONTRACT
1.1. These terms and the relevant terms for Bidders and Buyers in the Notice to Bidders govern the Contract for Sale of the Lot by the Seller to the Buyer.
1.2. The Definitions and Glossary contained in the Conditions of Business at paragraph 20 are incorporated into this Contract for Sale and a separate copy can also be provided by Bonhams on request. The definition of capitalized terms used in this Agreement are set out in the Definition and Glossary sections.
1.3. The Seller sells the Lot as the principal to the Contract for Sale, such contract being made between the Seller and you through Bonhams which acts in the sole capacity as the Seller's agent and not as an additional principal. However, if the Catalogue states that Bonhams sells the Lot as principal, or such a statement is made by an announcement by the Auctioneer, or by a notice at the Sale, or an insert in the Catalogue, then Bonhams is the Seller for the purposes of this agreement.
1.4. The contract is made on the fall of the Auctioneer's hammer in respect of the Lot when it is knocked down to you.

2. SELLER'S WARRANTIES AND UNDERTAKINGS

2.1. The Seller warrants and undertakes to you that:
2.1.1. the Seller is the owner of the Lot or is duly authorised to sell the Lot by the owner;
2.1.2. save as disclosed in the Entry for the Lot in the Catalogue, the Seller sells the Lot with full title guarantee or, where the Seller is an executor, trustee, liquidator, receiver or administrator, with whatever right, title or interest he may have in the Lot;
2.1.3. except where the Sale is by an executor, trustee, liquidator, receiver, or administrator the Seller is both legally entitled to sell the Lot, and legally capable of conferring on you quiet possession of the Lot.
2.1.4. the Seller has complied with all requirements, legal or otherwise, relating to any export or import of the Lot, and all duties and taxes in respect of the export or import of the Lot have (unless stated to the contrary in the Catalogue or announced by the Auctioneer) been paid and, so far as the Seller is aware, all third parties have complied with such requirements in the past;
2.1.5. items consigned by the Seller are not connected with or derived from any criminal activity, including without limitation tax evasion, money laundering or terrorist financing or in breach of any applicable international trade sanctions;
2.1.6. subject to any alterations expressly identified as such made by announcement or notice at the Sale venue or by the Notice to Bidders or by an insert in the Catalogue or on the Bonhams website, the Lot corresponds with the Contractual Description of the Lot, being that part of the Entry about the Lot in the Catalogue which is in bold letters and (except for colour) with any photograph of the Lot in the Catalogue.

3. DESCRIPTION OF THE LOT

3.1. Paragraph 2.1.6. sets out what is the Contractual Description of the Lot. In particular, the Lot is not sold as corresponding with any part of the Entry in the Catalogue which is not printed in bold letters, the remainder of which Entry merely sets out (on the Seller's behalf) Bonhams' opinion about the Lot and which is not part of the Contractual Description upon which the Lot is sold. Any statement or representation other than that part of the Entry referred to in paragraph 2.1.6. (together with any express alteration to it as referred to in paragraph 2.1.6.), including any Description or Estimate, whether made orally or in writing, including in the Catalogue or on Bonhams' Website, or by conduct, or otherwise, and whether by or on behalf of the Seller or Bonhams and whether made prior to or during the Sale, is not part of the Contractual Description upon which the Lot is sold.
3.2. Except as provided in paragraph 2.1.6. and without prejudice to the provisions of paragraph 14, the Seller does not make or give and does not agree to make or give any contractual promise, undertaking, obligation, guarantee, warranty, or representation of fact, or undertake any duty of care, in relation to any Description of the Lot or any Estimate in relation to it, nor of the accuracy or completeness of any Description or Estimate which may have been Bonhams. No such Description or Estimate is incorporated into this Contract for Sale.

4. FITNESS FOR PURPOSE AND SATISFACTORY QUALITY

4.1. The Seller does not make and does not agree to make any contractual promise, undertaking, obligation, guarantee, warranty, or representation of fact in relation to the satisfactory quality of the Lot or its fitness for any purpose.
4.2. The Seller will not be liable for any breach of any undertaking, as to the satisfactory quality of the Lot or its fitness for any purpose.

5. RISK, PROPERTY AND TITLE

5.1. Risk in the Lot passes to you from the day upon which it is knocked down to you on the fall of the Auctioneer's hammer in respect of the Lot. The Seller will not be responsible thereafter for the Lot prior to you collecting it from Bonhams or the Storage Contractor, with whom you have separate contract(s) as Buyer. You will indemnify the Seller and keep the Seller fully indemnified from and against all claims, proceedings, costs, expenses, and losses arising in respect of any injury, loss and damage caused to the Lot from the day of the fall of the Auctioneer's hammer.
5.2. Title and risk to the Lot passes to the Buyer at the time of the auction. Nevertheless, le lot will be retained until (i) the Purchase Price and all other sums payable by you to Bonhams in relation to the Lot have been paid in full to and received in cleared funds by Bonhams, and (ii) Bonhams has completed its investigations pursuant to clause 6.10.

6. PAYMENT

6.1. Unless agreed in writing with you by Bonhams on the Seller's behalf (in which case you must comply with the terms of that agreement), all such sums must be paid to Bonhams by you in the currency in which the Sale was conducted by not later than 4.30pm on the second working day following the Sale:
- The Sale Price of the Lot;
- The Commission, in accordance with the rates described in the Notice to Bidders for each lot each Lot and;
- If the Lot is marked [AR], an additional Commission calculated and payable in accordance with accordance with the Notice to Bidders, in addition to VAT on the amount, if any.

In such a way that all sums due to us are received, in cleared funds, no later than the seventh working day after the Sale.
6.2. You must also pay Bonhams all applicable Fees pursuant to this Sales Agreement.
6.3. Your obligation to pay the Purchase Price arises when the Lot is knocked down to you on the fall of the Auctioneer's hammer in respect of the Lot.
6.4. Compliance with the time limits set for payment of the Purchase Price and all other sums payable by you to Bonhams is a material term of this agreement. Unless otherwise agreed in writing between you and Bonhams on behalf of the agreement between you and Bonhams on behalf of the Seller (in which case you must abide by the terms of such agreement), you shall pay all such sums to Bonhams in the currency of the Sale, no later than 4:30 p.m. on the second business day following the Sale and you shall ensure that funds are cleared no later than the seventh business day following the Sale. Payment must be made to Bonhams by one of the methods set out in the Notice to Bidders, unless otherwise agreed in writing between you and Bonhams. If you fail to make payment in accordance with this paragraph, the Seller shall have the rights set out in paragraph 8 below.
6.5. Invoices will only be sent to the registered Buyer, unless the Buyer is acting as a principal's agent, bailee or nominee and Bonhams has approved this arrangement, in which case Bonhams will send invoices to the principal.
6.6. If more than one Lot has been allocated to you, all sums received by Bonhams from you will be applied pro rata, in the first instance, to the Purchase Price of each Lot and, in the second instance, pro rata to all sums owed by you to Bonhams.
6.7. You assure us that neither you nor -if you are a company-, your directors, your managers or your owner or its directors or shareholders, are a natural person or an entity which is, or is owned or controlled by natural persons or entities which are, at the date of signature of this contract:
- subject(s) to sanctions administered or enforced by the Office of Foreign Assets Control of the U.S. Department of the Treasury, the U.S. Department of State, the United Nations Security Council, the European Union, the U.K. Treasury, or any other authority that has imposed such sanctions ("Sanctions" and "Sanctioned Party"); or
- located, registered or resident in a country or territory which is, or whose government is, subject to Sanctions, including, without limitation, Iran, North Korea, Sudan, and Syria.

6.8. You warrant that the funds used in the Sale are not related to any criminal activity, including, but not limited to, theft, receiving stolen goods, tax fraud, money laundering or the financing of Terrorism and that you are not involved in any criminal investigation and have not been charged, convicted, or sentenced in connection with any criminal activity.
6.9. If you are acting as an agent for another party ("your Principal"), you warrant to us that :
- you have carried out an appropriate verification of the information provided by your Principal, in order to ensure that he/she is not subject to Sanctions and in accordance with anti-money laundering laws and regulations;
- your Principal is not a Sanctioned Party and is not owned, partly owned or controlled by a Sanctioned Party, and you have no reason to suspect that your Principal has been indicted, charged or convicted for money laundering, terrorism or other crimes or offences;
- the items acquired by you or your Principal are not acquired or used in any way in connection with or to facilitate the violation of applicable tax, money laundering or anti-terrorism laws and regulations; and
- you consent to Bonhams relying on your verification of the information provided by your Principal, and you undertake to retain the relevant documents for at least

5 years, and to make them available for review by an independent auditor, if requested by us.

6.10. Bonhams reserves the right to investigate any person entering into a transaction with Bonhams and to identify the source of any funds received from the Buyer. If Bonhams has not completed its anti-money laundering, anti-terrorist financing or other financial crime investigations and identity checks in relation to you or the Buyer to its satisfaction, Bonhams may, at its discretion, retain the Lots and/or proceeds of the Sale, defer or cancel any Sale, and take any other action required or permitted under applicable law, without incurring any liability to you.

7. COLLECTION OF THE LOT

7.1. Unless otherwise agreed in writing between you and Bonhams, the Lot will be delivered to you or on your instructions only when (i) Bonhams has received, in cleared funds, the full amount of the Purchase Price and any other monies owed by you to the Seller and Bonhams, and (ii) Bonhams has completed its investigations under clause 6.10. The Lot will only be released upon production of a receipt obtained from Bonhams' cash office.

7.2. Subject to clause 7.1, you must remove the Lot at your own expense by the date and time specified in the Notice to Bidders or, if no date is specified, by 4.30pm on the seventh working day after the Sale.

7.3. The Lot may be collected from the address given in the Notice to Bidders. After the date and time specified in the Notice to Bidders, the Lot may be collected from another location and you must enquire with Bonhams as to the date and time at which you will be able to collect it, although this information will, in most cases, be given in the Notice to Bidders.

7.4. If you have not removed the Lot by the date specified in the Notice to Bidders, you authorize Bonhams, acting, in this case, in your name and on your behalf, to enter into a contract (the "Storage Agreement") with a Storage Company for the storage of the Lot, on the then current standard terms and conditions agreed between Bonhams and the Storage Company, a copy of which we will provide to you upon request. We may also decide to store the Lot on our premises, and, in this event, a storage fee will be payable, at our prevailing daily rate (currently a minimum of €3 plus VAT per Lot per day) from the expiry of the period defined in paragraph 7.2. These storage charges constitute Fees payable to Bonhams.

7.5. Until you have paid the Purchase Price and all Expenses in full, the Lot will either be held by Bonhams as agent for the Seller or held by the Storage Company acting as agent for the Seller and Bonhams under the terms of the Storage Agreement.

7.6. You undertake to comply with the terms of the Storage Agreement and to pay the Charges (and any costs relating to the removal of the Lot for storage) due under the Storage Agreement. You acknowledge and agree that you may not retrieve the Lot from the Storage Company's premises until you have paid in full the Purchase Price and all Fees and costs due under the Storage Agreement.

7.7. You shall be fully responsible for the packaging, handling, and transportation of the Lot to be retrieved and compliance with all import or export regulations applicable to the Lot.

7.8. You will be wholly responsible for any removal, storage or other charges or expenses incurred by the Seller if you do not remove the Lot in accordance with this paragraph 7 and will indemnify the Seller against all charges, costs, including any legal costs and fees, expenses and losses suffered by the Seller by reason of your failure to remove the Lot including any charges due under any Storage Contract. All such sums due to the Seller will be payable on demand.

8. FAILURE TO PAY FOR THE LOT

8.1. If the Purchase Price for a Lot is not paid to Bonhams in within three months after the Sale, the Seller will be entitled, with the prior written agreement of Bonhams but without further notice to you, to exercise one or more of the following rights (whether through Bonhams or otherwise):

8.1.1. to terminate immediately the Contract for Sale of the Lot for your breach of contract;

8.1.2. to resell the Lot by auction, by private treaty or by any other means by notifying you of the intention to resell with seven days' written notice; in the event of a re-bid, Bonhams will be entitled to claim from the defaulting bidder payment of the difference between the original hammer price and the re-bid hammer price if the latter is lower;

8.1.3. to retain possession of the Lot;

8.1.4. to remove and store the Lot at your expense;

8.1.5. to take legal proceedings against you for any sum due under the Contract for Sale and/or damages for breach of contract;

8.1.6. to receive interest on all sums due (both before and after the ruling of a judgment or order) at a rate equal to three times the prevailing legal interest rate, interest being calculated on a daily basis from the date on which the said sums became payable until the date of full payment;

8.1.7. to retain possession of any other property sold to you by the Seller at the Sale or any other auction or by private treaty until all sums due under the Contract for Sale shall have been paid in full in cleared funds;

8.1.8. to retain possession of any of your other property in the possession of the Seller and/or Bonhams (as the Seller's bailee) for any purpose (including, without limitation, other property sold to you); and

8.1.9. so long as such goods remain in the possession of the Seller or Bonhams as its bailee, to rescind the contract for the Sale of any other goods sold to you by the Seller at the Sale or at any other auction or by private treaty and apply any monies received from you in respect of such goods in part or full satisfaction of any amounts owed to the Seller or to Bonhams by you.

8.1.10. to set off any sums received from you for whatever reason, whether at the time of your default or at any other time, as full or part payment of all sums owed by you to Bonhams under this Agreement;

8.1.11. to retain possession of, and on three months' written notice to sell, Without Reserve, any of your other property in the possession of the Seller and/or of Bonhams (as bailee for the Seller) for any purpose (including, without limitation, other goods sold to you) and to apply any monies due to you as a result of such Sale in satisfaction or part satisfaction of any amounts owed to the Seller or to Bonhams; and

8.1.12. to decline to allow you to register for a future Sale or to reject any bid you may make for a future Sale or to require you to pay a deposit before accepting a bid for a future Sale, in which case Bonhams shall be entitled to apply such deposit as full or part payment, as the case may be, of the Purchase Price of any Lot of which you are the Buyer;

8.1.13. after making reasonable efforts to inform you, to give your name and address to the Seller, so that he may take the appropriate measures to recover the amounts due and the costs associated with such measures.

8.2. You agree to indemnify Bonhams and the Seller against all legal and other costs of enforcement, all losses and other expenses and costs (including any monies payable to Bonhams in order to obtain the release of the Lot) incurred by the Seller (whether or not court proceedings will have been issued) as a result of Bonhams taking steps under this paragraph 8 on a full indemnity basis together with interest thereon (after as well as before judgement or order) at the rate specified in paragraph 8.1.6 from the date upon which the Seller becomes liable to pay the same until payment by you.

8.3. Upon any resale of the Lot in accordance with paragraph 8.1.2, Bonhams will account to you for any balance remaining on the amounts received by it or on its behalf in respect of the Lot, after payment of all sums due to the Seller and Bonhams, within 28 days of receipt of such sums by it or on its behalf. If you pay Bonhams only part of the sums you owe to Bonhams, such payment will be applied, in the first instance, to the Auction Price and VAT on the Lot (or, if you have purchased more than one Lot, pro rata to the Auction Price and VAT on each Lot) and, second, on the Purchase Commission and VAT thereon (or, if you have purchased more than one Lot, pro rata on the Purchase Commission and VAT on each Lot) and, third, on any other sums due to Bonhams.

9. THIRD-PARTY CLAIMS RELATING TO LOTS

9.1 Where it becomes apparent to Bonhams that the Lot is subject to a claim by someone other than you or the Seller (or that Bonhams may reasonably expect such a claim to be made), Bonhams shall not be liable for any loss or damage arising from the Lot.
Bonhams may, at its sole discretion, dispose of the Lot in a manner consistent with the terms and conditions of the Lot, use the Lot in a manner consistent with its legitimate interests and those of the other parties involved and lawfully defend its legitimate interests and positions. Without prejudice to the generality of the foregoing and by way of example, Bonhams may:

9.1.1 Withhold the Lot to investigate any matter raised or which Bonhams may reasonably expect to be raised in connection with the Lot and/or;

9.1.2 Seek relief from any court, arbitrator, mediator or administrative authority by way of main, incidental, additional, counterclaim, forced or conservatory intervention, etc. and/or;

9.1.3 Require you to pay an indemnity or security in exchange for taking any action to which you agree.

9.2 The discretion to which Bonhams refers in paragraph 9.1:
- May be exercised at any time during which Bonhams has physical or legal possession of the Lot or at any other time after such possession, where the cessation of possession has occurred by reason of a decision or injunction of any court, mediator, arbitrator or administrative authority and;
- Will not be exercised unless Bonhams believes that there are serious grounds that can be raised in favour of the claim.

10. FORGERIES

10.1 Bonhams guarantees the authenticity of lots offered in its sales for a period of 5 years from the date of sale and will assume all liability for any Forgeries, in accordance with the terms and conditions of paragraph 10.

10.2 Paragraph 10 only applies if:

10.2.1 your name is as it appears on the invoice sent by Bonhams in relation to the Lot and that invoice has been paid;

10.2.2 You make a claim to Bonhams within 5 years of the sale, in writing, immediately upon becoming aware that the Lot may be a Forgery;

10.2.3 Within one month after such notification has been made, you return the Lot to Bonhams in the same condition as it was in at the time of the Sale, accompanied by written proof of the fact that the Lot is a Forgery and together with details of the Sale and the Lot number sufficient to identify it.

10.3 Paragraph 10 shall not apply if:

10.3.1 The Article relating to the Lot contained in the Catalogue reflected the then generally accepted opinion of connoisseurs and experts or clearly indicated that such an opinion was being discussed or reflected the prevailing opinion of an expert considered eminent in the relevant field or;

10.3.2 It can only be established that the Lot is a Fake by means of procedures that became generally accepted only after the publication of the Catalogue or by means of procedures that Bonhams could not reasonably have been required to employ.

10.4 You authorise Bonhams to use any procedures and carry out any tests it considers necessary to determine whether the Lot is a Fake, at its sole discretion.

10.5 If Bonhams is satisfied that the Lot is a Fake, Bonhams will terminate the sale of the Lot in question and Bonhams will refund to you an amount equal to the sum of the Purchase Price, the Purchase Commission, VAT and the Expenses paid by you to acquire the Lot.

10.6 The benefit of paragraph 10 is personal to you and is not transferable.

10.7 You will lose the benefit of paragraph 10 if you sell or otherwise dispose of your rights to the Lot.

11. STRIKING TEXTS OR ILLUSTRATIONS FROM A BOOK

Where the Lot consists in whole or in part of a Book or Books and a Book does not contain text or illustrations (in all cases, referred to as a "Non-Conforming Lot"), Bonhams will be personally liable in relation to such Non-Conforming Lot, for a period of five years from the date of sale, in accordance with the terms of this paragraph, if:
- The original invoice was sent to you by Bonhams in relation to the Lot and this invoice has been paid and;
- You make a claim to Bonhams, in writing, immediately after becoming aware that the Lot may be a non-conforming Lot and, in any event, within 5 years of the Sale and;
- you return the Lot to Bonhams in the same condition as it was at the time of the Sale, accompanied by written proof that the Lot is a non-conforming Lot and details of the Sale and the Lot number sufficient to identify it.
But not if:
- The Article relating to the Lot contained in the Catalogue states that the rights provided for in this paragraph do not apply to this Lot;
- The Article referring to the Lot contained in the Catalogue reflected the then generally accepted opinion of connoisseurs and experts or clearly indicated that such an opinion was being discussed or;
- It can only be established that the Lot is a non-conforming Lot by means of procedures which were not generally accepted until after publication of the Catalogue or by means of procedures which Bonhams

could not reasonably have been required to employ or;
- The Lot includes atlases, maps, autographs, manuscripts, illustrated books, music or periodicals or;
- The Lot was listed in the Catalogue under the category “collections” or “collections and miscellaneous” or the Catalogue indicated that the Lot included or contained a collation, number or Books that are not described or missing text or illustrations are referenced, or the Book contains blank spaces, half-titles or advertisements.

If Bonhams is convinced that the Lot is a Non-conforming Lot, Bonhams will terminate the sale of the Lot and you will transfer ownership of the Lot in question to Bonhams and Bonhams will refund to you an amount equal to the sum of the Purchase Price, the Purchase Commission, the VAT and the Costs you have paid to acquire the Lot. The benefit of paragraph 12 is personal to you and is not transferable. You will lose the benefit of paragraph 12 if you sell or otherwise dispose of your rights to the Lot.

12. THE SELLER’S LIABILITY

12.1. The Seller will not be liable for any injury, loss or damage caused by the Lot after the fall of the Auctioneer’s hammer in respect of the Lot.

12.1.1. the Seller will not be liable for any loss of Business, Business profits or revenue or income or for loss of reputation or for disruption to Business or wasted time on the part of the Buyer or of the Buyer’s management or staff or, for any indirect losses or consequential damages of any kind, irrespective in any case of the nature, volume or source of the loss or damage alleged to be suffered, and irrespective of whether the said loss or damage is caused by or claimed in respect of any negligence, another Quasi-delict, breach of contract, breach of a legal obligation breach of a legal obligation, breach of an obligation, a claim for restitution or claim for restitution or otherwise;

12.1.2. in any circumstances where the Seller is liable to you in respect of the Lot, or any act, omission, statement, or representation in respect of it, or this agreement or its performance, and whether in damages, for an indemnity or contribution or for the restitution of a remedy or in any way whatsoever, the Seller’s liability will be limited to payment of a sum which will not exceed by way of maximum the amount of the Purchase Price of the Lot irrespective in any case of the nature, volume or source of any loss or damage alleged to be suffered or sum claimed as due, and irrespective of whether the liability arises from any negligence, other tort, breach of contract, statutory duty, bailee’s duty, claim for restitution or otherwise.

12.2 Nothing set out in paragraph12 above will be construed as excluding or restricting (whether directly or indirectly) any person’s liability or excluding or restricting any person’s rights or remedies in respect of (i) fraud, or (ii) death or personal injury caused by the Seller’s negligence (or any person under the Seller’s control or for whom the Seller is legally responsible), or (iii) any other liability to the extent the same may not be excluded or restricted as a matter of law.

13. MISCELLANEOUS

13.1 You may not assign either the benefit or burden of the Contract for Sale.

13.2 The Seller’s failure to exercise, including by way of specific performance, or delay in exercising, including by way of specific performance, any power or right under the Sales Contract shall not constitute or be deemed to constitute a waiver of its rights with respect thereto, except to the extent expressly waived by Seller by delivery to you of a written instrument of waiver. Any such waiver shall not affect the Seller’s subsequent ability to exercise, including by way of compulsory execution, any rights under the Sales Contract.

13.3. If either party to the Contract for Sale is prevented from performing that party’s respective obligations under the Contract for Sale by circumstances beyond its reasonable control (including without limitation, governmental intervention, industrial action, insurrection, warfare (declared or undeclared), terrorism, power failure, epidemic or natural disaster) or if performance of its obligations would by reason of such circumstances give rise to a significantly increased financial cost to it, that party will not, for so long as such circumstances prevail, be required to perform such obligations. This paragraph does not apply to the obligations imposed on you by paragraph 6.

13.4 Any notice or other communication to be given under the Contract for Sale must be in writing and may be delivered by hand or sent by first class post or air mail or fax transmission, if to the Seller, addressed c/o Bonhams at its address or fax number in the Catalogue (marked for the attention of the Company Secretary), and if to you to the address or fax number of the Buyer given in the Bidder Registration Form (unless notice of any change of address is given in writing). It is the responsibility of the sender of the notice or communication to ensure that it is received in a legible form within any applicable time period.

13.5 If any term or any part of any term of the Contract for Sale is held to be unenforceable or invalid, such unenforceability or invalidity will not affect the enforceability and validity of the remaining terms or the remainder of the relevant term.

13.6 References in the Contract for Sale to Bonhams will, where appropriate, include reference to Bonhams’ officers, employees, and agents and to any subsidiary of Bonhams Holdings Limited and its officers, employees, and agents.

13.7 The headings used in the Contract for Sale are for convenience only and will not affect its interpretation.

13.8 In the Contract for Sale “including” means “including, without limitation”.

13.9 References to the singular will include reference to the plural (and vice versa) and reference to any one gender will include reference to the other genders.

13.10 Reference to a numbered paragraph is to a paragraph of the Contract for Sale.

13.11 Save as expressly provided in paragraph 10.12, nothing in the Contract for Sale confers (or purports to confer) on any person who is not a party to the Contract for Sale any benefit conferred by, or the right to enforce any term of, the Contract for Sale.

13.12 Where the Contract for Sale confers an immunity from, and/or an exclusion or restriction of, the responsibility and/or liability of the Seller, it will also operate in favour and for the benefit of Bonhams, Bonhams’ holding company and the subsidiaries of such holding company and the successors and assigns of Bonhams and of such companies and of any officer, employee, and agent of Bonhams and its companies.

14. GOVERNING LAW

Sales Contract shall apply, and all related matters shall be governed by and construed in accordance with French law and you and the Seller each submit to the exclusive jurisdiction of the courts of Paris; as an exception to this principle, the Seller may bring proceedings against you in any other court of competent jurisdiction to the extent permitted by the law applicable in the jurisdiction of such court. Bonhams has set up a claims handling procedure available from the Company Secretary. In accordance with the law, civil liability claims arising from voluntary sales of furniture by public auction are time-barred five years after the auction.

Formulaire d'inscription et d'enchère

(Ordre d'achat en personne / en absence / par téléphone)
Veuillez entourer le mode d'enchère ci-dessus.

Numéro d'identification
(réservé à l'administration)

Bonhams
CORNETTE de SAINT CYR

Cette vente, y compris les enchères et les achats, est régie par les conditions de vente de Bonhams. Vous devez lire les conditions et toutes les informations sur la vente avant d'enchérir et vous assurer que vous comprenez les frais à payer pour tout achat que vous effectuerez. Les Conditions définissent également certains engagements pour les enchérisseurs et les acheteurs et limitent la responsabilité de Bonhams à votre égard. Veuillez noter que la facture pour le lot acheté sera établie au nom figurant sur ce formulaire et que le paiement ne sera accepté qu'à partir d'un compte à ce nom (ou au nom de la société si l'enchère est faite au nom de cette société).

Protection des données – utilisation de vos renseignements personnels
Lorsque nous obtenons des informations personnelles vous concernant lors de votre inscription ou de votre enchère, nous ne les utilisons que conformément aux termes de notre Politique de confidentialité. Une copie de notre politique de confidentialité est disponible sur notre site web (www.bonhams.com) ou peut être demandée par courrier à Customer Services Department, Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com ou par e-mail à info@bonhams.com.

Nous pouvons de temps à autre vous fournir des informations sur des biens et services qui, selon nous, pourraient vous intéresser, sur base de vos interactions précédentes avec nous. À tout moment, vous pouvez choisir de ne pas recevoir ces communications. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces communications, veuillez cocher cette case ☐

Avis aux enchérisseurs.
Au moins 24 heures avant la vente, vous devez fournir une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, par exemple un passeport ou un permis de conduire, et - si cela ne figure pas sur la pièce d'identité - un justificatif de domicile, par exemple une facture (électricité, téléphone ou autre), ou un relevé de carte bancaire/de crédit. Dans le cas échéant ou le client est une entreprise, ce dernier doit également fournir les documents d'enregistrement de leur société, les justificatifs des bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de la société et la confirmation du nom de la personne ayant le pouvoir d'agir de la société. Si vous ne fournissez pas ces documents, vos enchères risquent de ne pas être enregistrées. Les clients qui ne sont pas en mesure de fournir les documents avant la vente peuvent choisir d'enchérir en ligne en utilisant notre option de vérification de carte de crédit. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de demander une référence bancaire ou un dépôt.

En cas de succès
Je viens chercher mes achats en personne ☐

Je vous remercie de bien vouloir donner mes coordonnées aux transporteurs qui me transmettront un devis et j'accepte que vous leur communiquiez mes coordonnées afin qu'ils puissent me contacter. ☐

Titre de la vente aux enchères: Surrealisme	**Date de la vente:** 26 mars 2026
N° de la vente: 31772	**Lieu de la vente:** Paris

Si vous n'assistez pas à la vente en personne, veuillez fournir les coordonnées des lots pour lesquels vous souhaitez faire une enchère au moins 24 heures avant la vente. Les enchères seront arrondies à la surenchère inférieure la plus proche. Veuillez consulter l'avis aux enchérisseurs publié dans le catalogue pour tout complément d'information se rapportant aux offres par téléphone, en ligne ou par écrit que Bonhams peut accepter en votre nom. Bonhams fera tout son possible pour exécuter ces ordres d'achat en votre nom mais ne sera pas tenu pour responsable en cas d'erreurs ou de manquement à exécuter ces offres d'achat.

Paliers d'enchère généraux:

€10 - 200 ....10s
€200 - 500 ....20 / 50 / 80s
€500 - 1,000 ....50s
€1,000 - 2,000 ....100s
€2,000 - 5,000 ....200 / 500 / 800s
€5,000 - 10,000 ....500s
€10,000 - 20,000 ....1,000s
€20,000 - 50,000 ....2,000 / 5,000 / 8,000s
€50,000 - 100,000 ....5,000s
€100,000 - 200,000 .....10,000s
au-delà de €200,000 ....à la discrétion du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur peut, à sa discrétion, diviser les offres d'achat à tout moment.

Numéro client	Titre
Prénom	Nom
Nom de la société (pour l'envoi de la facture dans le cas échéant)	
Adresse	
Ville	Département/Région
Code postal	Pays
Téléphone portable	
Téléphone fixe	
Adresse courriel (en lettres majuscules)	

Veuillez répondre à toutes les questions ci-dessous

1. Pièce d'identité fournie: Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement ☐ et (si la pièce d'identité ne confirme pas votre adresse) ☐ une facture ménagère ou un relevé bancaire. S'il s'agit d'une société, veuillez fournir un Kbis (un document officiel attestant l'existence juridique de votre entreprise commerciale), votre pièce d'identité (comme ci-dessus) (et, si vous n'êtes pas directeur, une lettre vous autorisant à agir), ainsi qu'une preuve attestant les bénéficiaires effectifs de la société.

2. Représentez-vous l'enchérisseur ? ☐ Si oui, veuillez répondre à la question 3.

Nom, adresse et coordonnées (téléphone et courriel) de l'enchérisseur: Pièce d'identité de l'enchérisseur: Pièce d'identité délivrée par le gouvernement ☐ et (si la pièce d'identité ne confirme pas l'adresse) ☐ facture ménagère/relevé bancaire.

Agissez-vous à titre professionnel ? Oui ☐ Non ☐

Si vous êtes immatriculé à la TVA, veuillez indiquer votre numéro d'immatriculation ici: ☐☐ / ☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐

Veuillez noter que tous les appels téléphoniques peuvent être enregistrés.

Téléphone ou ordre d'achat en cas d'absence (T/A)	N° de lot	Brève description	Offre d'achat maximale en EUR (hors prime et TVA)	Ordre d'achat de sécurité*

EN SIGNANT CE FORMULAIRE, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS AVEZ EXAMINÉ LE CATALOGAGE DES LOTS SUSMENTIONNÉS, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DE VENTE, Y COMPRIS LES GARANTIES ÉNUMÉRÉES, ET VOUS ACCEPTEZ DE PAYER LA PRIME D'ACHAT, LA TVA ET TOUS LES AUTRES FRAIS QUI SERAIENT DUS. CECI AFFECTE VOS DROITS LÉGAUX.

Signature de l'enchérisseur/agent (veuillez en supprimer un):	Date:

*Ordre d'achat de sécurité : une enchère maximale (hors prime et TVA de l'acheteur) devant être exécutée par Bonhams au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone ou si la connexion venait à être coupée pendant les enchères.

Le paiement ne sera accepté que sur un compte au même nom que celui figurant sur la facture et le formulaire d'inscription à la vente aux enchères.
S'il vous plait, veuillez envoyer par email ou par la poste le formulaire d'inscription à la vente aux enchères dûment rempli.

Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com
Bonhams France SAS, 6 avenue Hoche, 75008 Paris. N° d'agrément 2007-638 - RCS Paris 500 772 652. EORI Number : FR50077265200011

Fra/01/2023

Registration and Bidding Form

(Attendee / Absentee / Telephone Bidding)
Please circle your bidding method above.

Paddle number (for office use only)

Bonhams
CORNETTE de SAINT CYR

The Sale, including all bidding and buying, is governed by Bonhams' Conditions of Sale. You should read the Conditions and any Sales Information prior to bidding and ensure you understand the charges payable on any purchase you make. The Conditions also set out certain undertakings by bidders and buyers and limits Bonhams' liability to you. Please note an invoice for a purchased lot will be made out in the name as shown on this form and payment will only be accepted from an account in that name (or the name of the company if the bid is on behalf of that company).

Data protection
Where we obtain any personal information about you when you register or bid with us, we shall only use it in accordance with the terms of our Privacy Policy. A copy of our Privacy Policy can be found on our website (www.bonhams.com) or requested by post from Client Services Department, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com

We may from time to time provide you with information about goods and services that we believe may interest you, based on your previous interactions with us. You can opt out of receiving these communications at any time. If you do not want to receive such communications, please tick this box ☐

Notice to Bidders.
At least 24 hours prior to the Sale, you must provide government issued photo ID, e.g., a passport or driving licence and - if not included on the ID document - proof of address, e.g., a current utility bill, or bank/credit card statement. Corporate clients must also provide their company registration documents, documentary proof of beneficial owners owning 25% or more of the company and confirmation of the named individual's authority to act. Failure to provide these documents may result in your bids not being processed. Clients who are not able to provide documents prior to Sale may opt to bid online using our credit card verification option. Please note we reserve the right to request a bank reference or deposit.

If successful

I will collect the purchases myself ☐

Please arrange shippers to contact me with a quote and I agree that you may pass them my contact details. ☐

Sale title: Surrealism	**Sale date:** 26 March 2026
Sale no: 31772	**Sale venue:** Paris

If you are not attending the sale in person, please provide details of the Lots on which you wish to bid at least 24 hours prior to the sale. Bids will be rounded down to the nearest increment. Please refer to the Notice to Bidders in the catalogue for further information relating to Bonhams executing telephone, online or absentee bids on your behalf. Bonhams will endeavour to execute these bids on your behalf but will not be liable for any errors or failing to execute bids.

General Bid Increments:

€10 - 200 ....by 10s
€200 - 500 ....by 20 / 50 / 80s
€500 - 1,000 ....by 50s
€1,000 - 2,000 ....by 100s
€2,000 - 5,000 ....by 200 / 500 / 800s
€5,000 - 10,000 ....by 500s
€10,000 - 20,000 ....by 1,000s
€20,000 - 50,000 ....by 2,000 / 5,000 / 8,000s
€50,000 - 100,000 ....by 5,000s
€100,000 - 200,000 .....by 10,000s
above €200,000 ....at the auctioneer's discretion

The auctioneer has discretion to split any bid at any time.

Customer Number	Title
First Name	Last Name
Company name (if applicable)	
Company Registration number (if applicable)	
Address	
	City
Post / Zip code	County / State
Telephone (mobile)	Country
Telephone (landline)	
E-mail (in capitals)	

Please answer all questions below

1. ID supplied: Government issued ID ☐ and (if the ID does not confirm your address) ☐ current utility bill/ bank statement. If a company, please provide the Certificate of Incorporation, your ID (as above) (plus, if not a director, a letter authorising you to act), and documentary evidence of the company's beneficial owners

2. Are you representing the Bidder? ☐ If yes, please complete question 3.

3. Bidder's name, address and contact details (phone and email):
Bidder's ID: Government issued ID ☐ and (if the ID does not confirm their address) ☐ current utility bill/bank statement

Are you acting in a business capacity? Yes ☐ No ☐

If registered for VAT please enter your registration here: ☐☐ / ☐☐☐ - ☐☐☐☐ - ☐☐

Please note that all telephone calls may be recorded.

Telephone or Absentee (T / A)	Lot no.	Brief description	MAX bid in EUR (excluding premium & VAT)	Covering bid *

BY SIGNING THIS FORM, YOU CONFIRM THAT YOU HAVE REVIEWED THE CATALOGUING FOR THE ABOVE LOTS, YOU AGREE TO THE CONDITIONS OF SALE INCLUDING THE WARRANTIES LISTED THEREIN, AND AGREE TO PAY THE APPLICABLE BUYER'S PREMIUM, VAT AND ANY OTHER CHARGES DUE. THIS AFFECTS YOUR LEGAL RIGHTS.

Bidder/Agent's (please delete one) signature:	Date:

* Covering Bid: A maximum bid (exclusive of Buyers Premium and VAT) to be executed by Bonhams only if we are unable to contact you by telephone, or should the connection be lost during bidding.

Payment will only be accepted from an account in the same name as shown on the invoice and Auction Registration form.
Please email or post the completed Auction Registration form and requested information to:
Bonhams, Client Services, 6 Av. Hoche, 75008 Paris, France, +33 1 42 61 10 10, paris@bonhams.com
Bonhams France SAS, 6 avenue Hoche, 75008 Paris. N° d'agrément 2007-638 - RCS Paris 500 772 652. EORI Number : FR50077265200011

Fra/01/23

Bonhams

AUCTIONEERS SINCE 1793

20TH AND 21ST CENTURY ART

Evening Sale

New York | May 13, 2025, 5pm EDT

Download Bonhams app
for iOS & Android

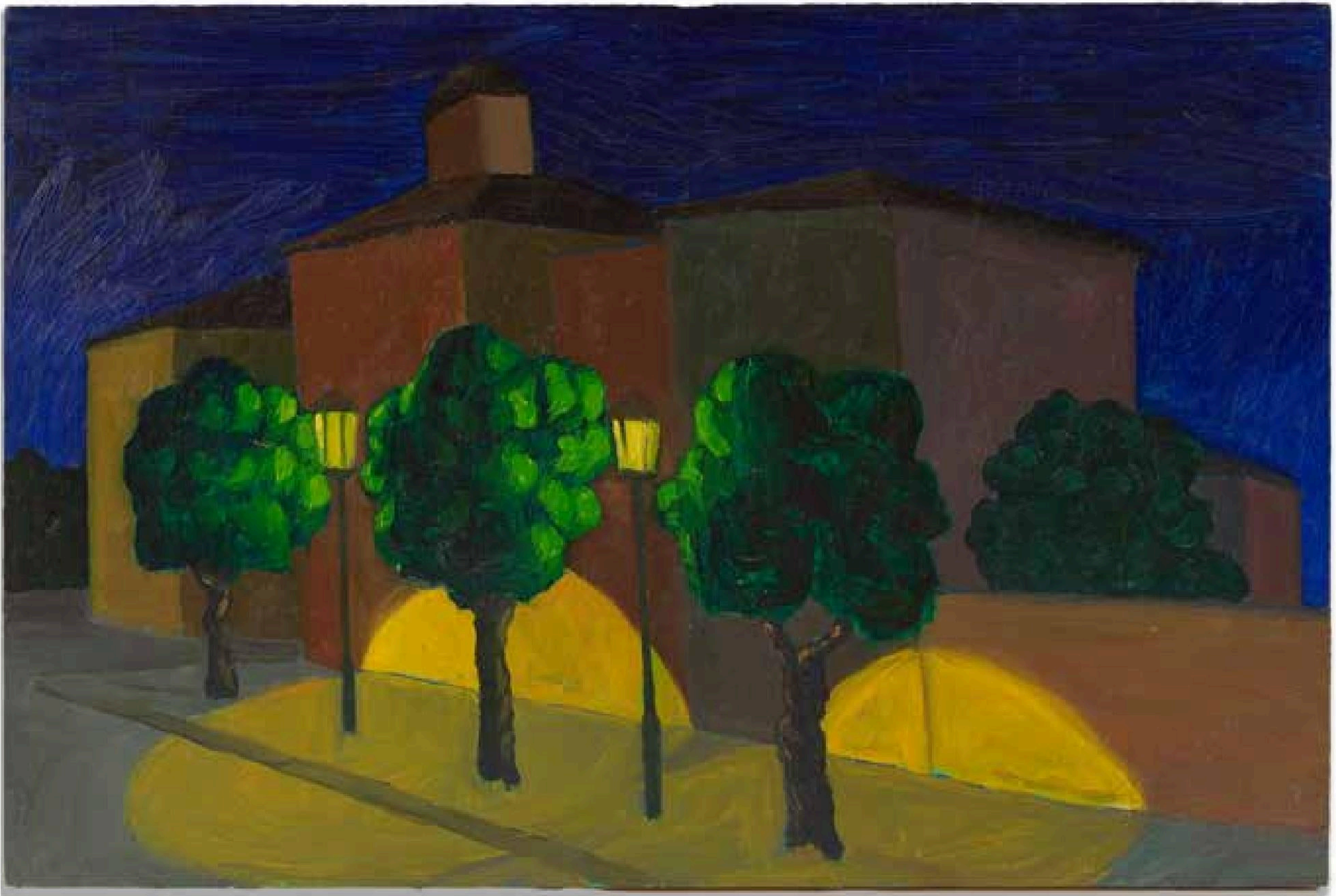
INQUIRIES
+1 (917) 206 1627
emily.millier@bonhams.com
bonhams.com/impressionists

RENÉ MAGRITTE (1898-1967)
Le miroir vivant
10 5/8 x 7 5/8 in (27 x 19.6 cm)
Painted in 1935
$1,200,000 - 2,000,000 *

* For details of the charges payable in addition to the final hammer price, please visit bonhams.com/buyersguide

Bonhams

CORNETTE de SAINT CYR



Art d'Après-Guerre & Contemporain

Paris | 4 juin 2026 - 14h



Download Bonhams app
for iOS & Android

CONTACT

+33 (0)1 47 27 11 24
Sabine.CSC@bonhams-csc.com
bonhams.com

SALVO (1947-2015)
Notturno, 1980
signé, titré et daté 1980 au revers
huile sur panneau
40 x 60 cm.
€35,000 - 55,000 *

* For details of the charges payable in addition to the final hammer price, please visit bonhams.com/buyersguide

Index

A
ANONYME 4

B
BAUERMEISTER, MARY 46
BELLMER, HANS 50
BENCJON RABINOWICZ DIT BENN 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65
BOLUMAR CHERTO, MAGDA 33, 34
BRAVO, CLAUDIO 24
BUCAILLE, MAX 42, 43, 45

C
CAILLE, PIERRE 38
CAMACHO, JORGE 31, 32
CARELMAN, JACQUES 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72
CORNELL, JOSEPH 41

D
DALÍ, SALVADOR 3
DE TOGORES Y LLACH, JOSEP 35
DELVAUX, PAUL 2, 18

E
ERNST, MAX 7

F
FINI, LEONOR 19, 20, 27, 288

G
GRAVEROL, JANE 1

H
HAYTER, STANLEY WILLIAM 36, 37
HEROLD, JACQUES 25
HUGNET, GEORGES 44

K
KANEKO, KUNIYOSHI 54
KOLAR, JIRI 39

L
LABISSE, FÉLIX 21, 48, 55
LOSSA (XX), JEAN 75

M
MAAR, DORA 26
MALKINE, GEORGES 5
MAN RAY (1890-1976) 47, 49
MASSON, LILY 73, 74
MATTA, ROBERTO 29
MAYO (ANTOINE MALLIARAKIS) 22, 23
MIRÓ JOAN 30
MOLINIER, PIERRE 51, 52

P
PAEFFGEN, C.O. 40
PERRIN PASCAL RENE JOSEPH 76
PICABIA, FRANCIS 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

T
TROUILLE, CLOVIS 53



Bonhams
Cornette de Saint Cyr
6, Avenue Hoche
Paris, 75008

+33 (0) 1 42 61 10 10
bonhams.com

AUCTIONEERS SINCE 1793